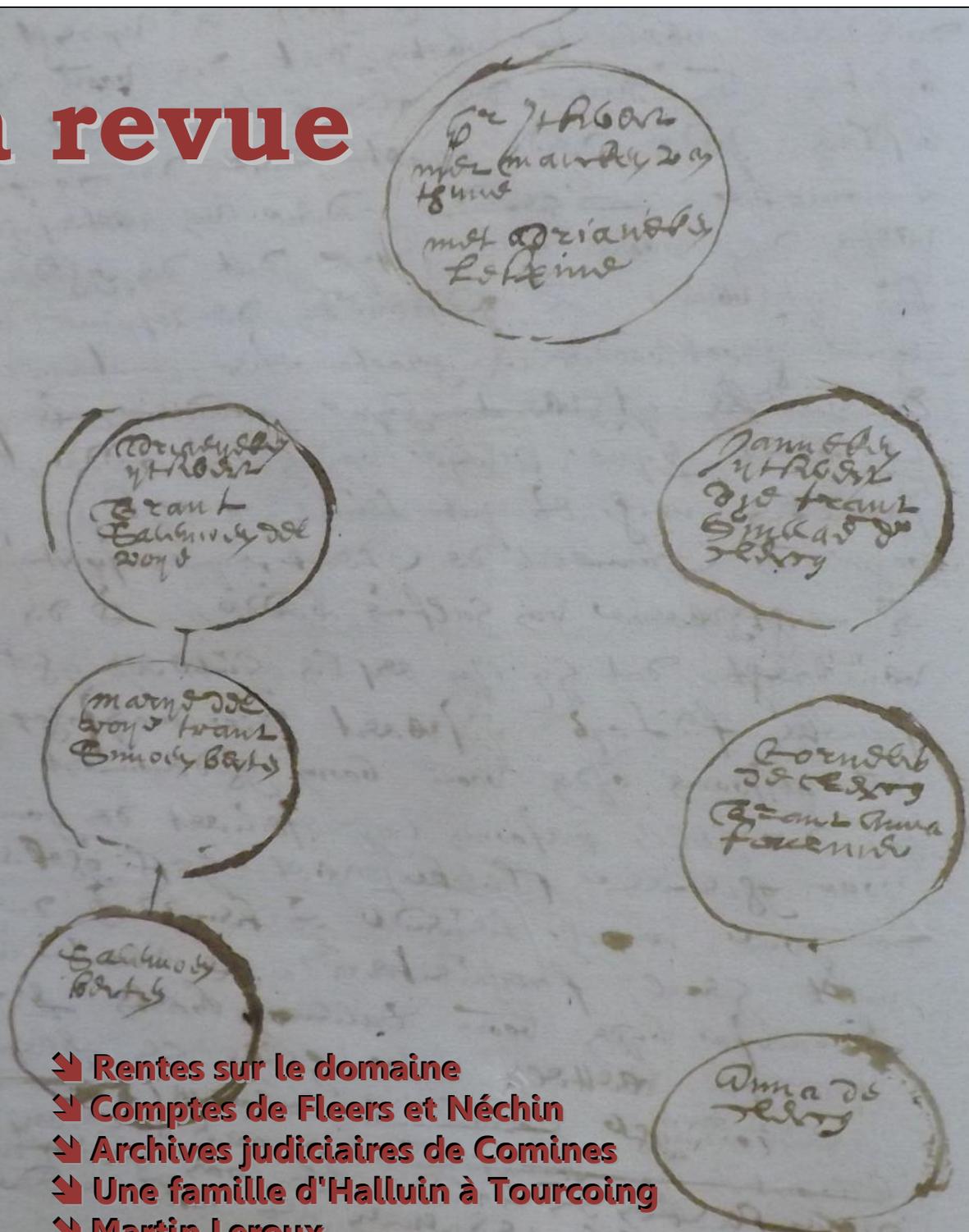


Le Castelo Lillois



La revue



- Rentes sur le domaine
- Comptes de Fleurs et Néchin
- Archives judiciaires de Comines
- Une famille d'Halluin à Tourcoing
- Martin Leroux...

A.M.Comines FF71 f°213

Revue dématérialisée
n° 48 – mars 2020

Internet – Dépouillements

Carembault – Ferrain – Mélanthois – Pévèle – Weppes

ISSN 2494-5315

SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°48 mars 2020

Edito	3
Déjà ?	
Payé pour témoigner	4
Document	
Comptes du domaine	5
Rentes héritières	
Vingtièmes de Verlinghem 1602	72
Répartition de l'impôt - Par Régis Nolf	
Comines aux FF	80
Histoire et généalogie dans les archives judiciaires	
Courtraisis	101
Propriétaires étrangers	
Seigneurie du Pret	104
A Leers et Néchin - Par Maxime Senave	
C'est en ligne	128
Nouveaux documents sur internet	
D'HALLUIN à Tourcoing	131
Dit de Deurwaerder	
Martin LEROUX	138
Fils de Martin - Par Régis Nolf	

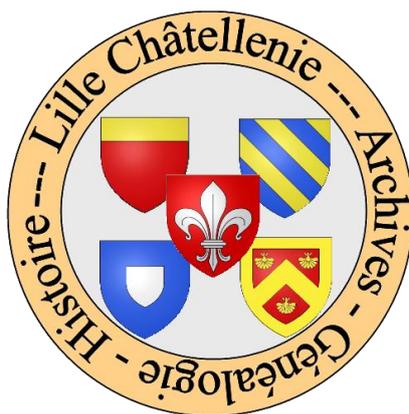


Déjà ?

Oups ! Deux numéros de la revue sont prévus chaque année. L'un en mars, l'autre en octobre. A ceux-ci viennent s'ajouter des publications extraordinaires, de gros dépouillements. Or nous voici en juin et le numéro de mars est en retard. Il faut dire que ces derniers mois ont été un peu particuliers et fort occupés par la mise en ligne de quatre numéros exceptionnels dont deux tomes du notariat Sion de Camphin en Carembault, Morsele, Bachy et le très gros morceau (en plusieurs tomes) des archives de la seigneurie de Gruteghem à Bousbecque. A ce sujet n'hésitez pas à télécharger le dossier 44A de cette dernière publication (*Vade-mecum de Gruteghem*), il contient des informations fort utiles pour comprendre le mode de fonctionnement des institutions locales d'Ancien Régime, quelle que soit la seigneurie de notre châteltenie.

Travaux proposés par différentes personnes mais dont il a fallu revoir la mise en forme, la mise en page, les illustrations parfois, ce qui m'a pris pas mal de temps de relecture en plus de mes propres dépouillements en cours. Enfin ! Voici le numéro de mars qui va nous permettre de découvrir quelques documents intéressants provenant tant d'archives seigneuriales que fiscales ainsi qu'un bon nombre de documents mis en ligne dernièrement un peu partout. Il y a donc encore de quoi faire et faire découvrir pour ceux qui en douteraient encore...

Bonne lecture,
Christophe YERNAUX



N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue

Cette revue est à télécharger gratuitement sur :
<http://www.lillechatellenie.fr>

ASSIGNATION.



'An mil sept cens quarante six
le quatre de janvier en vertu
de l'Ordonnance de M. le Prévôt Général de
la Maréchaussée de Flandres, du dit jour
& à la Requête du Procureur du Roy, j'ai Archer soussigné
donné assignation à *jeanne filippine du bus*
demeurant à *fiers*
parlant à *ses personnes*
à comparoître pardevant Mondit Sieur Prévôt ^{Lieutenant} *es jours huy*
à onze heures du Matin au Cabaret
de S^t bus bas au dit fiers
pour déposer en l'Information qui sera faite à la Requête
dudit Procureur du Roy, & ai déclaré au *Susdit du bus*
qu'il sera payé de son salaires suivant la taxe qui
en sera faite par Mondit Sieur Prévôt Général.

Sel

On payait les témoins pour venir déposer dans le cadre d'une enquête

Comptes du domaine du roi

Rentes héritières lilloises

AU FIL DU TEMPS – Voici encore un compte qui apparaît dans cette revue. Encore un compte riche parce qu'il contient des rentes héritières au profit de particuliers engageant le domaine de Lille. D'un intérêt généalogique certain.

Les comptes du domaine de Lille sont conservés dans la série B (chambre des comptes) du XIV^{ème} siècle à l'avènement de la France, de manière continue. Dans ces registres quelques pages ont attiré mon attention. Des listes de personnes, accompagnées chacune d'un montant qui leur fut réglé. Quelques individus, quelques couples mais des liens de parenté mentionnés qui lui donne un premier intérêt.

Il s'agit en fait d'emprunts sous forme de rentes héritières au nom du domaine du châtelain de Lille sur une longue période ce qui en double l'intérêt. Non seulement des liens sont mentionnés mais encore, en remontant chronologiquement des registres annuels, ont fini par retrouver la génération précédente qui mentionne elle-même la génération précédente etc.

Qui dit rentes héritières dit transmission (ou cession) mais dit aussi règlement nominatif. C'est-à-dire que, chaque année, le receveur indique à qui il règle les "intérêts". Et ce dans un ordre des rentes immuable donc sans erreurs. Ce qui nous permet de savoir quand la rente est passée de l'un à l'autre et donc d'établir une année de décès à des époques où les registres de sépultures sont absents. Triple intérêt donc !

722 rentes sont ainsi répertoriées dans la période étudiée ici, créées à des dates diverses. Qui dit répétition annuelle de chacune dit aussi quelques erreurs : prénom masculin qui devient féminin, des changements de noms comme BAILLET puis BOUILLET, MOREL pour MIROUL. Mais aussi des surnoms devenant des noms. Ainsi BOUTRY dit Laillier devient LALLIER, BERTOULD dit de Hollande devient DE HOLLANDE, DUBOIS dit de Hoves devient DE HOVES, DE BAILLEUL dit Bapalmes, CORMONTAIGNE dit Turpin etc.

On y retrouve des dots de religieuses, des constitutions de rentes à des enfants illégitimes, d'autres à des institutions pieuses et religieuses. On remarque que la bourse commune des pauvres de Lille cède une bonne partie de ses rentes à l'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT.

J'ai repris quatre registres éloignés chacun de quelques années afin de faire apparaître quelques changements dans la liste des bénéficiaires. Chaque registre commence à la Toussaint et se termine le 30 septembre suivant, les comptes se tiennent donc à cheval sur deux années.

B 4481 en 1575-1576, B 4488 en 1586-1587, B 4495 en 1593-1594 et B 4501 en 1600-1601.

Je n'ai pas choisi la période la plus ancienne afin que l'un ou l'autre puisse retrouver plus probablement ici des personnages de sa généalogie. Une fois un changement repéré il faut compulsier les registres intermédiaires pour y retrouver le moment où ce changement a eut lieu.

Qui dit prêt d'argent à l'institution dit aussi que les personnes citées ont les moyens de le faire. Familles notables donc, étudiées pour certaines, mais ça n'enlève rien à l'intérêt de ce dépouillement.

Le cas BRIDOUL

Ayant en tête une recherche à faire sur cette famille étudiée dans les *Généalogies Lilloises* par Paul DENIS du Péage¹ j'ai confronté cette généalogie publiée et les registres étudiés ci-dessous, ce qui a généré quelques interrogations.

Voici un résumé de l'arbre donné par Paul DENIS :

I. Jean BRIDOUL fils de Jean, bourgeois de Lille par achat en 1439

1- Gilles BRIDOUL bg en 1480, père de Jean bg en 1503

2- Jean qui suit en II

II. Jean BRIDOUL bg en 1481, échevin, il meurt avant 1531, épouse Jacquemine DE GOUY morte après 1554. Dont :

1- Nicolas bg 1513

2- Gilles bg 1515

3- Olivier bg 1525

4- Jacques bg 1531 époux de Jeanne DUJARDIN

5- Robert bg 1549 époux de Jacqueline MORELLE

6- Jeanne épouse de Jean WYS de Bruges, bg par achat en 1531

Je retrouve le couple BRIDOUL-DE GOUY dans les registres :

De mars à septembre (donc deuxième année mentionnée pour chaque compte) 7^{ème} jour :

-1575-1576 Demoiselle Jacqueline DE GOUY veuve de Jean BRIDOUL. Idem jusque :

-1577-1578 Suzanne BRIDOUL fille de la veuve Jean BRIDOUL (on sait par une autre rente que Suzanne est épouse d'André LE MICQUIEL). Idem jusque :

-1584-1585 Anne LE MICQUIEL (fille de ladite Suzanne au compte suivant). Idem jusque :

-1589-1590 Pierre CARLIER époux de ladite Anne. Jusqu'en 1601 au moins.

Première remarque : Cette Suzanne BRIDOUL n'apparaît pas dans l'étude généalogique.

On trouve également dans les registres un Nicolas BRIDOUL prêtre, fils probable d'un Jacques, et un Nicolas frère de Catherine épouse de Jacques MEURISSE dès 1576. Ni le prêtre (qui ne peut pas être bourgeois) ni Catherine n'apparaissent dans la généalogie.

Sauf erreur de personne à qui la rente est effectivement payée dans les registres consultés, on sait donc que DE GOUY est morte en 1576-77. On savait déjà qu'elle était décédée après 1554 d'après DENIS du Péage et même après 1567 et avant 1582 puisqu'elle est bénéficiaire d'une rente héritière :

2 E 3 / 3857 acte 41 et 42 du 02/10/1582

Jean BRIDOUL sayeteur à Lille vend à Jean DE BERTAULT dit de Hollande une lettre de rente héritière de 100 florins du 5 septembre 1567 obligeant Jean GHEERBRAND, Antoinette VANDERMOTTE son épouse, Gilles GHEERBRAND leur fils et Jossine VANDENDRIESCHE sa femme de Comines au profit de Demoiselle Jacqueline GOUY veuve de maître Jean BRIDOUL dont il promet de payer le cours annuel sous 6 semaines si les villes d'Ypres et de Menin sont encore rebelles ou tiennent encore parti contre sa majesté.

- Olivier et Jacques BRIDOUL cités ci-dessus ont tous les deux un fils Jean susceptible d'être le vendeur.

Deuxième remarque : Comment peut-elle mourir en 1576-77 si son mari devient bourgeois en 1481 ?

Puisque qu'il s'agit d'un relief de bourgeoisie, 1481 est probablement l'année (à un an près) de son mariage avec elle ou une autre. Ce qui le fait naître au plus tard en 1460. Si nous estimons que son épouse a environ le même âge, elle serait donc morte à 117 ans ! Même en tenant compte d'une différence d'âge importante entre les époux (disons 17 ans) et que l'époux est bien né vers 1460 et non pas avant (ce qui est bien plus probable), elle serait morte à 100 ans !

¹ p 651 du tome 2 téléchargeable sur Gallica - Voyez sur mon site en cherchant "publications Denis du Péage"

Troisième remarque : Comment DENIS du Péage établit-il la liste des enfants de Jean BRIDOUL et Jacqueline DE GOUY ?

Il ne donne aucune référence de document. Le seul relief de bourgeoisie des enfants supposés ne précise que le prénom du père, pas de la mère. Dès lors pourquoi attribuer tous ces enfants à ce Jean là alors qu'il y en a deux déjà bourgeois ?

Quatrième remarque : Dans la liste des enfants du couple les deux premiers deviennent bourgeois en 1513 et 1515 mais le suivant 10 ans plus tard et le cadet 36 ans après son aîné !

N'y aurait-il pas des enfants de deux Jean BRIDOUL qui deviennent bourgeois de Lille par relief mais à deux générations différentes ?

- Le plus ancien de Jean (n°II de la généalogie) fils de Jean, qui serait au moins le père de Nicolas et Gilles.
 - Le plus jeune le Jean fils de Gilles (I-1 de la généalogie) qui devient bourgeois en 1503, année de son mariage avec Jacqueline DE GOUY (ou une autre) dont il aurait au moins Suzanne et certainement d'autres enfants qu'on retrouve rattachés à Jean l'ancien dans la généalogie publiée.
- Mariés en 1503, Jean le jeune et Jacqueline DE GOUY seraient nés au plus tard en 1482. Elle meurt en 1577 vers l'âge de 95 ans. Age vénérable (surtout à l'époque) mais beaucoup plus raisonnable ! D'ailleurs rien ne dit qu'elle soit sa première épouse et ne soit pas plus jeune que lui.

Si l'un de vous à des informations supplémentaires elles seront bienvenues !



Quelques dessins sur la première page du compte du domaine de 1577-1578
A.D.59 - B 4483

Rentes sur le domaine et assis de leurs altesses de leur ville et châtellenie de Lille.

Le point de départ de chaque rente est le document B 4481 pour l'année 1575-1576.

Le lien de parenté est toujours donné par rapport à la ligne précédente.

Rentes héritières vendues à la requête de Monseigneur le duc Charles de BOURGOGNE le 24/05/1472 à 100 livres chacune.

A noter que Demoiselle Marie de CORDES fille de feu Oste est viagère du cahier précédent.

20^{ème} jour :

- Bauduin DU BARET mari de Catherine THIEULAIN fille illégitime de feu Gard
- 1586-1587 Jean DUPONT écuyer, Sr de Tacqueville
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Isabeau DUPONT fille dudit

- La veuve Jean HERMES par transport de Daniel de CUINGHEM dit de Hem fils et héritier de feu Demoiselle Catherine PICAVET veuve de Gilles DE HEM
- 1586-1587 Oudart BRUNEAU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Allard BRAEM époux de Catherine PARENT
- 1586-1587 Hippolyte BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean DE FRELIN fils de feu Jean
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Adrien GILLEMAN
- 1586-1587 Ses héritiers
- 1593-1594 Adrienne GILLEMAN veuve d'Antoine DUBUS
- 1600-1601 Isabeau BOUTRY par transport de ladite

- Catherine BRIDOUL veuve de Jacques MEURISSE, soeur et héritière de Nicolas BRIDOUL
- 1586-1587 Allard FACHE neveu et héritier de ladite
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maurice DE VISCQ
- 1586-1587 Noël DESCAMPS pour lui et comme tuteur des enfants de Marie DESCAMPS, Charles DESBONNETS époux d'Antoinette DESCAMPS, hoirs de la veuve dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les hoirs Jean DELEFORTRIE procureur
- 1586-1587 Maître François DELEFORTRIE
- 1593-1594 Philippe LEPERS époux de Jeanne HESPEL, nièce dudit
- 1600-1601 La veuve Roger LEPERS, nièce et héritière dudit Philippe son fils (sic)

- Allard FARVACQUE par transport de Jean LE CHURLE venant auparavant de Philippe FREMAUT
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Anne FARVACQUE fille dudit
- 1600-1601 Nicolas DE FLANDRES époux de ladite

26^{ème} jour :

- Philippe HANGOUART par transport du Sr de HERBAMEZ, auparavant de Maximilien DE VARENNES
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le Sr de Schoonvelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve dudit Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- L'abbaye de Nizelles
- Toujours idem

- Au dit Bauduin DU BARET marie de Catherine THIEULAIN fille de feu Gard
- 1586-1587 Jean DUPONT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jeanne DUPONT fille dudit qui est Sr de Tacqueville

- A l'abbaye de Marche
- Toujours idem

- A Péronne MAHIEU fille de Georges par transport de Barbe et Jeanne DELEDALLE enfants de feu Jean qu'il eut de Jeanne LEROY
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Les enfants d'Antoine REANS, donataires de ladite

- La charité des pauvres de saint Etienne
- Toujours idem

- L'abbaye de Marquette à cause de soeur Jeanne WARIN, religieuse qui doit en jouir toute sa vie pour 25 livres et les 20 sols se payent aux hoirs de Mahieu WARIN
- 1586-1587 Etienne DE BIACHE la moitié, la charité des pauvres de St Etienne l'autre
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Le tout à ladite charité par transport dudit

- Valentin PADIEU mari d'Anne DELEPORTE fille naturelle de feu Jean, Sr de Moorslede par donation
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Messire Valentin PARDIEU (sic) chevalier, Sr de la Motte
- 1600-1601 idem

- Allard FARVACQUE par transport de Guy DE BONMARCHIE écuyer, mari de Catherine DU BOSQUIEL au lieu de Demoiselle Jossine DOMMESSENT veuve d'Antoine DU BOSQUIEL
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Anne FARVACQUE fille dudit
- 1600-1601 Nicolas DE FLANDRES époux de ladite

- Jean COTTREL Sr d'Espaing époux d'Ursele BERNARD fille de feu demoiselle Antoinette DE CROIX veuve de Michel BERNARD
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Louis DUBOIS Sr de la Longherie, héritier à cause de sa femme dudit
- 1600-1601 idem

- La veuve Guy DU SAULTOIR venant de Marie DE HELLIN fille de feu Absalon et Agnès DE HENIN sa femme, héritier avec d'autres de ladite défunte
- 1586-1587 Jean DUSAULTOIR
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Jean DE FOURMESTRAUX fille et héritière de feu Hubert DELYOT
- 1586-1587 Mathieuette DE LYOT veuve dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean DELEDEULE époux d'Isabeau DE FOURMESTRAUX fille de ladite

- Les Bonnes Filles de la Conception
- Toujours idem

- Oste LEPERS fils de Jean par transport de Maximilien DE VARENNES
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Ses enfants

- Philippe FREMAUT au lieu de Jacques LEMOISNE Sr de Frevillers
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Aliénor DESPLANCQUES veuve dudit
- 1600-1601 Jean GALLIOT par transport de Jean FREMAUT fils de ladite

- Arnould DE JONGHE par transport de Cornille DE THILLOY neveu et héritier de feu Sire Adrien FERRET prêtre demeurant à Bruges
- 1586-1587 Le couvent de l'Annonciade de Béthune
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Pasquier LEVAAST au lieu de Georges HOUBELON fils de feu Jean ayant droit par transport de Gommart GAULTIER en 50 livres par an
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Le séminaire St Pierre à Lille par transport dudit

- Grard PRUS au lieu de Jean PETIT
- 1586-1587 Louis DE SAINT VENANT écuyer
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Wallerand HANGOUART
- 1586-1587 Le séminaire fondé par lui
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Ledit Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le Sr de Schoonvelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve dudit Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- Le couvent de l'Abbiette en Lille
- Toujours idem

Payement des rentes héritières et viagères vendues par le compte 1493

En février 1576 et août ensuivant 1576

19^{ème} jour

- Jacques VAS dit Caudrelier
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Hugues DE LE BRANDE par transport du couvent de Beuprez lez Grandmort
- 1586-1587 Maître Nicolas DELELYS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Robert DELAFOSSE ayant épousé Isabeau DELELYS fille dudit

- Les hoirs Jean DE LA CHAPELLE dit Pelleman
- 1586-1587 Jean LEPERS
- 1593-1594 Jean LEPERS fils de feu Noël
- 1600-1601 idem

- Jeanne DYSSELAERE
- 1586-1587 L'hôpital St Sauveur
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

21^{ème} jour

- Isabeau BUS par transport de Guillaume DU BOSQUIEL fils de Demoiselle Nicole DE LE RACHIE veuve d'Hues DU BOSQUIEL le jeune
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Marie CORNET veuve de Gilles LHERNOULDT par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Les hoirs Hubert DELYOT
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELYOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Robert DESMULLIERS et Martin BERNARD à cause de leurs femmes, filles et héritières de feu maître Eustache DU QUESNOY fils de feu maître Baulde
- 1586-1587 Sa veuve et ledit BERNARD
- 1593-1594 La veuve Robert DESMULLIERS
- 1600-1601 idem

23^{ème} jour

- L'église saint Maurice par don testamentaire de Jean DE LE FLYE
- Toujours idem

- Au dit Maurice DE VISCQ par transport de Paul MAHIEU et Catherine DU BOSQUIEL frères et sœurs
- 1586-1587 Jean LEVEAU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Autres rentes dues par le compte 1499 en mars et septembre

10^{ème} jour

- Jean COTTREL écuyer, Sr d'Espaing héritier à cause de sa femme au lieu de Pierre BERNARD fils et héritier avec d'autres de feu Demoiselle Antoinette DE CROIX veuve de Michel BERNARD qui fut fille et héritière de feu Marguerite DE LANDAS veuve de Bauduin DE CROIX dit Drumez
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Louis DUBOIS Sr de la Longherie héritier à cause de sa femme dudit feu
- 1600-1601 idem

- Jacques ROMON
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Maître Jacques ROMON chanoine

- La veuve maître Toussaint MUYSSART au lieu de Jérôme DE THIBAUVILLE
- 1586-1587 Les hoirs
- 1593-1594 Bonne DE FOURMESTRAUX veuve de Martin DE REBREVETTES au lieu de la veuve dudit Toussaint
- 1600-1601 idem

25^{ème} jour

- Les hoirs ou ayant cause de feu Pierre DELESAUCH
- 1586-1587 Wallerand DELESAUCH
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Guillaume DU BOSQUIEL
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Au dit couvent de Marche
- Toujours idem

- La veuve Guillaume PETITPAS au lieu de Catherine VANPRAET et auparavant maître Noël SEGON
- 1586-1587 Les veuve et hoirs
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Guillaume DELEBARRE 25 livres 10 sols ayant droit de Jean DE BERTANGLE et Jean MOREL receveur des autres enfants du dit feu Jean 12 livres 10 sols à la vie seule de Marie DE CORDES fille de feu Oste
- 1586-1587 Rente disparue

Rentes héritières vendues au compte de 1505 en novembre et mai

2nd jour

- Jean LEMARTIN époux de Catherine DE MAUBUS héritière de la veuve maître Bruno DU MORTIER
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les hoirs de Bertrand GANTHOIS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Quentin A LE GAMBE (sic - dit Ganthois) ayant droit de demoiselle Jeanne A LE GAMBE qui fut sa nièce et héritière dudit
- 1600-1601 idem que Jeanne est dite nièce et héritière dudit

- La veuve Raisse DE HAUDION dit de Ghibregies
- 1586-1587 Regnault BRAEM
- 1593-1594 Les enfants de feu demoiselle Jeanne LEDRUT veuve dudit
- 1600-1601 idem

8^{ème} jour

- Guillaume DELYOT
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Antoinette DUHOT veuve dudit
- 1600-1601 idem

- La veuve Pierre ZUNE
- 1586-1587 Jean LEMAHIEU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

10^{ème} jour

- La charité des pauvres de saint Pierre par transport de Gommart GAULTIER héritier avec d'autres à cause de sa femme de Jean ARTUS
- Toujours idem
- Chrétien LESCOUFFE par transport de François COCHET époux de Jeannette MADOUL fille et héritière de feu Catherine AU PATIN veuve d'Arnould MADOUL 9 livres 6 sols 5 deniers, Jean DELEWALLE époux de Jacquemine AU PATIN et Urbain AU PATIN héritier de Huchon AU PATIN 15 livres 12 sols 6 deniers et le dit Jean DELEWALLE époux de Jacquemine AU PATIN et le dit Urbain enfants de feu Jacques chacun 12 livres 10 sols
- 1586-1587 La veuve dudit Chrétien, Jean DELEVALLEE époux de Jacquemine AU PATIN et Urbain AU PATIN 15£ 12s et lesdits Jean DELEVALLEE et Urbain enfants de feu Jacques chacun 12£10s
- 1593-1594 Les hoirs de la veuve LESCOUFFE etc.
- 1600-1601 Chrétien LESCOUFFE fils de ladite veuve

En avril et octobre

27^{ème} jour

- L'abbaye de Nizelles
- Toujours idem
- François DE HENNIN Sr de Damphaupre
- 1586-1587 Jean DE LA FUETE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem
- La veuve maître Wallerand DE LANDAS
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean DE LANDAS fils de ladite veuve
- Hugues DU BOSQUIEL le jeune
- 1586-1587 Nicolas DU BOSQUIEL Sr de le Berghe
- 1593-1594 Jean DU BOSQUIEL Sr des Plancques, fils dudit
- 1600-1601 idem
- Maître Charles DE CALLONNE époux de Demoiselle Isabeau BLONDEL
- Toujours à néant (probablement en raison d'une confiscation des biens)
- Isabeau DE HELLIN veuve de Gilles PARIDAN vivant frère et héritier de Marie PARIDAN soeur et seule héritière de feu Jean PARIDAN
- 1586-1587 Martin DELEBOE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem
- Charles MARCHANT au lieu des hoirs Eustache MARCHANT
- 1586-1587 Charles MIROUL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jeanne TISRAN veuve dudit
- Le Sr Jean CARDON prêtre
- 1586-1587 Hippolyte BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Mathias SCRIECK par transport de Jean LECOCQ héritier de Jean BOSSEMARE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Sa veuve

- Pierre BOUREL à cause de N. DE FLANDRES sa femme
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Antoine DE LANDAS
- 1586-1587 François LE PREUDHOMME écuyer, Sr de Coisnes
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Autres rentes héritières vendues au dit compte en février et août

1^{er} jour

- Maître Maximilien LE PREVOST fils et héritier de feu Nicolas LE PREVOST
- 1586-1587 Demoiselle Madeleine BARAT sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Le couvent des Carmes de Gand par donation testamentaire de ladite

4^{ème} jour

- La veuve Antoine GOMMER
- 1586-1587 Les veuve et hoirs
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Pierre GOMMER Sr de Flecquières, fils et héritier de ladite veuve

9^{ème} jour

- La charité des pauvres de saint Etienne par transport de Guillaume DELIOT auparavant François DE BAUFFREMEZ
- Toujours idem

12^{ème} jour

- Isabeau DE HELLIN veuve de Gilles PARIDAN qui fut héritier de Jean et Madeleine DE HENNIN frère et soeur
- 1586-1587 Nicolas BRIDOU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Maître Pierre DEMONS par transport dudit

22^{ème} jour

- La veuve Bruno DUMORTIER
- 1586-1587 Jacques GILLEMIN héritier de ladite
- 1593-1594 Jacques GILLEMAN (sic) héritier de ladite
- 1600-1601 Les enfants dudit GILLEMAN

Rentes héritières vendues au denier seize en février et août

11^{ème} jour

- Maître Pierre BACHELIER, licencié es lois, mari de Jacqueline COTTREL fille naturelle de feu maître Nicolas
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les enfants et hoirs Pierre DE PREYS
- 1586-1587 Gaspard DE PREYS fils dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Jacqueline SAVARY fille et héritière de Demoiselle Annestaige COTTREL veuve de Jacques SAVARY
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les Bonnes Filles de la Conception à Lille
- Toujours idem

- 12 livres dues à Philippe HANGOUART par transport de Martin CRESPIN restées pour 11 livres à la charge de la ville pour le fait de 111 livres
- Toujours idem

- Jacqueline DE LE SAULCH veuve de Bauduin DESBOURS, soeur et héritière de feu Catherine DE LE SAULCH veuve d'Hues DE BERTAULT dit de Hollande (En 1576-77 Jacqueline MACHON dit DE LE SAUCH etc.)
- 1586-1587 Antoinette DELEVALLEE veuve de Louis DEROUBAIX
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Vincent DELEVALLEE héritier de ladite

- Les hoirs ou ayant cause de Pierre DE LE SAULCH
- 1586-1587 Wallerand DE LE SAUCH
- 1593-1594 Herman PREVOST par transport dudit
- 1600-1601 idem

- Willemine BAILLET veuve de Jacques JACQUET
- 1586-1587 Willemine BOULLET veuve de Jacques FRANCCQUET (sic)
- 1593-1594 A la place que l'on dit l'Empire de Jonesse par transport de ladite BOULLET veuve FRANCCQUET
- 1600-1601 idem

Rentes héritières vendues au denier seize par le compte 1535 en décembre et juin

26^{ème} jour

- Guillaume HANGOUART chanoine de St Pierre en Lille, fils de feu Demoiselle Philippotte DE LANDAS à son trépas veuve de maître Roger HANGOUART ayant droit par partage avec ses cohéritiers
- 1586-1587 Charles DENNETIERES écuyer, Sr de Don
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Antoine DUBOIS héritier avec d'autres d'Agnès DABLAING fille de feu Jean
- 1586-1587 Anne HANGOUART, Adrien OOSTERLINCK écuyer et maître Jean LEFER à cause de leurs femmes
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maître Charles DE CALLONNE mari d'Isabeau BLONDEL
- Toujours néant (probablement à cause de la confiscation de ses biens)

- L'hôpital saint Nicaise
- Toujours idem

- Maître Maximilien DE HENNIN fils de feu Jacques
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Philippe DE LANDAS ayant épousé la fille dudit
- 1600-1601 idem

- Barbe MARCHANT veuve de François RICHEMONT
- 1586-1587 Jean DUBOIS
- 1593-1594 Jacques DUBOIS
- 1600-1601 Guillaume DUBOIS fils de feu Jean

Rentes vendues en 1554 pour 100 000 florins de 20 patards le florin en janvier et juillet

26^{ème} jour

- Les veuve et hoirs Charles AUX CAUCHES
- 1586-1587 Maître Wallerand MOREL (sic - MIROUL)
- 1593-1594 Maître Wallerand MIROUL
- 1600-1601 idem

27^{ème} jour

- Jean CARON
- 1586-1587 Allard BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve maître Regnault LE GUILLEBERT
- 1586-1587 Maître Denis LE GUILLEBERT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Josse DE BAILLOEUL dit Bapalmes
- 1586-1587 Guillaume DE BAPALMES (sic)
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean WAIGNON
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Marguerite DEBOURS veuve dudit
- 1600-1601 Les héritiers de ladite

- Demoiselle Jacqueline DUPRET fille de feu maître Antoine, héritière de feu Demoiselle Isabeau DE WITTE veuve de maître Jean DUPONT
- 1586-1587 Jean DECROIX époux de demoiselle Jacquemine DUPRET
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Simon DENOYELLES par transport de Pierre LECANDELE
- 1586-1587 Sire Jacques FERON prêtre
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Demoiselle Catherine DUBOIS veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART écuyer, Sr de la Vichte, fils de la veuve dudit
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Guillemette DE MAULDE fille de feu Hugues par transport d'Etienne DENIS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 L'hôpital de Mervy à Tournai par transport des héritiers de ladite

- La veuve Allard BRAEM
- 1586-1587 Regnault BRAEM
- 1593-1594 Jeanne LEDRUT sa veuve
- 1600-1601 Ses enfants

- Jean BEGHIN foulon et vieswarier
- 1586-1587 Marie DESFOSES
- 1593-1594 La veuve dudit Jean
- 1600-1601 Catherine DUBOIS nièce et héritière de Marguerite (sic) DESFOSES veuve dudit BEGHIN

- Hubert GREALME héritier avec d'autres de feu Sire Thomas GREALME
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Bauduin DUVAL par transport de François MATHÉLIN héritier avec d'autres de feu Gillette dit PICCART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Christophe LERICHE et Jacques DRUMÉZ, héritiers à cause de leurs femmes dudit

28^{ème} jour

- Jean LE CHURLE
- 1586-1587 Philippe CARLE
- 1593-1594 Les enfants de Marie DELATTRE veuve de Paul SPELDRE par transport de Jacques FASSE ayant épousé Marguerite CHURLE au lieu de Philippe CARLE ayant épousé la veuve dudit Jean CHURLE
- 1600-1601 idem

- Guillaume HANETON au lieu de Jean PARENT l'aîné
- 1586-1587 Les enfants de feu Jeanne DE BACHY veuve de Philippe LESUEUR
- 1593-1594 Jean CASTILLON ayant épousé ladite Jeanne
- 1600-1601 Jean LESUEUR fils de ladite veuve Philippe LESUEUR et ledit DUCASTILLON

- Les Bonnes Filles de la Conception par transport de Jean BAYART fils de feu Quentin
- Toujours idem

- Nicolas ROBERT ayant épousé Marguerite HENNIART fille et héritière de Demoiselle Henriette BLANCQUART veuve de Jean HENNIART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maître Jean LE THIERRY par transport d'Arnould WATTRELOS
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean DELEBARGE ayant épousé la veuve de maître Nicolas (sic) LE THIERRY

- La veuve Jacques CAULCHIE
- 1586-1587 Pierre DUBUS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean DUBUS fils dudit Pierre

- Pierre DRUMÉZ par transport de Martin LEGRAND frère et héritier d'Anne LEGRAND fille de feu Jean
- 1586-1587 Henri DE SOUASTRE écuyer
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Ledit Pierre DRUMÉZ par transport du dit Martin LEGRAND au lieu de la grande fille de feu Jean
- 1586-1587 Guillaume PERSAN époux de Marguerite DEBUCQUOIS
- 1593-1594 Le même avec Michelle DESBUCQUOIS, sœurs
- 1600-1601 idem

- Jean DE JONGLET écuyer, mari de Jeanne DE LA CHAPPELLE fille de feu Jean, bourgeois
- 1586-1587 Louis DE JONGLET écuyer
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 La charité des pauvres de St Etienne par transport de ladite

- Simon DU CHASTEL détailleur de draps
- 1586-1587 Simon CASTEL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Ses hoirs

- Au dit Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Catherine DUBOIS veuve du Sr de SAPIGNY par transport de la veuve dudit
- 1600-1601 idem

- Pierre CARLIER héritier d'Isabeau LEJOSNE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La chapelle Notre-Dame fondée en l'église saint Maurice
- Toujours idem

- Louis DE HOLLANDE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jacqueline DUPRET veuve de Mahieu DE HOLLANDE fille (sic) et héritière (sic) de Jeanne LESCOUFFLE veuve de Louis DE HOLLANDE

- Les hoirs Hubert DELYOT marchand
- 1586-1587 Maître Wallerand MIROUL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Regnault BAVE époux de Marguerite DE RODES héritière de maître Jacques DE RODES
- 1586-1587 La veuve Jean ROLAND
- 1593-1594 Barbe CREPEL veuve dudit
- 1600-1601 idem

- Aux dits hoirs Hubert DELYOT
- 1586-1587 Roger LEPERS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Aux dits hoirs par transport de Grard DU BOSQUIEL
- 1586-1587 Hubert DELYOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Aux dits hoirs Hubert DELYOT au titre de Jean LE VASSEUR
- 1586-1587 La veuve Robert DESMULLIERS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Lesdits hoirs au titre de Jean BAVE (en 1576-1577 Nicolas BAVE)
- 1586-1587 Maître Jean BOIDIN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Pénultième jour

- La veuve maître Regnault LE GUILLEBERT
- 1586-1587 Maître Denis LE GUILLEBERT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maître Maximilien DE HENNIN pensionnaire de Lille
- 1586-1587 Toussaint MUYSSART
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Catherine DEHENNIN sa veuve

- Les religieuses de l'Abbatte par transport des héritiers de Demoiselle Jacqueline DE FOURMESTRAU veuve de Pierre DESQUENNES
- Toujours idem

- Jeanne DU FOREST veuve de Jean FOURMENTIN par transport d'Innocent AUX CAUCHES époux de Péronne PLAISANT en ayant droit de Martin HANNEGRAVE
- 1586-1587 Claire HERMES veuve de Josse FOURMENTIN
- 1593-1594 La veuve Innocent AUX CAUCHES par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Jean BOURGEOIS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem, procureur

- Anne GILLES veuve de Guillaume DUPONT
- 1586-1587 Bernard DELEHAYE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Aux enfants Bauduin DE LA CHAPPELLE par transport de Jacques FACHE époux de Catherine BLONDEL fille de feu Demoiselle Isabeau DUQUESNOY veuve de Claude BLONDEL
- 1586-1587 Godefroid DUMANOIR à cause de sa femme et Valentine DE LA CHAPPELLE enfants dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Gilles PICAUVET bourgeois
- 1586-1587 Françoise LEVECQUE (sic) sa veuve
- 1593-1594 Françoise DELESPINE (sic - Bon nom) sa veuve
- 1600-1601 idem

- Thomas LEROUX fils de feu Pierre
- 1586-1587 Marie DOBY veuve de Martin DECROIX
- 1593-1594 Péronne DE MORIENNE par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Thonnin et Jennin (Antoine et Jean) HERSELIN enfants de Jean au lieu de Pierre LE CHERF fils de Jérôme
- 1586-1587 Pierre DESCAMPS
- 1593-1594 Guillaume GHYS ayant épousé la fille dudit
- 1600-1601 Demoiselle Marguerite DESCAMPS veuve dudit

- Maître Hippolyte PETITPAS Sr de Gamans
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 Françoise DESGARDINS sa veuve
- 1600-1601 idem

- Jean AGACHE frère et héritier de feu Piatine AGACHE au lieu d'Antoine LHERNOULD
- 1586-1587 Georges AGACHE fils dudit
- 1593-1594 Pierre AGACHE
- 1600-1601 Pierre AGACHE fils de Jean

- Demoiselle Martine DUTHOIT veuve de Pasquier SIX
- 1586-1587 Marie SIX
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie SIX fille de feu Jacques

- Jacques SIX fils de feu Pasquier
- 1586-1587 Marie SIX
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie SIX fille de feu Jacques

- Regnault DE SYON par transport des hoirs de la veuve Jean QUILLART
- 1586-1587 Catherine DEFLANDRE fille de feu Marc
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean FERON par transport de ladite

- Charles PETITPAS ayant épousé la veuve Allard CUVILLON fils de feu Antoine
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Pierre INGHELVERT au lieu de Demoiselle Jeanne DUBUS veuve d'Antoine CUVILLON
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Roger LEFEBVRE par transport de ladite
- 1600-1601 Marguerite CASTELAIN veuve de Jean DELEZENNES le jeune par transport dudit

- Jean DE FRELIN fils de Demoiselle Isabeau FREMAUT veuve de Jean DE FRELIN
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Laurent THIEFFRIES par transport de maître Jean LÉBOUCQ fils et héritier de Roland
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Allard BRAEM par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Jean LESECQ fils de feu Regnault héritier de feu Jacquemine LESECQ
- 1586-1587 Hector LECOMTE
- 1593-1594 Pierre BOURGEOIS époux de Marie LECOMTE fille unique dudit
- 1600-1601 idem

- La charité des chapelains de saint Pierre en Lille
- Toujours idem

- Jean DE HOUPLINES au lieu de la veuve Jean DE LESAULCH
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie LEROY fille de feu Gilles par transport de Pierre LORTHIOIR héritier dudit

- Pierre DRUMETZ par transport de Martin LEGRAND fils de feu Jean
- 1586-1587 Henri DE SOUASTRE écuyer
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART fils de feu Guillaume
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Catherine DUBOIS veuve du Sr de SAPIGNY par transport de la veuve dudit
- 1600-1601 idem

- Jacquemine MOREL veuve de Robert BRIDOUL au nom d'Antoine MOREL fils de feu Gaspard
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Noël BRIDOUL par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Jeanne BILLAU fille mineure de feu Jean au lieu des hoirs Jean BOELMAN fils d'Adrien
- 1586-1587 Jeanne CORNET veuve de Jean LE THOMAS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Pierre DESPLANCQUES fils de feu Jean
- 1586-1587 La veuve Elie DESPLANCQUES
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean LE CHURLE au lieu de Grard DELOBEL
- 1586-1587 Philippe CARLE
- 1593-1594 Mahieu CHURLE au lieu de Philippe CARLE ayant épousé la veuve Jean CHURLE
- 1600-1601 idem

- La veuve François DELECAMBRE fils de Wallerand
- 1586-1587 Germain PETITPAS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Demoiselle Françoise DELECAMBRE veuve dudit

- Pierre DESCAMPS fils de feu Martin
- 1586-1587 Jean POLLET
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem, drapier

- Antoine DUBOIS
- 1586-1587 Demoiselle Jeanne DUBOIS fille dudit
- 1593-1594 François DE MONCHEAUX écuyer, Sr de Froideval ayant épousé ladite
- 1600-1601 idem

- La veuve Jacques DE FOURMESTRAU
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La dite veuve Jacques DE FOURMESTRAU au lieu de Nicolas DE FOURMESTRAU
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean DE HOUPLINES fils de feu Josse x2
- 1586-1587 Pierre DE LORTHIOIR
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie LEROY fille de feu Gilles par transport dudit

- La veuve Isambart DE LANDAS au lieu de Sire Jean DELEPLACE, prêtre
- 1586-1587 Charles DE LANDAS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Au dernier jour

- Suzanne DU SAULTOIR fille et héritière de feu Jean
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Hugues DESROUSSEAUX époux de Catherine LABBE fille de feu Pierre qui fut héritier de ladite

- Demoiselle Philippotte HANGOUART veuve de Jean LEPERS
- 1586-1587 Maître Philippe LEPERS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les veuve et hoirs Jacques MEURISSE fils de feu Nicaise
- 1586-1587 Anselme et les hoirs dudit
- 1593-1594 Allard FACHE héritier de la veuve Jacques MEURISSE
- 1600-1601 idem

- Jean MALATIRE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Les enfants de Nicolas LHOIS et Catherine WILLOT dit de Pernes par transport de Betreumieux LEFEBVRE époux de Judaine MALATIRE fille dudit

- Jacques DELEVIGNE fils de feu Noël
- 1586-1587 L'église Ste Catherine
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Colin et Catherine DELOS enfants de feu Louis et de Catherine VINANT
- 1586-1587 Les enfants de feu François DESPIERRE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean DONAS fils de Gilles
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Catherine LECLERCQ veuve de Pierre CHRETIEN par transport d'Antoine GOBERT (GOUBAERE au compte suite)
- 1600-1601 Robert GILLES fils de Bauduin par transport de Simon CARRE époux de ladite

- Antoine DUBOIS
- 1586-1587 L'église St Sauveur par transport de Wallerand DUBOIS fils dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Marie DE LANDAS veuve de maître Jacques FEBVRIER
- 1586-1587 Jean DE WARENGHIEN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Françoise DELERUIELLE veuve de Wallerand DE BAILLOEUL dit de Bapalmes
- 1586-1587 Symphorien DE BAPALMES (sic)
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maître Jean DUQUESNOY licencié es lois
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Les enfants de Jacques PETIT par transport des héritiers de ladite
- 1600-1601 idem

- Jean DE BEAUVENTRE héritier de feu Marguerite SAMER
- 1586-1587 Les héritiers de sa veuve
- 1593-1594 Nicolas DESPREZ par transport de ladite veuve
- 1600-1601 Roger LEBOUQC par transport dudit

- L'église saint sauveur procédant de la fondation de Jean DE BEAUFORT
- Toujours idem

- Jean LEBOUQC époux de Jossine DESLOBES fille et héritière de feu Jacques
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Sa veuve

- Gilles PICAVET au lieu de la veuve Mathis DELESPINE
- 1586-1587 Françoise DELESPINNE veuve de Gilles PICAVET
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Nicolas MERCHIER
- 1586-1587 Antoine HOVELACQUE dit Lombard
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Péronne BUS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Guillemette BUS nièce et héritière de Péronne BUS
- 1600-1601 idem

- Allard CUVILLON époux de Catherine THIEULLAINE fille de feu Demoiselle Marie DE CUINGHEM dit de Hem, veuve d'Henry THIEULLAINE
- 1586-1587 Le couvent des Frères Prêcheurs de Lille
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- David DUGARDIN
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Demoiselle Marie DE RICHEMONT veuve dudit
- 1600-1601 Les enfants de Grard DUGARDIN fils et héritier de ladite

- Maître Wallerand GILLES licencié es lois
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Jean LACHIER
- 1586-1587 Jean LACHIER
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Guillaume LACHIER son frère

- Nicaise DELEPORTE fils de feu Nicaise
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les hoirs Pierre DE CROIX écuyer, Sr de le Fresnois
- 1586-1587 Demoiselle Catherine DE CROIX fille dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean DE BRAUDENGHIEN Sr de Préseau ayant épousé ladite

- Jacques CARDON par transport des héritiers de Marie DE CROIX dit Drumez veuve d'Adrien LIEVIN
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Gilles POTTEAU héritier à cause de sa femme dudit
- 1600-1601 idem

- Pierre PIEDFORT escrinier
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Adrien FREMAUT fils de feu Pierre
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les Bonnes Filles de la Conception
- Toujours idem

- Jean RESTEAU fils de feu Daniel
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Demoiselle Catherine FRELIN petite-nièce de ladite veuve, par donation
- 1600-1601 Frédéric DELEFOSSE époux de ladite

En février et août

Premier jour

- Antoine DEHALLE fils et héritier avec d'autres de feu Antoine
- 1586-1587 Les hoirs Marie DUHOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Les heures canoniales de St Etienne par transport d'Antoine DESMAZIERES fils et héritier de ladite qui fut femme de Julien DESMAZIERES

- Noble homme Jacques DU CHASTEL au nom d'Agnès et Sainte DU CHASTEL ses enfants
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le même au nom d'Agnès DU CHASTEL et ses enfants
- 1600-1601 Le même pour Jacques et (blanc) ses enfants

- Jean DE CHURLE fils de feu Jacques
- 1586-1587 Philippe CARLE
- 1593-1594 Mahieu CHURLE au lieu dudit ayant épousé la veuve dudit Jean CHURLE
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Antoinette CARLES veuve de Jean COCQUET par transport de Jean CARLIER
(Rente divisée en deux ?)
- 1586-1587 Guillaume DESTROS
- 1593-1594 Marguerite DE DEUXVILLES sa veuve
- 1600-1601 idem
- 1586-1587 Charles MANESIER
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Vincent DAVID époux de Jeanne GHERBODE nièce et héritière de Marguerite GHERBODE veuve de Pierre LE GILLON
au lieu de Jean DELEFORTRIE détailleur de draps
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Jeanne GHERBODE veuve dudit
- 1600-1601 Barbe LEPAIGE épouse de Jean DELEMER, nièce et héritière de ladite

- Les hoirs Jean DUHOT fils de feu Antoine
- 1586-1587 Antoine DUHOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Arnould THIEULLAINE fils et héritier de feu Oste
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

2nd jour

- Philippe HANGOUART au lieu de Georges DELEDEULE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 La veuve Mathias DELEFLYE Sr de Sapigny par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Jean DE BERTHAULT dit de Hollande fils de feu Jean
- 1586-1587 Antoine DE HOLLANDE (sic)
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maître Germain LEDRUT docteur en médecine
- 1586-1587 Regnault BRAEM
- 1593-1594 Jeanne LEDRUT sa veuve
- 1600-1601 Les enfants de ladite

- La veuve Pierre DE LE SAULCH fille et héritière de feu Demoiselle Philippotte DE LANDAS veuve de maître Roger HANGOUART
- 1586-1587 Wallerand DELESAUCH
- 1593-1594 La veuve Innocent AUX CAUCHES par transport dudit
- 1600-1601 idem

- L'hôpital saint Nicaise
- Toujours idem

- Les hoirs feu messire Jacques ROUZE Sr de Rabecque
- 1586-1587 Regnault BRAEM
- 1593-1594 Jeanne LEDRUT sa veuve
- 1600-1601 Les enfants de ladite

- Mariette DU BERON soeur de feu Jeanne DU BERON
- 1586-1587 Pasquier VANHOVE époux de Jeanne DUPISRE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Michel et Marie MULLIER par transport dudit

- Pierre BAUWET héritier à cause de sa femme de Vincent DUMONT par partage
- 1586-1587 Jean BAUWET son fils
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Grard DAMART
- 1586-1587 Pierre FASSE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Robert BRIDOUL fils de feu Jean
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Pierre BRIDOUL par transport de ladite
- 1600-1601 Noël BRIDOUL par transport de la veuve Robert BRIDOUL (sic)

- Françoise DELEPORTE fille et héritière de feu Mahieu fils de feu Nicaise
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Antoine DELERIVIERE fils de feu Jean
- 1586-1587 Maître Wallerand MIROUL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Marguerite DE BAUFFREMEZ veuve de maître Antoine DE MONTMORENCY, héritier de Demoiselle Jeanne DE BAUFFREMEZ veuve de Jean DE BEAUFORT écuyer, Sr de Bailloeuil aux Cornailles
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Adrien DE LA HAMEDDE fils de Marguerite DE FOURMESTRAUX veuve de Claude DE LA HAMEDDE, sœur (sic) et héritière de ladite Marguerite DE FOURMESTRAUX

- Robert DELETRAMERIE au lieu de Jean DE BEAUFORT
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 Charles DE WILLEM époux de ladite veuve

- Guillaume DRUMÉZ
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Le couvent des Sœurs Grises en Lille au lieu de Guillaume DRUMÉZ
- Toujours idem

- Louis DE HOLLANDE époux de Jeanne LESCOUFFLE fille de feu Guillaume
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jacqueline DUPRET veuve de Mahieu DE HOLLANDE qui fut fils et héritier de ladite Jeanne

- La veuve Olivier BRIDOUL
- 1586-1587 Jean BRIDOUL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jossine DELEPORTE fille et héritière de feu Jean fils de feu Nicaise
- 1586-1587 Jean MAHIEU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem, capitaine

- Josse PARMENTIER
- 1586-1587 Maître Jean DENIS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Jean HOUBELON fils de feu Jean
- 1586-1587 Les héritiers François DESQUIERE
- 1593-1594 Jean BRIDOUL par transport dudit François
- 1600-1601 idem

- Jacques DELEVIGNE
- 1586-1587 Ses veuve et hoirs
- 1593-1594 Roger LACHIER héritier de ladite veuve
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Marguerite DE BAUFFREMEZ veuve d'Antoine DE MONTMORENCY en son vivant écuyer, Sr de Faulquissart
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Adrien DE LA HAMEDDE fils de Marguerite DE BAUFFREMEZ veuve de Claude DE LA HAMEDDE, sœur (sic) et héritière de ladite

3^{ème} jour

- Demoiselle Agnès BOUTRY veuve de Jean RADOUL
- 1586-1587 Jean TURBELIN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Philippe VANTROYE époux de Françoise TURBELIN fille dudit

- Demoiselle Marie DELATTRE veuve de Charles DE VANDVILLE
- 1586-1587 Jeanne REGNARD
- 1593-1594 La veuve Guillaume REGNARD, nièce (par alliance ?) et héritière de ladite
- 1600-1601 idem

- Allard FARVACQUE par transport de Jean LE CHURLE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Simon VERDIERE ayant épousé la fille dudit
- 1600-1601 idem

- Isabeau BUS fille de feu Pierre
- 1586-1587 Guillemette BUS
- 1593-1594 La veuve Philippe FREMAUT par transport de Jean BUS frère de ladite
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART au lieu de Jean LEMESRE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le Sr de Schoonvelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve dudit Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- La veuve Jean OLIVIER fils de feu Augustin
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Marie OLIVIER veuve de Pierre HEEMS, sœur et héritière de la veuve (sic) dudit
- 1600-1601 idem

- Jérôme DE SOREL écuyer, époux de Marguerite DE HENNIN fille de feu Antoine
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Antoine DE BOULOGNE par transport de Grard DEHENNION qui l'avait par transport dudit
- 1600-1601 Jacquemine BLANCQUART veuve dudit

- Denis FROIDURE fils de feu Simon
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Philippe FROIDURE fils dudit

- Antoine FAVREL boutonnier
- 1586-1587 Guy FAVREL son fils
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Martin DELECOURT époux d'Antoinette FAVREL, sœur et héritière dudit

4^{ème} jour

- Allard DU BOSQUIEL clateur, fils de Vincent
- 1586-1587 Françoise DU BOSQUIEL fille dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- François, Nicolas et Antoine DEGLEN
- 1586-1587 Jean RUFFIN
- 1593-1594 Jean LE VAILLANT au lieu dudit
- 1600-1601 idem mais LE WILLANT

- Marie MONTAIGNE veuve de Georges DELEDICQUE par transport de Paul PARMENTIER fils de Paul
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Catherine CARDON par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Jean BOUCQUENOIS par transport de Michel LEFEBVRE fils de feu Michel
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 Marguerite LEROUX est ladite veuve

- Allard FARVACQUE par transport des veuve et hoirs Jean LE CHARLE au lieu d'Antoine GRIMBERT fils de feu Jean
- 1586-1587 Philippe CARLE
- 1593-1594 Jacques FASSE époux de Marguerite CHURLE au lieu dudit ayant épousé la veuve CHURLE
- 1600-1601 idem mais FACHE au lieu de FASSE

- Jeanne DEBOURS veuve d'Arnould HOVINE
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 Robert HOVINE fils de ladite
- 1600-1601 idem

- Oste LECLERCQ ayant épousé la fille de Jean LEBAY fils de feu Christophe
- 1586-1587 Jacquemine LEBAY fille de feu Jean
- 1593-1594 Oste LECHERF époux de Catherine LEBAY, sœur et héritière de ladite
- 1600-1601 Les enfants de demoiselle Jeanne DELECURT veuve d'Henri LEROY par transport de ladite Catherine

- Demoiselle Marguerite DE REBREVETTES veuve de maître Toussaint MUYSSART
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 Bonne DE PONTREWART veuve de Martin DE REBREVETTE, héritière de ladite
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Au dit Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le Sr de Schoonvelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve dudit Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- Anne DORESMIEUX
- 1586-1587 Wallerand DELESAUCH
- 1593-1594 Maître Jacques ROMON prêtre par transport dudit
- 1600-1601 idem

- Collette DELATTRE veuve de Pierre AGACHE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Michel BRAEM fils d'Allard par transport de ladite

- Audit Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils de dudit
- 1600-1601 idem

- La veuve Olivier MARISSAL
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Gilles DELESPIERRE par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Jeanne DEBOURS veuve d'Arnould HOVINE x2
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 Robert HOVINE fils de ladite
- 1600-1601 idem

- Nicolas DE CALLONNE époux de Marie DE LANDAS fille de feu Jacques
- 1586-1587 Les Sœurs Grises de Lille par transport dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Antoine LOMBART par transport des héritiers de la veuve Pierre DUPONT fils de feu Guillaume
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean CARON au lieu d'Antoine DE CROIX
- 1586-1587 Pierre GRAS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Sœur Catherine MARTIN en l'hôpital Comtesse et Sœur Isabeau DUBAR aux Sœurs Grises d'Armentières, chacune par moitié leur vie durant par la donation de feu Simon FRUIT qui l'avait par transport de Robert GHURE qui en avait droit dudit GRAS

- Les hoirs Jeanne LACHIER veuve de Jean CASTELAIN au lieu de feu Hues CASTELAIN
- 1586-1587 Hugues DUGARDIN
- 1593-1594 Guillaume HANGOUART Sr de Piètre par transport dudit
- 1600-1601 idem

- André ANDRIEU par transport de Gaspard PROUVOST
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Arnould DE NOYELLES ayant épousé la veuve dudit

- La veuve Guillaume PETITPAS héritière de feu maître Noël SEGON
- 1586-1587 Germain PETITPAS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 veuve

- Maître Germain LEDRUT
- 1586-1587 Demoiselle Agnès LEDRUT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle DE BOUSBECQUE par transport de Bernard BOULLENGIER (Rente divisée ?)
- 1586-1587 Martin CASTELAIN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Josse VANDENBERGHE époux de Jeanne CASTELAIN fille dudit
- 1586-1587 Le Sieur DE WILLERZIES
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jacques AU PATIN époux de Marie CORNILLE fille et héritière de feu Philippe CORNILLE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 Les enfants de Philippe AU PATIN qui fut fils de ladite

- Au Salve Regina fondé en l'église saint Etienne
- Toujours idem

- Jean HUGHELOT
- 1586-1587 Michel HUGHELOT fils dudit
- 1593-1594 Florence et Péronne HUGUELOT sœurs, héritière dudit
- 1600-1601 idem

- La veuve Daniel SCHELFAULT fils de feu Olivier
- 1586-1587 Charles SCHELFAUT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Antoinette MARCHANT veuve de Thomas MASUREL
- 1586-1587 Les hoirs Gilles COUTURE
- 1593-1594 Jean DOULCET époux de la fille dudit
- 1600-1601 idem

- Jean CARON
- 1586-1587 La charité des pauvres de St Pierre
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean DELANNOY fils de feu Nicolas
- 1586-1587 Paul DELANNOY
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Pierre BLOCQUEL héritier à cause de sa femme, fille de Gilles CHIVORE
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Catherine CHIVORE veuve dudit
- 1600-1601 idem

- La veuve Nicolas MANISENT
- 1586-1587 Maître Charles DE CALONNE Néant
- 1593-1594 idem néant
- 1600-1601 idem néant

- Maître Charles DE CALLONNE
- Toujours néant (comme bien confisqué ?)

- Isabeau BUS au lieu de Jean DEFLINES fils de feu Jean
- 1586-1587 Jean LEPERS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem, capitaine, héritier de ladite

- Philippe HANGOUART au lieu d'Antoine MONCHEAU fils de feu Collard
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le Sr de Schoonevelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve dudit Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- La chapelle paroissiale de saint Pierre au lieu de Noël FOULON
- Toujours idem

- Barbe MARCHANT veuve de François RICHEMONT
- 1586-1587 Jean DUBOIS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie BRUNEL par transport dudit

- Jean DELEFORTRIE fils de feu Robert
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Allard BRAEM
- 1586-1587 La veuve Nicolas TESSON
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve maître Bruno LEROY licencié es lois
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maître Germain LEDRUT au lieu d'Agnès DEHONDT veuve de Jean MALBRANCQUE
- 1586-1587 Martin CASTELAIN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Josse VANDENBERGHE époux de Jeanne CASTELAIN fille dudit

16^{ème} jour

- Pierre DE LANDAS fils de feu Jacques par transport des hoirs Adrien CLEMENTS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Wallerand DE LANDAS frère et héritier dudit feu Pierre
- 1600-1601 Pierre DE LANDAS frère et héritier de Pierre

- Robert DUPRET au lieu de Demoiselle Jeanne DELANNOY veuve de Pierre DUPRET
- 1586-1587 Henri DE BAUFFREMEZ
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Marie LECHERF veuve de Grard DELECOURT par transport de Jean CAMBIER époux d'Isabeau MOREL
- 1586-1587 L'église St Maurice par donation de ladite
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Marie DE FOURMESTRAUX veuve de Jean DELOBEL
- 1586-1587 Isabeau DELOBEL
- 1593-1594 Jean VANDERSTEENE époux de ladite
- 1600-1601 idem

- Jean BOUCQUENOIS par transport de Jacques DESPREZ et Agnieu DESBUREUX époux de Marguerite DESPREZ
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 Marguerite LEROUX est la veuve

- Demoiselle Jeanne PARENT veuve de Pierre JOLY
- 1586-1587 Jean REGNARD
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Demoiselle Catherine DUQUESNOY par transport de la veuve dudit

- Mathis CARDON par transport de la veuve Pierre DAUDENARDE
- 1586-1587 Mathis CARDON
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Antoine DUBOIS fils de feu Pontus
- 1586-1587 L'église St Sauveur par transport de Wallerand DUBOIS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les hoirs feu maître Baude MUYSSART
- 1586-1587 Toussaint MUYSSART
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Demoiselle Catherine DE HENNIN sa veuve

- Louise DU VRELIET veuve de Noël DESBARBIEU au lieu de Maurice DE VISCQ
- 1586-1587 Marguerite DESBARBIEU
- 1593-1594 Jean BRIDOUL époux de ladite
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Marie CRESPEL veuve de Nicaise MARISSAL
- 1586-1587 Les tuteurs de Jean MARISSAL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Philippe LE SUEUR
- 1586-1587 Jean CASTILLON [Qui a épousé Jeanne DE BACHY veuve dudit, voir autre rente]
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean LESUEUR fils dudit feu Philippe au lieu dudit

- Isabeau DE HENNIN fille de feu Antoine
- 1586-1587 Jean BOUREL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Claude DE LE CAUCHIE par transport des marglisseurs de l'église saint Catherine
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Les grands obits de St Pierre par transport dudit

- Allard SEGON fils de feu Mahieu
- 1586-1587 La veuve de maître Germain GILLES
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Demoiselle Jeanne SEGON veuve dudit

- Jean DE HOUPLINES fils de feu Josse
- 1586-1587 Pierre DE LORTHIOIR au nom dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie LEROY fille de feu Gilles par transport dudit

- Catherine FASSE veuve de Thomas BARATTE héritier de la veuve Michel LEGHIEZ
- 1586-1587 idem mais Catherine FACHE veuve de Toussaint BARATTE (sic)
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem mais Thomas BARATTE

- Allard SEGON
- 1586-1587 La veuve de maître Germain GILLES
- 1593-1594 Jeanne SEGON veuve dudit
- 1600-1601 idem

- Jeanne DE CARMONT veuve d'Alexandre BOUTRY dit Laillier fils de feu Jean
- 1586-1587 Adrien LAILLIER (sic)
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem (LALLIER)

- Oste HAVET procureur
- 1586-1587 Monsieur Paul DE LA GRANGE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem, chevalier

- Robert DESMULLIERS époux de Catherine DUQUESNOY
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Anne et Marguerite DELOTEL par transport d'Antoine THIEFRIES fils de feu Jacques
- 1586-1587 Jean MARISSAL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART au lieu de Thierry FOURMESTRAUX
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Catherine DUBOIS veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Maître Raphaël POLLET
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 Jean POLLET Sr de Naveghers héritier dudit
- 1600-1601 idem

- Jeanne DUPREZ veuve d'Isambart DE LANDAS
- 1586-1587 Charles DE LANDAS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les religieuses et couvent de l'Abbiette par transport de la veuve Allard DELEBECQUE
- Toujours idem

- Agnès LEGRARD
- 1586-1587 Guillaume PERSAN époux de Marguerite DESBUCQUOIS et Michelle DESBUCQUOIS, sœurs
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Isabeau BUS fille de feu Pierre
- 1586-1587 Guillemette BUS
- 1593-1594 Isabeau BUS fille de feu Mahieu, sa nièce et héritière
- 1600-1601 Madeleine DESPLANCQUES veuve de Jean LE GUILLEBERT par transport de Marie DESTIEU et avant d'Adrien DUPRET époux de ladite Isabeau

- Jean DUMORTIER fils et héritier avec d'autres de la veuve maître Bruno DUMORTIER
-1586-1587 Messire Maximilien LE CANDELE
-1593-1594 idem
-1600-1601 Herman PREVOST par transport dudit

- Louise AGACHE veuve de Nicolas DELANNOY
- Toujours idem

- Maître Laurent LHOSTE prêtre
-1586-1587 Allard BRAEM
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Jean LAMBELIN par transport des enfants de feu Pierre HOCHART
-1586-1587 Allard BRAEM
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Maître Jérôme DUMORTIER fils de maître Bruno
-1586-1587 Ses hoirs
-1593-1594 La fabrique de St Pierre par transport desdits
-1600-1601 idem

- Demoiselle Antoinette BAVE veuve de Jean BERON
-1586-1587 Guillaume DRUMEZ
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Demoiselle Marguerite HOCHÉPIED veuve de Martin DU RIVAGE
-1586-1587 Ses hoirs
-1593-1594 Martin DURIVAGE, son fils et héritier
-1600-1601 Wallerand HANGOUART par transport dudit

15^{ème} jour

- La veuve Wallerand DE CROIX écuyer, Sr d'Oyembourg
-1586-1587 idem
-1593-1594 Messire Henri DENNETIERES ayant épousé la fille de ladite
-1600-1601 Jérôme (sic) DENNETIERES ayant épousé ladite veuve DE CROIX (sic)

- Les Bonnes Filles de la Conception par donation de Laurent DE WAES fils de feu Louis
- Toujours idem

- Regnault LE MAITRE mari de Marguerite BRUNIN, nièce et héritière d'Agnès POUPEE veuve de Nicolas POLLET
-1586-1587 Jeanne DUBOIS au lieu de Jacques DE LA CHAPPELLE
-1593-1594 François DE MONCHEAUX époux de ladite
-1600-1601 idem

- Jacques VAAST dit Caudrelier, fils de feu Pierre
-1586-1587 Allard BRAEM
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- François DU BOSQUIEL époux de Marguerite LEGRAND
-1586-1587 Marguerite LEGRAIN (sic) veuve dudit
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Oste LECHERF ayant épousé la fille de Jean LE BAY
- 1586-1587 Jacquemine LE BAY fille dudit feu Jean
- 1593-1594 Oste LECHERF époux de Catherine LE BAY, sœur et héritière de ladite
- 1600-1601 Les enfants de Jeanne DELECOURT veuve d'Henri LEROY par transport dudit

- Mahieu CASTELAIN fils de feu Guillaume
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Michelle BLAUWART est la veuve
- 1600-1601 idem

- Jean DELEFORTRIE au lieu de Demoiselle Antoinette CARDON veuve de Jean MEURISSE
- Toujours idem

- Jacques CARDON
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Gilles POTTEAU héritier de ladite à cause de sa femme
- 1600-1601 idem

- Roger GANTHOIS par transport de la veuve Etienne DESREVEAUX au lieu de Jean DE BOUVIGNIES et auparavant de
Maillin LEFEBVRE fils de Louis
- 1586-1587 La veuve Etienne DESREVEAUX
- 1593-1594 Isabeau LEFEBVRE est la veuve
- 1600-1601 idem

- Regnault DE SYON
- Toujours idem

- Piat CAMBIER fils de feu Herry (Henri)
- 1586-1587 Philippe DESPLANCQUES
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Antoinette BAVE veuve de Jean BERON au lieu de Demoiselle Isabeau BAVE veuve de Georges CARLIER
- 1586-1587 Jean BAILLET
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean LE CHURLE
- 1586-1587 Philippe CARLE
- 1593-1594 Maître Jean BRIDOUL époux de Marie CHURLE
- 1600-1601 idem

- Isabeau LEROY veuve de Jacques CASTELAIN par transport des hoirs Marie DE COUROUBLE veuve d'Herry (Henri)
LEROY
- 1586-1587 Chrétien LESCOUFFLE
- 1593-1594 Marie MAUPETIT fille de Claude au lieu dudit ayant épousé la veuve dudit Claude
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Agnès CASTELAIN veuve de Nicolas DE FOURMESTRAUX
- 1586-1587 Ses curateurs
- 1593-1594 Les curateurs de Jean LHERNOULD fils de ladite Agnès
- 1600-1601 idem

- Antoine GRIMBERT
- 1586-1587 Catherine FROIDURE veuve de Jean CASTELAIN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Au 8^{ème} jour

- Demoiselle Jeanne LACHIER/LARCHIER veuve de Jean CASTELAIN
- 1586-1587 Jean DE HOLLANDE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Guillaume TRESEL époux de Michelle DE LA GRANGE fille de Paul qui fut fils de Pierre
- 1586-1587 Ladite, veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Le Sr des Marison époux de Catherine DELAGRANGE héritière de ladite

- Jacques DELOBEL par transport de Herry (Henri) DELEFORT
- 1586-1587 Isabeau DELOBEL fille de feu Allard
- 1593-1594 Jean VANDENSTEEN époux de ladite
- 1600-1601 idem

- Françoise DESCOULLEURS veuve de Jean HERME par transport de Charles MANESIER
- 1586-1587 Michel DELECOURT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Pierre DE WARENGHIEN par transport dudit (dit le jeune)

- Demoiselle Marie LE VASSEUR veuve d'Oste DELEDALLE
- 1586-1587 Jean DE HOLLANDE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Sébastien LE PREVOST époux de Marie LE BATTEUR
- Toujours idem

- Pierre DE LANDAS fils de feu Jacques
- 1586-1587 Les sœurs Grises de Lille par transport de Nicolas DE CALONNE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Pierre DRUMÉZ par transport de Demoiselle Agnès LEMAHIEU veuve de Jean BERNARD
- 1586-1587 Les pauvres chartriers de Lille
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Les pauvres ménages de Lille

- Soeur Martine DESMAZIERES dit Briet au lieu de Jean BRIET
- 1586-1587 Regnault BRAEM
- 1593-1594 Jeanne LEDRUT sa veuve
- 1600-1601 Ses enfants

Au 9^{ème} jour

- Catherine et Catherinette DELEBECQUE enfants de feu Jacques et de Françoise LUCART
- 1586-1587 Le salve Regina de l'église St Etienne
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Claudine LEROY veuve de Roland LÉBOUCQ par transport de Demoiselle Cornille PAUWELS veuve d'Henri MULLIER
- 1586-1587 La veuve Antoine DUHOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie LÉBOUCQ est la veuve

- Maître Jacques DELESPIERRE prêtre
- 1586-1587 Gilles et Etienne DELESPIERRE et Jean CRESPEL époux de Jeanne DELESPIERRE, neveux et nièce dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Rémy DELESPIERRE par partage des héritiers desdits et ledit CRESPEL

- La veuve Pierre DE CARNES fils de feu Pierre
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie BETREUMIEUX par transport de ladite

- Jean DE BERTAULDT dit de Hollande au lieu de Henri REGNARE
- Toujours idem

- François DE MONCHEAU époux de la veuve Pierre DUPREZ maître des comptes à Lille
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Hubert DELIOT au lieu dudit
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Isabeau CASTELAIN veuve de Jean LESTIEVENON
- 1586-1587 Isabeau CASTELAIN veuve d'Antoine THIEFFRIES
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maître Raphaël POLLET
- 1586-1587 Ses enfants
- 1593-1594 Jean POLLET Sr de Naveghers, héritier dudit
- 1600-1601 Le même, fils dudit Raphaël

- Les hoirs Paul CASTELAIN marchand
- 1586-1587 Gilles CASTELAIN son fils
- 1593-1594 Anne PARENT veuve dudit Gilles
- 1600-1601 idem

- Maître Laurent LHOSTE prêtre
- 1586-1587 Allard BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Pierre LE CANDELE fils de feu Louis
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Noël LE CANDELE fils et héritier de Pierre qui fut fils de feu Noël (sic)

- Demoiselle Marie DE CROIX veuve de Georges DELESPIERRE
- 1586-1587 Gilles DELESPIERRE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Jean WAIGNON
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Marguerite DE BOURS veuve de Jean WAIGNON
- 1600-1601 Ses héritiers

- La veuve Wallerand SEMERPONT
- 1586-1587 Nicolas DE LA HAYE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART au lieu de Pierre et François PLANCQUE dit Hutin enfants de Jean
-1586-1587 idem
-1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
-1600-1601 idem

- La charité des pauvres de Saint Pierre
- Toujours idem

- Demoiselle Antoinette AUX CAUCHES veuve d'Arnould DELEPLANCQUE
-1586-1587 La bourse générale des pauvres de Lille
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Guillaume DELEDORPE
- Toujours idem

- Quentin RICQUART
-1586-1587 Les Sœurs Grises de Lille par transport et donation de la veuve dudit
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- L'hôpital de la Trinité
- Toujours idem

- Gilles LEBOUCQ fils de feu Martin
-1586-1587 Jean et Nicolas LEBOUCQ
-1593-1594 Jean LEBOUCQ
-1600-1601 Jean LEBOUCQ par transport de Nicolas LEROY qui fut héritier de la veuve Josse CARLIER

- Maître Wallerand DE COUROUBLE docteur en médecine (NOTE)
-1586-1587 Le Sr de NINOVE ayant épousé la nièce de la veuve dudit
-1593-1594 Jean DE LA VICHTE Sr de Ninove (le même)
-1600-1601 idem

Au 11^{ème} jour

- Josse DUQUESNE demeurant à Tournai par transport de Laurent HEDDEBAUT époux de Péronne LEMESRE fille de Jeanne BERNARD veuve de Georges LEMESRE
-1586-1587 Catherine BELLIER veuve de Jean DE COURRIERES
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Les hoirs ou ayant cause de feu Pierre DE LE SAUCH
-1586-1587 Wallerand DE LE SAUCH
-1593-1594 Maître Jacques RAMON prêtre, par transport dudit
-1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART au lieu de Charles DEMAN
-1586-1587 idem
-1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit feu
-1600-1601 idem

- Péronne BUS
-1586-1587 idem
-1593-1594 Guillemette BUS nièce de ladite
-1600-1601 idem

- Isabeau MARISSAL veuve de Roger DUTRIEZ par transport de la veuve Roger LE BATTEUR
-1586-1587 Guillaume DE TROS
-1593-1594 Marguerite DEDEUXVILLES sa veuve
-1600-1601 idem

- Les hoirs Pierre PREUDHOMME dit Coisnes
-1586-1587 Henri PREUDHOMME fils de feu Pierre
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Martin DE REBREVETTES fils de feu Jean
-1586-1587 Bonne DE PONTREWART sa veuve
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Mahieu BUS époux de Jeanne TURPIN au lieu de la veuve Nicolas TURPIN
-1586-1587 Ladite, sa veuve
-1593-1594 Jeanne CORMONTAIGNE (sic) veuve de Mahieu BUS
-1600-1601 idem

Au 12^{ème} jour

- Jean DRAGON marchand de sayes
-1586-1587 idem
-1593-1594 Marie DEDEUXVILLES veuve de Robert BAILLET et avant ledit
-1600-1601 Hubert DUHOT époux de Marie BAILLET auparavant veuve de Jean Baptiste FOURMESTRAUX, ayant épousé la fille de ladite

- La veuve Antoine GOMMER
-1586-1587 Ses hoirs et veuve
-1593-1594 idem
-1600-1601 La veuve Pierre GOMMER Sr de Fléquières fils de feu Antoine

- Catherine LEPERS veuve de Jacques CARRETTE par transport de Demoiselle Jeanne DU BOSQUIEL veuve de Jacques DELEPORTE
-1586-1587 Jacques DESRUIELLES
-1593-1594 Jean DESRUIELLES
-1600-1601 idem

- Les hoirs Jean LEMESRE fils de feu Mahieu
-1586-1587 Martin DESCAMPS ayant épousé la veuve de Jean DEROUBAIX
-1593-1594 idem
-1600-1601 Le même mais ayant épousé la veuve Jean DESCAMPS (sic)

Au 14^{ème} jour

- Le couvent de Saint Claire à Lille
- Toujours idem

- Demoiselle Laurence BAILLET veuve de François HOOCHSLOT
-1586-1587 La veuve Mahieu HOOCHSLOOT
-1593-1594 Catherine PARENT est la veuve
-1600-1601 idem

Au 16^{ème} jour

- Isabeau DILLIES par transport de Gaspard PROUVOST
-1586-1587 Jean BLANCQUART
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

- Mahieu HOOCHSLOOT fils de feu François
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Catherine PARENT est la veuve
- 1600-1601 idem

- Gaspard MOREL fils de feu Antoine
- 1586-1587 François MALATIRE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Françoise (sic) MALATIRE

- Demoiselle Marguerite BERNIERE veuve de maître François DELARUE au lieu de Demoiselle Adrienne DUCHESNE veuve d'Arnould DELANNOY
- 1586-1587 Jean THIEFFRIES par transport des hoirs de ladite Madeleine (sic) BERNIERE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Jeanne THIEULAIN veuve de Charles DE SOUASTRE
- 1586-1587 Jeanne DE SOUASTRE
- 1593-1594 Catherine DE SOUASTRE
- 1600-1601 Aliénore DE BONNIERES par partage au lieu d'Henri DE BONNIERES, Claude DELANNOY époux d'Hélène DE BONNIERES et Aliénore DE BONNIERES héritiers de ladite Catherine

- Demoiselle Marguerite BARGE veuve de Jean DUBIEZ héritier de Demoiselle Marguerite LEROUX veuve de Jean BARGE
- 1586-1587 Jean LEDRUT
- 1593-1594 Marguerite HERRENG sa veuve
- 1600-1601 idem

Au 17^{ème} jour

- Catherine et Cathérinette DELEBECQUE enfants de feu Jacques et de Françoise LUCART teinturier de sayes
- 1586-1587 Le Salve Regina de l'église St Etienne
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve maître Jacques DE LA CHAPPELLE
- 1586-1587 Nicole MARISSAL veuve de Jean DELEBECQUE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Auguste PETITPAS par transport des héritiers de ladite

Au 18^{ème} jour

- Amand VAN MECHEL pelletier
- Toujours idem

- La veuve maître Pierre MIROUL
- 1586-1587 Ladite et ses hoirs
- 1593-1594 Antoinette MIROUL fille de ladite veuve
- 1600-1601 idem

Au 21^{ème} jour

- Les enfants de feu Pierre HOCHART au lieu de la veuve Nicolas HAULSSE
- 1586-1587 Michel DUMARETZ
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean MIROUL procureur, au lieu dudit

- Les enfants e la Grange au lieu de maître Jean DE LACU (ou DE LAEN)
- Toujours idem

- Demoiselle Antoinette DE BETHENCOURT veuve de feu maître Wallerand DE LANDAS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Ses enfants et héritiers
- 1600-1601 idem

- La veuve Pierre POUILLE marchand
- 1586-1587 Les hoirs et ladite
- 1593-1594 Les hoirs de la veuve Dominique POUILLE
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Isabeau DESMAZIERES veuve de Pallamedes DE MONCHY
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 Les hoirs d'Isabeau DESROZIERES (sic) veuve dudit
- 1600-1601 idem

Au 24^{ème} jour

- Jacques ARTUS
- 1586-1587 Jean LÉBOUCQ
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Sa veuve

Au 25^{ème} jour

- Françoise DELEPORTE par transport des enfants Jean DUHOT
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 André ANDRIEU par transport de ladite
- 1600-1601 Arnould DE NOYELLES ayant épousé la veuve dudit

Au 27^{ème} jour

- Jean DE WARENGHIEN par transport de Collette TACQUET
- Toujours idem, receveur du domaine de Lille

- Péronne TACQUET fille de feu Jean
- 1586-1587 Jean DE WARENGHIEN receveur du domaine de Lille
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Au 28^{ème} jour

- Grégoire DELEPORTE par transport d'Isambart DELECOURT mari de Philippotte LEDIEU fille de Jacques et de feu Barbe LECLERCQ à son trépas femme de Jacques LEDIEU au lieu de Jean DE FOURMESTRAUX marchand
- Toujours idem

Au 29^{ème} jour

- Louis DE HOLLANDE époux de Jeanne LESCOUFFLE fille de feu Guillaume au lieu de Louis DE HOLLANDE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jacquemine DUPREZ veuve de Mahieu DE HOLLANDE qui fut fils et héritier de ladite LESCOUFFLE, veuve dudit

Au pénultième jour

- La veuve Jean PARENT fils de feu Jean
- 1586-1587 La veuve Mahieu HOOCHSLOOT
- 1593-1594 Catherine PARENT est la veuve
- 1600-1601 idem

Au dernier jour

- La veuve Pierre LEPE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Pierre LEPE fils de ladite veuve
- 1600-1601 Aux Bonnes Filles de la Conception par transport dudit

- Jacquemine DELECOURT veuve de Jean PAYELLE
- 1586-1587 Les hoirs sire Josse PAYELLE
- 1593-1594 Germain PETIPAS par transport des hoirs dudit
- 1600-1601 idem

- Jacques DE ZISTERS (DEZITTER) époux de Catherine PAYELLE
- 1586-1587 Jean DEFFONTAINES au lieu de Jean DE ZISTRE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean LEDOUX par transport de Robert SIMON époux d'Isabeau DEFFONTAINES fille dudit

- Les enfants de feu Willemine TOURNEMINE qu'elle eut de Louis LIBERT et de Pierre LEBLANCQ
- 1586-1587 Josse VERDIERE époux de Joyse LEBLANCQ fille de ladite
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Josse COUROUBLE teinturier
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Arnould CARLIER époux de Jacqueline COUROUBLE, nièce et héritière dudit feu
- 1600-1601 Arnould DE NOYELLES

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Guillaume DE ROUBAIX héritier à cause de sa femme de Demoiselle Anne AU PATIN veuve de Jacques DESCOURS
- 1586-1587 Noël WACRENIER par transport dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Artus VERDIERE fils de feu Jean
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Ses enfants
- 1600-1601 Marie BETREUMIEUX par transport de Philippe VERDIERE fils dudit et autres

En mars et septembre 1576

Au premier jour

- Jeanne DEBOURS veuve d'Arnould HOVINE
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Philippe JACQUEMONT au lieu desdits

- François FASSE fils de feu Jacques
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean MIROUL par transport de Jean DELEFORTRIE, neveu et héritier à cause de sa femme dudit

- Les Bonnes Filles de la Conception
- Toujours idem

- Pierre BAVE détailleur de draps
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Jeanne HELLEBAUT sa veuve
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Claudine LEROY veuve de Roland LEBOUCCQ
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Ses hoirs
- 1600-1601 Marie LEBOUCCQ sa fille

- Mahieu DUFER
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Gaspard MASSIS par transport dudit
- 1600-1601 Monsieur Alexandre HAENRAET par transport dudit

- Marie DE HOVE au lieu de Jacques DELOS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Mahieu CASTELAIN Sr du Becquerel ayant épousé Marie DE HOVE héritière de ladite défunte
- 1600-1601 idem

Au 3^{ème} jour

- Hues (Hugues) DELOBEL fils de feu Oste
- 1586-1587 Philippe FREMAUT
- 1593-1594 Aliénor DESPLANCQUES sa veuve
- 1600-1601 Jean FREMAUT son fils

- Les hoirs de la veuve Robert DABLAING
- 1586-1587 Catherine DE BERTANGLES
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Simon DELOBEL ayant épousé la veuve Jean WILLART
- 1586-1587 Simon LEMESRE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Au 6^{ème} jour

- Gilbert CAMPAIN teinturier
- 1586-1587 Jeanne MOREL sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Ladite et Michel DELMOTTE ayant droit à présent

- Mahieu DUTHOIT au lieu de Jacques DE BOULOGNE
- 1586-1587 Melchior DE THUMESNIL ayant épousé la veuve Gaspard COCQUET
- 1593-1594 Le même mari de la veuve Mahieu DUTHOIT
- 1600-1601 Pierre PETIT époux de Vinchenette COUSIN veuve dudit Melchior

- Robert DUBUS fils de feu Jean
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean DUBUS son fils

- Sire Philippe DUFOUR prêtre par transport de la veuve Pierre DUBOIS dit Pottin
- Toujours idem

- Gilles LEBOUCQ par transport de Jean LESCAILLET
- 1586-1587 Sœur Jossine LEBOUCQ fille dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem, religieuse à l'Abbatte

- Michel RABAULT
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Maître Wallerand MIROUL par transport d'Antoine BLONDEL ayant épousé la fille dudit
- 1600-1601 idem

- Jean CARON
- 1586-1587 Wallerand CARON
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Guy WILLANT procureur
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Adrien LALLIER époux d'Isabeau WILLANT fille dudit

- Catherine CHURLES veuve de Frédéric DU PAYAGE (DU PAIAIGE)
- 1586-1587 Adam GRAU par transport des tuteurs d'Antoine et Jeanne BOULENGER héritiers de ladite
- 1593-1594 idem mais CARLE au lieu de CHURLES
- 1600-1601 idem

- Michelle DE FOURMESTRAUX veuve de Guillaume DANCOISNE dit Le Cocq
- 1586-1587 Marguerite DANCOISNE veuve de Pierre BROCHART
- 1593-1594 Herman PREVOST par transport de Pierre BROCHART fils de ladite
- 1600-1601 idem

- Pierre DESCAMPS époux de Marie DANCOISNE dit Le Cocq auparavant veuve de Gabriel DE CARNIN
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Guillaume GHYS époux de Marguerite DESCAMPS fille dudit
- 1600-1601 Ladite, veuve

Au 7^{ème} jour

- Salve Regina en l'église de St Etienne
- Toujours idem

- Regnault BRAEM fils de feu Allard par transport de la veuve Allard BRAEM sa mère
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Jeanne LEDRUT sa veuve
- 1600-1601 Ses enfants

- Demoiselle Jacqueline DE GOUY veuve de Jean BRIDOU
- 1586-1587 Anne LE MICQUIEL fille de Suzanne BRDOUL
- 1593-1594 Pierre CARNIERE époux de ladite
- 1600-1601 idem

- Jeanne MEURISSE veuve de François DE BACHY
- Toujours idem

- Robert DESMULLIERS procureur
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- L'église St Sauveur
- Toujours idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Demoiselle Jeanne BAVE veuve de Jean DE LE ROYERE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Maître Piat MOUTON époux de Marie DUBOIS auparavant veuve de maître Philippe CARLE, neveu et héritier de ladite

- François MUETTE héritier à cause de sa femme de Demoiselle Jacquemine DUQUESNOY veuve de Nicolas DELANNOY
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Péronne DELANNOY sa veuve
- 1600-1601 Ses enfants

- Catherine PARENT veuve d'Allard BRAEM
- 1586-1587 Regnault BRAEM
- 1593-1594 Jeanne LEDRUT sa veuve
- 1600-1601 Ses enfants

- Jacques DE WILDE mercier
- Toujours idem

- Arnould COCQUEL ayant épousé Jeanne LE GHIEZ veuve de Jean DE LE ROYERE
- 1586-1587 Robert DELEROYERE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- L'église Saint Sauveur
- Toujours idem

- Antoine WALTIER neveu et héritier de Demoiselle Marguerite WATHIER (sic) veuve de Simon BLAUVOET
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem mais WATHIER
- 1600-1601 idem

Au 8^{ème} jour

- Péronne BUS fille de feu Pierre
- 1586-1587 Péronne BUS fille de feu Mahieu, petite-nièce et héritière de ladite
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Au 10^{ème} jour

- Antoine DUBOIS
- 1586-1587 Ses hoirs

-1593-1594 idem
-1600-1601 Charles DENNETIERES écuyer, Sr du Don, son beau-fils

- Philippe HANGOUART
-1586-1587 idem
-1593-1594 Sa veuve
-1600-1601 idem

- Robert DESMULLIERS
-1586-1587 Sa veuve
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem, lui était procureur

- Philippe DAUDENARDE
-1586-1587 idem
-1593-1594 idem
-1600-1601 Guillaume DAUDENARDE son fils

- Liévin DECLERCQ hôte du Singe
-1586-1587 idem mais LECLERCQ
-1593-1594 Sa veuve
-1600-1601 idem

- Marie DELESCLUSE veuve de Pierre LEPE
-1586-1587 Pierre LEPE
-1593-1594 idem
-1600-1601 Jacques BATAILLE par transport des ministres des pauvres de Lille qui en avaient droit par donation testamentaire dudit feu

- Pierre DRUMÉZ
-1586-1587 L'hôpital St Nicolas
-1593-1594 idem
-1600-1601 idem

Au 11^{ème} jour

- Catherine et Simone WAIGNON enfants de Gaspard
-1586-1587 Laurent DE NOYELLES époux de Jeanne WAIGNON
-1593-1594 Ladite, veuve
-1600-1601 idem

Au 12^{ème} jour

Les hoirs François GHERBODE
-1586-1587 Adrien DE SAINT GENOIS
-1593-1594 idem
-1600-1601 Ses enfants

Au 13^{ème} jour

- Philippe HANGOUART fils de feu Guillaume
-1586-1587 idem
-1593-1594 Sa veuve
-1600-1601 idem

- L'église Sainte Catherine
- Toujours idem

Au 15^{ème} jour

- Jean HUGHELOT fils de feu Jean
- 1586-1587 Michel HUGHELOT son fils
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean MARISSAL marchand
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Ses hoirs
- 1600-1601 idem

- Gilles GAUDOUL/GADOUL ayant épousé la veuve Pierre SCHOTE
- 1586-1587 Fremin LERICHE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Roger LEBOUCQ frère et héritier d'Isabeau LEBOUCQ épouse dudit

Au 17^{ème} jour

- Suzanne BRIDOUL veuve d'André LE MICQUIEL
- 1586-1587 Anne LE MICQUIEL sa fille
- 1593-1594 Pierre CARLIER époux de ladite Anne
- 1600-1601 idem

- Allard SEGON
- 1586-1587 La veuve Germain GILLES
- 1593-1594 Jeanne SEGON est la veuve
- 1600-1601 idem

- La veuve Robert HUGIER
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Jean FREMAUT neveu et héritier de la veuve dudit LE HUGHIER
- 1600-1601 Le même devenu prêtre

- Le couvent des Sœurs Grises en Lille
- Toujours idem

- Jeanne DELESPIERRE veuve de Nicolas AGACHE
- 1586-1587 Jean CRESPEL
- 1593-1594 Jeanne DELESPIERRE sa veuve
- 1600-1601 Ses hoirs

- Marie BAVE fille de feu Regnault
- 1586-1587 Guillaume LECOUTRE (sic) fils de Catherine BAVE
- 1593-1594 Philippe LE CANDELE au lieu de Guillaume LE CANDELE (sic) fils et héritier de Catherine BAVE
- 1600-1601 idem

- Jean DE WARENGHIEN au lieu de feu maître Vincent DELEBECQUE
- Toujours idem, receveur du domaine de Lille

- Catherine KIEST fille de Jean par transport de maître Guillaume LEFEL
- 1586-1587 Péronne HOCHART veuve de Guillaume LHERMITE dit du Biez
- 1593-1594 idem mais LHERMINES
- 1600-1601 idem mais LHERMITE

Au 18^{ème} jour

- Nicolas, Jacques, Philippotte et Isabeau BLONDEL frères et sœurs
- 1586-1587 Allard FACHE neveu et héritier de la veuve Jacques MEURISSE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Gilles CARDON
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Grard CARDON son fils, héritier avec d'autres

- Michel RABAULT
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Antoine BLONDEL époux de Jeanne RABAULT fille dudit
- 1600-1601 idem

- Jean DUBACQ époux de Michelle DE RODDES, nièce et héritière de maître Jacques DE RODDES prêtre
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Demoiselle DE DOUVRAIN par transport de la veuve dudit

- Salve Regina de l'église Saint Etienne
- Toujours idem

- Betreumieux DUBOIS laboureur hors la porte de la Barre de cette ville
- 1586-1587 Marie WARLOP sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Marguerite MONTAIGNE veuve de Georges DELEDICQUE
- 1586-1587 Marie (sic) MONTAIGNE veuve de Georges DELEBECQUE (sic)
- 1593-1594 Catherine CARDON par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Allard BRAEM par transport d'Olivier DEFIVES époux de Marie LEPENE au lieu de Bernard BOULANGER bonnetier
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Allard VANHULSE époux de Catherine BRAEM par transport dudit qui fut argentier

- Jeanne LACHIER veuve de Jean CASTELAIN au lieu de Hues (Hugues) CASTELAIN tanneur
- 1586-1587 Hugues DUGARDIN héritier de Jacqueline DUGARDIN
- 1593-1594 Wallerand LEMEZ ayant épousé la fille dudit
- 1600-1601 Allard BRAEM

- Jean THIBREGHIEN orfèvre
- 1586-1587 Catherine SIX sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Jean HERMEZ
- 1586-1587 Jean BLAUWART
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean CARON
- 1586-1587 Wallerand CARON
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Guillaume VINCRE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean LEBOUCQ procureur, héritier de la veuve dudit

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Jean DELEFORTRIE et Jean DRUMÉZ tuteurs de Jeannette et Mariette BRUN enfants de feu Pierre
- 1586-1587 Les enfants de la Grange
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean DEHOUPINES fils de feu Josse
- 1586-1587 Pierre DELORTHIOIR
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie LEROY fille de feu Gilles par transport dudit

Au 19^{ème} jour

- L'hôpital Saint Nicolas
- Toujours idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le Sr de SCHOONVELDE ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve de Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- Demoiselle Isabeau BAVE veuve d'Allard DELECOURT
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Betreumieux LE MICQUIEL par transport de ladite

- Les hoirs feu maître Jean VANDERBECKE maître des comptes
- 1586-1587 Ses enfants
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les héritiers Jean LEMESRE
- 1586-1587 Martin DESCAMPS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Christophe LABE l'aîné, boucher fils de Jean
- 1586-1587 idem, bourgeois
- 1593-1594 idem, dit l'aîné
- 1600-1601 Marie LABE veuve de Roger PROUVOST, fille dudit

- Catherine CROMBET veuve de Jean LUCART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Collette JACQUART veuve de Ferdinand LEMATRE par donation de ladite

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le sr de Schoonvelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- Salve Regina de l'église Saint Etienne
- Toujours idem

Au 20^{ème} jour

- Martin DUGARDIN fils de feu Martin
- 1586-1587 Martin DUGARDIN fils de Bernard (sic)
- 1593-1594 Mathieu DE LIGNY par transport dudit Martin fils de Bernard
- 1600-1601 idem mais fils de feu Allard (sic)

- Bruno LEVAAST
- 1586-1587 Adam GRAU
- 1593-1594 Ses héritiers
- 1600-1601 idem

- Louis CAMBIER
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie CRESPEL sa veuve

- Demoiselle Marie DE ROUBAIX veuve d'Antoine LEPERS
- 1586-1587 Jean LEPERS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Le même, capitaine et les héritiers

- Mahieu DE ROUBAIX fils de feu Jean
- Toujours idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Pierre DAVRIL ayant le droit par transport de Nicolas PENNECQUIN fils de feu Jacques
- Toujours idem

- Sire André MALFAIT prêtre par transport de Mariette PIETER fille de feu Allard
- 1586-1587 La charité des pauvres de Wasquehal
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 La charité des pauvres de Tourcoing au nom de Marie MALFAIT innocente, nourrie et entretenue par eux

- Demoiselle Marie GHISELIN fille de feu messire Gilles, en son vivant Sr de Bousbecque
- 1586-1587 Les hoirs d'Agnès GHISELIN veuve du Sr de Bousbecque
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Michel VENANT couturier, par transport de maître Antoine DE HENNIN fils de feu Antoine
- 1586-1587 Bauduin DUVAL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Bauduin FREMAUT son neveu en ligne directe

- Catherine HAUWEL veuve de Michel DELEBECQUE marchand de laines
- Toujours idem mais le dernier HECQUE au lieu de DELEBECQUE

Au 22^{ème} jour

- Gilles CARDON fils de feu Regnault
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean DE HOLLANDE par transport de Jacques et Antoine CARDON enfants de feu Hugues, héritiers dudit

- Demoiselle Marie WAS (VAAST) veuve de Jean PERCHE
- Toujours idem

- Catherine TRESEL fille de feu Charles
- 1586-1587 Maître François DELEFORTRIE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Sa veuve

- Marie DESFOSSEZ veuve de Jean BEGHIN
- Toujours idem

- Allard BRAEM fils de feu Allard
- Toujours idem

- Les enfants Nicolas DELECOUTURE
- 1586-1587 Philippe HANGOUART
- 1593-1594 Le Sr de Schoonevelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve de Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- Wallerand SEMERPONT époux de Demoiselle Isabeau DUBUS
- 1586-1587 Ladite, veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem mais BUS

- Jean DE WARENGHIEN à cause de sa première femme qui fut fille de Jean DE LE SAUCH
- Toujours idem

- Louis DE BERTAULT dit de Hollande fils de Demoiselle Jeanne BERENGHIER veuve de Mahieu DE BERTAULT dit de Hollande
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jacquemine DUPREZ veuve de Mahieu DE HOLLANDE qui fut fils de Jeanne LESCOUFFLE veuve dudit Louis

- Antoine WARLOP fils de feu Pierre
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 L'hôpital des Marthes par transport de Catherine DELANNOY veuve de Roland WARLOP qui fut fils de ladite veuve

- Betreumieux SPELDRE au nom du corps du métier des pelletiers
- Toujours idem pour ledit corps

- Jean DELEFORTRIE en son vivant procureur de cette ville
- Disparue

- Antoine DE FLANDRES par transport de Noël LE CANDELE héritier à cause de sa femme de feu Jossine VAN LANSBERT veuve de Vincent DELEHAYE
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean MAHIEU capitaine par transport de Jean PARENT qui en avait droit de ladite

- Demoiselle Marguerite DANCOISNE dit Le Cocq veuve de maître Pierre BOITEL dit Brochart
- 1586-1587 idem mais veuve de Pierre BROCHART dit Marchant
- 1593-1594 Herman PREVOST par transport de Pierre BROCHART fils et héritier de ladite
- 1600-1601 idem

- Jean LESECQ fils de feu Regnault
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Pierre BOURGEOIS époux de Marie LECOMTE, nièce et héritière dudit
- 1600-1601 idem

- Simon FRUIT couturier ayant le droit par transport de Gilles PROUVOST
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Sœur Catherine LE MARTIN religieuse à l'hôpital Comtesse et Sœur Isabeau DUBAR religieuse aux Sœurs Grises à Armentières, chacune par moitié leur vie durant par donation dudit

- Rien
- 1586-1587 Rien
- 1593-1594 Jean LEPERS
- 1600-1601 Ses hoirs, il fut capitaine

- Gilles CARDON
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Michel CARDON au lieu de Marie CARDON par transport des héritiers dudit

- Jeanne et Marguerite BONNAULT
- 1586-1587 Louis BONNAULT frère et héritier des dites
- 1593-1594 Jean DELEVOYE époux de Jacqueline BONNAULT fille dudit
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART receveur
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Au 24^{ème} jour**
- Catherine PETIT veuve de Jacques DUBOIS marchand brasseur
- 1586-1587 L'hôpital des charriers près du pont de Roubaix
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Adrien GILLES époux de Chrétienne DUBOIS fille et héritière de Willemine DUBOIS (sic)
- 1586-1587 André DILLES (sic) époux de Chrétienne DUBOIS
- 1593-1594 Pierre ROUSSEL par transport de la veuve André DILLIES
- 1600-1601 La veuve Adrien (sic) DILLIES

- Gilbert ROUSSEL
- 1586-1587 Les pauvres de St Sauveur par transport de Pierre BARBIEUR ayant droit de Laurent DOBY époux de Jeanne ROUSSEL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Willemine ROUSSEL
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Pierre ROUSSEL fils de Gard
- 1600-1601 idem

- Les enfants et héritiers de feu Gilles PICALET, frère et héritier de feu Marguerite DELEWALLE (sic) fille de feu Pierre
- 1586-1587 Marie PICALET veuve de Mahieu SIX
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marguerite MIROUL veuve de Nicolas TESSON par transport de ladite

- Péronne BUS soeur et héritière de feu Marguerite BUS fille de feu Pierre
- 1586-1587 Les Bonnes Filles de la Conception
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Anne CASTELAIN fille de feu Mahieu par transport de Jean LECHARLE
- Toujours idem

- Thomas LEROUX
- 1586-1587 Marie DOBY veuve d'Antoine DELECROIX
- 1593-1594 Péronne DE MORIENNE fille de feu Antoine par transport de ladite
- 1600-1601 idem

- Jean DESRUMAUX x2
- Toujours idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- La veuve maître Gauthier DE LA BROYE
- Toujours idem

Au 25^{ème} jour

- Les Bonnes Filles de la Conception
- toujours idem

- Louis DUCASTEL
- 1586-1587 Louis CASTEL
- 1593-1594 La veuve Louis DU CASTEL
- 1600-1601 Catherine ROUSSEL veuve de Louis CASTEL

Au 26^{ème} jour

- L'école fondée par feus Pierre et Hubert DELYOT
- Toujours idem

- Demoiselle Marguerite FACHES veuve d'Olivier FLAMENT
- 1586-1587 Jean CASTELAIN héritier de ladite
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Sire Jean CARDON prêtre
- 1586-1587 Hippolyte BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Pasquier DU THILLEUL
- 1586-1587 Le couvent de l'Abbiette par transport de Jean DU THILLEUL fils de la veuve dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jacques DE POTTES écuyer, Sr de Heronfontaine, neveu et héritier de Sire Nicole DE POTTES prêtre, chanoine de l'église collégiale St Piat de Seclin
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- L'hôpital Saint Julien
- Toujours idem

- La bourse générale des pauvres de Lille
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean CARON
- 1586-1587 Philippe CARON
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Marie DUBOIS dit de Hoves
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Mahieu CASTELAIN Sr du Becquerel ayant épousé Marie DE HOVES héritière de ladite
- 1600-1601 idem

- Pierre LE BAY fils de feu Jean
- 1586-1587 Jean LEDRUT
- 1593-1594 Marguerite HERRENG sa veuve
- 1600-1601 idem

- Jeanne et Marguerite LE MARTIN enfants de Pierre
- 1586-1587 Marie BLOCC
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 L'hôpital des Marthes par transport de ladite qui est fille de Claude

- La bourse générale des pauvres de Lille x2
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Guillaume TRESEL par transport de Thomas HEDDEBAUT, Pierre JACQUART, Guillaume CARPENTIER, Noël DORCHIES et Pierre FAVIER manants d'Avelin
- 1586-1587 Wallerand CARON par transport des manants d'Avelin
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La bourse générale des pauvres de Lille
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Arnould HOVINE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Robert HOVINE son fils
- 1600-1601 idem

- Au 28^{ème} jour
- Les Bonnes Filles de la Conception
- Toujours idem

- Marie DU VINAGE veuve de Pierre LE COCQ dit Bacquart
- 1586-1587 Allard BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- L'école fondée par Pierre et Hubert DELYOT - Toujours idem

- Les manants de la paroisse de Genech
- 1586-1587 Bernard DELAHAYE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Catherine DUPREZ fille de feu maître Antoine
- Toujours idem

- La bourse des pauvres de Lille
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les manants de la paroisse d'Annappes
- 1586-1587 Wallerand CARON
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Barbe DE HOCCRON veuve d'Antoine DELERUIELLE (?)
- 1586-1587 Charles DELERUIELLE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Au 29^{ème} jour

- Michelle DELOS veuve de Nicolas LAMBELIN
- 1586-1587 idem mais LAMELIN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jacques DEFFONTAINES neveu et héritier de Michelle DELELYS (sic) veuve de Nicolas LAMELIN

- Antoine DELOBEL et Antoinette PETIT veuve de Jean MAULGRE
- 1586-1587 Gilles DE BARLACOMMENT
- 1593-1594 Pierre DUPONCHEL ayant épousé Marie DELOBEL veuve dudit Gilles
- 1600-1601 idem

- Louis MALFAIT d'Haubourdin
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Florent MUETTE par transport dudit
- 1600-1601 idem

- Arnould THIEULAIN par transport de Guillaume DELECAMBRE venant auparavant des héritiers Pierre LE THOMAS fils de feu Robert
- Toujours idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Jacqueline DUPREZ fille et héritière de Demoiselle Julienne DUPONT veuve de feu maître Antoine DUPRE
- 1586-1587 Jean DE CROIX écuyer, Sr de Dadizele
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

En avril et octobre

Au premier jour

- Jean DELEBECQUE
- 1586-1587 Françoise MESREL fille de feu Wallerand
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Mathieu DE LIGNY époux de Barbe MESREL, sœur et héritière de ladite

- Pierre DRUMÉZ fils de feu Jean
- 1586-1587 Les pauvres de St Sauveur
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Agnès HEDDEBAUT veuve de Jean FRANCCQUET
- 1586-1587 Jean CASTELAIN héritier de ladite
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jeanne FRANCCQUART (sic) sa veuve

- Marguerite DELEPORTE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Marguerite CAMPENAIRE et Judine DESROUSSEAUX donatrices de ladite feu
- 1600-1601 Marguerite GRANDEL (sic) et Judine DESROUSSEAUX donatrices de ladite feu

- Le couvent de l'Abbette
- Toujours idem

- Philippe HANGOUART receveur
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le Sr de Schoonvelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- Ledit Philippe HANGOUART receveur
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Jenin (Jean) CAUDRON par transport de Regnault BAVE mari de Marguerite DE RODDES, nièce et héritière de maître Jacques
- 1586-1587 Arnould MANNIER et Charles DEROULLERS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Roland LEROY, Arnould MANNIER et Charles DEROULLERS héritiers dudit Jennin

- Jeanne DE HELLIN veuve de Hues (Hugues) PROUVOST
- 1586-1587 Philippe HANGOUART
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Jeanne DEBOURS veuve d'Arnould HOVINE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Le couvent des Sœurs Grises de Comines par transport de Jean BECQUART époux de Catherine HOVINE fille de ladite

- Philippe WAIGNON de Bondues
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Philippe SALEMBIER par transport dudit
- 1600-1601 idem

- Les heures de l'église Saint Etienne - Toujours idem

- Jossine DEMONIN veuve d'Herry (Henri) DELEMOURRE
- 1586-1587 Allard BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Regnault DE SYON
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Maître Philippe DE SION prêtre et chanoine de St Pierre de Lille, son fils

- Les hoirs Nicolas MAHIEU
- 1586-1587 La veuve Jacques MAHIEU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Antoine LEMIEUVRE héritier de la moitié, les héritiers de ladite pour l'autre moitié

- Les enfants Wallerand DELYOT
- 1586-1587 Maître Jean BOIDIN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Robert LE CENSIER par transport de Mahieu et Jacques HOVINE et Pierre GRULOIS d'Esplechin
- 1586-1587 Les hoirs Grard DAMART
- 1593-1594 Pierre FASSE héritier à cause de sa femme dudit Grard
- 1600-1601 idem

- Pierre DE LA BARGE époux de Cornille BROIFFORT
- 1586-1587 La chapelle des Ardents par transport de Cornille BROIFFORT veuve dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jeanne CUVILLON
- 1586-1587 Jeanne REVILLON (sic)
- 1593-1594 Jeanne REVILLON veuve de Grard DRAGHET
- 1600-1601 idem

Au second jour

- Gilles MARISSAL fils et héritier de feu Robert
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Jacques DOUCHET
- Toujours idem

- La chapelle paroissiale de Saint Pierre
- Toujours idem

- Philippe HANGOUART x2
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Marguerite PLOYART fille de feu Philippe
- 1586-1587 Le couvent des Sœurs Grises
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Antoinette, Jean, Plonne (Péronne), Jeannette et Nicolas GODIN frères et sœurs
- 1586-1587 Jean FLOURET
- 1593-1594 Jean FLOURENS (sic)
- 1600-1601 Anne FLOURENT sa fille

- L'hôpital Saint Nicaise
- Toujours idem

- L'église Saint Sauveur de Lille
- Toujours idem

- Les manants de Mons en Baroeul, paroisse de Fives
- 1586-1587 Jeanne JAN veuve de Jean LELEU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jacques ROUSSEL et Philippe FLAMENT héritiers à cause de leurs femmes de ladite Jeanne JEAN

- Hugues DE LE BRANDE
- 1586-1587 Maître Nicolas DELELYS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Robert DELEFOSSE époux d'Isabeau DELELYS fille dudit

- La bourse générale des pauvres de Lille
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jacques MAES fils de feu Julien
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Martine DESRUMAUX veuve de Guillaume PRUS
- 1600-1601 Jacques MAES fils de ladite

- Marguerite LACHIER veuve d'Adrien DEHENNIN
- Toujours idem

- La veuve Nicolas LEGRAND
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie LEFEBVRE fille de Jacques par transport d'Antoine LEGRAND, neveu et donataire d'Antoine LEGRAND fils dudit

- Demoiselle Marie DE FOURMESTRAUX veuve de Jean DELOBEL
- 1586-1587 Catherine DELOBEL fille d'Allard
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Nicolas DOMINIQUE époux de ladite

- Jean BLAUWART fils de Jacques
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Hippolyte BRAEM par transport dudit

- Nicolas TESSON
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Jean DELATTRE boulanger
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Isabeau DELATTRE
- 1600-1601 idem

- Antoine LEMESRE fils de feu Pierre
- 1586-1587 La veuve Thurien LEFEBVRE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem mais Thierien

- Jean DOMMESSENT écuyer, Sr de Bois Grenier, fils de feu Jean
- 1586-1587 Antoine DOMMESSENT par transport dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 La veuve Monsieur DE VARENNES héritière universelle dudit

Au 3^{ème} jour

- Bertrand BAVE crassier
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 La veuve Jacques ROSTRUD par transport des héritiers de Catherine DELERUE veuve dudit

- Les religieux et couvent de Phalempin
- Toujours idem

- Piat CAMBIER
- 1586-1587 Pierre LECLERCQ
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Catherine PARENT veuve de Mahieu HOOCHSLOOT par transport dudit

- L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- Toujours idem

- Maître Raphaël POLLET
- 1586-1587 Ses enfants
- 1593-1594 Jean POLLET Sr de Naveghers héritier dudit
- 1600-1601 idem

- Antoine MOLLET
- 1586-1587 Bernard DELAHAYE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Nicolas DE CALLONNE époux de Marie DE LANDAS fille de feu Jacques
- 1586-1587 Les Sœurs Grises de Lille par transport dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Arnould THIEULAIN fils de feu Oste
- Toujours idem

- Maître Philippe TOURNEMINE
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 Oste MAHIEU par donation de ladite
- 1600-1601 Jean DE BRAUDENGHIEN écuyer, Sr de Préseau par transport de Gilles LEROY qui en avait droit par sa femme dudit

- Les manants et paroissiens d'Ennevelin
- 1586-1587 Les dits et le couvent de l'Abbiette par moitié
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Barbe HEDDEBAUT fille de feu Adrien, veuve de Jean BECQUART et ledit couvent par moitié

- Adrien GILLEMAN conseiller et président de la chambre des comptes du roi notre sire à Lille par transport des manants et paroissiens de Halluin
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Philippe CARON par transport d'Antoine DUBUS époux d'Adrienne GILLEMAN fille et héritière avec d'autres dudit
- 1600-1601 idem

- La bourse générale des pauvres de Lille
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les manants et paroissiens de Loos
- Toujours idem

- Ladite bourse des pauvres de Lille
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Isabeau LE VASSEUR veuve d'Adrien COCHET
- 1586-1587 Guillaume SCRICK, André FREMAUT et Vincent DELECOURT héritiers de la femme de Gaspard LE BAY
- 1593-1594 François FERNANDE par transport desdits
- 1600-1601 idem

- Péronne BUS soeur et héritière de feu Marguerite
- 1586-1587 Les enfants de la Grange
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les manants et paroissiens d'Ascq
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sire Simon PINCHART prêtre, curé de St Sauveur par transport desdits
- 1600-1601 idem

- Les manants et paroissiens d'Hem
- Toujours idem

- La bourse générale des pauvres de Lille x2
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Au 4^{ème} jour
- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Sa veuve
- 1600-1601 idem

- Christophe LABBE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie LABBE veuve de Roger PROVOST, héritière dudit

- François, Pierre, Allard et Marie FACHES enfants mineurs de feu Pierre, neveux et héritiers d'Allard FACHES leur oncle
- 1586-1587 Allard BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Maître Nicolas BRIDOUL prêtre
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Maître Pierre DEMONS par transport dudit

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART fils dudit
- 1600-1601 idem

- Jacqueline OULTRE veuve d'André LEFEBVRE
- 1586-1587 Jean LEPERS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem, capitaine

- L'hôpital Saint Nicaise
- Toujours idem

Au 5^{ème} jour

- Martine DELEBECQUE veuve de Jean DESPREZ
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Isabeau PHILIPPE fille de Jean par transport de ladite

- Catherine BAVE veuve de Mahieu DESPREZ
- Toujours idem

- Les hoirs Jean DUHOT
- 1586-1587 Guillaume DELIOT
- 1593-1594 Antoinette DUHOT sa veuve
- 1600-1601 idem

- François DELEWALLE à Armentières
- 1586-1587 Pierre TASSART
- 1593-1594 (disparue)
- 1600-1601 (disparue)

- Louis DESBONNETS d'Armentières (Ajout : Pour savoir si cette rente omise en la dépense des comtes précédents comme dévolue à sa majesté par droit de confiscation fait ici à passé en vertu du 14^{ème} article de l'édit de la pacification de Gand. Lor. D'autant qu'il semble quod ipso facto elle~ doit avoir été éteinte et anéantie. A ces causes rayé moyennant souffrance jusqu'à ce que l'on aura réponse sur les lettres que Messieurs de cette chambre écriront Messieurs des finances sur ce fait). Payé néant
- Toujours idem néant

- N'apparaît pas
- 1586-1587 François RIBROEUCQ
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Philippe COCHEFER époux de Marie DELESALLE fille de feu Martin
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Ladite, veuve
- 1600-1601 Jean CARPENTIER héritier à cause de sa femme de ladite veuve



Registre B 4483

- Marie FEUTRIER veuve de Pierre LE PIPRE
- 1586-1587 Antoine BOIDIN
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 François RIBROEUCQ à cause de sa femme veuve de Pierre LE PIPRE par transport dudit

- Marguerite LE PRINCHE (LEPRINCE) fille de feu Michel par transport de Jean LE GILLON
- 1586-1587 Artus BRASSART
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marie BRASSART sa nièce

- La veuve Isambart DE LANDAS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Charles DE LANDAS fils et héritier de la veuve dudit
- 1600-1601 idem

- Jean DELEFORTRIE x2
- Toujours idem

- Marie LELOING (LELONG) veuve de Jean DE GRUSONS
- 1586-1587 Allard BRAEM
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Antoine DUBOIS par transport de Jacques DESBUCQUOIS
- 1586-1587 L'église St Sauveur par transport des hoirs dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Wallerand SMERPONT époux d'Isabeau DUBOIS veuve de Michel BACCLER
- 1586-1587 Isabeau BUS (sic) dernièrement veuve de Wallerand DE SMERPONT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Marguerite BACCLER nièce et héritière de ladite Isabeau BUS

- Anne CASTELAIN fille de feu Mahieu par transport de Jean LE CHURLE - Toujours idem

- Allard BRAEM - Toujours idem

- Bauduin DUVIVIER
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jacques VANBROUCQ époux de Marie DELEBARRE fille de feu Jean et de Marguerite DUVIER fille dudit Bauduin

- Marie FINS veuve de Nicolas WATTELIER
- 1586-1587 idem mais FINEL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- La veuve Henri DEHEULLE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Ses hoirs
- 1600-1601 idem

- Hélène COIGNET fille de feu Simon par transport de François COLLE époux d'Anne LE GILLON fille de feu Jean qui fut fils de Jossine LENNE veuve de Jean LE GILLON fils de feu Guillaume
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem mais Hélène COCQUEL (sic)
- 1600-1601 idem mais Hélène COCHET (sic)

- Martine BALDE veuve de Jean LE PIPRE
- 1586-1587 Philippe GRENU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Henri DEHEULLE
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Les hoirs de la veuve

- Le couvent de Marquette
- Toujours idem

- Antoine MOLLET fils de Jean
- 1586-1587 Bernard DELEHAYE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Michel MULLIER fils de Jean (CUVELIER en 1577)
- 1586-1587 La veuve Michel MULLIER
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 La veuve Simon DELATTRE ayant épousé Lucque MULLIER fille de ladite veuve

- Simon DUJARDIN
- 1586-1587 Jean DUJARDIN son fils
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean DUMORTIER Sr de Layens
- 1586-1587 Simon DE CAMBRY
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Au 6^{ème} jour**
- Hugues DE LA BRANDE fils de feu Josse
- 1586-1587 Maître Nicolas DELELYS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Robert DELEFOSSE époux d'Isabeau DELELYS fille dudit

- Jean VISSERIS de La Bassée
- Toujours idem

- Gaspard BECQUET ayant épousé Madeleine GALLOIS
- 1586-1587 idem mais BECQUART (sic)
- 1593-1594 Henri GILLES héritier de Gaspard BECQUET son grand-père
- 1600-1601 idem

- Philippe HANGOUART
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Le sr de Schoonvelde ayant épousé la fille de la veuve dudit
- 1600-1601 La veuve dudit Philippe HANGOUART au lieu dudit Sr

- Paul PERMAN ayant épousé Françoise DE BAILLEUL veuve de Jean DE FAUCOMPRET
- Toujours idem

- Maître Nicolas FOURNIER audit lieu
- 1586-1587 La veuve Robert FOURNIER fils de Catherine LEFEBVRE veuve dudit Nicolas
- 1593-1594 Ses enfants
- 1600-1601 idem

- Marguerite MULLIER veuve de maître Jacques DE LA CHAPPELLE
- 1586-1587 Gaspard DELEBECQUE
- 1593-1594 Nicole MARISSAL veuve de Jean DELEBECQUE
- 1600-1601 Jeanne DURETZ veuve de Jean PUISSANT par transport de Jacqueline DELEDICQUE veuve d'Innocent FREMAUT au lieu de ladite

- Adrien BOULANGER
- Toujours idem

- Hippolyte BRAEM fils de feu Allard par transport de Mahieurette A POIX
- Toujours idem

- La bourse générale des pauvres de Lille
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les manants de Tourcoing
- 1586-1587 Regnault BRAEM
- 1593-1594 Demoiselle Jeanne LEDRUT sa veuve
- 1600-1601 Ses enfants

- Martin BERNARD époux de Marguerite DUQUESNOY fille de feu maître Eustache
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Ses veuve et hoirs
- 1600-1601 Les enfants de Jacques BERNARD, héritier dudit feu Martin

- Guillaume DELOBEL époux de Chrétienne DECOTTIGNIES fille de feu Pasquier, nièce et héritière de la veuve Pierre DELESPIERRE pour 18£ 15s et à Charles DECOTTIGNIES 12£ 10s
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Antoinette DELANNOY veuve de Gilbert PREVOST par transport de Jean et Toussaint DELOBEL
- 1600-1601 Herman PREVOST par transport de ladite

- Les manants de Tourcoing
- 1586-1587 Regnault BRAEM
- 1593-1594 Jeanne LEDRUT sa veuve
- 1600-1601 Ses enfants

- Les enfants Wallerand DELIOT
- 1586-1587 Catherine DELIOT sa fille
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Paul PARMENTIER fils et héritier de feu Paul
- 1586-1587 Philippe HANGOUART
- 1593-1594 La veuve du Sr de SAPIGNY par transport de Guillaume HANGOUART, fils dudit
- 1600-1601 idem

- La bourse générale des pauvres de Lille
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les hoirs Guillaume DELEBARRE
- 1586-1587 Jean MAHIEU fils de la veuve Toussaint MAHIEU
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Alexandre BERNISSE
- 1586-1587 Bauduin BERNISSE
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- L'école fondée par feus Pierre et Hubert DELIOT
- Toujours idem

- Ladite bourse des pauvres
- 1586-1587 L'école fondée par Pierre et Hubert DELIOT
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les manants et paroissiens de Cysoing
- Toujours idem

Au 10^{ème} jour

- Adam LE GRAU
- 1586-1587 Adam GRAU
- 1593-1594 Les enfants de Nicolas GRAU par partage dudit feu Adam
- 1600-1601 Heurs canoniales de St Etienne par transport de la veuve dudit

Au 11^{ème} jour

- Aux manants et paroissiens de Camphin
- 1586-1587 Josse MIROUL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Martin DELEBOE
- Toujours idem

- Josse POLLET
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jean POLLET Sr de Naveghers par transport des héritiers dudit

- La veuve Jacques BRIDOUL
- 1586-1587 Maître Nicolas BRIDOUL prêtre
- 1593-1594 Jeanne VAAS nièce et héritière de la veuve Jacques BRIDOUL
- 1600-1601 Charles PUISON apothicaire, époux de ladite Jeanne VANS (sic)

Au 12^{ème} jour

- Jean PERMAN
- 1586-1587 Demoiselle Marie CUVILLON sa veuve
- 1593-1594 Les enfants de ladite
- 1600-1601 Agnès PERMAN fille de ladite veuve

- Philippe GRENU fils de feu Pierre
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Au 15^{ème} jour

- Louis DE BERTHAULT dit de Hollande
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Jacqueline DUPRET veuve de Mahieu DE HOLLANDE qui fut fils de Jeanne LESCOUFFLE veuve dudit Louis

- Gilles PICALET
- 1586-1587 Françoise DELESPINE sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Denis BLONCKE
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 François SIMON ayant épousé Isabeau BLONCQUE fille dudit
- 1600-1601 Maître Grard BLONCQUE par transport d'Hugues DESPOURCHEAUX fils et héritier de feu Claude

Au 16^{ème} jour

- Allard DELEFORTRIE fils de feu Jean
- 1586-1587 Philippe DESPLANCQUES par transport de Jeanne DU BOSQUIEL veuve dudit
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les doyen et chapitre de l'église St Piat de Seclin par transport de Jacques OUVERY
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Wallerand CARON par transport des dits
- 1600-1601 idem

- Jacques DESAINS
- 1586-1587 Mathias CARDON
- 1593-1594 Jacques CARDON son fils
- 1600-1601 idem

- Les manants et paroissiens d'Ennevelin
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Pierre DAPVRIL ayant droit d'eux

- Salve Regina de l'église St Etienne
- Toujours idem

Au 18^{ème} jour

- Jean DONAS
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Wallerand HANGOUART par transport des hoirs dudit
- 1600-1601 idem

- Les doyen, chanoines et chapitre de St Pierre en Lille
- Toujours idem

- Les manants de Gruson
- Toujours idem

- Pierre FREMAUT x2
- 1586-1587 Simon BATAILLE
- 1593-1594 1° La charité des pauvres de St Etienne par transport dudit, 2° Marie DUMOULIN par transport dudit
- 1600-1601 1° idem, 2° Florent DORANGE époux de ladite

Au 20^{ème} jour

- Demoiselle Marguerite RUFFAULT veuve de Bauduin VERDIERE en son vivant Sr de Warwane
- 1586-1587 Jean DE BERTAULT dit de Hollande
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les enfants Piat DELANNOY
- 1586-1587 Piat DELANNOY
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

Au 22^{ème} jour

- Maître Pierre VANDERNOOT
- 1586-1587 Ses enfants
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Jean DE FOURMESTRAUX
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Guillaume PETITPAS époux de Madeleine DE FOURMESTRAUX fille dudit
- 1600-1601 Sa veuve

Au 25^{ème} jour

- Les manants et paroissiens d'Esquermes
- Toujours idem

Au 26^{ème} jour

- Les manants des faubourgs de la porte de la Barre
- 1586-1587 Bauduin DUVAL
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Bauduin FREMAUT neveu en ligne directe (petit-fils) dudit

Au 27^{ème} jour

- Les enfants de Nicolas LE PREVOST
- Toujours idem

- Antoine DUBOIS par transport d'Achille DE DAVRE écuyer, Sr de Rumaulcourt fils de feu Messire Warmer DE DAVRE chevalier, Sr de Melremont, si bois St Isaac et d'Aphain et dame Maxileuse DE RUMAULCOURT qui fut son épouse. Laquelle rente si ledit acheteur terminait vie par mort sans hoirs vivants de sa femme retournera et appartiendra à Hercules DE DAVRE son frère.
- 1586-1587 Ses hoirs
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Charles DENNETTIERES écuyer, Sr du Don, beau-fils dudit pour la moitié, François DE MONCHEAUX Sr de Froideval, beau-fils dudit pour l'autre moitié

En mai 1576 et novembre ensuivant

Au 3^{ème} jour

- Denis FROIDURE
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Maître Pierre TESSON époux de Barbe FROIDURE sa fille

- Hugues DE LA BRANDE par transport des hoirs maître Wallerand THIEULAIN Sr d'Escremont
- 1586-1587 Maître Nicolas DELELYS
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Robert DELEFOSSE époux d'Isabeau DELELYS fille dudit

Au 8^{ème} jour

- L'hôpital St Nicaise
- 1586-1587 Ledit hôpital la moitié, Guillaume CASTELAIN Sr de Wattignies l'autre moitié
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Ledit hôpital la moitié, Mahieu CASTELAIN Sr de Wattignies l'autre moitié

Au 9^{ème} jour

- Pierre PIEDFORT
- 1586-1587 Sa veuve
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 La veuve François DANIEL par transport des hoirs dudit

Au 12^{ème} jour

- Maître Raphaël POLLET
- 1586-1587 Ses enfants
- 1593-1594 Jean POLLET Sr de Naveghers héritier dudit
- 1600-1601 idem

- Marie LAIGNEL
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Barbe DELELYS veuve de Guillaume DELEBARRE, fils de ladite veuve de Paul DELEBARRE

- Julienne DESWATINES par transport de Toussaint LEDIEU fils de feu Jacques par partage
- 1586-1587 La bourse générale des pauvres de Lille
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Allard BRAEM
- Toujours idem

Rentes héritières vendues par le roi notre sire par ses lettres patentes sur son domaine de Lille. Et si avant que ledit domaine ne les peut porter sur les domaines de Flandres et Cassel à plusieurs personnes comme il s'ensuit.

- Demoiselle Marguerite PREUDOMME fille de feu Charles, soeur et héritière de feu Demoiselle Isabeau PREUDHOMME à son trépas veuve de Jean DE HABARCQ Sr d'Haplincourt, Warlu etc. 375£ du prix de 10£ de gros la livre à cause de semblable somme de rente héritière qu'elle a droit de prendre chacun an sur les domaines de Cassel et celui dudit Lille au rachat de 6000 desdits carolus payable au premier jour de mars et septembre. Comme appert par lettres de constitution de ladite rente au registre des chartres tenu en ladite chambre des comptes à Lille commençant en juillet 1531 f°124. Ici pour une année échue le premier jour de septembre 1576.
- 1586-1587 Gaspard DE HARCHIES écuyer, Sr de Forest époux de demoiselle Marguerite PREUDHOMME fille de feu Charles
- 1593-1594 Le chapitre de l'église collégiale St Pierre de Lille par décret et exécution de justice sur ledit
- 1600-1601 idem

- Les hoirs de feu Jacques DUVIVIER et de Demoiselle Agnès WALLART sa femme par transport de maître François DELERUE
- 1586-1587 Jacques DUVIVIER fils desdits dont le père fut auditeur à la chambre des comptes
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem, il est aussi auditeur de ladite chambre

Autres rentes héritières vendues et dues à plusieurs personnes et monastères constituées et assignées sur cette recette par lettres de patentes du roi notre sire données en la ville de Bruxelles le 10^{ème} d'août 1545 au rachat du denier seize.

- Au mère et religieuses du couvent des Soeurs Grises de Lille par transport de Marguerite PLOYART fille de Philippe, rente constituée le 10 août 1545
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem. Quittance par Sœur Marguerite DE BUIRE mère dudit couvent
- 1600-1601 idem

- Aux abbé et religieux et couvent de Phalempin
- Toujours idem

- Les abbesses, religieuses et couvent de l'église et abbaye de Notre-Dame du repos de Marquette
- Toujours idem

- Annestaige DELOS au lieu et par transport des religieuses de l'Abbette de Lille
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 Mahieu MORDACQUE hôte de la Vignette par transport des héritiers de ladite
- 1600-1601 Adrien DE LINSSELLES à cause d'Antoinette BUISINE sa femme auparavant veuve dudit

- Monsieur DE WILLERVAL (Adrien DONGNIES chevalier) à cause de dame Anne DE ROSIMBOIS sa femme
- Toujours idem

- Les marglisseurs de l'église St Maurice de Lille par transport de Sire Nicole LE SIEUNRE (?) prêtre et lieutenant du curé de ladite église, venant auparavant d'Hector DE HERRIN écuyer qui l'avait par donation à elle faite par Demoiselle Marguerite DE BAUFFREMEZ sa grand-mère qui fut fille et héritière de feu Wallerand DE BAUFFREMEZ acheteur
- Toujours idem

- Georges GHISELIN Sr de Bousbecque x2
- 1586-1587 Les héritiers de feu Agnès GHISELIN veuve de messire Jacques DE YDEGHEM chevalier, Sr de Wyze
- 1593-1594 Philippe DE YDEGHEM écuyer, Sr des Wattines au lieu de ladite
- 1600-1601 idem

- Les Bonnes Filles de la Conception de Lille au lieu de Sire Jacques DE LACU prêtre
- Toujours idem

- Guillaume THIEFFRIES au lieu de Guillaume CASTELAIN (Rayé)
- 1586-1587 Etienne GUILLEMIN bourgeois, marchand à Lille en vertu de saisine au lieu dudit, pour fournir au paiement de 107£ de gros
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Depuis quittance de Jacques BOURGUIGNON époux de Françoise WILLEMIN (sic) fille de feu Jean, petite-nièce et héritière par représentation dudit

- Les enfants et héritiers de feu Marie DELIOT veuve de Guillaume CASTELAIN
- 1576-1577 Mahieu CASTELAIN fils dudit et de ladite, par partage
- 1586-1587 Charles DAPELTERRE conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes à Lille, époux de Jeanne CASTELAIN fille de feu Guillaume par partage (sic)
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 idem

- Les veuve et hoirs de feu Robert DE BOULOGNE fils et héritier de feu madame Marie DE LE CAMBE dit Ganthois veuve de feu maître Charles DE BOULOGNE
- 1586-1587 Marie DE BAUFFREMEZ est la veuve
- 1593-1594 Les hoirs François DE BAUFFREMEZ, neveu de ladite feu Marie
- 1600-1601 François DE BAUFFREMEZ écuyer, Sr de Harnes par partage de ladite Marie

- Les enfants de feu Gilles GILLEMAN neveu et héritiers de feu Demoiselle Agnès DE LE LACHERIE veuve de maître Bruno DUMORTIER
- 1576-1577 Gilles DE BERSACQUE époux de demoiselle Agnès GILLEMAN fille dudit, héritière avec d'autre de ladite DE LE LACHERIE
- 1586-1587 François GILLEMAN ayant acquis droit par transport dudit et de sa femme
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Ses enfants

- Germain PETITPAS fils de feu Guillaume par transport de Demoiselle Jeanne SEGON veuve dudit feu Guillaume
- 1586-1587 idem
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Françoise DELECAMBRE sa veuve

- Pierre DUPONT fils et héritier de feu Jean, marchand à Lille
- 1586-1587 idem, marchand à Lille
- 1593-1594 idem
- 1600-1601 Agnès CASTELAIN sa veuve

- Allard DELOBEL par transport de Jacques DELOBEL son frère
- 1586-1587 Catherine DELOBEL fille de feu Allard
- 1593-1594 Nicolas DOMINICLE à cause de ladite, sa femme
- 1600-1601 idem

Autres rentes héritières vendues depuis les précédentes au rachat le denier douze. La première réduite au denier seize par le roi notre sire par ses lettres patentes sur le domaine de Lille et si avant que ledit domaine ne le puisse porter sur tous les domaines de Flandres, à plusieurs personnes comme s'ensuit.

- La veuve de maître Regnault LE GUILLEBERT vivant avocat postulant en la Gouvernance de Lille
- 1586-1587 François LE GUILLEBERT fils et héritier dudit feu maître Regnault et d'Anne THEVELIN par partage
- 1593-1594 Messire Paul DE LA GRANGE chevalier, Sr de Nédonchel, conseiller et premier maître ordinaire de la chambre des comptes
- 1600-1601 Demoiselle Catherine HAVET sa veuve
- Maîtres visiteurs de l'hôpital des Castriers fondé en l'honneur de monsieur St Jean Baptiste à Lille (Ajout : Soit fait le rachat de cette rente pour les raisons et selon qu'est ordonné au compte précédent sur semblable partie). Néant comme rachetée en 1577.

Quelques notes concernant les gages :

1575-1576

- Au procureur du roi en la court spirituelle à Tournai aucun gage payé depuis le trépas de Pierre DELOBEL ledit état a toujours été vacant, personne ne l'ayant encore obtenu (toujours pas en 1601)
- Maître Germain GILLES docteur en droits, avocat fiscal du roi en sa Gouvernance de Lille
- 1586-1587 Maître Pierre DEMONS
- 1593-1594 Maître Hippolyte PETITPAS licencier es lois, avocat fiscal
- 1600-1601 idem
- Aux gardien et religieux du couvent des frères mineurs pour célébrer chaque jour une messe en la chapelle Notre-Dame de la Treille en l'église St Pierre où gisent les sépultures des comtes et comtesses de Flandre
- Au couvent des Frères prêcheurs de Lille pour une messe par jour pour l'âme desdits
- Crespin DELOBEL prêtre, clerc de la chapelle Notre-Dame pour sonner les cloches et servir aux messes...

1576-1577

- Josse HENNOcq cirier pour les luminaires de ladite chapelle
- Guillaume WICLERSLOOT barbier du roi, à présent concierge du chastel de la Salle de Lille, à la place de Guyon MORON ci-devant garde-robe de l'impériale majesté, le temps de son service
- Maximilien VILLAIN chevalier, baron de Rassenghien constitué gouverneur, capitaine et châtelain de Lille par lettre du 15/04/1566 au lieu de feu le Sieur DE COURRIERES et pour son bois
- Deux lieutenants et 43 soldoyers, un chapelain et deux portiers au château de Lille...

1586-1587

- Maître Zègre DUBOIS dit de Hoves écuyer, licencier es lois, conseiller à la Gouvernance
- Maître Robert DUBUS licencier es lois et conseiller assesseur à la Gouvernance (idem jusque 1601)...

1593-1594

- La maladrerie de Canteleu pour des rentes par transports de Jean DUBUS, Allard DELEDALLE, Eloi BACCLER et Jean DUPONT
- Dom Jean DE ROBLES baron de Billy, gouverneur et capitaine de Lille au lieu de feu le baron de LICQUES par lettres du 25/03/1593 pour cinq ans seulement
- Messire Philippe DU CHASTEL chevalier, Sr de Blangelval, une rente à vie pour services rendus
- Jacques DE MONCHEAUX naguère archer de corps de sa majesté, une rente à vie depuis 1556

- Maître François SIMON naguère maître en latin des enfants de la chapelle du roi pendant 30 ans, une rente à vie depuis 1576
- Dame Christine BERTHOLF veuve de Messire Joachim HOPPERUS vivant conseiller d'état et garde sceaux des pays de par deçà pour bons services de son mari pendant 10 ans, une rente à vie depuis 1587
- Jean LEMIRE naguère archer de corps de sa majesté pour services, une pension à vie depuis 1589
- Antoine DUBOIS naguère archer de corps de sa majesté pour services, une pension à vie depuis 1590...

1600-1601

- Hugues DESPOURCHEAUX fils de feu Claude, une pension de 100 florins par an sa vie durant depuis 1597...



B 4483

Vingtièmes de Verlinghem

Etat des lieux

Par Régis Nolf

LE POINT – Au XVI^e et XVII^e siècles existait un impôt foncier payé par l'utilisateur de la terre, qu'il soit propriétaire ou locataire. Cet impôt était assis sur la valeur locative, et la taxe était du 20^e denier (ou du 10^e, ou du 5^e...) de cette valeur locative. Les autorités de la châtellenie réévaluaient donc régulièrement la valeur locative des propriétés foncières, afin de répartir l'impôt de la châtellenie de Lille entre les paroisses et entre les contribuables¹.

A.D.59 - C Reg FW 1550 Verlinghem - Cahier de répartition des vingtièmes de septembre 1602.

Comme indiqué au folio 44, ce document rédigé en septembre 1602. Ce n'est pas le document original, mais une copie :

*"Ce que dessus a été ainsi redressé fait et corrigé par le lieutenant et bailly eschevins dudit Verlinghem durant le mois de septembre 1602 moy soussigné greffier dudit lieu present
Estoit signé DE LE TO(M)BE"*

Pour toutes les paroisses regroupées dans le registre C Reg FW 1550, ces copies ont été faites par le même greffier, et on constate que certains noms de Verlinghemois sont improbables :

Antoine BONENTE / Guillaume ZAWART / Paul VANROUDE / Roger HENGHART (HOUCQUEBART dans les B.M.S., et donc HUGHEBART)

Des erreurs de copie dans la transcription des noms de famille sont donc possibles et probables, comme BUTIN / LUTIN...

Cette retranscription est une table complète de tous les noms cités, mais ne reprend intégralement les informations que pour certains contribuables.

TRANSCRIPTION

VRELINGUIHEM

Cahier deuxième pour le fait du xx^e

f°1 Cahier deuxième dressé pour fournir à la levée du vingtième denier collecté sur la paroisse de Verlinghijhem durant l'an 1502 réforme depuis le premier cahier à l'advenant du commendement en fait par Messieurs les estats de Lille Douay et Orchies par lettres de leurs Sires en date du 20 de juillet audit an 1602 et pour ce que les héritiers ou personnes auxquels appartiennent les héritages compris audit Verlinguihem sont nommés par le premier cahier dudit XX^e se passent en ce présent cahier à les comprendre obstant que n'en y trouve encore aucun changement, mais tous occupants modernes avec les parties qu'ils tiennent et de leurs rendages, ainsi que pour le présent ils les occupent, la mention y en est faite.

¹ Cf. l'analyse financière de cet impôt dans le Castelo-Lillois n°44A - " Vade-mecum de Gruteghem " chapitre 11H

Premier

La veuve Pierre PREVOST (PROUVOST) tient a elle appartenant une maison avec de jardin 7c et de labeur 6c estime par an 66£

Tient ladite veuve en cense de labeur 21c 18v rendant par bail 59£

f°1v° Roland PROUVOST tient par bail un lieu manoir contenant de jardin 7c et de labeur 6c encore en avant cense 1 bonnier rendant pour le tout 156£

Jean PROUVOST tient en cense et par bail un lieu manoir contenant de jardin 5c de labeur 17c rendant par an pour le tout 114£

Tient encore par autre bail et en cense de labeur 4c rendant par an 12£

f°2 Willame (Guillaume) BILLAU tient en cense...

f°2v° Jean DEGRIMONPON tient un louage rendant par an 24£

La veuve Roland CAPON tient a elle appartenant un louage estime par an 12£

Thomas DEROUBAIX tient en cense et par bail exhibe un lieu manoir contenant en tour 43c rendant par an 102£...

Jean DEBETTIGNIES tient en cense...

f°3 - Toussaint DELOBEL tient sans bail un lieu manoir contenant en tour 15c...

La veuve Guillaume CARTON tient a elle appartenant un lieu manoir contenant parmy 11c de jardin 2 bonniers 1c

La veuve Arnould CAPON tient à elle et ses enfans appartenant un lieu manoir contenant de jardin 25c et de labeur 2 bonniers 13c estimes par an 195£

Item tien en cense de labeur 30c 1 quarteron rendant par an 60£

f°3v° - Antoine DELEFORTRIE...

Philippe DECOTTIGNIES au lieu de la veuve Bauduin LECLERCQ tient en cense un lieu manoir contenant en totalité 20c

f°4 - Jean DESOBRIS tient et occupe quil a puis naguere vendu a Toussaint SIX un lieu manoir contenant de jardin 5c et de labeur 10c...

Jean CAPON au lieu de Marc DEROUBAIX tient un louage duquel il rend par an 18£

Jacques LIENART tient aussi une maison en louage rendant par an 28£

Martin DESCAMPS au lieu d Antoine BONENTE (sic) tient en cense un lieu manoir contenant en totalite 5 bonniers 3c demy rendant par an 136£ si desrente annuellement 7 rasieres 2 havots

f°4v° - Pierre BOUSSEMART, Grard LESAGE...

f°5 - Antoine MASQUELIER

Gallien COISNE tient par bail et en cense un lieu manoir nommez la cense des Ratz contenant en totalite sur Verlinguihem 24c 12 bonniers sur Frelinghien et 6 bonniers 8c sur le Quesnoy rendant pour le tout chacun an 600£

Sur quoy diminue pour lesdits 6 bonniers 8c rendu au collecteur du Quesnoy 162£

et pour les 12 bonniers rendus a Frelinghien 312£

icy reste 126£

Tient a luy appartenant de labeur 28c encore de jardin et labeur 16c estimé par an 137£

f°5v° - Catherine LEGRAND, Jean LECONTE...

f°6 - Guillaume ZAWART (sic), Jean SIX, Jean DEFACE (DEFACHES)...

f°6v° - Pierre DEBROUCQ...

Jean DELESAFFRE Tramerie tient la cense de la Tramerie contenant en totalite 20 bonniers 15c rendant par an 600£

Si desrente annuellement 2 muids 5 rasieres d avoine

Tient encore par autre bail 15c rendant par an 40£

Tient a lui appartenant de labeur 4 bonniers estime par an 200£

f°7 - Jean DELESAFFRE tisserant tient a luy appartenant un lieu manoir contenant de jardin 7c et de labeur 8c estimé par an 56£

Grard LUTIN tient par bail un lieu manoir contenant en grandeur 24c rendant par an 82£

Jean CARTON tient en cense...

f°7v° - George OTTEBAR, la veuve Pierre DELESAFFE, Mathieu MIGNOT, Michel LUTIN, Pierre LUTIN...

f°8 - Noël LESAGE, Bauduin HENNART, Jacques DUCASTEL...

f°8v° - Jean SIX au lieu de Jean DUMOLIN tient en cense la cense des Gavelres contenant d herbage et pretz 5 bonniers 5c et de labeur 4 bonniers 15c rendant par an 564£

Nicolas LUTIN...

f°9 - Antoine LUTIN, Gallien POISSONNIER...

f°9v° - Adrien BENTIN (sic : André BENTIN) tient en cense un lieu manoir contenant en grandeur parmy 3c de pretz 3 bonniers 2c rendant par an 144£

f°10 - Antoine LECOCQ tient en cense un lieu manoir contenant 27c et 4c sur Wambrechies rendant pour le tout 180£

Surquoy diminue pour ledit Wambrechies 16£

Icy de rente 164£

François VIENNE tient en cense...

f°10v° - Betreumieux BECQUART, Michel EVRARD, Philippe BOUTRY, Thomas LALLEMAN...

f°11 - Gilles POISSONNIER...

f°11v° - Michel QUENEUTE...

f°12 - Samuel DILLIES...

Fredericq DUTHOIT au lieu de Pierre DUTHOIT son pere tient par bail ...
Tient dudit Pierre DUTHOIT de labour 17c demy estimé par an 50£

f°12v° - Jean ROUSSEAU...

f°13 - Jean COUVREUR...

f°13v° - Jacques DELEFORTRIE...

Pierre MILLE tient a luy appartenant un lieu manoir contenant de jardin 16c de labour 2 bonniers 15c
estimé par an 240£

Tient encore a luy appartenant de labour 4c estime par an 12£

(Barré : tenoit par le cahier precedent 5c demy de Toussaint DELESALLE en rendant 17£ - Sur Wambrechies)

f°14 - Antoine BLANQUART...

Jean BECQUART au lieu de Pierre WIMEAU tient un lieu manoir contenant parmy jardin et labour 2 bonniers
2c et 17c sur Wambrechies

f°14v° - Jacques DESCAMPS...

f°15 - Jacques DUBOIS...

f°15v° - Pierre PARE...

f°16 - Jacques DUBOIS, Gilles HAZE...

f°16v° - Allard LEBLANCQ tient de son père Jean LEBLANCQ n lieu manoir contenant parmy 30c de jardin 7
bonniers 2c rendant par an 400£

Josse LUTIN (Josse BUTIN) tient en cense un lieu manoir sur la paroisse contenant 2 bonniers 8c 6c sur
Lambersart et 2c sur Saint Andrieu

Rendant pour le tout par an 200£

Sur quoy diminue pour Lambersart 18£ 15s et pour St Andrieu 6£ 5 s

Icy de reste 168£ 15s (sic)

Willame (Guillaume) LAIGNEL...

f°17 - Guillaume DESCAMPS, Jean LEMAHIEU, Jean DESREUMAUX...

f°17v° - Nicolas OUDART...

f°18 - Josse STOFELGAT pour la taverne du Corbeau, Jacques DUMARETZ, Antoine LAIGNEL, Adrien SIX...

f°18v° - Jean LAIGNEL...

f°19 - Gilles DEGRISON, Jean LECLERCQ, Jacques LECLERCQ, Marie LECLERCQ...

f°19v° - La veuve Jean DESREUMAUX, la veuve Pierre DESCAMPS, Jacques SIX...

f°20 - Eloy DEMALLE, Jacques DELANNOY, la veuve Sébastien OUVRY...

f°20v° - Pierre MEURILLON...

Pierre OUVRY au lieu de Bauduin DEFACHE tient en cense un lieu manoir contenant parmy labour 2
bonniers 13c

La veuve Noël HERBAUT, Jean MEURILLON...

f°21 - Roland DUCASTEL, Michel DUBAR...

Quant aux parties que tenait Martin DESCAMPS sont separés en diverses mains soient renseignees lesdits
13c donnees desdites partie

Jean LEBRUN...

f°21v° - Antoine LECOQ tient en cense un lieu manoir contenant en tout 5 bonniers 4c rendant par an 150£ si desrentes annuellement 5 rasieres 1 havot de bled et 15 rasieres 3 havots davoine

Jean COUSIN tient en cense un lieu manoir contenant parmy 10c de jardin 3 bonniers 12c rendant par an 144£

si desrente annuellement 3 rasieres 3 havots de bled et 11 rasieres 1 havots davoine

Tient par aultre bail de labeur 13c rendant par an 5 rasieres de bled si desrentes 2 rasieres 1 havot de bled

Tient que tenoit Adrien SIX de labeur 8c rendant par an 34£

f°22 - Martin DUBOIS, Jean LEMAHIEU, Jacques OUVRY...

f°22v° - Mathieu POLLET, Mathieu ALLOE...

Michel LEHOUCQ tient en cense de jardin 9c 1q rendant par an 50£

Tient par autre bail de labeur 2 bonniers 1c 1q rendant par an 11 rasieres de bled si desrentes annuellement 6 rasieres 1 havot de bled

Tient par autre cense de labeur 30c rend par an 54£ si desrente 21 rasieres d'avoine

Tient par aultre bail 3c rendant par an 9£ Si desrente 3 havot davoine

Tient a luy appartenant un lieu manoir contenant de jardin 2 bonniers 7c et de labeur 9 bonniers 2c estimé par an 650£

Tient quil at acquis que a tenue Martin DESCAMPS un lieu manoir contenant en tout 2 bonniers 5c estimé par an 157£ 10s

f°23v° - Jean AHAZE...

Mathieu DESCAMPS tient en cense un lieu manoir contenant 11c et de labeur 4c rendant par an 72£

Tient ...

Tient de monseigneur le Comte D'EGMONT un moulin a moudre bled rendant par an 132£ (en marge : pour la moitié du censier 66£)

f°24v° - Pierre DEVILERS tient en cense un lieu manoir contenant en tout 4 bonniers 8c rendant par an 168£ et 12 rasieres de bled

Tient a luy appartenant de labeur 8c demy estime par an 28£

Antoine DESCAMPS...

f°24v° - Wallerand DESREUMAUX, Michel WACRENIER, Marc DEROUBAIX tient en cense un lieu manoir contenant en tout 7c edemy (en marge : 36s 7d)

(NOTE : il n'y a pas de folio 25, il n'y a pas de trace de déchirure, et le calcul du xx° de Marc Deroubaix semble correct)

f°26 - rendant par an 36£ li desrentes 2 rasieres avoine

La veuve Chrétien BUCHEL, Olivier DESCAMPS, Wallerand LEBLANCQ...

f°26v° - Nicolas DESTAILLEURS, Jean DESCAMPS...

f°27 - Betreumieux WIDOCQ, Nicolas GILLES...

f°27v° - La veuve Mahieu VEUGLE, la veuve Mahieu DESREUMAUX tient a elle appartenant les 2/3 et l'aultre 1/3 en cense

Pierre GHESQUIERE...

f°28 - Nicolas GHESQUIERE, Pierre GUILBERT...

f°28v° - Jean DUCASTEL...

Pierre DELEPLANCQUE tient la cense Destombes contenant sur cette paroisse 26 bonniers 2c et 11 bonniers sur la paroisse de Lompret...

f°29 - Monsieur DERBE tient qu'il a tiré hors de ladite cense Destombes de labour 5 bonniers 6c de plat bois 3 bonniers d'herbage 31c estimez par an 542£ 10 s
Tient son château de plaisance contenant environ 8c

Betreumieux OUVRY...

Les parties Jean LESAFFE obmises par le cahier précédent sont ensuivant et verte (?)

f°29v° - Jean DELESAFFRE tient en cense des pauvres de Lompret, Jean VANRIS tient en cense de Jean SUING...

f°29Bis - La veuve Hippolyte MEURILLON...

f°29bis v° - La veuve Antoine DUCASTEL tient à elle appartenant, Pasquier NORRY...

f°30 - Renault DUFLOCQ tient à lui appartenant la moitié d'un lieu manoir contenant icelle moitié 7c demy de labour 3c demy

Encore de jardin seul à lui 1c 1q

Estimé par an 54£ 10s

Tient en cense l'autre moitié contenant 11c rendant par an 48£

Pasquier LECOCQ...

f°30v° - Charles DEPAU, Willame (Guillaume) HOUPE...

f°31 - Pierre HERBAULT, Mathieu DELEMARRE, la veuve Antoine DECORNE...

f°31v° - Catherine LAIGNEL, Jean MALLET, Jean LOUAGIN au lieu de Pierre CHARLET tient la moitié d'un lieu manoir contenant icelle moitié 2c...

f°32 - Martin LESAFFE, la veuve Pierre DARTHOIS, Wallerand DELEFORTRIE, Michel GRAVELIN...

f°32v° - Michel LIEVIN, Jean DUFLOCQ, Jean LEBLONCQ...

f°33 - Jeanne LAMBIN veuve de Simon CORNILLE tient en censes un lieu manoir contenant en tout 13c rendant par an 66£

Si tient de bois mis à labour 8c rendant par an 12£

Joachim LEBAISEUR, Hélié DILLIES...

f°33v° - Jean MARTIN, Antoine BRUSIN...

f°34 - Chrétien DELANNOY, Mathieu MOIREL tient un lieu manoir contenant 7c rendant par an 40£ si desrente annuellement 4£, Daniel BRUSIN, Adrien DESREUMAUX, Pierre DEPAU...

f°34v° - Antoine DELOBEL, Gerard DENOYELLE, Paul VANROUDE (sic)...

François HASEBROUCQ tient en cense un lieu manoir contenant en tout 15c rendant par an 66£

Tient par autre bail de labour 19c rendant par an 54£

Tient encore en cense parmy 4c de jardin 16c rendant par an 44£

Tient par autre bail de plat bois 4c et de labour 2 bonniers rendant par an 108£

f°35 - Guillaume LEFEVRE, François BUISET...

f°35v° - La veuve Pierre BILLAU, Antoine BRUSIN, Grard BLONDEL, Jean DEBLONCQUES...

f°35bis - Pasquier DESOBRIS, Toussaint DUBOIS, Balthazar LESAGE...

f°35bis v° - Wallerand LESAGE, La veuve Jacques SIX, Cornille SCOT (sic : SCHOT dans les B.M.S.), Noël DONZE, Zacharie REUBEULIN...

f°36 - Antoine DESMARESCAUX, Pierre DEBLONCQUES, Michel LELEU tient en cense un lieu manoir contenant 10c rendant 66£, Roger HENGHART... (sic : HOUCCHEBART dans les B.M.S. et donc HUGHEBART)
f°36v° - Toussaint SIX tient la cense de la Tieullerie contenant en tout 16 bonniers 13c rendant par an 572£, Jean DELEFORTRIE...
f°37 - Antoine PARQUET, Arnould COCQUEL, Marie MOULLE, la veuve Antoine HUGRELO (HUGLO)...

f°37v° - Michel DEBAILLEUL tient a luy appartenant un lieu manoir contenant parmy 11c 3 quartrons de jardin 23c 3q estime par an 126£

(Ajout au dessus : Riquier CAULLET)

Eloy DESCEP tient une maison a usance de taverne rendant par an 404£

La veuve Antoine BARBEUR...

Marc TAHON tient en cense un lieu manoir a usance d'hostellerie contenant de jardin 10c rendant par an 120£

f°38 - Les enfants feu Jacques ROUSSEL tiennent la cense de La Court audit Verlinghien appartenant a son Ex. Comte D'EGMONT contenant en totalité 45 bonniers 11c rendant par an 1371£

Jean ROUSSEL tient un dîmeron rendant par an 13 havot demy de bled

Jacques DESCAMPS Jean CAPON et Jacques ROUSSEL tiennent appartenant a MM. de St Pierre en Lille les grandes dismes de ladite paroisse rendant par an 1800£

f°38v° - L'héritage de la cure dudit lieu contenant 5c estimez par an 10£

Les dismes appartenant a ladite cure qui est la 9° contre lesdits de St Pierre apressié 220£

Le lieu de la chapellerie contenant d herbage 4c estimez par an 10£

Quant a la disme desdits chaellain se porte par le cahier de Frelinghien Memoire

Les bois et forets appartenant a Monseigneur le comte d'Egmont desquels il fait des depouilles en grandeur de 41 bonniers 1c

Attendu que lesdits bois ne se baillent en cense cette partie se roye

f°39 - Estimez par an le fort contre le faible 720£

Le Sr de la Cessoye tient de bois 10 bonniers estimez par an 150£

FORAINS TENANS TERRES SUR LEDIT VRELINGHEHEM

f°39 - QUESNOY

Pierre LEMAHIEU tient 5c tiré pour ce hors du rendage dudit Quesnoy 15£

Antoine BUTIN tient en cense 15c rendant par an 44£

f°39v° - La veuve Jean BRUSIN, Jacques PLANTEFEVE...

Charles LEMAHIEU et Pierre BOUSSEMAR au lieu de Cornille LECONTE tiennent en cense de labour 9c rendant par an 29£

Isambart LUTIN tient en cense de labour 5c tiré pour ce hors de son rendage au Quesnoy 15£

f°40 - SAINT ANDRIEU LEZ LILLE

Jean WATEL...

f°40 - LAMBERSART

Jean LEBLANCQ...

f°40v° - Adrien LEURIDAN, Bauduin DEFACHE...

f°40v° - LOMPRET

Pierre PRINGHEL

Jean LECOCQ tient a luy appartenant un lieu manoir contenant de jardin 4c et de labour 5c estimez par an 42£

f°41 - Philippe DESCAMPS, Augustin COSTENOBLE, Bauduin LESAGE...

f°41v° - PRENCHIES

La veuve Jean LELEU, Joachin LEBASEUR, Pierre FREMAULT, Guillaume PARMENTIER...

f°42 - FRELINGHIEN

Jean BECQUART tient avec la cense lieu de sa résidence de plat bois et autrement 5 bonniers 4c

Vaast DESREUMAUX tient au lieu de Jean GHESQUIERE, Abraham LESAIGE...

f°42v° - WAMBRECHIES

La veuve Wallerand RAMERY avec le lieu de sa résidence tient venant de Madlle Marguerite DELEFRELIE 19c

Martin BOUCHERY, Pierre LECLERCQ...

f°43v° - Jean ERMINEL, la veuve François POTTIER, Gilles POTTIER...

Marc SIX tient a luy appartenant de labour 18c estimez 50£

Cette partie n'est pas reprise au cahier precedent

Martin HERBAULT, Jacques FREMAULT tient a luy appartenant de pret 1c 1q estimez par an 10£, ledit Jacques OUVRY...

Pierre CAULLET tient a luy appartenant venant de la masse dudit Pierre WINEAU (WYMEAU)...

f°44 - Jérôme DELEFORTRIE tient en cense venant aussi de la masse dudit Pierre WINEAU

Ce que dessus a été ainsi redresse fait et corrige par le lieutenant et bailly eschevins dudit Verlinghem durant le mois de septembre 1602 moy soussigné greffier dudit lieu présent.

Etoit signé DE LE TO(M)BE

*iii 44 v° Jérôme de Le Fortrie tient en cense
venant aussi de la masse dudit Pierre
Wineau
estimez par an
Etoit signé de Le Tobel*

*Ce que dessus a été ainsi redresse
fait et corrige par le lieutenant et bailly
eschevins dudit Verlinghem durant
le mois de septembre 1602 moy
soussigné Greffier dudit lieu
présent
Etoit signé de Le Tobel*

Comines aux FF

dans les archives judiciaires

COMMUNAL – Les Archives Communales de Comines (France) recèlent des documents nombreux, anciens et variés. Parmi ceux-ci je vous invite à aller consulter une partie d'un registre de la série FF, actes passés devant les échevins de la ville.

Même si Comines n'est pas dans votre secteur de recherche vous allez pouvoir découvrir ici quelques actes d'intérêt généalogique et historique dont vous retrouvez les équivalents dans les archives d'autres communes.

Les quantité et qualité des archives des fonds communaux sont très variables. Les guerres, la négligence, le manque d'intérêt des services chargés de les conserver ont rendu très inégale leur conservation. Celles de Comines sont nombreuses.

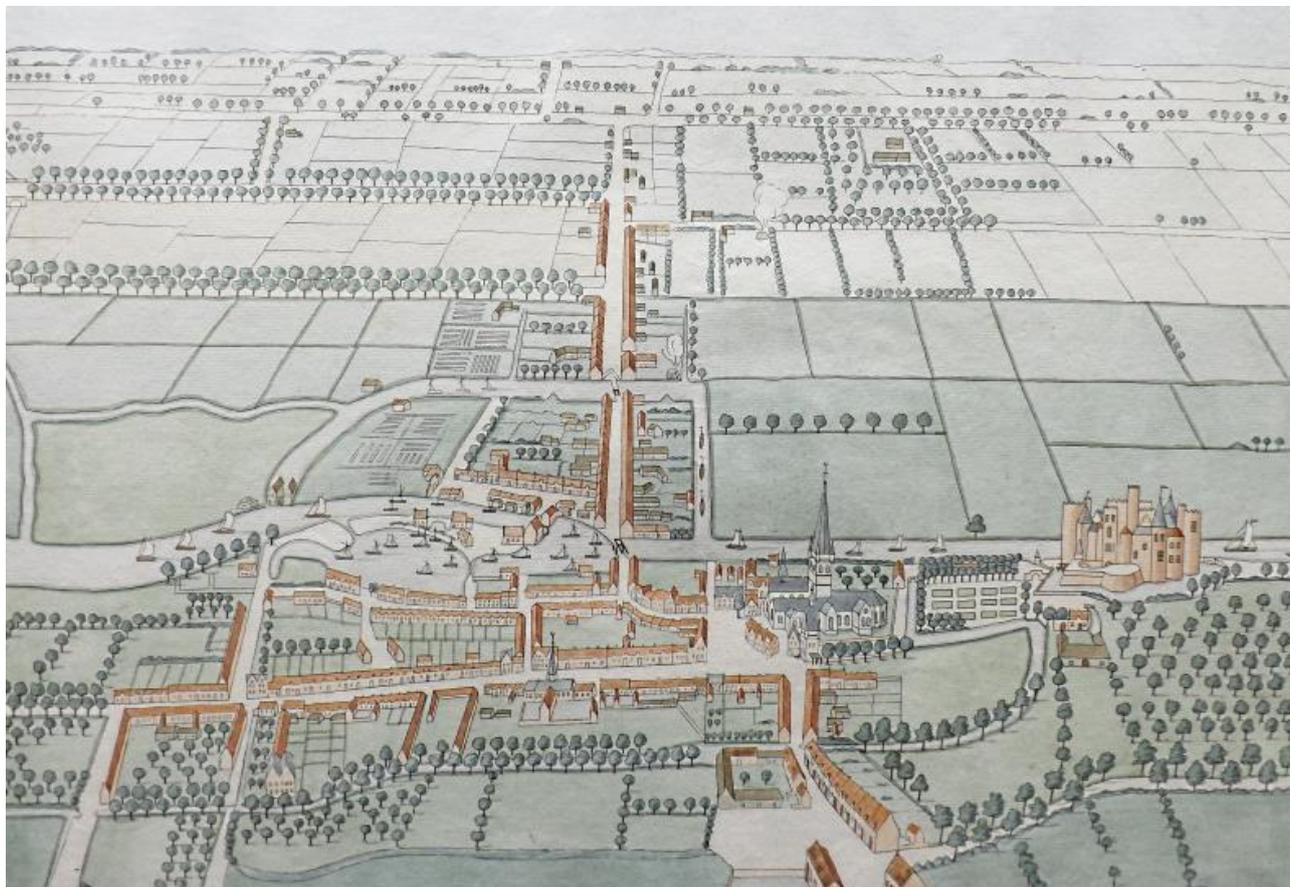
Histoire mouvementée : évacuées vers Tourcoing en 1917, revenues dans les années 1920, descendues en cave lors de la deuxième guerre mondiale où elles ont été copieusement endommagées par l'humidité qui ne sera remarquée que vers 1952. Elles furent ensuite conservées en rayons dans la mezzanine de la bibliothèque municipale et par la suite dans un local aménagé au grenier de l'hôtel de ville avec les archives modernes qui furent reclassées, devenant ainsi accessibles : toutes y étaient consultées sans surveillance (d'où la disparition d'un registre paroissial des années 1718-1736), l'accès étant donné par un employé de mairie. Aujourd'hui conservées à la Maison du Patrimoine derrière la mairie, et reclassées en 2007. Malgré tout cela une bonne partie est encore bon état, voire en cours de traitement conservatoire, et est consultable lors des permanences de l'association des Amis de Comines¹.

Par décision des Archives Nationales au XIX^{ème} siècle, les séries communales d'Ancien Régime sont conservées sous doubles lettres, celles d'après la Révolution sous lettre unique. La cote la plus intéressante de la série ancienne est souvent la série FF : *Justice, procédures, police* dont l'intérêt du contenu sera fonction de l'étendue des pouvoirs de l'organisation communale et des échevins des différentes seigneuries. Chaque seigneurie (à ne pas confondre avec la commune ou plutôt la paroisse à l'époque) a pratiquement ses échevins et donc des registres de plaid et enregistrements divers spécifiques. Toutefois, lorsque le seigneur de la seigneurie à clocher (sur laquelle se trouve l'église) est également propriétaire d'autres seigneuries situées sur l'étendue paroissiale, les archives peuvent être regroupées à l'hôtel de ville, mêlées parfois aux archives personnelles du greffier aux multiples fonctions.

Comines est une ville suffisamment importante pour que différents registres soient tenus en même temps : bourgeoisie, procédures simples engagées par la commune et entre particuliers, procédures criminelles, police, actes judiciaires de déshéritement et adhéritement devant la baronnie et ville ou la cour féodale, devant les bailli et échevins de Bas-Warneton, Ter Walle et autres, tutelles et leurs comptes etc.

¹ <https://amisdecomines.wordpress.com>

La commune est bilingue et s'étend sur deux châtelainies. Au nord de la Lys (en particulier le quartier "entre deux ponts") dans la châtelainie d'Ypres, au sud (centre ville) dans la châtelainie de Lille. Chaque châtelainie ayant des lois particulières. Par ailleurs les bourgeois de Comines ou ceux qui habitent dans les limites du fossé de bourgeoisie (à défaut de fortifications) ont des droits et devoirs spécifiques qui échappent aux règles de la châtelainie où ils résident. Les actes se succèdent dans les registres en français ou en flamand.



Comines vers 1640 d'après Sanderus (Reprint XIX^{ème} siècle)

La Lys passant au milieu.

A droite vers Menin, à gauche vers Armentières

Au sud de la rivière l'actuelle partie française, au nord la partie belge

Au milieu un îlot appelé Le Fort

Tout en bas le fossé de bourgeoisie descendant ensuite vers la rivière. Il délimite la bourgeoisie à défaut de remparts.

J'ai choisi un registre couvrant la période 1691-1695 dont je n'ai dépouillé intégralement que la partie 1691-1693. Il est composé de feuilles volantes reliées entre elles, ce qui n'en facilite pas toujours la lecture puisque le texte peut se retrouver coincé dans la reliure ou des feuillets incrustés dans d'autres, auquel cas il faut sauter plusieurs pages pour retrouver la suite d'un texte. Les grands avantages de cette période sont la lisibilité des écritures et le français qui prévaut sur le flamand. Il n'existe ni table des actes ou des personnes, ni numérotation des pages. Celle du dépouillement qui suit a été ajoutée par mes soins.

Mais qu'enregistre-t-on ?

A la lecture des registres on pourrait penser que les échevins enregistrent le même type d'actes que les notaires. Ce n'est pas absolument faux puisque ce fut le cas avant que certains actes soient spécifiquement réservés aux notaires ou aux échevins de Lille (les rentes héritières par exemple). A l'époque qui concerne le registre étudié, il existe deux raisons à ces enregistrements : l'intérêt pour la communauté ou l'engagement d'une propriété dépendant de la seigneurie/baronnie de Comines.

I. La communauté

Celle-ci veille sur ses droits et a charge des siens.

1- Les droits de la communauté

Les droits et devoirs doivent être conservés. C'est à cet effet que les échevins enregistrent des serments de fidélité.

A.C.Comines FF82 acte 27 - DSCF0449 - 22/07/1691

Julius (Jules) MIGNO fils de feu Antoine de la ville de Comines, dîmeur choisi par Thomas MONTAINE et Hubert BRIL fermiers de la dîme de la Gaypersse appartenant à Messieurs du chapitre de la collégiale St Pierre de Comines se cueillant à Comines de Lille, fait serment de s'en bien et dûment acquitter.

A.C.Comines FF82 acte 50 - DSCF0518 - 23/08/1692

Cornille LEMAIRE et Pierre LEMAIRE fils de Cornille prêtent serment de fidélité entre les mains des échevins de moudre au moulin de cette ville et d'être bons et fidèles moullirors (sic) pour garder le droit de la communauté et le droit du fermier.

A.C.Comines FF82 acte 52 - DSCF0521 - 27/10/1692

Jean DUHAMEL fils de Philippe prête serment entre les mains des échevins de bien et dûment moudre au moulin de cette ville et de garder fidèlement le droit de la commune et du fermier.

Assez souvent il arrive que les droits de la population soient liés à ceux de particuliers ou d'autres instances de la commune. Sans arrêt il faut confirmer et défendre les droits. On enregistre alors des témoignages.

A.C.Comines FF82 acte 33 - DSCF0461 - 18/08/1691

Jacques BOCQUET fils de feu Philippe, âgé de 43 ans, mouleur au moulin à bray à Comines affirme qu'audit moulin on peut moudre toutes les 24h 50 sacs de bray à brasser à 4 patards le sac pour ceux de la ville et 6 patards pour les étrangers. Attestation à la demande du Sr DE LA CHAMBRE.

A.C.Comines FF82 acte 49 - DSCF0517 - 23/06/1692

Nous échevins de la ville de Comines certifions à tous qu'il appartiendra que le droit de mouture des moulins à blé en cette ville de Comines est d'un seizième de poids de la mouture de blé, et par ce que de la part de Pierre FOLLET nous en a été requis acte, lui avons accordé ces présentes sous le contre-scel aux causes et signature de deux de nos confrères échevins de ladite ville.

A.C.Comines FF82 acte 78 - DSCF0564 - 16/06/1693 - Acte en flamand

Ordonnance des échevins concernant le Sr DU COUCHE commis à la recette des bières ?

C'est bien sûr également le cas lorsqu'un conflit oppose la population aux étrangers.

A.C.Comines FF82 acte 72 - DSCF0547 - 22/04/1693

En vertu des lettres réquisitoriales des échevins de Menin. A la requête du Sr Nicolas TAFFIN et François TAFFIN son fils contre le Sr Marin VAN ROUBAIX.

A la requête de Sr Nicolas TAFFIN marchand à Menin il faudra ajourner le Sr Laurent BLANCQUART, Pierre Nicolas PAUL (sic PAUWELS) et Jacques LEGROU de Comines pour comparâître devant les échevins de Comines pour l'enquête dans sa cause contre Morin VAN ROUBAIS devant les échevins de Menin 21 avril 1693. Le Sr Laurent BLANCQUART fils de feu Jacques, âgé de 63 ans, bourgeois marchand à Comines affirme avoir été le fermier des moulins à blé, bray, huile, écorces et fouler draps à Comines pendant trois ans, jusqu'à il y a cinq ans environ. Durant ce temps plusieurs fois les brasseurs étrangers et, nommément, ceux de Menin sont venu faire moudre leurs brais que l'un aussi bien que l'autre ont toujours payé pour le droit ordinaire de

moutière six patards de chaque sac moulu, jamais moins, mais bien jusqu'à huit et dix patards selon les coites et nécessités.

Pierre PAUWELS fils de feu Pierre, âgé de 31 ans, bourgeois marchand à Comines ayant été commis directeur à la réception des droits des moulins à blé, brai, huile et écorces de Comines depuis 1682 jusqu'à aujourd'hui sauf trois ans lors desquels ledit BLANCQUART a occupé le poste, affirme que lesdits brasseurs payaient 6 patards, il en aurait reçu bien plus s'il l'avait voulu mais il s'en est toujours contenté.

Jacques LEGROUX fils de feu Jean, âgé de 49 ans, portier des écluses et travaillant couramment aux moulins à eau de Comines affirme que son père a été longtemps fermier des moulins à blé, brai, huile, écorces et à fouler draps à Comines et que lui sert l'office de portier depuis 28 ans environ et que les brasseurs ont toujours payé 6 patards le sac moulu.

On enregistre aussi des procurations pour défendre les droits devant d'autres instances judiciaires.

A.C.Comines FF82 acte 8 - DSCF0412 - 05/03/1691

Les Srs Cornille DECLERCQ lieutenant bailli, Antoine SPINNEWIN, Charles DEWAELE, Michel BONDUEL, Michel VANDELANNOOTE et Pierre LESAFFRE pointres de la paroisse de Comines Nord nomment procureur spécial le Sr Louis Hilaire FREMYN avocat aux conseils de roi à Paris au sujet de leur cause en appel au conseil privé de sa majesté contre la sentence DE MADRYS intendant d'Ypres, Dunkerque et autres quartiers de la Flandre du côté de la mer du 1^{er} janvier 1691 et autres précédentes en faveur du chapitre de l'église collégiale St Pierre de Comines Nord et de poursuivre jusqu'au définitif.

A.C.Comines FF82 acte 10 - DSCF0415 - 14/04/1691

Jacques LECOCQ fils de feu Robert et Philippe VIENNE fils de feu Jacques tous deux bourgeois de Comines, nomment procureur général (blanc) LHERBERGHE postulant au parlement de Tournai pour poursuivre l'appel audit parlement suite à la sentence contre eux rendue par les quatre baillis de la châtellenie de Lille au profit de leur fermier des eaux de vie de ladite châtellenie.

2- Les membres de la communauté

Les orphelins mineurs

Il revient aux magistrats de veiller à la sécurité de tous, et en particulier des plus faibles parmi lesquels les orphelins mineurs (moins de 25 ans). Bien qu'il existe des registres spécifiques à la garde orphène chargée du contrôle de la gestion de leurs biens, ce sont bien les échevins qui enregistrent l'entrée et la sortie des orphelins de cette institution. C'est l'occasion de retrouver des actes de baptême.

A.C.Comines FF82 acte 42 - DSCF0481 - 02/05/1692

Nomination des tuteurs de Marie Jeanne VANSDECASTELE fille mineure de Jean Baptiste mort à Comines tels qu'Antoine VANDEGHEWAE du côté paternel et Jean François DEGROU du côté maternel.

La nomination de tuteurs peut se mêler d'autres tractations concernant les biens des orphelins et leur entretien.

A.C.Comines FF82 acte 107 - DSCF0628 - 22/01/1684

Demande par Jacques et Nicolas GHESQUIERE, Chrétien SIX époux de Jeanne GHESQUIERE et Charles, Adrien, Félix et Charles Louis DELEFORTRIE tous oncles respectifs paternels et maternels des quatre enfants mineurs de feu le Sr Jean Baptiste GHESQUIERE et de Marie Anne DELEFORTRIE à cause qu'il y a encore plusieurs années à parfaire pour achever le bail courant de la cense et lieu mortuaire appartenant à Monsieur DE LALLEANDRY et consorts sur 15 à 16 Bonniers. Ledit Charles DELEFORTRIE s'est offert de nourrir et alimenter lesdits enfants le temps du parfait du bail et s'il obtient prolongation de neuf ans, il les tiendrait de même ledit temps. Aucun parent n'offrant davantage les échevins acceptent à condition qu'il sera tenu de payer auxdits enfants et prendre pour cense tous les labours, fiens, semences et amendices qui se trouveront es terres de ladite cense avec les seures et rejets comme aussi tout tel droit et action aux fiens et étrains qu'il peut compéter aux fiens et étrains de la cour, devant leur apprendre à lire et écrire, les exerçant et produisant dans quelque métier qui convient à leur force et faire envers eux comme un père de famille excepté ce qui dépendra de leurs vêtements, linge et habillements qui sera à la charge desdits enfants.

Adrien et Charles Louis DELEFORTRIE, ensemble Jacques DUMON fils de feu Pierre, tous laboureurs à Comines se sont établis cautions pour le dit Charles DELEFORTRIE. Sont nommés tuteurs des 4 enfants, savoir Alexandre, Marie Anne Blanche, Marie Angélique et Monique GHESQUIERE enfants mineurs de Jean Baptiste

et de Marie Anne DELEFORTRIE : Jacques GHESQUIERE du côté paternel et Charles DELEFORTRIE du côté maternel.

A.C.Comines FF82 acte 43 - DSCF0482 - 02/05/1692

Antoine VANDEGEWAE et François DEGROU tuteurs de Marie Jeanne VANDECASTELE fille de Jean Baptiste de Comines déclarent renoncer à l'hérédité dudit Jean Baptiste. Suite à quoi les bailli et échevins les nomment curateurs à ladite hérédité.

Dans le cadre des émancipations on interroge les proches et les hauts tuteurs.

A.C.Comines FF82 acte 1 - DSCF0403 - s.d. 1691 Acte en flamand.

Le Sr Pierre LEMESRE fils de feu Guillaume, marchand à Comines comme tuteur de Marie VANHEULE fille mineure de feu Guillaume et d'Antoinette KOERIERS demande son émancipation.

A.C.Comines FF82 acte 15 - DSCF0423 - 21/05/1691

Remontrance aux échevins par Pétronille LELEU fille de Nicolas et de feu Pétronille SIX, âgée de 21 ans, demeurant à Lille, assistée de son père et de François BECQUART son tuteur, se sentant capable de gérer dorénavant ses biens, ce que lesdits confirment. Emancipation.

A.C.Comines FF82 acte 16 - DSCF0425 - 25/05/1691

Remontrance aux échevins par Robert et Marie VERRANEMAN, enfants de feu Cornille et de vivante Françoise VAN HEEM et Françoise Antoinette DE HAENE fille de feu Jean et de ladite VAN HEEM âgés de 24, 27 et 19 ans, dépourvus de tuteurs s'estimant assez capables de gouverner leurs biens. A propos de quoi on interroge Thomas LEMAHIEU leur beau-père avec avis de Louis BRUSSIN et Nicolas DE HAZE hauts tuteurs de Comines. Emancipation.

A.C.Comines FF82 acte 17 - DSCF0426 - 09/05/1691

Extrait du registre baptismal de Comines 24 mars 1664 Marie Françoise VERANEMAN fille de Cornille et de Françoise VAN HEEM. P/M : Robert DER et Jossine CASIER. 1^{er} septembre 1672 Françoise Antoinette fille de Jean DE HAENE et de Françoise DE HEEM. P/M : Guillaume DE HAENE et Antoinette DE LA MARCHE. Extrait du registre baptismal de Ste Catherine à Lille : 11 juillet 1667 Robert VARANHMANE (sic) fils légitime de Cornille et de Françoise VANHEM.

A.C.Comines FF82 acte 18 - DSCF0429 - 25/05/1691

Robert et Marie Françoise VERANNEMAN enfants de feu Cornille et de vivante Françoise VAN HEEM et Antoinette DE HANE fille de feu Jean et de ladite VAN HEEM âgés de 24, 27 et 19 ans comme il apparaît par les extraits baptismaux font savoir que par les décès de Louis VAN HEEM, Allard CASIER et du Dr F[...] VANDE BROELE ils se trouvent dépourvus de tuteurs et demandent leur émancipation. Les hauts tuteurs disent ne pas avoir entendu parler contre la conduite des dits enfants. Attendu leur âge compétent laissent la disposition à leurs seigneuries.

A.C.Comines FF82 acte 86 - DSCF0579 - 13/11/1693

Remontent humblement Chrysostome et Raymond CATTEAU fils de feu Jean, âgés de 24 et 22 ans environ, tonneliers à Comines qui donnent à connaître que depuis quelques mois il leur est succédé quelque peu de bien avec autres dans la paroisse de Lambersart du côté paternel et, comme ils sont dépourvus de tuteurs, ils désirent être émancipés pour gouverner ledit bien et l'employer à leur profit pour continuer à exercer leur stile de tonnelier.

A.C.Comines FF82 acte 88 - DSCF0586 - 20/11/1693

Chrysostome et Raymond CATTEAU fils de feu Jean et d'encore vivante Catherine PINCQUET, âgés de 24 et 22 ans environ, tonneliers à Comines demandent à être émancipés. Après interrogation de leur mère, avis des Srs Guillaume SIX et Nicolas DHAEZE haut tuteurs de Comines, ils sont émancipés.

Les pauvres ou personnes susceptibles de le devenir

Lorsqu'un paroissien tombe dans la pauvreté il doit être secouru par la communauté. Mais qu'en est-il si l'un de ses membres déménage ? La communauté qui le reçoit lui demande de fournir un acte de garant dans lequel sa communauté d'origine s'engage à le prendre à sa charge s'il tombe en pauvreté. Non seulement ces actes mentionnent qui déménage de la commune et quand, mais encore où il s'est rendu.

A.C.Comines FF82 acte 63 - DSCF0534 - 18/02/1694

Remontrance aux bailli et échevins par Philippe GALLOO (GALLOIS) natif de ce lieu qui se retire à Messines avec Marie BLONDEAU sa femme et deux enfants d'où il est menacé de sortie à moins qu'il ne soit pourvu de lettres de garant. Les échevins promettent qu'en cas de pauvreté desdits ils seront à charge de la pauvreté de Comines.

A.C.Comines FF82 acte 102 - DSCF0621 - 26/12/1693

A la demande de la veuve Gilles VALENCAMPS natif de Comines, ci-devant soldat de milice s'étant retiré à Ypres avec trois petits enfants d'où elle est menacée de sortir à moins qu'elle ne soit pourvue de lettres de garant pour la sureté de la pauvreté de ladite ville d'Ypres. Les échevins confirment qu'en cas de pauvreté de ladite veuve et ses trois enfants ils seront reçus à la charge de la pauvreté de Comines.

A.C.Comines FF82 acte 103 - DSCF0622 - 10/08/1696

Extrait du registre des baptêmes de Comines le 12 septembre 1657 Eloi MILLE fils de Pierre et Jacqueline LELONG, mariés. Parrain Jacques MILLE, marraine Pétronille SNESAELT.

A.C.Comines FF82 acte 104 - DSCF0623 - .././1693

Eloi MILLE fils de feu Pierre, natif de Comines Nord étant allé demeurer à Wijtschate demande acte de garant pour l'indemnité de la pauvreté dudit Wijtschate ainsi que pour sa femme et enfants nés et à naître.

A.C.Comines FF82 acte 106 - DSCF0627 - 04/01/1694

Demande faite aux échevins par Jean Baptiste DESMAITRE, natif de Comines qui s'est retiré à Cassel avec Catherine DEVOS sa femme et trois enfants et trois petits-enfants d'obtenir acte de garant pour la sureté de la pauvreté dudit Cassel.

Les blessés

Si les orphelins ont droit à l'attention des magistrats, les plus pauvres également.

A.C.Comines FF82 acte 22 - DSCF0438 - 11/06/1691

Etat de ce qu'il a coûté de chirurgie, médicaments, vin, brandevin et nourriture de Robert DELECOURT, pauvre prisonnier blessé devant le siège de Mons. Payé à Amand MOORS pour l'avoir assisté quelques jours pendant le grand péril. Pour viande et douceurs.

A.C.Comines FF82 acte 23 - DSCF0439 - 11/06/1691

Maître Amand MOORS fils de feu Arnould, chirurgien juré de cette ville de Comines affirme que Robert DELECOURT, manant de Comines, a reçu un coup de balle à travers son épaule pendant le siège de Mons avec lequel il est retourné en ce lieu de Comines, l'a pansé avec beaucoup de soin et dépenses à cause de la corruption et gangrène qui s'y est mise depuis le 24 mars 1691 jusqu'à présent alors que le blessé n'est pas encore tout à fait guéri et en sera toute sa vie estropié du bras (sic) à cause de la séparation des nerfs et du muscle ce qu'on pourra vérifier.

A.C.Comines FF82 acte 25 - DSCF0441 - 07/07/1691

Sur la perquisition des bailli et échevins de Comines de savoir à qui a appartenue la vache que les troupes campées à Comines du 24 au 25 juin ont levé au voisinage et tuée dans un champ avesti de blé tenant audit camp, reconnaissent que c'est celle de Michel MASQUELIN, pauvre petit censier au village de Deûlémont, vivant seulement de cette vache, ce qu'il nous a affirmé avec François DESREUMAUX fils de feu Michel et Pierre RAUW fils de feu Jacques de Deûlémont qui disent que ledit MASQUELIN a perdu la même nuit du 24 au 25 juin sa vache, qu'ils ont suivi la piste prenant droit le chemin dudit campement. Valant 42 florins.

Les étrangers

D'une manière générale ceux qui sont amenés à se déplacer définitivement ou provisoirement étant inconnus de ceux vers qui ils vont, doivent présenter "patte blanche" par certificat de ceux qui les connaissent.

A.C.Comines FF82 acte 11 - DSCF0416 - 17/04/1691

Certificat par les échevins au profit d'Arnould MAES fils de feu Arnould natif et bourgeois de Comines y demeurant.

A.C.Comines FF82 acte 12 - DSCF0417 - 23/04/1691

Certificat par les échevins au profit de Romain DE WULF fils de Jean natif de Comines y demeurant qui est jeune homme de bien, de bonne conduite et conversation sans avoir commis chose indigne.

A.C.Comines FF82 acte 14 - DSCF0422 - 03/05/1691

Certificat par les échevins au profit de Nicolas DAUTRICOURT fils de Georges, natif de Comines et y demeurant d'honnêtes parents, de bonne conduite et conversation sans avoir commis chose digne de répréhension.

A.C.Comines FF82 acte 19 - DSCF0431 - 04/06/1691

Certificat par les échevins au profit de Louis CATTEAU fils de Jacques, bourgeois natif de Comines qui est homme de bien, de bonne conduite et conversation sans avoir commis choses méritant répréhension, qu'il est tombé en décadence non pour avoir dissipé ses biens mais d'avoir mal succédé (de succès) à ses petits négoce, même tombé dans des pertes de factaries (faiseur) de grains qui, selon la voix commune, ont été les premières causes de sa chute.

A.C.Comines FF82 acte 21 - DSCF0437 - 08/06/1691

Certificat par les échevins au profit de Betreumieux DESPINOY fils de feu (blanc), natif de Comines et y demeurant, homme de bien, de bonne conduite et conversation.

A.C.Comines FF82 acte 24 - DSCF0440 - 08/07/1691

Certificat par les échevins au profit de Jean Baptiste GHESQUIERE qui est receveur des biens de la pauvreté de Comines.

Autorisations de vendre

Curateurs ou femme abandonnée ne peuvent agir sans l'autorisation du magistrat.

A.C.Comines FF82 acte 71 - DSCF0546 - 03/04/1693

Suite à la remontrance faite par Adrienne CAMBIER femme en secondes noces de Jean GHYS de Comines ayant la juste moitié d'une maison au faubourg de Comines. Se trouvant en grande nécessité et pauvreté par la longueur de sa maladie. Mais pour vendre sa moitié il faut l'accord de son mari à présent absent et l'ayant abandonnée, elle demande autorisation de vendre. Thomas SERVAS son fils, procréé de Jacques SERVAS (son premier mari - Rayé) et Léopold VERMEERSCH, Gaspard DAVID et Albert DAUTRICOURT ses proches voisins ont affirmé que tout ceci est vérité. Autorisation lui est donnée.

A.C.Comines FF82 acte 76 - DSCF0556 - 07/04/1693

Acte devant Philippe Louis DELEVOIE notaire à Comines. Adrienne CAMBIER épouse en secondes noces de Jean GHYS en la bourgeoisie de Comines, Marie Marguerite DAUTRICOURT sa fille âgée qu'elle eut en premières noces de Guillaume en ladite bourgeoisie, forte de Cornille DAUTRICOURT son frère par procuration devant le présent notaire, avec autorisation des échevins pour ladite veuve de vendre la moitié d'une maison au faubourg de Comines, étant en grandes nécessités et pauvreté par la longueur de sa maladie et abandonnée de son mari, vendent à Antoinette VIENNE Veuve de Pierre DAUTRICOURT de la bourgeoisie de Comines les 5/6^e de ladite maison en la bourgeoisie (sic) dont la dernière part appartient à Jeanne Louise DAUTRICOURT fille de ladite veuve vendeuse. Dëshéritement et adhéritement.

A.C.Comines FF82 acte 2 - DSCF0404 - 17/01/1691

Maître Frédéric BONVIN pasteur et chanoine de l'église collégiale St Pierre à Comines commis exécuteur testamentaire de François VANDENBROELE fils de feu Pierre, vivant demeurant à Comines décédé sans enfants qui, par testament passé à Comines le 30/05/1690, a fait quantité de légats à diverses personnes mais étant redevable de nombreuses dettes sans avoir délaissé suffisamment de biens meubles pour le tout, demande l'autorisation de les vendre. Lettre d'autorisation du roi.

A.C.Comines FF82 acte 3 - DSCF0405 - 29/01/1691

Sr maître Frédéric BONVIN prêtre, pasteur et chanoine de la collégiale de St Pierre à Comines, exécuteur testamentaire de feu Sr François VAN DEN BROELE fils de feu Pierre, vivant échevin de la ville de Comines est autorisé à vendre, ce que confirment Demoiselle Jeanne BERTEN veuve du Sr Louis DECLERCQ et Martin SIX à cause de Marie Anne BERTEN fille de Salomon, sa femme, François BECQUAR fils de feu Georges et ayant procuration de ses cohéritiers enfants de Jacques LHERNOULD, le Sr Jean VANWYTBURGHE époux de Demoiselle Jeanne SIX fille de Pierre comme aussi Jacques GOBERT fils de feu Pierre et de Demoiselle Catherine SIX fille dudit Pierre proches parents dudit VAN DEN BROELE. Entérinement.

Les successions

Il s'agissait de garantir les droits des héritiers. Droits parfois liés à leur bourgeoisie ou à cette coutume particulière qui permettait de ravestissement : la donation mutuelle entre époux sans enfants. Elle était interdite dans la coutume de la châtellenie de Lille (Titre XII, article VI) mais autorisée pour les bourgeois de Comines par la coutume de la ville (Titre XX). Il fallut parfois mener l'enquête afin que nul ne soit spolié.

A.C.Comines FF82 acte 4 - DSCF0407 - 29/01/1691 Acte en flamand.

Arnould MAES fils de feu Arnould, âgé de 79 ans et Jean LEROY fils de feu Pierre, âgé de 61 ans bourgeois de Comines qui ont bonne connaissance de Chrysole POTTIER et Jeanne MAES son épouse partis à Ypres durant la grande guerre (sic) contre les Français en 1645 délaissant Etienne POTTIER marié à Jacquemine VERMEULEN tous deux décédés délaissant divers hoirs, Chrysole POTTIER, Pétronille, Marie, Catherine et François POTTIER à Ypres, ledit François mort à Gand...

A.C.Comines FF82 acte 6 - DSCF0410 - 08/03/1691 Acte en flamand.

Certificat des échevins concernant Philippe VENNEIN natif de cette ville et fils de feu Charles, vivant marchand à Comines, parti à Middelbourg en Zélande, ses frère et soeur tels que François VENNIN, Marie VENIN épouse d'Amand MOORS de Comines...

A.C.Comines FF82 acte 7 - DSCF0411 - 08/03/1691 Acte en flamand.

Pierre VENIN fils de feu Charles et Amand MOORS fils de feu Arnould, maître chirurgien et Marie VENIN fille dudit feu Charles, sa femme de Comines nomment procureur (blanc) ... Philippe VENIN leur frère décédé à Middelbourg en Zélande...

A.C.Comines FF82 acte 55 - DSCF0525 - 10/12/1692

Le Sr Josse DECLERCQ fils du feu Sr Louis vivant bailli et bourgeois de Comines, renonce et se déporte du droit de la bourgeoisie de cette ville nonobstant droit qu'il y pourrait prétendre.

A.C.Comines FF82 acte 61 - DSCF0532 - 08/05/1694

Pierre VENIN fils de f(pas de fin au mot) Charles, et Catherine VANDERLINDE fille de feu Jacques, sa femme, bourgeois de Comines non ayant enfants, se ravestissent l'un l'autre.

A.C.Comines FF82 acte 81 - DSCF0572 - 21/08/1693

François COUPPE docteur en médecine et Demoiselle Marie Madeleine LENGLE sa femme, bourgeois et bourgeoise de Comines y demeurant n'ayant pas d'enfants, se ravestissent l'un l'autre.

Donations et dispositions testamentaires font partie du lot.

A.C.Comines FF82 acte 65 - DSCF0537 - 09/02/1693

Marie BECUWE fille libre de feu Annard de Comines donne à maître Guillaume BECUWE son frère, greffier de la ville et baronnie de Comines, son héritier déclaré, 22c 15v de terres proches de la chapelle Ten Brielen, tenant ouest au Steenwerck, 10c 22v de terre deriquie proche du Schothuys, tenant à Jossine BERTEN veuve d'Antoine VAN BROELE et sa part dans un lieu manoir à Wervicq au pendon de la montagne occupé par la veuve Pasquier CASTELAIN.

A.C.Comines FF82 acte 83 - DSCF0575 - 04/04/1693

Jacques SEGARD fils de feu Jacques, manant de Comines pour récompenser les bienfaits et services que lui a rendue Demoiselle Thérèse BERTEN femme divorcée de Eugène Augustin SPRONCKHOLF, lui fait don d'une maison à Comines entre les deux ponts, occupée par Jacques GOBERT fils d'Isaac.

A.C.Comines FF82 acte 67 - DSCF0541 - 07/03/1693

Catherine PICAVET fille de feu Etienne, veuve de Josse BECQUE de Comines veut et entend qu'après son trépas, dans le partage de ses biens, ses deux filles encore à marier, savoir Catherine et Jossine BECQUE, tirent leurs parts avant tout chacune 100 florins et le reste se partagera entre ses cinq enfants également, à compte de tête.

A.C.Comines FF82 acte 35 - DSCF0465 - 26/09/1691

Jossine LELEU veuve de François DUPONT vivant bourgeois de Comines y demeurant, désirant disposer des biens qu'elle délaissera lors de son trépas autant qu'il lui est possible suite aux avancements faits avec son mari à leurs enfants et à Françoise DUPONT fille de François, son fils procréé avec Hélène CAPPELLE, déclarant qu'à ses deux premiers enfants mariés elle n'a donné aucune dote ni avancé aucune somme pour les assister en

leurs besoins et aux deux derniers mariés elle a accordé par contrat de mariage 50£ de gros chacun, ce qui est cause que depuis elle a fourni à Jacques DUPONT son fils, l'un de deux premiers mariés, pareilles 50£ de gros. Estimant avoir tellement avancé ledit François premier marié [détruit] Françoise et [détruit] d'elle même pendant neuf ans de sa minorité, qu'elle sait de science certaine que cette Françoise et son père ne sont point seulement satisfaits de pareilles 50£ de gros mais de plus de 50 autres livres de gros en habillements, nourriture et autres dépenses de son entretien. Voulant que ses autres enfants ne soient exclus ni préjudiciés, elle veut et ordonne qu'après sa mort chaque tête ou leurs enfants par représentation retireront hors et avant tout chacun 50£ de gros par dessus leur dote et le reste par compte de tête y compris à ladite Françoise qui devra rendre sa part à ses cohéritiers ou successeurs à sa mort avec ou sans enfants.

Parfois les successions ne se déroulent pas paisiblement et un procès s'engage.

A.C.Comines FF82 acte 39 - DSCF0474 - 03/03/1692

Responsive (réponse de l'autre partie aux arguments présentés par la première lors d'un procès) pour Cornille DE HAENE et Antoinette VUST demandeurs par plainte et trouble de fait contre Pierre BUUS (ou VUUS) opposant aux secondes positions servies par ledit opposant le 19 février 1692 et insinuées le 20 ensuivant. Arguments concernant des biens venant de Jean PINQUET le vieux ayant épousé Antoinette VANDERMERSCH. Charles VUST a épousé Antoinette PINQUET fille des dits. Ledit Charles mort à Comines châtellenie de Lille et sa femme peu de temps après. Article de la coutume de Flandre disant que père et mère ne peuvent avancer un enfant plus qu'un autre. Les prédécesseurs du défendeur ont joui des biens en question et que personne ne s'est déclaré héritier de la succession dudit PINQUET le vieux à laquelle qu'il a déclaré abandonner en jouissant des dispositions faites à son profit. Cense à Wijtschate. Injures et impertinences du défendeur. L'article 32 est insolent au défendeur puisque le nommé François VUST, caution, est meilleur compagnon que lui, a du moins plus d'honneur.

Antoinette VUST fille de feu Charles, veuve de Philippe DECLERCQ de Comines Nord et Cornille DE HAENE fils de Maillard, ayant épousé Madeleine VUST fille de Guillaume qui fut fils dudit Charles, demeurant à Ypres à qui on fait lecture de la responsive.

Les enregistrements simples

Comme tout organisme institutionnel les magistrats ont la possibilité de recevoir des actes simples tels que des procurations.

A.C.Comines FF82 acte 82 - DSCF0574 - 25/05/1693

Le Sr Guillaume BECUWE greffier de cette ville nommé procureur général maître Frédéric Annaert BECUWE son fils, licencier es lois, pour s'occuper en toutes ses causes, affaires soit particulières que d'autres tant en demandant que défendant et ce, par toutes voies de justice que besoin et requis sera. Dont la cause contre Michel BONDUELLE.

A.C.Comines FF82 acte 84 - DSCF0576 - 23/09/1693

Dame Antoinette TRIEST prieuse de l'hôpital de Notre-Dame à Comines ayant l'administration des biens dudit hôpital nommé en sa place le Sr et maître Guillaume WILLEMET avocat à Ypres pour recevoir en son nom les arriérages de deux rentes de chacune 100 florins par an à la charge de l'impôt du moulage au quartier d'Ypres.

A.C.Comines FF82 acte 51 - DSCF0519 - 23/08/1692

Les religieuses discrètes du couvent des Pénitentes de l'Ordre de St François à Comines nomment procureur le Sr François GHESQUIERE marchand à Lille pour comparaître devant les hommes de Loi de la seigneurie de Wambrechies pour prendre l'adhérentement de 7 cents de jardin à Quesnoy sur Deûle qu'elles ont acquis de Jean François LEPOUTRE et Anne COISNE sa femme de Comines par acte devant Guillaume BECUWE, notaire royal à Comines le 22 août 1691. Pour promettre de payer tous les 28 ans un droit seigneurial tel que le dixième denier de la valeur et estimation desdits 7 cents, de donner homme vivant et mourant en la personne de Frédéric BECUWE licencier es lois à Comines. Signé : Sr Marie Agnès BEUDART mère supérieure, Sr Marie Barbe MAILLART vicaier (sic), Sr Anne Catherine WAYMEL, Sr Anne Françoise GHESQUIERE, Sr Marie Catherine DECLERCQ.

A.C.Comines FF82 acte 38 - DSCF0472 - 23/02/1692

Charles WAIGNON fils de feu Charles, laboureur à Comines Sud et Georges WAIGNON fils de feu Pierre, charton de labour à l'abbaye de Marquette, Gaspard DESREVEAUX fils de feu Quentin et Jeanne WAIGNON fille dudit feu Pierre, sa femme, laboureur à Comines Sud et Guillaume DELEFORTRIE fils de feu Pierre et de Marie WAIGNON, laboureur à Comines Sud. Lesdits Georges, Jeanne et Marie WAIGNON petit-fils et filles

dudit Charles WAIGNON leur grand-père, et neveu et nièces de feu [Charles - Rayé] François WAIGNON fils du même Charles, leur oncle. Tous héritiers mobiliers dudit François leur oncle, forts de Marie Anne MIGNO fille de feu Georges et de Marie WAIGNON, fille dudit Charles, débile d'esprit au cloître des Sœurs Grises de Comines et de Jacques WAIGNON aussi fille dudit feu Pierre, veuve de Claude LEMESRE de Lille approuvent et après la vente faite par ledit Charles WAIGNON à Martin DE BAILLEUL de Roncq d'un lieu manoir sur 9c à Roncq devant Christophe CUVELIER notaire à Linselles le 18 février 1692 et s'en dessaisissent. [2 E 3 / 5695 acte 35 du 18/02/1692 Charles WAIGNON fils de feu Charles, laboureur à Comines pour lui et fort de François WAIGNON son fils qu'il eut d'Isabeau NOLLET à Martin DE BAILLEUL fils de feu Gilles, laboureur à Roncq.]

A.C.Comines FF82 acte 37 - DSCF0470 - 0/02/1692

Le Sr Jean VANWITBERGHE et Guillaume BECUWE bourgmestre et greffier de la ville nomment procureur général au parlement de Courtrai N. VAN MELLE pour poursuivre contre Nicolas Louis BAUDUIN, feu Nicolas D'HALLENES, Martin HERVIN et Hubert DELVALLEE, entrepreneurs de la fortification de Menin, opposants à la requête et demandeurs d'exécution du résultat de compte de la régie des fortifications et contre Charles WICART sur décompte de ses sous-entreprises es dites fortifications jusqu'en définitif. Devant deux échevins à cause que l'affaire touche le greffier.

A.C.Comines FF82 acte 70 - DSCF0545 - 04/04/1693

Le Sr Charles DE LA SERRE fils du sieur Nicolas, lieutenant au régiment de Greder allemand en garnison à Comines ayant appris qu'en octobre 1691 étant à Theouville en garnison comme cadet de la compagnie de Monsieur DE CONDON canonnier, touché des déplaisir et chagrin de quelque disgrâce qu'il a reçu de dame (Catherine - Rayé) N. DE BONNEFOY sa belle-mère, conversant pour lors chez le nommé EMBRY, chirurgien de Théouville, faisant ... à la fille nommé Catton, a par débauche et légèreté, fait donation de tout son bien à ladite Catton pour en jouir après sa mort selon l'acte notarial devant le notaire ROBEIN. Au lieu de faire déplaisir à sa belle mère par ladite donation et, bien considéré, c'est à son père et frère qu'il doit toutes les obligations possibles. Il déclare ladite donation de nulle valeur et nomme son père procureur pour aller la faire déclarer telle.

II. Le ressort seigneurial

La plupart des actes enregistrés concernent les propriétés se trouvant sur l'étendue de la seigneurie/baronnie de Comines. C'est bien en tant qu'échevins de cette seigneurie que les magistrats inscrivent les actes engageant les biens, principalement les hypothèques en raison d'un prêt, d'une constitution de lettre de rente, d'une dette ou d'une caution. Lorsque la vente d'un bien hypothéqué ou appartenant à quelqu'un qui s'est porté caution survient, les échevins peuvent rappeler à l'acheteur la charge qui lui est attachée. L'acheteur peut alors déduire du prix d'achat le montant de la rente si le vendeur ne l'a pas signalée dans le contrat.

A.C.Comines FF82 acte 5 - DSCF0409 - 20/02/1691

Demoiselle Anne Marie BECUWE fille et héritière de feu le Sr Amart, de Comines pour satisfaire à la sentence du lieutenant de la Gouvernance de Lille du 19 janvier 1691 en faveur de maître Guillaume BECUWE greffier de cette ville, son frère, contre le Sr Antoine VAN ERP écuyer à Comines, se porte caution de son frère pour les deniers de la vente d'une maison à Comines vendue par son dit frère le 25 novembre 1688.

A.C.Comines FF82 acte 80 - DSCF0569 - 10/07/1693

Georges WAIGNON fils de feu Pierre de Comines châtelain de Lille pour par Charles WAIGNON son grand-père avoir la levée de 102£ parisis des mains des enfants d'Antoine LANTY (sic. SANTY ?) de Wervicq arrêtées en leurs mains de la part de Guillaume DELEFORTRIE, il se porte caution.

A.C.Comines FF82 acte 54 - DSCF0524 - 13/11/1692

Albert PLATTEAU fils de Robert de Comines Nord pour faire jouir Pierre PLATTEAU son frère de l'effet de sa commission de relief d'appel obtenue en la chancellerie est obligé près la Cour de parlement de Tournai le 12 novembre dernier comme appelant de gens de Loi de la seigneurie de Schoonvelde à l'encontre de la veuve d'Antoine BECQUART, a déclaré se constituer pleige et caution.

A.C.Comines FF82 acte 69 - DSCF0544 - 11/03/1693

François VILLERS fils de Philippe, manant de Comines pour que son père profite de l'effet de la condamnation à son profit et à la charge d'Adrien CATTEAU par les échevins de la seigneurie d'Oosthove en Wervicq le 3 février dernier, se porte garant.

A.C.Comines FF82 acte 48 - DSCF0515 - 19/06/1692

Devant Pierre GOBERT notaire à Comines. Charles DUPONT fils de feu Thomas, teinturier à Comines et Catherine LOUVIGNIE sa femme reconnaissent devoir à maître Jean DE FRETIN chirurgien et receveur de l'église collégiale et paroissiale de St Pierre à Comines, 153£ parisis à cause de ladite église suite à la restitution d'une rente pour leurs urgentes affaires qu'ils promettent de payer d'ici un an qui sera le 11 avril 1681, hypothéquant leur maison. 11/04/1680

Ladite LOUVIGNIE veuve dudit DUPONT, (Pierre DUPONT son fils et - rayé) François CARPENTIER et Marie DUPONT sa femme, fille dudit Charles de Comines n'ayant pas de quoi satisfaire à leur dette, ils hypothèquent la moitié des maison et héritages qu'ils possèdent à Comines.

A.C.Comines FF82 acte 97 - DSCF0605 - 28/11/1693

Acte passé devant Philippe Louis DELEVOYE, notaire royal à Comines. Jacques LECOCQ fils de feu Robert, marchand et Marie Marguerite DESAINS sa femme de Comines constituent une lettre de rente au profit de Pierre Nicolas PAUL, bourgeois, et Marie BOUTRY sa femme de Comines pour 37£ 10s parisis par an pour quoi ils hypothèquent une maison à Comines tenant à la Leyestraete. Reconnue exécutoire devant les échevins. [Acte original : 2 E 3 / 6244 acte 81]

A.C.Comines FF82 acte 68 - DSCF0542 - 07/03/1693

Catherine PICAVET fille de feu Etienne, veuve de Josse BECQUE de Comines crée au profit de Guillaume SIX fils de feu Mahieu, marchand brasseur et échevin à son tour de Comines une rente héritière de 15£ parisis par an au denier seize portant en capital 240£ pour quoi elle engage par forme d'hostigement une maison à usance de boulangerie entre les deux ponts, une choque de trois maisons au delà de la Porte Rouge faisant le coin de la rue du Ponceel, tenant à la Westraete.

A.C.Comines FF82 acte 75 - DSCF0554 - 18/05/1693 - Acte en flamand

Devant Pierre DE MEEZEMAKER notaire à Ypres. Péronne CORNARD fille de Pierre veuve de Guillaume VAN BRABANT déclare qu'elle transporte au profit du Sr Jean WEIMEUS de Wervicq une lettre de rente de 48£ par an au denier 16 obligeant originellement Jacques VERANNEMAN au profit de la comparante et les enfants dudit feu Pierre CORNARD tous morts sans hoirs depuis le 14 novembre 1642 devant échevins de Comines hypothéquée sur une maison à Comines à présent due par Jean PICAVET ayant acheté la maison en 1688. 18 juin 1689. Enregistrement par ledit VERANNEMAN devant échevins.

Les actes de vente de ces mêmes biens impliquent passage devant notaire puis déshéritement devant échevins par le vendeur et adhéritement par l'acheteur. On retrouve ainsi dans le registre des copies d'actes notariés. Sachant que la plus grande partie des actes passés dans ce qui compose l'actuelle Belgique n'ont pas été conservés, c'est une source intéressante de documents à priori perdus.

A.C.Comines FF82 acte 26 - DSCF0447 - 20/07/1691 Acte en flamand

Copie d'un acte du 18 septembre 1682 devant Raphaël ROBYN notaire royal à Courtrai. Anne CAUWET veuve de Michel ALEXANDRE, Marie SAISIER veuve de Roger GHESQUIERE, Michel, Catherine et Honoré ALEXANDRE pour eux et forts de Pétronille ALEXANDRE et Jeanne CAUWET veuve de Jacques DE MEESTERE abandonnent au profit de Demoiselle Jeanne COOLEN veuve du Sr Pierre BAELDE...

A.C.Comines FF82 acte 36 - DSCF0467 - 18/10/1691

Copie d'acte notarié du 02/03/1688 devant Philippe DELEVOYE notaire à Comines. Philippe VERMERSCH fils de feu Pierre de Lille vend à [effacé - Léopold d'après 2 E 3 / 6239 acte2] VERMERSCH son frère de Comines une maison à usance de deux demeures à l'encontre de l'acheteur et de Pierre VERMERSCH leur frère en la bourgeoisie de Comines. Témoins Gilbert PARDON fils de feu Maillard et Jacques LECLERCQ fils de feu Jean, cuvelier à Wervicq et Comines Nord. Déshéritement.

A.C.Comines FF82 acte 41 - DSCF0477 - 08/04/1692

Copie d'acte devant Philippe Louis DELEVOYE notaire à Comines. Demoiselle Marie BOUCHERY femme et procuratrice de Marc PARENT de Lille vend à Jean CUISSART fils de feu Mathis, et Jeanne DEGHEtter sa femme de Comines une maison à Comines [2 E 3 / 6243 acte 1]. Déshéritement, adhéritement.

A.C.Comines FF82 acte 47 - DSCF0509 - 12/06/1692

Devant Antoine BECQUET, notaire à Lille. Michel MASINGHIEN fils d'Adrien, marchand à Lille comme père et tuteur de Jeanne Rose et Ursule Angélique qu'il eut en secondes noces de Marie BEGHIN ayant droit de 2/18° d'un lieu manoir, Adrien ALEXANDRE, Pétronille DUBOSQUEL sa femme, chirurgien à Lille, Jean Baptiste DUBOSQUEL fils de feu Jacques, soldat dragon au régiment Davares en garnison à Courtrai, lesdits DUBOSQUEL enfants des premières noces de ladite BEGHIN, lesdits MASINGHIEN et DU BOSQUEL ayant

droit de 2/18°, petits-enfants et héritiers de Jean BEGHIN et de Marguerite BOLIN vendent à Robert BEGHIN fils dudit feu Jean, marchand à Lille leur frère et oncle les 4/18° d'un lieu manoir à Neuville sur un bonnier 14 cents occupés par Jean CATTEAU et 4/18° d'une maison à Comines occupée par Jacques CASIER confrontant la rue de Basse Bretagne. 30/04/1692. Déshéritement et adhéritement.

A.C.Comines FF82 acte 79 - DSCF0565 - 06/07/1693

Devant les échevins d'Oosthove en Wervicq. Josse CATRY, aman d'Oosthove procureur d'André MALLET fils de feu André de Comines Nord cède une lettre de rente au Sr Etienne DU BREUCQ (La procuration est en flamand) 15/12/1676. Suit immédiatement : Le Sr et maître Etienne DU BREUCQ échevin de Comines reconnaît avoir reçu 300 florins de Sr et maître Frédéric BONVIN prêtre, chanoine et pasteur de l'église collégiale St Pierre à Comines des deniers procédant du testament de feu le Sr François VANDENBROELE pour quoi il cède à la table des pauvres de Comines la lettre et rente héritière ci-dessus portant 37£ 10s par an au foer du denier seize au rachat de 600£.

A.C.Comines FF82 acte 77 - DSCF0560 - 2205/1693

Devant Philippe Louis DELEVOIE notaire à Comines. Michel et Cornille VAN HEEM, Pierre VERCRUISSE et Catherine VAN HEEM sa femme, enfants et héritiers de feu Louis et de feu Jossine CASIER de Comines vendent aux enchères au Sr Philippe Joseph LAUMONIER, receveur de la paroisse de Comines Nord y demeurant une maison bien bâtie de briques et couverte de tuiles place d'entre les deux ponts à Comines tenant à l'héritage dudit Cornille et de Marie VAN HEEM et aux hoirs CASIER occupée par Jean DE POORTERE. Témoins Louis VAN HEEM de Comines. Surenchère par Philippe VIENNE dernier enchérisseur. Déshéritement et adhéritement.

A.C.Comines FF82 acte 105 - DSCF0624 - 01/10/1693

Devant Jean Baptiste GHESQUIERE notaire royal à Ypres. Demoiselle Jeanne COOLEN veuve du Sr Pierre BAELDE d'Ypres vend à Jean BOUTRY marchand boucher à Comines une maison à Comines occupée par les enfants de Jacques VANDELANNOOTE.

A.C.Comines FF82 acte 13 - DSCF0418 - 14/03/1691

Le Sr Michel Joseph VIENNE fils de feu Pierre, marchand à Lille vend à Philippe LELEU fils de Philippe, manouvrier à Comines et Marie CLARISSE sa femme une maison à usage de deux demeures sur 17v 1/2 à Comines. Déshéritement et adhéritement devant les échevins de Comines d'un acte devant Robert LELEU, notaire à Lille

A.C.Comines FF82 acte 20 - DSCF0432 - 21/05/1691

Demoiselle Marie Françoise LENIEZ épouse de Pierre BERTEN, curatrice établie avec le Sr maître Ignace ENGLEGRAVE prêtre des biens dudit BERTEN vend au Sr maître Jacques GHEYSENS prêtre command de Jean BRUSSIN cabaretier à Comines une maison ruinée dans la ruelle Coddestraetken à Comines [Encre usée]. Déshéritement et adhéritement.

A.C.Comines FF82 acte 9 - DSCF0413 - 09/04/1691

Le Sr Jean Baptiste GHESQUIERE receveur, Michel VANHEULE, Pierre VENAIN, Jean DE POORTERE, Jacques SLOOVERE et Adrien DELEFORTRIE pauvriseurs de Comines arrentent aux enchères pour 29 ans à Pierre GALLOIS le jeune, fils de Pierre 5c 32v de jardin à Comines sud tenus du franc de Linselles et partie châtellenie de Lille pour y bâtir un lieu manoir avec grange, étables et autres édifices. Le 17 mai 1720 a été accordé un autre arrentement pour 29 ans audit Pierre GALLOIS.

A.C.Comines FF82 acte 45 - DSCF0492 - 16/06/1692

Antoine VANDEGEWAE et Jean François DEGROU curateurs des biens de la maison mortuaire de feu Jean Baptiste VANDECASTELE vendent aux enchères une maison à Comines Corteleyestraete avec le droit de bâtir au-dessus de la porte de derrière de la taverne des Trois Rois à Jean LECOMTE fils de feu Pierre de Comines en présence de Joannes GEERBRANT fils de Jean, concierge de la maison de ville et d'Emmanuel DEFRANCQ fils d'Emmanuel, clerc du notaire Guillaume BECUWE. Puis lettre d'autorisation de vendre.

A.C.Comines FF82 acte 53 - DSCF0522 - 07/11/1692

Michel, Louis et Cornille VANHEEM enfants de feu Louis, Pierre VERCRUYCE ayant épousé Catherine VANHEEM leur soeur comparante, tous de Comines forts de (Jeanne VANHEEM dernièrement veuve de Pierre SLOOVER - Rayé) leurs autres frères et sœurs vendent au Sr Guillaume SIX fils de feu Mahieu, marchand brasseur à Comines 4v d'héritage avec petite maison confrontant la rue du Walle.

A.C.Comines FF82 acte 85 - DSCF0577 - 26/09/1693

Devant Maximilien Honoré DELOBEL notaire à Lille. Demoiselle Elisabeth WAYMEL femme séparée des corps et biens du Sr Pierre BECQUET de Lille, procuratrice de Georges BECQUET son fils, **cadet au service du roi dans la compagnie colonel du régiment de Grede allemand à présent à Lille**, vend à Philippe Joseph LAUMOSNIER fils de feu Jean, receveur de la paroisse de Comines Nord une maison entre les deux ponts. Déshéritement et adhéritement. Le Sr François DE LA MATTE commissaire aux vivres et Demoiselle Jacqueline BECQUET sa femme, Nicolas Alexandre LE MARTIN écuyer, Sr de Wasnes de Lille fort du Sr DE CANTELOUP indisposé y consentent.

III. Police

Maintenir l'ordre et mener des enquêtes fait partie des rôles essentiels des magistrats. Ces enquêtes sont particulièrement intéressantes parce que non seulement elles racontent une histoire que ne nous laissent pas les registres paroissiaux, mais encore elles nous mettent face à des témoins dont sont affichés les nom, prénoms, âge, parenté et profession, voir le parcours. Evidemment en 1691-1695 ces informations peuvent paraître moins importantes mais il existe des registres plus anciens qui satisferont bien le manque de registres paroissiaux ou d'informations précises dans ceux-ci.

Accord et désaccord

A.C.Comines FF82 acte 25 - DSCF0442 - 13/07/1691

A la requête de Jean COCHAT huissier du parlement de Tournai contre François DECLERCQ en vertu de lettres réquisitoriales des échevins de Lille du 28 juin 1691 et de la préfixion des échevins de Comines ce jour avec ajournement ce jour à 9h avant midi audit défendeur et sa non comparution ni procuration, est procédé à enquête. Témoins :

François D'ERCLE fils de feu Robert, écuyer, Sr de Schoonevelde âgé de 47 ans demeurant audit Schoonevelde à Comines Nord qui affirme que le 1^{er} septembre 1690 il s'est rendu avec ledit Sr François DECLERCQ et le nommé COCHAT chez le notaire André DELEBARRE à Warneton à dessein de compter et liquider les prétentions dudit DECLERCQ à la charge du parlant de 804 florins pour laquelle il se trouvait sommé par ledit demandeur. Ledit parlant n'a pas convenu devoir cette somme parce qu'il a exhibé une quittance de 44 florins payés à la femme dudit DECLERCQ et un contrat notarial passé à Wervicq disant que le parlant n'est pas aussi redevable qu'on le disait par la sommation à lui faite. Les parties ont donc convenu devant ledit DELEBARRE. Le même jour, hors de son office d'huissier le parlant a compté par les mains de sa soeur en tanmoins de l'accord 60 florins. Quelques jours auparavant la convention il s'est trouvé près dudit DECLERCQ à ses instances au cabaret Le Noble d'Or occupé par Alexandre DESBUISSON au faubourg de Comines avec ledit COCHAT pour y faire diverses propositions d'accord par la médiation dudit COCHAT et examen des papiers respectifs sans parvenir à un accord, le parlant craignant d'être arrêté s'est évadé par derrière le cabaret. Lui ayant produit l'accord devant ledit DELBAERE (sic) notaire royal, le parlant confirme les signatures.

Le Sr Jean MATHYS fils de feu Martin, âgé de 39 ans, huissier au parlement de Tournai résident à Ypres. Il a rencontré COCHAT et DECLERCQ au cabaret de la Tête d'Or à Ypres en septembre 1690 pour s'informer s'il n'avait pas connaissance de la succession des biens de Demoiselle VANDE BROUCQUE dont une part pourrait aller audit Sr de Schoonevelde pour pouvoir prendre mesure au paiement de quelque commission à la charge dudit Sg. S'étant informé les parts avaient déjà été transportées, ce qu'il leur a dit l'après-midi.

Le Sr André DELBAERE fils de feu André, âgé de 47 ans, notaire et procureur postulant en la ville de Warneton qui confirme le premier témoignage. Disant que ledit COCHAT a fait cela en dehors de son office. La soeur dudit Sr de Schoonevelde a payé 10£ de gros. Il confirme que c'est bien sa signature qui figure sur l'accord.

Livraison de draps

A.C.Comines FF82 acte 46 - DSCF0505 - 16-19/05/1692

A la requête de Jean LEROY de Menin contre Jean PETRO

Jean François LEMAHIEU fils de feu Pierre, âgé de 26 ans environ de Zonnebeke affirme que le 27 février 1691 il a vendu huit chartées de foins pesant 11100 livres au pris de 16 patards le cent de livre faisant 177£ 12s qu'il a reçu à bon compte dudit PETRO payant en l'acquis du demandeur pour 30 ou 31 florins 12 patards et le surplus en deux paiements dudit PETRO. Ayant été livré par ordre dudit LEROY apporté par le bateau de Charles PLOYART sans que ledit LEROY lui en ait signé décharge.

Charles PLOYART fils de feu Maximilien, âgé de 55 ans environ, batelier sur la Lys affirme que ledit jour il a voituré en bateau ledit foin chargé à Menin jusqu'à Courtrai par ordre de LEROY. Il a été payé par ledit PETRO.

A.C.Comines FF82 acte 57 - DSCF0527 - 13/12/1692

Le Sr Pasquier COISNE fils de feu Jean, marchand tanneur, Jacques (LEMESRE fils de feu Antoine - rayé), Jean LANNOOTE fils de feu Pierre, facteur, Jean GHEERBRANT fils de feu Jean, procureur postulant et Jacques LAUWICK fils de feu Antoine, hôtelier à l'Hôtel du Prince de Chimay, tous de Comines affirment qu'ils se souviennent très bien du pillage de Comines en septembre 1658 par l'armée de France qui avait battu en déroute celle du prince DE LIGNE. Nonobstant la terrible perte qu'en a fait le peuple de Comines, il est vrai toutefois que ce pillage n'a duré qu'environ cinq heures, savoir depuis une heure après midi jusque vers cinq à six heures. Que de ce même temps toutes les troupes tant de France que d'Espagne se sont retirées de Comines sans en tout ce temps, devant et après, avoir donné le moindre empêchement de faire ou achever la récolte et de ressemer et remettre les terres ensuite. [Signatures ph528]

A.C.Comines FF82 acte 100 - DSCF0613 - 23/12/1693

Enquête devant les Srs Etienne DU BREUCQ et Louis BRUSSIN échevins de la ville de Comines à la requête de Jacques LECOCQ contre Martin GHESQUIERE et sa femme devant bourgmestre et échevins de la ville de Wervicq en vertu de lettres réquisitoriales du 17 décembre 1693.

Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre, pointre, laboureur et marchand à Comines âgé de 41 ans environ affirme avoir bien connu Catherine veuve de Gilles BONDUEL, vivante batelière et tenant le maschix (sic. Markschip) de Wervicq, Comines et Menin qui était femme de bien, juste, fidèle sur les notices des livraisons des voitures qu'elle faisait de son bateau tant en allant que venant. Elle a toujours servi précisément et étroitement au droit d'un chacun. Que de passé environ 20 ans il s'est servi d'elle pour toutes sortes de voitures et n'a jamais trouvé aucune faute ni le moindre abus. Et, au contraire, une exactitude très extraordinaire de laquelle il a souvent entendu louer un chacun.

Jean François POISSONNIER fils de feu Pierre, laboureur et marchand à Comines, âgé de 37 ans environ affirme la même chose.

Antoine LEWILLE fils de feu Jean, notable manant et marchand à Comines (reprise photo 619), âgé de 60 ans environ affirme la même chose.

Payé aux échevins 28s chacun, au greffier pour deux heures 4£ et acte 2£, pour envoi 12s, au messenger pour trois ajournements et proclamation 16s et 12s.

A.C.Comines FF82 acte 101 - DSCF0616 - .././1693

Intendit et emploi de points dans le procès entre Jacques LECOCQ contre le Sr Martin GHESQUIERE et sa femme. A propos de toiles envoyées par les seconds sur le bateau de feu la veuve Gilles BONDUEL et ses enfants pour les blanchir chez ledit LECOCQ à Comines.

A.C.Comines FF82 acte 60 - DSCF0531 - 15/12/1692

Guillaume SIX fils de feu Jean, âgé de 62 ans, Georges LIENART fils de feu Pierre, âgé de 36 ans, Pierre REMMERY fils de feu Jean, âgé de 22 ans, Jean LEROY fils de feu Piat, âgé de 36 ans, Jean BONDUELLE fils de feu Gilles, âgé de 57 ans et Jean MONTAIGNE fils de feu Thomas, âgé de 47, le tout environ, tous dîmeurs assermentés ayant passé plusieurs années à cueillir la dîme de Messieurs les prévôts, doyen et chapitre de Comines qui se lève à Comines. Affirment que quand on trouve aux champs sur l'étendue de ladite dîme les pois, des grosses fèves, des veiches en grain et du bouquet ou de la bouquette, on les dîme et on les a toujours dîmés à leur dépouille quoi qu'il s'en trouve fort rarement sous ladite dîme et si peu qu'an pour an il ne s'en trouve point trois bonniers de pois en plusieurs pièces et ne porte point un bonnier de boucquit (sic), point cinq cents de terre de veiches en grain et encore moins des grosses fèves. Josse DE WOLF fils de feu Guillaume, âgé de 73 ans, Jules MIGNO fils de feu Antoine, âgé de 4.. ans et Antoine DE CARPENTIER fils de feu Jacques, âgé de 31 ans, tous dîmeurs de ladite dîme confirment.

Témoignages parfois suivis de tentatives d'intimidation.

A.C.Comines FF82 acte 56 - DSCF0526 - 13/12/1692

Jean LEROY fils de feu Gilles, censier à Gevelt (Geluvelde) affirme que depuis qu'il a déposé dans l'enquête des bailli et gens de Loi de Comines Sud et Nord en matière de Dîme de tabac contre le chapitre de l'église collégiale de Comines, le pasteur de Geluvelde s'est plusieurs fois approché de lui, tachant en toute sorte de manières de le conduire à se dédire de ce qu'il a déposé contre ledit chapitre, le voulant fois sur fois faire aller vers lesdits du chapitre en l'assurant qu'il serait grassement payé. Qu'après tant de sollicitations ledit pasteur s'est tourmenté tellement qu'il le menace bien de fois de le faire enlever par la justice de la châtellenie d'Ypres et le faire constituer es prisons d'Ypres.

Antoine PAUWELS fils de feu Sut...?, marchand à Messines affirme que depuis son témoignage dans ladite enquête il a été appelé du doyen de l'église collégiale de Messines pour venir chez lui, lui montrant un quartier de sa maison qu'il disait vouloir faire couvrir et lui a demandé s'il voulait bien l'entreprendre à quoi il répondit que non, lui a demandé s'il voulait bien lui couper de la paille pour son cheval à quoi il a répondu qu'il n'avait plus de coupoir. Après quoi il a tiré un billet de sa poche et l'a interrogé sur ce qu'il avait déposé, lui soutenant

le contraire. A la fin il l'a conduit à la cave du chapitre de Messines en la compagnie du greffier dudit lieu, oncle dudit témoins, du chanoine CORTVRINT et d'un nommé LA MARCHE usant de toutes sortes de raisons en faisant écrire ce qu'ils disaient à leur avantage, le faisant signer.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser ces enquêtes ne concernent pas forcément Comines. La justice locale peut être sollicitée par une autre.

A.C.Comines FF82 acte 44 - DSCF0483 - 5, 7 et 08/05/1692 [Cf. A.D.59, Parlement de Flandre 26511]

Enquête tenue devant les échevins de Comines en vertu d'autorisation de Messeigneurs du parlement de Tournai du 21 avril 1692 à la requête de Gilles BONDUEL défendeur contre bailli et gens de Loi de Zandvoorde demandeurs représentés par Charles BACRO échevin dudit lieu.

Pierre BOULLET fils de feu Jean, âgé de 60 ans, tavernier à Beselare affirme que noble homme Pierre Maximilien DE VELARE est seigneur moderne du village de Zandvoorde et seigneur temporel de l'église dudit lieu. **Ne sait pas si c'est le seigneur moderne qui a droit de conférer la charge de clerc paroissial** mais que c'est le seigneur de Beselare qui la confère audit lieu de Beselare et que le clerc est payé de sa pension par les deniers du village, ce qu'il a vu lors de quatre changements de clerc depuis plus de 50 ans. Sait que Dominique SONNEVILLE (sic - Plus loin fils d'un DASSONNEVILLE), clerc moderne de Zandvoorde a été créé et établi par le Sg dudit lieu et qu'il a entendu de lui et ses prédécesseurs qu'il en a toujours été ainsi. Ledit SONNEVILLE a, pour l'assister dans l'école à enseigner les écoliers, demandé un nommé Jean BILLET de Beselare, homme capable et qu'effectivement il l'a assisté de 1690 à 1691.

Charles LEWILLE fils de feu Charles, âgé de 60 ans, laboureur et échevin à son tour de Zandvoorde affirme que ledit est Sg temporel de Zandvoorde et de l'église, que le Sg a depuis plus de 40 ans nommé les clercs tels qu'Etienne DESREVEAU, Jean Baptiste LEPLAT, André DE MEULENARE et Pierre DASSONNEVILLE dernier terminé sans que les gens de Loi s'y soient opposés mais, au contraire, payé la pension des clercs. Ledit Sg à la mort dudit DASSONNEVILLE a conféré la charge à Dominique SONNEVILLE et pour l'assister à l'école il a pris diverses personnes approuvées par le vicariat d'Ypres. Lui attestant ayant toujours vécu à Zandvoorde, ayant été longtemps échevin et vu les comptes du village.

Charles COUSSEMAECKER fils de feu Jean, âgé de 73 ans, censier à Ghivelt (Geluvelde) au voisinage de Zandvoorde affirme et même et ajoute il y a 56 ans un clerc nommé Josse VAN HOUTTEGEM avant DESREVEAU. Ce qu'il sait pour avoir conversé à Zandvoorde depuis sa petite enfance.

Jean LEROY fils de feu Gilles, âgé de 76 ans, censier à Geluvelde affirme la même chose, ayant demeuré 23 ans à Zandvoorde et en étant échevin.

Jean BALETRE fils de feu Jacques de Beselare, âgé de 58 ans; Antoine DECLERCQ fils de feu Antoine, âgé de 65 ans, échevin à son tour et laboureur à Zandvoorde idem mais les clercs sont appelés coutres et maîtres d'école, il demeure à Zandvoorde depuis 46 ans et a servi d'aman 18 ans et depuis de temps en temps échevin; Jacques DOUDDENDYCKE fils de feu Jacques, âgé de 26 ans, coutre de l'église de Geluvelde affirme que c'est le Sg de Geluvelde qui confère la charge de coutre et non la Loi mais qu'elle paye sa pension des deniers communautaires comme il a été avec son père et son grand-père, coutres en leur temps ; Jacques FEYS fils de feu Antoine, âgé de 42 ans, coutre de l'église de Wervicq affirme la même chose pour Wervicq pour lui et pour son père il y a plus de 60 ans. Pendant la minorité dudit Dominique SONNEVILLE il l'a assisté à l'église et école pour suppléer dans sa charge pendant un an et demi.

Sr et maître François Antoine COBBAERT (ou COWAERT) fils de feu Antoine, prêtre et pasteur de Zandvoorde, âgé de 32 ans affirme qu'il y a quatre ans, le 16 mai, il a été créé pasteur de Zandvoorde et a trouvé Dominique SONNEVILLE peu capable pour desservir le clergé et l'école, raison pour laquelle il a toujours à son assistance et le suppléer en sa fonction de coutre Judocus (Josse) BERTHOLOMEUS et à son départ Jean BILLET. Ayant appris qu'avant son arrivée ladite charge a été suppléée par Jacques FEIS, coutre de Wervicq et qu'il y a un an et demi que ledit Dominique dessert la charge seul, s'en acquittant assez raisonnablement, ledit déposant s'en contentant, ayant dit aux paroissiens qu'ils pouvaient lui envoyer leurs enfants.

Antoine DECLERCQ susdit affirme que Pierre COULON fils de feu Jean, Catherine VAN HUVELLE sa femme, Jacques LALLEMAN fils de feu Mathis et Jean DE POORTERE fils de feu Jean qui sont quatre personnes et témoins présentement terminées ont déposé lors de l'information préparatoire tenue le 7 mars 1690 devant le notaire Charles BEGHIN de Wervicq. Ils étaient gens de bien, intègres et nullement capables de dire ou affirmer quelque chose qui ne soit véritable et confirme leurs signatures idem par Charles DEWYLDE susdit.

Philippe DELEBROUCQ fils de feu Philippe, âgé de 52 ans, censier (surchargé) à Zandvoorde ayant demeuré il y a 40 ans à Zandvoorde comme valet du grand-père du Sg moderne puis de son père puis censier et laboureur, ayant vu ledit grand-père seul, sans les gens de Loi et du pasteur, nommer Jean Baptiste LEPLAT comme clerc puis André DE MEULENAERE par le père du seigneur moderne et par la retraite dudit clerc, a conféré la clergie à Pierre DASSONNEVILLE dernier terminé puis à son fils Dominique ou à Gilles BONDUEL ici défendeur, son parâtre à cause de sa minorité. Son parâtre a fait venir à Zandvoorde des maîtres d'école qui ont suppléé la fonction de coutre et de maître d'école sans avoir entendu de plainte.

Roger DELEU fils de feu Pierre, âgé de 60 ans, censier à Zandvoorde confirme que le Sg du lieu nomme le maître d'école. Lui a demeuré 20 ans à Zandvoorde et avant à Geluvelde.

A.C.Comines FF82 acte 73 - DSCF0550 - 27/04/1693

Pierre VERHULST fils de Pierre le jeune, natif de Geluwe, verge de Menin, à présent demeurant à Comines, âgé de 21 ans environ affirme à la requête de **Grégoire WIMEAU, meunier du moulin de Beselare**, que le mardi 17 mars dernier il était au château de Beselare, là où il avait été peu de temps avant à la requête du seigneur dudit lieu, pour l'assister à faire des copies et coucher des comptes regardant ledit seigneur de Beselare et, entre autres, dresser et coucher de sa main certain décompte de cinq années de rendage du moulin de Beselare appartenant audit seigneur dont la dernière années tombait le 3 septembre prochain comme aussi de trois années de rendage de l'occupation de cinq mesures de fief à échoir à la St Rémy prochain et inscrits tous les payements faits par ledit WIMEAU. Affirme que ledit WIMEAU (parfois WIMEUX) est venu au château le 17 mars vers 8 ou 9h du matin apporter pour lors diverses ordonnances de payements et livraisons de farines qu'il a couché sur lesdits comptes. Sachant que le tout déduit il était seulement redevable desdits moulin et cinq mesures jusqu'en septembre et octobre prochain de 628 ou 629£ et quelques sols. Soutenant que ledit fief n'est que de 4 mesures et le surplus terres cotières dont il ne doit payer le rendage audit seigneur à quoi ledit seigneur a répondu que son livre terrier disait cinq mesures. Finalement ledit Sr lui a demandé d'écrire un article en fin de volume précisant qu'il modérait annuellement cinq livres de gros sur le rendage du moulin à la condition expresse qu'il se réservait la faculté de pouvoir mettre main audit moulin quant bon lui semblerait. Ledit WIMEAU soutenait que ladite modération lui avait été accordée au bout des trois premières années de rendage dudit moulin alors qu'il voulait le remettre et le quitter, à condition qu'il continue son bail comme il l'a fait. Ledit WIMEAU n'a pas voulu signer le compte en raison de cette clause. Ledit seigneur lui ayant alors dit en présence de Jacques NUTTEN de Becelaer : "Si vous ne voulez pas signer le compte, je ne vous rendrai point vos papiers ni copie du compte" puis ils se sont séparés. Ce que le déposant a inscrit au registre avec un décompte écrit de la main du Sr BEGHEIN, greffier de Beselare.

Voisinage

Les voisins sont une source intarissable de conflits. Que l'on gère ou qu'on tente d'éviter.

A noter au passage une mention de l'incompétence des échevins puisque la personne appelée à comparaître ne demeure pas dans leur juridiction. Comme rappelé au début de l'article, les échevins de Comines n'ont d'autorité que sur la baronnie de Comines et non pas sur les multiples seigneuries qui s'étendent sur l'actuelle commune.

A.C.Comines FF82 acte 32 - DSCF0458 - 23/08/1691

Aux bailli et échevins de la ville de Comines. Le Sr Jacques GHERSENS (GHEYSSENS dans l'acte précédent) prêtre demeurant à la Crusseken ayant acheté depuis peu de la veuve Pierre BERTEN un héritage rue du Coddestraetken en ladite ville qu'il désire séparer par une muraille du côté de la maison de la veuve Jean PICAVET, appréhendée et déteмпtée par Jean WAIMEL sans titre ni propriété, prétend tracer la muraille en droite ligne depuis le pignon de la maison déteмпtée jusqu'à la rivière, ledit pignon paraissant moiturier (mitoyen), ne voulant le faire sans que l'occupé en soit interpellé pour en convenir ou disconvenir, il s'adresse aux magistrats pour qu'ils aillent interpellé ledit voisin. Note en marge : La veuve DELEU est appelée à comparaître le 23 à 13h pour s'accorder **mais comme elle demeure hors des limites et juridiction des échevins de la ville de Comines**, si elle refuse, il faudra requérir de tous bailli, mayeur, autres officiers et justiciers en faveur de justice de faire ladite signification. Autorisation d'ériger le mur.

A.C.Comines FF82 acte 64 - DSCF0535 - 01/02/1693

Messire Maximilien Pierre DE VELARE chevalier, Sr de Zandvoorde etc. affirme que le pignon du côté de levant de la maison lui ayant appartenue et servi de refuge à Ypres, du côté de midi à la rue nommée Weuighstraete est entièrement sur l'héritage du vieux refuge et point sur l'héritage qu'occupe la veuve Marc MEUX et que, généralement, tout le nouveau bâtiment est entièrement bâti sur l'héritage du vieux refuge ayant toujours vu une séparation entre les deux héritages d'une vieille muraille ruineuse en part, et en partie de plançons de chêne et vieilles veines, y ayant trouvé lui-même les fondations d'une vieille muraille fort profonde et qu'il a fait construire ledit bâtiment.



Crues

A l'époque du registre consulté, Comines est soumise à des crues (nous y reviendrons plus loin). Abondance d'eau, présence de la rivière de la Lys sont autant d'occasions de noyades. Il faut alors procéder à l'écouage qui consiste en une enquête sur les raisons de la mort avant de remettre le cadavre à la famille pour peu qu'on la retrouve car la rivière peut charrier un corps un moment avant qu'il ne soit découvert.

A noter que parfois on précise que le défunt a les pieds dans l'eau mais à été tiré sur la berge. Pratique qui peut nous paraître peu sanitaire mais qui indique de quel ressort le mort dépend. Noyé dans la Lys mais tiré sur la berge donc dans une autre seigneurie, on montre ainsi que le seigneur de la rivière (le baron de Comines) est bien en droit de faire instrumenter ses officiers bien que le corps repose principalement sur la terre d'une seigneurie qui ne lui appartient pas.

Une autre indication peut nous surprendre : celle d'une autorisation d'inhumer en terre sainte, autrement dit au cimetière, en terre consacrée, bénie. C'est tout simplement que les suicidés n'y ont pas droit.

A.C.Comines FF82 acte 92 - DSCF0590 -24-25/11/1693

Sur le rapport fait aux hommes de fief de la cour féodale et château de Comines par Jean THEVELIN fils de feu Antoine qu'aujourd'hui mardi, sur les 5h après midi, s'est présenté un homme vêtu d'un justaucorps et haute chausse de toile grise chargé d'un pacq sur le dos, accompagné d'une femme ou fille ayant une faille sur la tête (sic). Lesquels lui ont demandé "Fais-nous le plaisir de nous faire passer avec votre bateau pour Dieu". Sur quoi il répondit qu'on n'y passait pas, que ce n'était pas un passage. Et après encore diverses prières, les a laissés passer par la porte de la cense où il demeure et les a conduits jusqu'au bateau avec lequel il les a fait passer le rousleau (ruisseau) appelé Gaykens Becque et ensuite enseigné une planche mise sur une échelle là où les autres gens à pied passaient pour aller vers Comines. Ledit THEVELIN voyant prendre leur chemin, il a nettoyé son bateau et, un moment après, regardant vers ledit Comines pour voir s'ils prenaient la route qu'il les avait enseignés, il n'a plus aperçu personne. Et sitôt accouru vers ladite planche pour voir ce qu'ils étaient devenus, et y arrivant, il a vu ledit homme avec le pacq sur son dos flotter sur l'eau et n'y pouvant parvenir pour l'assister, il retourne sur ses pas vers ladite cense où il a pris l'échelle avec un (hay - rayé) hez de batelier assisté d'un valet et de la servante, ont couru et passé ledit fossé où ils étaient tombés dedans. Lesquels l'ont encore une fois aperçu ledit homme et le tirer à bord sur la prairie. Lesquels apercevant que ledit homme était niez (sic), ledit THEVELIN nous est venu donner avis.

Le cadavre a été saisi avec le pacq et fut établi garde Lambert MACHON, sergent de Comines assisté de deux compagnons, en ayant informé le magistrat d'Armentières et autres lieux circonvoisins.

Antoine DE COONNE fils de feu Antoine, âgé de 68 ans demeurant à Armentières, accompagné de Jean Baptiste LABOURSE fils de feu Antoine, âgé de 60 ans, sergent à Armentières garni d'une lettre de messieurs du magistrat d'Armentières contenant que ledit homme est le neveu de Gilles ROSE, pauvre manouvrier et la femme dont il était accompagné se pourrait être la fille d'Abraham MALENGIER (Lettre du magistrat d'Armentières photo 592).

Un inventaire du sac est fait. Lesdits DE COONNE et LABOURSE ont dit bien connaître le cadavre, qu'il s'agissait de Gilles ROSE âgé d'environ 32 ans demeurant à Armentières, n'imputant sa mort à personne, requérant l'écouage et la terre sainte. Après examen du rapport des médecins c'est accordé.

A.C.Comines FF82 acte 93 - DSCF0591 - 25/11/1693

*Attestation par le chirurgien juré de Comines Etienne DUBREUCQ, accompagné de Paul PASTOR maître chirurgien appelés en l'absence du médecin par messieurs du magistrat de Comines pour visiter le corps mort de Gilles ROSE sur la prairie occupée par la veuve Jérôme DE HEM. **Le cadavre avait les pieds dans l'eau**, vêtu d'un habit de toile grises avec un pacq sur le dos. N'ayant trouvé aucune blessure ni meurtrissure sur son corps enflé et l'écume à la bouche et le point serré. Jugeant qu'il a été suffoqué de l'eau.*

A.C.Comines FF82 acte 94 - DSCF0593 - 25/11/1693

Inventaire des marchandises trouvées dans le pacq que Gilles ROSE avait sur son dos : deux demies pièces de rattine brun, une demie pièce d'estamette de couleur feu, un petit sac de gallant ou passément noir, un tablier bleu, une serviette.

Robert CARYON fils de feu Michel, bourgeois marchand de Comines se porte caution pour Abraham MALLANGIER (signe MALLANGIER) d'Armentières pour la levée de la marchandise reprise au présent inventaire.

A.C.Comines FF82 acte 95 - DSCF0596 - 26/11/1693

Suite à la recherche par Pasquier COUTTER, Guillaume PRUDHOMME et consorts à la requête d'Antoine DE COONNE, on a retrouvé entre 9 et 10h ce matin le corps d'une femme noyée. Le magistrat s'y étant rendu a trouvé le cadavre vêtu d'une coiffe de toile blanche, un gratoy dans la tête, un corset de saye brun, une jupe brune et une jupe bleue avec des bas gris garnis d'un ceinturon rempli d'argent dont ils ont fait inventaire. Ledit

DE COONNE a dit reconnaître Marie Jacqueline sa fille, femme d'Abraham MALENGIER et n'impute la mort à personne. Il fut accordé de lever le cadavre et terre sainte. Lui ne sachant ni lire ni écrire. Lesdits chirurgiens DU BREUCQ et PASTEUR (sic) ont visité le cadavre qu'ils ont jugé être noyé.

A.C.Comines FF82 acte 96 - DSCF0597 - 28/11/1693

Devant le magistrat d'Armentières Abraham MALENGIER y demeurant affirme que les espèces d'argent dont était garnie feu Marie Jacqueline DE COONNE sa femme retrouvée noyée lui appartiennent ainsi que la marchandise que portait ledit Gilles ROSE.

Inventaire des espèces d'argent récupérées par ledit CARTON audit nom.

Attestation desdits médecins, la défunte est nommée Marie Jacqueline DE CORNE.

A.C.Comines FF82 acte 59 - DSCF0529 - 07/01/1693

Sur le rapport au bailli et échevins de Comines par Guillaume LEGRAND que Martin LEGRAND son frère venant ce soir entre 7 et 8h avec une charge sur la barque de Wervicq et amenant au grand pont de ce lieu pour tacher de passer à l'assistance de Georges CARPENTIER le même bateau côtoyant toujours le bord ou les murailles abondant la Lys, et la véhémence du coulant d'eau les obligeant de quitter le bord, et qu'ils seroient d'abord jeté dans le grand courant au grand passage du pont, auroient été renversés, jetés dans le même courant, dont ledit CARPENTIER en seroit échappé en agrippant un pilier du pont et ledit Martin LEGRAND étant jeté dans le grand coulant (sic) y seroit submergé et été trouvé peu après dans les filets des anguilles par Betreumieux LESPINOY et Gilles MESSEAN, fermiers de la pêche de ce lieu, qui l'ont conduit de leur bateau jusqu'à l'abreuvoir. Nous requérant qu'il nous plût de nous y transporter pour procéder à l'escavage dudit corps et être ensuite accordé la levée d'icelui et la terre sainte. Après interrogatoire des différentes parties elles déclarent tout ceci être véritable.

Sr et maître François COUPPE, médecin de Comines et Paul PASTEUR, maître chirurgien sont allés visiter le cadavre n'y ayant trouvé ni blessure ni meurtrissure mais étant tout enflé d'eau avec de l'écume dans la bouche d'où ils ont jugé qu'il a été suffoqué d'eau. En raison de quoi la levée du corps est autorisée et la terre sainte.

IV. Faits divers

Sous ce titre je place des actes assez différents qui auraient pu se retrouver dans l'une des sections précédentes. Ils regardent la conservation de la ferme des moulins mais aussi les faits de guerre. La raison de la conservation de ces actes est moins de rédiger une notice historique que de justifier des dégrèvements et modérations qu'entraînent les perturbations climatiques et militaires. Ce qui ne nous empêche pas d'y retrouver des pages d'histoire locale parfois liées aux histoires nationales. La plupart du temps ils prennent la forme de témoignages.

Les militaires

A l'époque du registre consulté la ligue d'Augsbourg s'oppose aux prétentions du roi de France. Comines est le lieu de passage de soldats et la commune est, comme bien d'autres, soumise à réquisitions pour les besoins de l'armée. Parmi ces troupes se trouve le régiment de Greder allemand qui prend à Comines ses quartiers d'hivers en février 1693. Comme nous l'avons vu plus haut il sera à Lille en septembre. Les relations avec la population ne sont pas toujours simples à gérer. Il existe pourtant des lois qui les régissent et qui doivent être rattachées.

Blessure par un soldat

A.C.Comines FF82 acte 40 - DSCF0476 - 26/03/1692

Jacques DELESPINOY plaignant pour son fils contre les cavaliers de la compagnie de Monchatton du régiment de monsieur le marquis DE PUIGUION (DE PUY GUYON), se désiste de sa plainte, déclarant que les officiers de ladite compagnie ont mis entre ses mains et celle de son fils de quoi satisfaire leurs intérêts en ce qu'ils pouvaient prétendre à cause de la blessure et mauvais traitement par lui reçus.

Récupération de cheval réquisitionné

A.C.Comines FF82 acte 62 - DSCF0533 - .././1694

Attestation par les échevins que le marquis DE VILLARS a levé de Michel ...WINS de Comines, un cheval de poil blanc âgé de 6 à 7 ans qui est à présent au camp de Courtrai sous l'un de ses officiers et que ledit cheval a été aujourd'hui chez le maître de poste à ...ergne. Prient tous officiers et justiciers de vouloir prêter la main au porteur de la présente afin de lui faire remettre es mains ledit cheval.

Réquisition de chariots - A.C.Comines FF82 acte 87 - DSCF0584 - .././1693

Jean Baptiste MILLEVILLE fils de feu Josse, âgé de 25 ans environ, Jean REMAUX fils d'Antoine, chartons à Comines Nord affirment avoir été chartons au dernier convoi de Charleroi en septembre 1693. Le premier conduisant un cheval de sa mère et le second ceux de son père, marchant en compagnie des deux chevaux de Michel VANDELANNOOTE, l'un blanc, l'autre brunbay. Le deuxième jour de marche en entrant dans la ville de Tournai, la blanche cavaille dudit Michel est devenue toute matte, ne sachant plus marcher. Ce que voyant, le premier comparant a conseillé au charton dudit Michel de ne pas continuer la marche et de renvoyer sa cavaille. Et comme il ne pouvait pas le faire sans un congé des conducteurs députés d'Ypres, il se sont adressés au pensionnaire qui a répondu qu'on devait faire au mieux pour continuer la marche. Le premier comparant a répondu qu'il mettrait ses chevaux qui étaient au-devant, au-derrrière du timon du chariot ce que le charton n'a pas voulu parce que le chariot était celui dudit Michel son maître. Suivant quoi on a continué à marcher le lendemain vers Condé et le lendemain encore vers Mons, ladite cavaille toujours lasse et recréant après avoir déchargé la farine, ils ont chargé au même temps des pelles et sont partis le jour suivant pour Charleroi. Arrivés à deux lieues de Charleroi après avoir séjourné une nuit en chemin, la même cavaille est tombée par terre sans pouvoir plus être attelée et, par force de bras tant de chartons que de soldats, a été relevée et conduite doucement par la bride hors de service jusqu'à Charleroi, de là à Namur et à nouveau Charleroi où ils ont séjourné trois jours. Croyant ledit charton que la cavaille était refaite parmi le repos de ces trois jours, il l'a à nouveau attelée au chariot et, au bout de deux heures, est tombée morte par terre sur la place.

Arnaque aux militaires - Prêt - A.C.Comines FF82 acte 66 - DSCF0539 - 09/02/1693

Par plainte du Sr DE SPINTELAIR capitaine commandant le régiment de Greder allemand **en quartier d'hiver en cette ville** qu'Etienne DE CARPENTIER, cantinier de la bière pour le débit dudit régiment, a acheté ou engagé une chemise d'un soldat du même régiment directement contre les ordonnances du roi. Lors de l'ajournement ledit CARPENTIER il a confessé avoir donné ou avancé audit soldat 9 patards pour l'assister à acheter du pain dont il disait avoir besoin et que, pour assurance, il a jeté en gage ladite chemise malgré ledit CARPENTIER. Il est rappelé qu'il est défendu d'acheter ou engager aucune chose d'aucun soldat. Ledit CARPENTIER est condamné à trois jours de prison et à 6 florins d'amende au profit des pauvres.

Arnaque aux militaires - Pain - A.C.Comines FF82 acte 74 - DSCF0552 - 08/05/1693

A la remontrance de Monsieur SPINTELAIR commandant le régiment de Grenet (sic) en quartier d'hiver à Comines à propos du boulanger fournissant le pain audit régiment ne le fait pas au poids ordonné par le par le roi et requiert aux échevins de peser le pain par les agars jurés de Comines. Ledit boulanger, nommé Claude PAMPELUNNE, dont ont a pesé 12 pains qu'il a livré audit régiment dont 6 pesaient 6 onces chacun moins que 3 livres, trois autres 4 onces moins et les autres entre 2 et 3 onces. Interrogeant les agars jurés si cette courtresse pouvait procéder par l'allégation que faisait ledit boulanger que ledit pain était trop cuit, ils ont assuré qu'il était plutôt trop brûlé que trop cuit.

Crues militaires et climatiques

Les difficultés relationnelles avec les militaires ne se réduisent pas à leur contact mais s'étendent aux opérations plus lointaines ayant un impact sur la vie de la population cominoise. En particulier l'ouverture ou fermeture des écluses en amont qui entraîne la montée ou la descente des eaux : noyant la production agricole, empêchant de pêcher et réduisant au chômage les moulins. A cela s'ajoutent les mauvaises conditions climatiques.

A.C.Comines FF82 acte 89 - DSCF0588 - .././1693

Attestation que depuis les grandes inondations et débordements d'eau pendant tout le cours du printemps et l'été passés ayant empêché aux fermiers des pêches de la Lys de chasser au poisson, joint à ce les grands débordements de becques, étangs, viviers et canaux qui coulent en la même rivière, à cause vue si abondance de poisson **que de vivant homme on n'eut vu semblable** et que par ordre des commandants et généraux pour le service du roi et ses pays, **ces mêmes inondations ont cessé pour donner lieu à faire du foin des herbes des prairies de cette rivière et recommencer au milieu de la moisson des mêmes foins pour empêcher le passage aux ennemis qui menaçaient une invasion du pays**. La vérité est quand le péril a cessé et que l'on a au même temps lâché les eaux de ladite rivière pour évacuer les prairies, que les eaux qui croupissaient sur les ... (pas de fin)

A.C.Comines FF82 acte 34 - DSCF0463 - 18/08/1691

Jacques BOCQUET âgé de 43 ans, mouleur du moulin à blé de Comines et Antoine BANBREUGHE (signe BOMBREGHE) chasseur du même moulin affirment, suite à la lecture des procès verbaux par eux du 27 juillet dernier, que la requête des sous-fermiers des moulins de Comines est véritable en ce qui concerne le chômage dudit moulin et qu'il n'est pas arrivé par la faute ou par le fait des sous-fermiers ni de leurs commis mais par la

grande abondance et débordement des eaux de la rivière. Comparaisent aussi Jean CARLIER fils de feu Jean, âgé de 45 ans, fouleur au moulin à draps de Comines et Jean François DAVID fils de François, âgé de 39 ans, huileur au grand moulin et Simon DOUAI mouleur d'écorces qui affirment la même chose et de même Pierre Nicolas PAULLE, commis à la direction desdits moulins et Jacques DE GROUX âgé de 47 ans ayant la conduite des écluses, trous et passages de bateaux de Comines.

A.C.Comines FF82 acte 90 - DSCF0589 - .././1693

Les échevins attestent que le 4 septembre 1691, sur ordre donné par un cavalier envoyé de la part du commandant de Menin, pour faire cesser les moulins et laisser écouler les eaux ce à quoi a satisfait Pierre Nicolas PAUWELS directeurs des moulins de Comines. Lesdits moulins ont chômé deux jours. Les herbes n'ayant pu être fauchées le long de la Lys ont été déclarées perdues par l'inondation.

A.C.Comines FF82 acte 91 - DSCF0589 - 17/12/1693

Nicolas PAUL fils de feu Pierre, âgé de 32 ans, bourgeois de Comines, commis à la direction des moulins dudit lieu et Jean François DAVID fils de François, âgé de 40 ans, tordeur d'huile à Comines affirment que depuis sept semaines tous les moulins de Comines ont chômé par deux fois 21 jours jusqu'au 8 du présent mois de décembre par les grandes inondations et débordements des eaux survenus au mois de novembre et décembre dernier. Le moulin à blé a tourné mais si peu qu'il n'a pas fait la huitième part de ce qu'il fait ordinairement.

A.C.Comines FF82 acte 98 - DSCF0609 - 23/12/1693

Attestation par les échevins de Comines que le 4 septembre 1691 sur l'ordre distribué de la bouche d'un cavalier envoyé de la part du Monsieur le commandant de Menin, ont fait cesser les moulins pendant deux jours et deux nuits. Le premier février 1692 le directeur des moulins par ordre de Monsieur le comte DE LA MOTTE, brigadier général des armées du roi, consigné en pleine magistrature, a encore chômé 4 jours et nuits par l'ouverture de l'écluse et l'écoulement des eaux pour rompre les glaces de la Lys et empêcher les parties ennemies de la passer. Le 5 juillet 1692 par ordre du subdélégué de l'Intendant à nouveau 2 jours 2 nuits de chômage par l'écoulement des eaux pour essuyer les prairies d'Armentières et environs. Le 20 janvier 1693 au soir par ordre du même chômage de 3 jours pour faire écouler les eaux nécessaires à l'établissement du pont d'Armentières. Et comme ces trois jours n'ont pas suffi, un ordre du 24 janvier pour encore deux jours. Le 25 mars 1693 sur ordre de Monsieur TALVENNE, commandant de Menin, encore chômé par l'embouchure des écluses et retenue des eaux pour la nécessité qu'il y avait à Menin. Mais comme cette retenue causait une raptation (rétension ?) des aux de toutes parts dont ledit commis, directeur a été obligé de se transporter à Menin auprès dudit TALVENNE pour lui représenter qu'il se résolve à faire couler les eaux à Comines et Menin ce à quoi il a satisfait le 2 avril. Les moulins ayant chômé jusqu'au 26 avril à cause des eaux qui survenaient de temps à autre. Ledit directeur par divers ordres survenus entre le 24 mars et le 6 juillet a chômé depuis le 24 mai jusqu'au 6 août 1693, le tout pour faire écouler les eaux des prairies inondées et, après, pour tenir les eaux aussi hautes qu'elles ont pu monter pour empêcher le passage aux ennemis. Item le 27 août à 8h du matin en vertu de l'ordre du marquis commandant de Lille, les dits moulins ont encore chômé deux fois 24h pour l'écoulement des eaux pouvoir enlever les foins des prairies. Item lesdits moulins ont chômé du 19 septembre au 8 octobre par la retenue des eaux à Menin pendant le siège de Charleroi appréhendant quelque irruption des ennemis qui avaient jeté un pont sur l'Escaut au Gavre.

Ces montées et descentes d'eau plus ou moins rapides endommagent les moulins et écluses.

A.C.Comines FF82 acte 30 - DSCF0455 - 28/02/1691

Les échevins de Comines se sont transportés aux moulins à blé, tordre huile, écorces, fouler draps et aux environs des écluses à Comines sur la rivière à la requête du Sr DE LA CHAMBRE, fermiers desdits moulins et écluses **pour prendre connaissance des dégâts et intérêt que lui causaient la grande abondance et débordement des eaux de ladite rivière.** Ont trouvé le moulin à blé et braye chômant depuis le 28 février pour ne recommencer à travailler que le 27 mars, ayant chômé 26 jours comme l'ont affirmé Jacques BOCQUET, molleur et Antoine BOMBREGHE chasseur dudit moulin, obligeant les habitants à se fournir ailleurs pour avoir leurs grands moulus. Au grand moulin à huile et écorces inondé et pareillement chômé dont les harnas sont en bonne partie en eau, ce qui a duré du 28 février au 27 mars 1691, faisant 26 jours de chômage avant qu'ils commencent à tourner, sur l'affirmation de Jean François DAVID, huilier et Simon DOUAI, molleur d'écorces dudit moulin. Au petit moulin à huile et celui à fouler draps, arrivant à moitié chemin ont trouvé les passages inondés par les débordements d'eau, voyant l'impossibilité d'y pouvoir aborder, ont demandé témoignage de François DAVID huilier et Jean CARLIER, fouleur audit moulin affirmant que les moulins ont chômé depuis le 28 février et recommencé à tourner le 27 mars. Ledit CARLIER a été obligé de transporter les draps à moitié foulés au grenier avec grand péril de gâter.

A.C.Comines FF82 acte 28 - DSCF0450 - 27/07/1691

Témoignages devant les échevins :

Josse DE BACQUERE fils de feu Josse, maître charpentier à Comines affirme qu'en mai 1690 il a fait un nouveau visage à la roue d'en dedans du moulin à blé avec un nouveau harnas y servant, ayant été de la dernière nécessité de le faire, dont il a pris inspection. Suivant quoi il a fait la prisée et estimation au plus juste qui se trouve porter avec les ferrailles, clous et chevilles à clef et à floti 72£ parisis. En août dernier il a fait un nouveau harnas audit moulin comme étant très nécessaire, montant avec la livraison de bois, chevilles, clous 80£. En octobre dernier il a fait une nouvelle lanterne audit moulin, montant avec bois, raccommodage des fers, main d'œuvre 32£. En décembre dernier a fait deux nouvelles éventuelles, savoir une au moulin à fouler draps avec une nouvelle queue et un au moulin à moudre écorces montant avec la livraison de bois et main d'œuvre 84£ 8s parisis

Ledit DE BACQUERE et avec lui Ferdinand VILLAIN, maître maçon affirment que le 17 juillet 1690 il a été requis par le fermier des moulins à écorces pour se transporter vers les écluses d'en haut où, s'y étant rendu, le premier a vu le fléau des dites écluses courir risque d'être emporté et entièrement ruiné, au grand préjudice et intérêt de la Ferme, attendu que les trois jambes du même fléau avaient passé la seuille (le seuil) au fond de l'eau, ce qui a obligé le fermier d'implorer le bras auxiliaire de beaucoup de personnes qui, à force de cordages et mollettes, l'ont enlevé et tiré de l'autre côté de la rivière contre le courant d'eau où il l'a mis en état. Ayant employé du bois et ferrailles pour ce nécessaires avec main d'œuvre montant 45£. Ledit VILLAIN ayant réassité la grande pierre qui était écroulée de la chute dudit fléau en laquelle est attachée la pioche sur laquelle le même fléau tourne comme aussi pour crocheter plusieurs autres pierres... des trous d'agrippes de fer pour le faire tenir avec du plomb fondu, les joindre et soutenir ladite grande pierre. A été employée tant en main d'œuvre, plomb, deux milles de briques, cendre de Tournai et mortier commun pour la somme de 156£ 10s. Attestation à la requête du Sr DE LA CHAMBRE.

A.C.Comines FF82 acte 29 - DSCF0453 - 27/07/1691

Témoignages devant les échevins :

Jacques BOCQUET fils de feu Philippe, âgé de 43 ans, molleur du moulin à blé de Comines et Josse DE BACQUERE fils de feu Josse, âgé de 44 ans, charpentier affirment que le moulin à chômé deux jours continuels depuis le 5 mai 1690 jusqu'au 7 pour y travailler à mettre un nouveau visage à la roue d'en dedans. Il a encore chômé un jour, savoir le 23 septembre 1690 pour faire un nouveau harnas et encore un jour le 4 octobre 1690 par raccommoder le fer et encore un jour le 5 juin 1691 pour mettre un nouveau harnas.

Jean CARLIER fils de feu Jean, âgé de 45 ans, foleur de draps au moulin de Comines affirme que ledit moulin à fouler a chômé huit jours depuis le 18 mai 1690 jusqu'au 26 pour rencracher ledit moulin et un autre jour 9 novembre 1690 sur les 9 à 10h du matin et le lendemain entre 11 et 12h à cause de l'inondation et débordement des eaux.

Jean François DAVID fils de François, âgé de 39 ans, huilier au grand moulin à huile audit Comines et Simon DOUAI, molleur d'écorces, âgé de 55 ans affirme que ledit grand moulin à huile et celui d'écorces ont chôchés un jour le 9 novembre 1690 de 9 à 10h du matin jusqu'au lendemain en 11 et 12h à cause du débordement des eaux. Témoignages à la requête du Sr DE LA CHAMBRE, fermier des mêmes moulins.

A.C.Comines FF82 acte 31 - DSCF0457 - 27/07/1691

Pierre LESAFFRE fils de feu Jean, et Jean François VILLERS fils de Philippe, maréchaux à Comines âgés de 30 ans affirment qu'en octobre 1690 on a rechargé le grand fer et fusée du moulin à blé de Comines auparavant très caduques voire incapables à mettre en œuvre. Ils ont fait estimation de l'augmentation et amélioration (sic) desdits fer et fusée pour 37 florins carolus.

Deux actes pour terminer, inclassables.

Hypothèque pour la communauté - A.C.Comines FF82 acte 99 - DSCF0612 - 23/12/1693

Les échevins ont eu communication de l'hypothèque ou staendenseker pris devant les échevins de Winhem supérieurs et loi empruntée à celle de Honguerie pour assurance du capital de la rente et cours d'icelle à la charge de Philippe Louis DELEVOYE et Marie Thérèse SMEEKERE sa (rien - mais femme) au profit de Pierre Nicolas PAUWELS. Prennent la prise d'hypothèque et staendenseker à leur compte en raison que c'est la ville qui a profité de ladite rente de 960£.

Affirmation d'emploi - A.C.Comines FF82 acte 58 - DSCF0528 - 14/12/1692

Pierre DESBONNETS fils de feu Pierre, âgé de 50 ans environ, sergent braconnier de la ville et terroir de Wervicq, François ROMAN (ROMON?) fils de feu Thomas, âgé de 36 ans, sergent officier de Wervicq et François COURTECUISSÉ fils d'Antoine, âgé de 42 ans, tous de Wervicq affirment bien connaître la consistance et situation de Wervicq, Halluin et Comines sur la rivière de la Lys et que le village de Tourcoing n'en est qu'une bonne lieue et ledit Wervicq tout au beau milieu. Que lesdites terres d'Halluin et de Comines appartiennent au prince DE CHIMAY, qu'elles sont régies par un même grand bailli et par un receveur, ce qu'ils savent pour être proches voisins comme dit est et qu'il n'y a rien de plus vulgaire [commun, connu].

Courtrais

Propriétaires étrangers

HORS CHATELLENIE – Si les archives dans la châtellenie de Lille sont nombreuses elles ne constituent pas une fin en elles-mêmes. De même que celles-ci contiennent des informations sur des personnes n'y résident pas, de même des archives d'autres châtellenies contiennent les informations concernant des Castelo-Lillois.

Archives de l'Etat à Courtrai Scab.II 431 (transcription néerlandaise par Hubert Vandenberghe)
Spijker de Courtrai en 1645

Terrier s'étendant sur Wevelghem, Moorseele, Gheluwe, Meenen, Swevezele, Wynghene, Pitthem, Heeghem, Meulebeke et Thielt. Ont été reprises ici les informations concernant des habitants de la châtellenie de Lille. Un résumé en français sert d'introduction puis la version intégrale en flamand suit.

f°5 r° Antoine DESREVEAUX (sic DESREMAUX) fils de Jean demeurant à Wambrechies à cause de sa femme Marie DU CHASTEL fille de Roland qui l'avait acheté des veuve et hoirs du Sr Melchior DE CROIX pour une ferme sur 6 bonniers un cent 3 verges.

Anthone Desreveaux fs Jan woonende tot Wambresie bij Rijssel causa uxoris Marie du Chastel fa Roelant die het ghecocht hadde vande Weduwe ende hoirs Jonker Melchior de Croix te voorent de heere van Dadiseele up een behuusede hofstede ende landt al neffens elcanderen, ghenempt t'goet te stocx groot vi b i c iii roen paelende oost ande landen van Joos Van Steenkiste ende hoirs Pieter ghesquiere zuut Jan ende Pieter herman west meester Amandt Gheysen ende michel Van Steenkiste ende noordt pieter de lobel ghelt in Eghels 11R 2h 2p edemy p.

f°11 v° Denis DESCOURS fils ... à cause de sa femme demoiselle Marie DE TOURNEMINE fille de Vincent et le Sr Pierre DE TOURNEMINE aussi fils de Vinent, prêtre et curé de Quesnoy sur Deûle, ensemble Jacquemine WARLOP fille de Jean, veuve de Renaud PATTYN, tous à Lille, par succession de Bartholomine DE ROUBAIX veuve de Jean DELANNOY qui l'avait de Laurent SENAVER au lieu d'Augustin SENAVER pour 15c 17v de labour.

Denijs discours fs ... causa uxoris Jonckvrauwe Marie de Tournemijne fa Vincent ende heer Philips de Tournemijne oock fs Vincent Presbytre ende pastor van Quenoij, mitsgaders Jacquemijne Warlop fa Jan We van reijnault pattyn al in ryffele bij successie van Bertholomijne Van Robais We Jan de Lanoij die het hadde van Laurijns Seynhave over Augustijn Seynhave up xv c xvii roen labeurlant bijde Wintmeulen paelende van zuuden de straete van Cortrijck naer Meenene West Jan de Hulst noort Joncker pieter de Velaere ende oost het straetken leedende naer den goede vanden selfden Velaere ghelt in Eghels fol ii verso 1R 2p ¼ 1/8p

f°12 v° Le Sr Arnould DE THIEULAINÉ fils du Sr ... sieur de Fermont demeurant à Lille a lieu de Pierre DEVOS.
f°30 v° Au lieu de Roger DEVOS

*Joncker Arnoult de Thieulaine fs Joncker ... heere van fermout woonende in Ryssel te voorent de bovenschreven Pieter de Vos ende vutter felfden itel ende smaldeelynghe hierboven ende in Sgeld fol 13 up 2R 3h 3p
f°30 v° Jor Arnoult de Thieulaine heere van Fermont in Rijssel over Rogier de Vos 6R 1p edemy p. in Eghels fol. 38*

f°19 v° Claire GRENU fille de François, veuve de Jean DUJARDIN à Lille, par succession de son père et avant de Jean DE RUITERE au lieu de Guillaume DECOUTERE au quartier de Reynsacker sur les hoirs Josse VERMOTTE pour 26c de labour.

Clara Grenu fa Frans We van Jan du Gardin in Rijssel bij successie van haeren vader te voorent Jan de Ruijtere over Willem de Coutere inden Reynsacker houck ende over de weesen Joos Vermote up xxvi c labeurlant paelende oost Jan de Pickere noort de heere Grave van Anapes ende west haer selfs lant ghelt in Eghels fol. 14 verso 4R 3p 4°p 2d ob

Pierre BERTEN fils de Jean, bourgeois demeurant à Comines, par achat de Victor DUBOIS et consorts 6c.

Pieter Bertens fs. Jans poorter woonende binnen der stede van Comene, bij coope van Victor du Bois, ende conforten te voorent de We Joos de Bois, over Michiel de Boosere up vi c. labeurlant palende oost Maerten Van Daele zuut zijn selfs xvii c. lant ende mersch west den Armen van Wevelghem ende noordt de straete van Wevelghem naer Moorseele, gheldt in Eghels fol. 17 verso 1R 2p edemy p.

f°21 r° Denis DESCOURS ayant épousé Marie DE TOURNEMINE fille de Vincent et Jacquemine WARLOP fille de Jean, veuve de Renaud PATTYN, tous deux à Lille, et le Sr Philippe DE TOURNEMINE fils de Vincent, prêtre et curé de Quesnoy sur Deûle, par succession de demoiselle Bartholomine DE ROUBAIX veuve de Jean DELANNOY, ledit Josse et Pierre HERMAN sur Jean DEHULST pour 6c de pré.

Denijs Descours ghetrauwte hebbende Marie de Tournemijne fa. Vincent ende Jacquemijne Warlop fa. Jan We van Renault Patijn beede in Rijssel, ende heer Philips de Tournemijne fs. Vincent priester ende pastor van Quesnoy sur le Dueule bij successie van Jov Bertholomijne Van Robais We van Jean de Lannoij te voorent Joos ende Pieter Herman over Jan de Hulst up vi c. mersch, zuut de Leije west de mersch Pieter Bouten ende conforten, noordt de landen van t'Clooster van Nonnenbossche ende oost den mersch vanden heere Grave van Anapes ghelt in Eghels fol. 24 - 2h.

f°23 r° Pierre BERTEN fils de Jean, bourgeois de Comines par achat de Pierre DEMETS fils de Josse qui l'avait pas succession de son père pour 1/7ème de 17c de pré.

Pieter Bertens fs. Jans poorter binnen der stede van Comene bij coope van Pieter de Mets fs. Joos die het hadde bij successie van zijnen vader ende uutten selven item ende smaldeelijnghe hijerboven ende in Eghels fol. 24 verso up xvii c. lant ende mersch in een stuck paelende oost Michiel Van Steenkiste zuut tlant van t'Clooster van Wevelghem west de We Jan Nollet ende noordt zijn selfs erve ende t'landt Jan Van Daele ghelt in Eghels 3R 2h 2° 4° 6°p 2d ob.

f°26 r° Jean LEHOUCQ fils d'Antoine de Roncq à cause de sa femme Antoinette DUCHASTEL fille de Roland par succession de son père qui l'avait acheté de Victor DUBOIS au quartier de la chapelle ter Biest pour 4 bonniers 9c 1v de ferme.

Jean Le Houck fs. Anths tot Ronck Casselrije van Rijssel causa uxoris Anthonette du Chastel fa. Roelant bij successie van haeren vader die het ghecocht hadde van Victor du Bois, Dhr. Frans Vanderbeke Joos Crop ende conforten te voorent Dr. Jacques de la Faillie over Jan du Bois inden Capelhouck up iiiii b. ix c. i roede hofstede landt ende mersch, al deen an dandere daer de Capelle ter Biest in tmiddel staet paelende noort oost ende zuut de beke west dhoirs Rogier Soete, Gillis ende Cornelis Van Daele, ghelt in Eghels fol. 28 begrepen i p. staende up Maerten Van Fleteren over Joos Crop oock in Eghels fol. 27 tsamen 3R 3h 3p 2° 6°p.

f°38 v° Marie RENARD fille de Roger de Lille, par succession de son père et avant de la veuve Magherijn RENARD pour 2c 2v ½ de ferme et autres terres.

Marie Reynaert fa. Rogier in Rijssel bij successie van haeren vader te voorent de We Magherijn Reynaert up ii c. ii roen en half hofstede ende bogaert paelende oost ende zuut de We Anths Herman west de wech leedende vanden goede te Reynsackere naer Meenene noort haer naervolghende xiii c., item de selven xiii c. labeurlant oost de voorseide We Anths Herman zuut haer voorgaende hofstede west de voorseide wech ende noort haer ander erfve, item xxi c. bogaert mersch ende labeurlant oost den voorseiden wech, zuut Robert de Masuere west de Armen van Wevelghem ende noort het straetken vanden Rynsackere naer Meenene Item een ander hofstede ghenampt funqueriau met iiiii c. bogaert tsamen xiii c. oost Mr. Jan Denijs zuut zijn ander erfve west voorseide

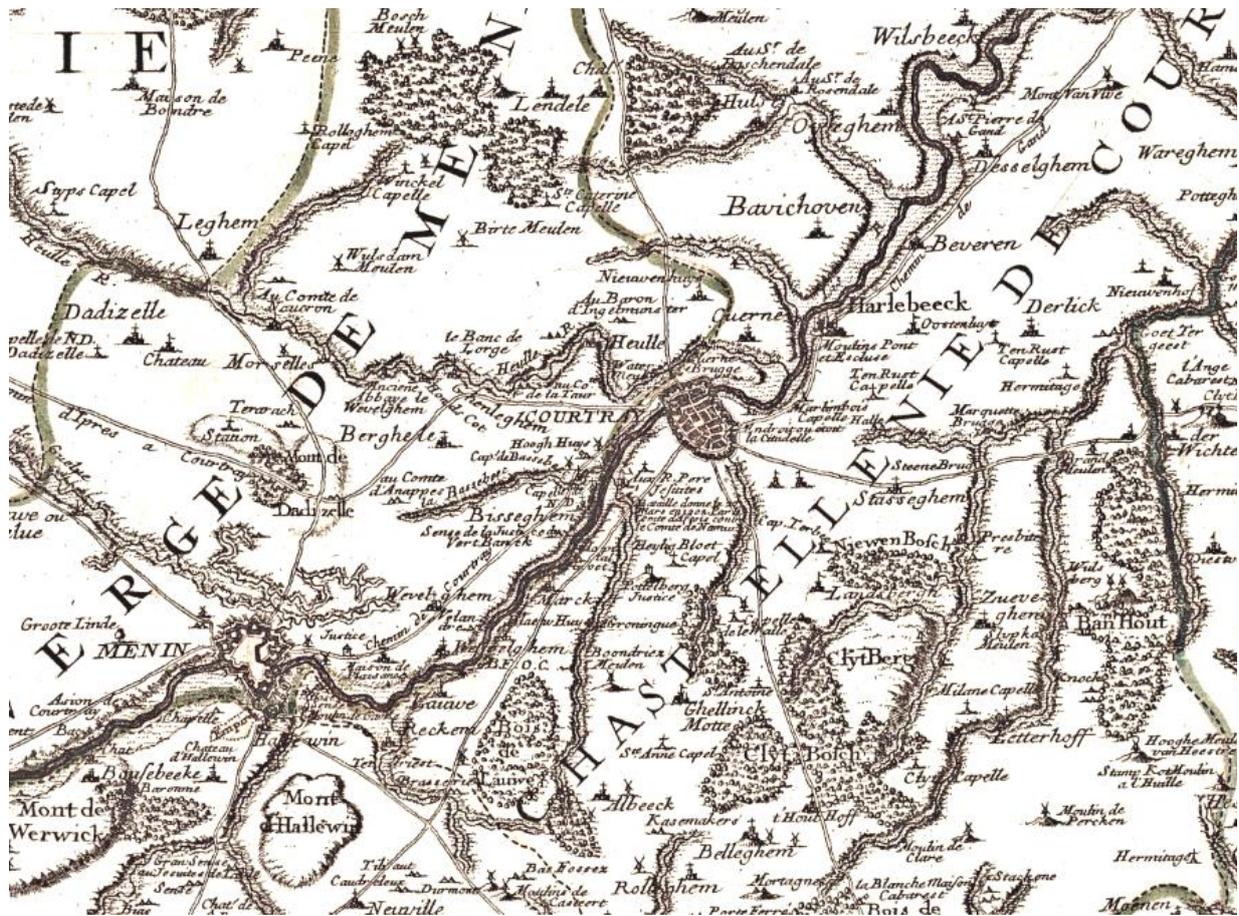
straetken noordt hofstede bogaert ende labeurlant van Pieter de Grijsse ende Mr. Jan Sette ten letsten iiii c. labeurlant oost haer eijghen hofstede ende bogaert ende tvoorseide straetken west Mr. Jan Sette ende noort Michiel ghesquiere ghelt in Eghels fol. 42 verso 4R 1h 2p 5d ob

°40 v° Pierre YOLAND fils de Pierre de Lille, lesdits Jean, Pierre, Jacques et Anne POLLET ensemble Wallerand MASQUELLIER ayant épousé Françoise POLLET pour 11c ½ de labeur.

Piere Holent fs. Pieters in Rijsssele te voorent Jan, Piere, Jaques ende Anne Pollet mitsgaders Walrant Masquillier thuwelijck hebbende Franchoijse Pollet, up xi c. en half labeurlant paelende oost de Grave van Anapes zoot de kinderen Andries Gheijsen west ghoirs Maijcken Van Steenkiste ende noordt Jan de Vos ghelt in Eghels fol. 47 verso 2R 2d ob

°45 r° Charles MARTENS fils de Bertrand, laboureur à Halluin ayant épousé la veuve de Martin DE COCKELMAN, ledit Jacques DE POORTERE au lieu de Guillaume VANDESTEENE pour 10c et autres terres.

Carel Maertens fs. Bertrams lansman inde prochie van Haelewijn thuwelijck hebbende de We Maerten de Cockelmans te voorent Jacques de Poortere over Willem Vande Steene up x c. in Eghels fol. 55 ghelt 3h 1p 4°p 2d ietem fol. 51 verso over Carel de Grijsse te voorent Michiel van Corsellis 1R 2p. item fol. 55 verso uutten item Adriaen Vander Oije 1R 2h 1p. danof de reste goet ghedaen sal worden bij Janneken Van Steenkiste de selve partie streckende eerst up x c. lants paelende oost dhoirs Maerten de La Faille noordt zijn selfs landt zoot de straete naer den Reynsackere ende west de dreve, item vi c. labeurlant, oost zoot ende west dhoirs Joos Van Eechoutte, ende noordt de voorschreven straete, item x c. labeurlant liggende oost lanxct de dreve zoot de Reynsackerstraete, noordt Dhr. Jan Andries ende west zijn selfs grondt, ten letsten noch x c. labeurlant abouterende west de voorseide straete oost Joos Van Eechoutte ende noort Jan van Fleteren tsamen 3R 2h 4°p 2d.



Seigneurie du Pret à Leers et Néchin

par Maxime SENAVER

A CHEVAL – Leers est une commune qu'on retrouve actuellement en partie en Belgique, en partie en France. Il ne subsiste rien de ses registres paroissiaux avant 1751. C'est dire le grand intérêt que peut avoir tout document contenant des informations généalogiques.

Les communes frontalières de la région ont parfois été partagées entre les terres appartenant à l'impératrice d'Autriche (actuelle Belgique) et le royaume de France. Une rivière peut alors servir de frontière. Cette partie détachée du reste de la paroisse à laquelle elle appartenait ne crée pas forcément une autre paroisse mais (lorsqu'elle est de petite taille) peut être incorporée à une autre : Houplines, Frelinghien, Deûlémont, Halluin... Parfois la partie détachée est suffisamment importante pour qu'on y érige une église paroissiale ou qu'on affecte à cet usage une chapelle qui s'y trouvait déjà : Comines, Wervicq, Leers... Ou sans église comme à Warneton France. Dès lors deux communes portant le même nom se font face.

La fin du système féodal implique la fin de l'existence des seigneuries et des seigneurs. Ces seigneuries n'étaient pas systématiquement contenues dans l'unité territoriale qui compose nos actuelles communes et donc les paroisses de l'Ancien Régime. Il n'est pas rare que ces seigneuries aient été à cheval sur plusieurs communes, voir que leur territoire soit complètement éclaté, n'étant pas composées de terres contigües mais dispersées.

Les deux documents qui vont suivre nous emmènent à Leers, commune existant en vis-à-vis en France et Belgique, à Néchin (anciennement Ennechin) et ses environs. Il s'agit de deux "briefs" (en fait *chassereaux*¹) de 1646 et 1681. On y note les propriétaires et leurs propriétés puis, ultérieurement les différentes mutations intervenues et rentes reçues. La base du document est donc la première ligne de chaque pièce de terre, les ajouts ultérieurs sont indiqués par des tirets successifs. La cote E 1508 est un terrier qui a servi de base au chasserel de 1681, les renseignements qu'il contient sont identiques à ceux du E 1509 qui, lui, indique en plus le règlement annuel de la rente. Les E 1505 de 1475 et E 1506 de 1568 ne sont pas repris ici.

A.D. Nord - E 1507 - Chasserel de la seigneurie du Pret à Leers et Néchin de 1646 Tenu de 1646 à 1680

Cacherel recoeil et declaration des rentes seigneuriales du fief et seigneurie Dupret sextendant es paroisses de Lers et Nechin et aux environs appartenant à Pierre VANDERBEKEN

Antoine FLORQUIN pour 4 cens de lieu manoir gisant à Leers tenant au chemin qui maisne de Leers au Chastillon.

- modo à Jean GENNENIER par achat.
- occupeur Charles DESPRET.

¹ Définition et contenu de ce type de document féodal dans le "Vade-mecum de Gruteghem", chapitre 2 (Castelo-Lillois 44A)

Le dit TRENTESAULX pour 7 cens de terre à labour gisant au dit Leers en la cousture de Lestocquoit.

- modo à Georges DISMAL, brasseur, demeurant à Tournai pour 4 cens pris des dits 7 cens par achat.
- au dit DISMAL pour autres 3 cens parfait des dits 7 cens par achat.
- depuis par le trespas du dit Georges DISMAL sont eschus les dits 7 cens à Jean, son fils.
- modo aux hoirs du dit Jean par son trespas tels que (blanc)
- de Guillaume DEFRESNES payant de l'acquis de Pierre DISMAL, tuteur des enfants de Jean DISMAL l'an 1673.

Le dit pour 8 cens de terre à labour gisant en ladite cousture de Lestocquoit.

- Par le trespas du dit Jean TRENTESAULCH advenu l'an 1646 est eschu relief et eschu à Claudine TRENTESAULCH, veuve de Jean NYS, sa fille et pour la partie suivante.
- modo au sieur SCORION, demeurant à Tournai par achat.
- occupeer Robert CARETTE.

Le dit pour 3 cens et le tiers d'un cent de terre à labour gisant en ladite cousture de Lestocquoit.

- Par le trespas du dit Jean TRENTESAULCH est eschu relief et succédé à Claudine TRENTESAULCH, veuve de Jean NYS, demeurant à Estaimpuis, sa fille par partage.
- modo au sieur SCORION, demeurant à Tournai par achat.
- occupeer comme dessus.

Le dit pour 6 cens ou environ de terre à labour gisant au dit Leers, la voye passant parmy allant de Leers à Lannoy.

- Par le trespas du dit Jean TRENTESAULCH relief ci-après eschu à Claudine TRENTESAULCH, veuve de Jean NYS, sa fille pour 4 cens.
- modo à Pierre BATTAILLE, laboureur, demeurant à Leers 2 cens ou environ pris des dits 6 cens par achat.
- modo au sieur SCORION, demeurant à Tournai pour les 4 cens par achat.
- occupeer comme dessus.

Dame Catherine DE FATRISSART, veuve de messire Engrand DE HERNANDES, chevalier, seigneur de Bretagne pour 6 cens de terre à labour en la cousture de Lestocquoit.

- Par le trespas de dame Constance DELANNOY, veuve de Jean DE CABILLAU, esquier, seigneur de Fromicourt advenu en mars 1659, laquelle fut nièce et donnatrice de ladite feue dame Catherine DE FATRISSART et a délaissé Marie Françoise DE CABILLAU, femme à François LEPIPRE, esquier, chevalier de Beaumarchez, demeurant à Leers.
- Philippe BRACQUAVAL (BRACAVAL) occupeer et desrentes.
- Par le trespas de dame Marie Françoise CABILLAU advenu en aoust 1680 est eschu relief ci-après.

Ladite dame DE FATRISSART pour 9 cens de terre à labour en la cousture de Lestocquoit, la piedsente passant à travers allant de Leers à Toufflers.

- Par le trespas de Marie Françoise CABILLAU est eschu relief ci-après.

Messieurs DE HASNON pour un bonnier 4 cens de terre à labour gisant au dit Leers en la cousture de Lestocquoit. Item pur 6 cens de pretz haboutant au rieu.

- Philippe FAUVARCQUE.

Maître Mathias, Maximilien, Jeanne et Catherine CORNIL, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Cornille pour 3 cens 12 verges de jardin pris en 4 cens gisant à Leers, haboutant à la piedsente qui maisne de l'église vers Quevaucamps.

- modo à Marcq GOUBEZ, laboureur, demeurant à Leers et Jean LHEURIDAN, clerq du dit Leers par achat pour chacun la moitié et pour la partie suivante faisant 4 cens.

- Par le trépas du dit Marcq GOUBEZ sont eschus au dit LEURIDAN 44 verges et partant eschu relief ci-après et des 132 verges de reste sont eschus scavoir aux enfants de feu Nicolas GOUBEZ 44 verges et à Pierre COLLET 44 verges et a Jeanne CAULEZ (CAULLET) aussi 44 verges.
- modo au dit LEURIDAN 44 verges par achat au dit Pierre CAULET ci-après.
- au dit LEURIDAN pour autres 44 verges qu'il a acquis de ladite Jeanne CAULET ci-après.

Maximilien CORNIL, clercq de Leers par achat des hoirs d'André LEMAN et de Marie CLARISSE, sa femme pour un lieu manoir et jardin contenant 3 quartrons 13 verges gisant à Leers.

- modo à Marcq GOUBEZ, demeurant à Leers et Jean LEURIDAN, clercq du dit Leers par achat tant pour cette partie que la partie précédente faisant ensemble 4 cens desquels 4 cens appartient demi cent à Antoine LEBLAN par achat du dit LEURIDAN.

L'église de Toufflers pour 6 cens et demi de terre à labour gisant à Leers.

- Jacques TRONCQUOY modo.
- Antoine QUESNOY occupeur.

Les communs pauvres de Roubaix pour 10 cens de terre à labour gisant en la cousture de Lestocquoit

- à BAILLIER homme vivant et mourant.
- Jean BEQUART.

Les hoirs Sébastien DUCHAMBGE tels que Charles et Marie DUCHAMBGE, demeurant à Tournai et a eux par partage pour 2 cens et demi de terre à labour pris en 4 cens gisant à Néchin en la cousture de la Pilatrie.

- la veuve Jean CARRETTE, depuis Jacques CARETTE, son fils.

Lesdits hoirs Sébastien DUCHAMBGE par achat au lieu de Philippe DESREVEAULX pour demi bonnier de terre à labour gisant à Néchin en la cousture de la Pilaterie.

Les communs pauvres de Leers pour 4 cens de terre à labour en la cousture de Lestocquoit.

Marie COUVENT, veuve de Grégoire RYS pour 4 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin.

- Par le trespas de ladite Marie COUVENT, veuve de Grégoire RYS relief ci-après.
- elle a délaissé Noël, Jacques, Marie et Catherine RYS, ses quatre enfants, les enfants Guillaume RYS tels que Jean, Pierre et Jeanne RYS, et les enfants de feu Simon RYS tels que Claude, Nicolas et Catherine RYS qui fait à chacun demi cent 16 verges demie et sixième d'une verge.
- modo à Catherine RYS, veuve de Valentin LEPLAT la part de Noël RYS, son frère par achat ci-après.

Pierre CARRETTE au lieu des hoirs Jacques GOSSART pour demi cent de terre à labour gisant à Néchin en la cousture de la Pilatrie.

- Par le trespas du dit Pierre relief et a délaissé Jean CARRETTE, son fils.

Gaspard MEURISSE à cause de Péronne LECLERCQ, sa femme pour 6 cens de terre à labour gisant au dit Néchin.

- Par le trespas de ladite Péronne LECLERCQ advenu en novembre 1660 est eschu relief.
- modo à Jacques RYS, laboureur, demeurant à Leers, mari et bail d'Anne MASQUELIER, fille de feu Jacques et de Péronne LECLERCQ par partage fait avec ses cohéritiers moyennant par lui payé à ses cohéritiers de mieux vail le somme de 218 livres parisis.

Partage par devant Michel WAYMEL, notaire royal résident à Lannoy le 25/04/1661 fait entre Pierre MEURISSE, fils de feu Gaspard et de défunte Péronne LECLERCQ, laboureur, demeurant à Templeuve en Dossemes et Jacques RYS, mari et bail d'Anne MASQUELIER, fille de feu Jacques et de ladite Péronne LECLERCQ, laboureur, demeurant à Leers d'une pièce de 6 cens de terre à labour gisant à Néchin, tenus de la seigneurie Dupret et une pièce de 3 cens demi aussi de terre à labour gisant à Toufflers, tenus de la vicairye, chargés de terrage.

Robert CRAUWIN et Marie DUCHASTELLET, sa femme par achat de Nicolas DUCHASTILLON pour 3 cens 9 verges de terre à labour dit par le chassereau précédent 3 cens 3 verges gisant au dit Néchin en la cousture de la Pilaterie.

Garin LEMERCHIER (LE MERCIER) pour demi bonnier de terre à labour au dit Néchin en la cousture de la Pilaterie.

- modo à Pierre DELEPLANCQUE, laboureur, demeurant à Néchin par achat ci-après.
- Par le trespas du dit Pierre DELEPLANCQUE est eschu relief ci-après et est eschu à Jeanne DELEPLANCQUE, sa fille, femme à Jean LAGAICHE (LAGACHE).
- modo à Philippe DELESCLUSE à lui succédé par la mort de ladite Jeanne DELEPLANCQUE, sa tante.

Simon LEMERCHIER (LE MERCIER) par achat au lieu de Garin LEMERCHIER pour 4 cens 5 verges de terre à labour gisant au dit Néchin en la cousture Chombault tenant à la piedsente qui maisne de le Vichte vers la cense Dupret.

- Par le trespas du dit Simon LEMERCHIER relief ci-après et a délaissé Jeanne et Pasquette LEMERCHIER, ses enfants et les enfants d'Isabeau LEMERCHIER tel que Jean PARFAIT et Jacques DESCAMPS à cause de Marie DUCASTILLON, sa femme, icelle fille et héritière de ladite Jeanne LEMERCHIER.

Jean DUQUESNE à cause de Catherine DELEBECQUE, sa femme pour 2 cens de terre à labour gisant à Leers en la cousture de Lestocquoit.

- Par le trespas de ladite Catherine DELEBECQUE advenu en l'an 1641 est eschu relief et par son trespas eschu à Pierre DUQUESNE, son fils, tant pour cette que pour les parties suivantes.
- modo à Pierre DESLYS, fils de feu André, laboureur, demeurant à Leers par achat de Pierre DUQUESNE, ci-après.
- Par le trespas de Jeanne DUQUESNE, femme au dit Pierre DESLYS eschu demi relief ci-après.

Le dit pour 3 cens de terre à labour gisant à Leers en ladite cousture.

- Par le trespas de Catherine DELEBECQUE ci-dessus est eschu relief et est eschu à Pierre DUQUESNE, son fils.
- modo à Pierre DELLYS, fils de feu André, laboureur, demeurant à Leers par achat de Pierre DUQUESNE, ci-après.
- Par le trespas de Jeanne DUQUESNE, femme au dit Pierre DESLYS eschu demi relief ci-après.

Le dit pour 3 cens de terre à labour pris en 6 cens contre Jean BONENFANT gisant à Leers à le Motte.

- Par le trespas de ladite Catherine DELEBECQUE ci-dessus est eschu relief et est eschu à Pierre DUQUESNE, son fils.
- modo à Pierre DESLYS, fils de feu André, laboureur, demeurant à Leers par achat de Pierre DUQUESNE, ci-après.
- Par le trespas de Jeanne DUQUESNE, femme au dit Pierre DESLYS eschu demi relief ci-après.

Robert BONENFANT, fils de feu Jean pour les autres 3 cens parfait des dits 6 cens.

- modo à Nicolas LECLERCQ par achat.
- Jacques PLOUCQUET.
- modo à Jean DILLIES, greffier de Leers par achat d'Antoine DESFRENES par partage de Nicolas LECLERCQ, ci-après.

Allard RYS par achat au lieu de Jacques PREVOST pour 2 cens 40 verges de terre à labour gisant en la cousture de Lestocquoit.

- Par le trespas du dit Allard RYS advenu le 19 de may 1651 est eschu demi relief ci-après et a délaissé Jacqueline PLOUCQUET, sa veuve.
- Jean BECQUART.
- à Pierre DERACHE, demeurant à Leers par achat de Pierre RYS.

Le dit pour 6 cens de jardin et manoir gisant à Leers.

- Par le trespas du dit Allard RYS advenu le 19 de may 1651 est eschu demi relief ci-après et a délaissé Jacqueline PLOUCQUET, sa veuve.
- Jean BECQUART.
- à Pierre DERACHE, demeurant à Leers par achat de Pierre et Jean RYS ci-après.

Maître Philippe DESYON, doyen de St-Pierre à Lille pour 15 cens de terre à labeur gisant à Leers, haboutant à la piedsenté qui maisne du triez du Chastillon à le planque de le Folie.

- Par le trespas du dit maître Philippe DESYON, lesdits héritages sont eschus à Philippe et François DESYON, ses neveux.
- à Antoine LIAGRE.

Le dit pour 7 cens de terre à labeur gisant au dit Leers pris en 15 cens contre les hoirs Allard CARRETTE.

Le dit pour les rejets et flégards gisant devant le lieu du Chastillon.

Le dit pour 3 cens de terre à labeur gisant au dit Leers pris en 18 cens contre les hoirs Gilbert DELACROIX, haboutant au chemin qui maisne du Chastillon vers Leers.

Le dit pour 3 cens de terre à labeur gisant au dit Leers.

La veuve Rolland DUCHASTILLON pour 5 cens de terre à labeur gisant au dit Leers.

- Par partage appartient à Louis DUCASTILLON 2 cens demi et à Jacques DESCAMPS, mari et bail de Marie DUCASTILLON autres 2 cens demi.
- Par le trespas du dit Louis DUCASTILLON est eschu relief pour les dits 2 cens et demi, le dit trespas advenu en l'an 1676 et portant 4 cens demi et a délaissé Marie Madeleine, Jean et Marguerite, ses enfants.
- reçu le relief de Marie Jeanne DELESCLOSE, mère aux hoirs enfants.

Jeanne PLOUCQUET, femme d'Adrien LEPERS pour 2 cens 5 petites verges de jardin parmi lieu manoir pris en 11 cens un quartron d'héritage, lieu manoir et jardin porté au cacherel précédent au nom de Jean PLOUCQUET, haboutant au chemin qui maisne du Chastillon vers Sallinnes.

- Par le trépas de Jeanne PLOUCQUET, femme d'Adrien LEPERS est échu relief ci-après, à par son trespas elle a délaissé Jean LEPERS, Jacqueline LEPERS, femme à Betreumieux DUTHOIT, Jeanne LEPERS, femme à Philippe BARBIEU, ses enfants.
- et par le trépas du dit Jean LEPERS advenu en juillet 1647 est échu relief pour un tiers ci-après.
- Par le trépas de ladite Jeanne LEPERS advenu en septembre 1676 est échu relief de 3 cens 5 verges de terre dont le cent est pris hors la partie suivante et sont succédés les dits héritages à Jean Baptiste, Marie, Noël, Catherine, Philippe et Jeanne BARBIEUX, ses enfants.

Paul PLOUCQUET pour 2 cens 15 verges à présent labeur pris des dits 11 cens un quartron ci-devant.

- modo à Betreumieux DUTHOIT, demeurant à Toufflers par achat.

Marie PLOUCQUET, femme de Jean BONTE pour 2 cens 10 verges de jardin à présent en partie mis en labeur pris des susdits 11 cens un quartron ci-devant.

- modo à Adrien LEPERS et Jeanne PLOUCQUET, sa femme par achat des hoirs de feu Marie PLOUCQUET.
- et par le trespas de ladite Jeanne femme du dit Adrien, elle a délaissé Jean LEPERS, Jacqueline LEPERS, femme à Betreumieux DUTHOIT et Jeanne LEPERS, femme à Philippe BARBIEUX.
- Par le trespas du dit Jean LEPERS relief ci-après.

Les enfants de Pierre CUVELLE et de feu Anne PLOUCQUET, sa femme pour 2 cens un quartron à présent à labour pris des susdits 11 cens un quartron ci-devant.

- modo à Adrien LEPERS et Jeanne PLOUCQUET, sa femme par achat des hoirs de feu Anne PLOUCQUET.
- Et par le trespas de ladite Jeanne femme du dit Adrien, elle a délaissé Jean LEPERS, Jacqueline LEPERS, femme à Betreumieux DUTHOIT et Jeanne LEPERS, femme à Philippe BARBIEUX.
- Par le trespas du dit Jean LEPERS relief ci-après.

Catherine PLOUCQUET, femme à François DEFFRENNES pour 2 cens 7 petites verges de jardin pris des dits 11 cens un quartron ci-devant sur lequel est le vieux lieu manoir.

- Par le trespas de ladite Catherine PLOUCQUET, femme de François DEFFRENNES, elle a délaissé Daniel, Jacques expaïsé, Jean et Marie DEFFRENNES, ses enfants, laquelle Marie a acquis la part du dit Jean des dits 2 cens 7 petites verges d'héritage.

Louis DELESCLUSE par achat de Jacques DESREVEAUX (DERVEAUX), fils et héritier de feu Philippe pour 3 cens 3 quartrons de jardin et manoir à présent labour gisant à Leers.

- Par le trespas du dit Louis DELESCLUSE advenu au mois de juillet 1647 est eschu relief ci-après et eschu à Hughes DELESCLUSE, depuis à Louis DUCHASTILLON par achat de Hughes DELESCLUSE.
- Par le trespas de Louis DUCASTILLON est eschu relief, advenu le trespas en l'an 1676 et a délaissé Marie Madeleine, Jean et Marguerite, ses enfants.

Jean PLOUVIER à cause de Jeanne MESSEAN, sa femme, paravant veuve de Jacques MATHON pour son lieu manoir et jardin contenant 4 cens et demi d'héritage gisant à Leers près des bancqs plaidoiables de la seigneurie Dupret.

- Par le trespas de Jean MATHON, fils du dit feu Jacques advenu l'an 1653 est eschu relief pour un huitième ci-après.
- Par le trespas de ladite Jeanne MESSEANT, femme au dit PLOUVIER et paravant du dit MATHON relief ci-après.
- modo à André PLOUVIER, fils du dit feu Jean, carlier, demeurant à Leers par partage fait entre les cohéritiers.

Maître Gilles MONSTREUIL au lieu de maître Antoine MONSTREUIL et François ROTTY pour 4 cens de jardin et manoir gisant à Néchin.

- Robert BONENFANT occupeur a déclaré le 4 juillet 1644 que les dits 4 cens de jardin appartiennent aux enfants de maître Gilles MONSTREUIL par donation de feu maître Antoine MONSTREUIL, leur oncle et ce pour la moitié et l'autre moitié appartient à François ROTTY par le trespas de François ROTTY, relief ci-après.
- depuis Balthazar BONENFANT occupeur.
- modo à Daniel DECOURCHELLES, laboureur, demeurant à Néchin par achat pour la moitié de Claude MONSTREUIL, fils de feu maître Gilles, tant en son nom propre qu'en qualité de procureur spécial donné par Charles, Gilles et damoiselle Marie Anne MONSTREUIL, ses frères et sœur, les dits du surnom MONSTREUIL, neveux et nièce et héritiers de feu maître Antoine, leur oncle, à prendre ladite moitié impartie à l'encontre de Philippe ROTTY.

Lesdits maître Gilles MONSTREUIL et François ROTTY pour 4 cens un quartron de terre à labour au dit Néchin.

Adrien MESSEANT à cause de Marie DECOTTIGNIES, sa femme pour un cent de jardin manoir gisant à Leers.

- Par le trespas du dit Adrien MESSEANT il a délaissé Rolland MESSEANT, laboureur, demeurant à Wattrelos, son fils pour la moitié et l'autre moitié à Marguerite CARRETTE, fille mineure d'an de feus Pierre et de Gillette MESSEANT, sa nièce dont est tuteur le susdit Rolland MESSEANT.
- modo l'autre moitié à Cornille DEVERNAY à cause de Catherine MESSIAN, sa femme, fille du dit Rolland.

Nicolas LECLERCQ à cause de Péronne DECOTTIGNIES, sa femme, fille de Thomas pour 5 cens de terre à labeur gisant à Leers.

- reçu relief eschu par la mort de Péronne DECOTTIGNIES et eschu à Jean DEBRABANT.

Jean DEFFRENNES par achat des hoirs de feu Barbe CARRETTE qui fut femme de feu Philippe DESNOULLET pour un lieu manoir et 3 cens et demi pris en 7 cens gisant à Néchin.

- Par le trespas du dit DESFRENNES advenu relief ci-après.

- Par le trespas de la femme du dit DESFRENNES advenu relief ci-après et par son trespas eschu à Jean DESFRENNES, son fils, demeurant à Néchin.

- modo à Pierre DESFRENNES, hoste, demeurant à Leers par eschambgement allencontre du dit Jean, son frère ci-après.

- modo à Jacques RYS, fils de feu Grégoire, laboureur, demeurant à Leers par achat ci-après.

Le dit pour 4 cens un quartron de terre à labeur gisant au dit Néchin.

- Par le trespas du dit DESFRENNES relief comme-dessus.

- Par le trespas de sa femme relief comme-dessus et eschu à Jean DESFRENNES, son fils, demeurant à Néchin.

- modo à Pierre DESFRENNES, hoste, demeurant à Leers par eschambgement allencontre du dit Jean DESFRENNES ci-après.

Robert CARRETTE pour 3 cens demi de jardin pris en 4 cens porté au chasserel précédent portion de 7 cens ci-devant.

- modo à Nicolas CARETTE, fils et héritier du dit Robert.

Droits seigneuriaux

Pierre TRENTESAULCH, laboureur, demeurant à Estaimbourg pour le droit seigneurial de 4 cens de jardin par lui ratraict de Pierre DESFRENNES, vendu par Gilles TRENTESAULCH.

Catherine RYS, veuve de Valentin LEPLAT pour le droit seigneurial de la sixième part de 4 cens d'héritage par elle acquis de Noël RYS, son frère.

Pierre DELEPLANCQUE, laboureur, demeurant à Néchin pour le droit seigneurial de demi bonnier de terre par lui acquis le 14 d'octobre 1652 de Jean DELEPLANCQUE, procureur spécial de Pierre MERCHIER, Jean MERCHIER et autres.

Pierre DESLYS, laboureur, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de 3 cens de terre par lui acquis le 3 de janvier 1650 de Henri DELEDORPE, procureur spécial de Pierre DUQUESNE.

Pierre DESFRENNES, fils de feu Jacques, tavernier, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de l'eschambgement de 3 cens et demi fait allencontre de Jean DESFRENNES, de 7 cens de terre tenus de la seigneurie de St-Obin.

Daniel DECOURCHELLES, laboureur, demeurant à Néchin pour le droit seigneurial de la moitié de 15 cens et un quartron d'héritage dont y a 7 cens chargés de terrage et les 8 cens un quartrons par lui acquis le 18 de décembre 1662 de Claude MONSTREUIL, fils de feu maître Gilles, tant en son nom privé qu'en qualité de procureur spécial de maître Albert, Charles, Gilles et damoiselle Marie Anne MONSTREUIL, ses frères et sœur, les dits du surnom MONSTREUIL, neveux et nièce et héritiers de feu maître Antoine, leur oncle, à prendre ladite moitié impartie allencontre de Philippe ROTTY.

Pierre DESLYS, fils de feu André, laboureur, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de 2 cens et 3 cens de terre à labeur par lui acquis le 21 de juing 1663 de Pierre DUQUESNE.

Jacques RYS, fils de feu Grégoire, laboureur, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de 3 cens demi d'héritage pris en 7 cens par lui acquis le 2 de l'an 1664 de Pierre DESFRENNES, fils de feu Jacques.

Marcq GOUBEZ, laboureur, demeurant à Leers et Jean LHEURIDAN, command du dit GOUBEZ, clerq du dit Leers pour la moitié de 4 cens ci-après pour le droit seigneurial des susdits 4 cens d'héritage par eux acquis chacun par moitié le 20 de juillet 1665 de Cornille CORNILLE et du dit LHEURIDAN, curateur commis aux biens délaissés vacants par le trespas de Maximilien CORNILLE.

Pierre DERACHE, laboureur, demeurant à Leers pour les trois quarts du droit seigneurial à cause de 2 cens 40 verges de terre à labour par lui acquis en décembre 1670 de Pierre RYS.

Ledit Pierre DERACHE pour les trois quarts du droit seigneurial à cause de 6 cens de jardin et manoir par lui acquis en décembre 1672 de Pierre et Jean RYS.

Louis DUCASTILLON pour le droit seigneurial de 3 cens 3 quartrons de terre par lui acquis le 5 de may 1667 de Hughes DELESCLOSE.

Jean D'ILLIES, greffier de Leers pour le droit seigneurial de 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers par lui acquis d'Antoine DESFRESNES le 22 d'aoust 1672.

Nicolas LECLERCQ, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de 5 cens de terre à labour gisant au dit Leers par lui acquis des hoirs Jacqueline PLOUCQUET, Pierre RYS, demeurant à Camphin, Chrétien TRUFFAULT et Jeanne RYS, sa femme, Jean BECQUART et Péronne RYS, aussi sa femme, demeurant à Leers le dernier de juin 1671.

Le sieur SCORION, demeurant à Tournai pour le droit seigneurial de 8 cens de terre, 3 cens et le tiers d'un cent, et 4 cens pris en 6 cens allencontre de Pierre BATAILLE, par lui acquis de Claudine TRENTESAULCH.

Antoine LEBLAN, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de demi cent pris en 4 cens par lui acquis de Marcq GOUBEZ et Jean LEURIDAN.

Jean LEURIDAN, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de 44 verges pris en 3 cens et demi par lui acquis de Pierre COLLET avec l'accord de sa mère.

Le dit LEURIDAN pour le droit seigneurial d'autres 44 verges pris des dits 3 cens et demi par lui acquis de Jeanne CAULLET.

Jacques TRUFAUT pour le droit seigneurial de 4 cens de terre par lui acquis des veuve et hoirs de Jean TRENTESAULCH.

Damoiselle Jeanne PETIPAS, veuve de maître Philippe DESION pour le double droit seigneurial adjudgé par sentence du baillage de Lille à cause de 28 cens de terre en plusieurs parties qu'elle a acquis des curateurs commis aux biens vacants par les trespas de François DESION, escuyer, seigneur de Chastillon.

Reliefs

Par le trespas de Jean TRENTESAULCH advenu l'an 1646 est eschu demi relief pour 4 cens de jardin, 7 cens de terre, 8 cens, 3 cens et le tiers d'un cent de terre, 6 cens de terre.

Par le trespas de Marie COUVENT, veuve de Grégoire RYS advenu l'an 1646 est eschu plein relief pour 4 cens de terre.

Par le trespas de Jeanne PLOUCQUET, veuve d'Adrien LEPERS advenu au mois d'aoust 1646 est eschu plein relief pour 2 cens 5 petites verges et demi relief pour 2 cens 10 verges de jardin, 2 cens un quartron, et par son trespas elle a délaissé Jean LEPERS, Jacqueline LEPERS, femme à Betreumieux DUTHOIT et Jeanne LEPERS, femme à Philippe BARBIEUR.

Par le trespas du susdit Jean LEPERS, fils de la susdite Jeanne PLOUCQUET, veuve d'Adrien LEPERS advenu au mois de juillet 1647 est eschu plein relief pour un tiers des susdits héritages.

Par le trespas de Jean DEFFRENNES advenu en février 1646 est eschu demi relief pour un lieu manoir et 3 cens et demi pris en 7 cens et 4 cens un quartron de terre.

Par le trespas de Jeanne HESPEL, veuve du dit DEFFRENNES est eschu aussi demi relief.

Par le trespas de Louis DELESCLUSE advenu au mois de juillet 1647 est eschu plein relief pour 3 cens 3 quartrons de jardin et manoir à présent labeur et par son trespas eschu à Hughes DEL'ESCLUSE, son neveu.

Par le trespas d'Allard RYS advenu le 19 de mays 1651 est eschu demi relief pour 2 cens 40 verges de labeur et 6 cens de jardin et a délaissé Jacqueline PLOUCQUET, sa veuve, Jean, Pierre, Charles, Allard, Jeanne et Péronne RYS, ses enfants.

Par le trespas de dame Constance DELANNOY, femme à Jean DE CABILLAU, esquier, seigneur de Fromicourt advenu en mars 1659, laquelle fut nièce et donnatrice de feu dame Catherine DE FATRISSART est eschu relief pour 6 cens et 9 cens de terre et a délaissé Marie Françoise DE CABILLAU, femme de François LEPIPRE, esquier, seigneur de Beaumarchez, demeurant à Leers.

Par le trespas de Simon LEMERCHIER advenu en l'an 1654 est eschu relief pour 4 cens 5 verges de labeur et a délaissé Jeanne et Pasquette LEMERCHIER et les enfants Isabeau LEMERCHIER.

Par le trespas de Jean MATHON, fils de feu Jacques advenu en l'an 1653 est eschu relief pour un huitième de 4 cens demi d'héritage à raison que le dit Jacques a délaissé quatre enfants, savoir le dit Jean terminé, Marie, Anne et Isabeau MATHON, lesquels auraient la moitié des dits 4 cens demi allencontre de Jeanne MESSEANT, leur belle-mère.

Par le trespas de Jeanne MESSEANT, femme de Jean PLOUVIER advenu l'an 1654 est eschu relief pour la moitié des dits 4 cens demi ci-devant.

Par le trespas de François ROTTY advenu le 22 de juillet 1658 est eschu relief pour un quart à raison que le relief pour l'autre quart a été payé par le trespas de Marguerite BOUILLET, femme au dit François ROTTY l'an 1624 à cause de 4 cens et 4 cens un quartron d'héritage.

Par le trespas de Jeanne DUQUESNE, femme à Pierre DESLYS advenu le (blanc) de 1670 pour demi relief à cause de 2 cens, 3 cens et 3 cens.

Par le trespas de Nicolas LECLERCQ est eschu relief pour 5 cens de terre et succédé à Jean DEBRABANT, partant ici pour le dit relief.

Par le trespas de Péronne DECOTTIGNIES, femme au dit Nicolas LECLERCQ est eschu relief pour 5 cens de terre et sont succédés au dit Jean DEBRABANT partant icy.

Par le trespas de Louis DUCASTILLON advenu en l'an 1676 est eschu relief de 2 cens et demi, moitié de 5 cens de terre et sont succédés les dits 2 cens et demi à Marie Madeleine, Jean et Marguerite DUCASTILLON, ses enfants.

Par le dit trespas de Louis DUCASTILLON est aussi eschu relief de 3 cens 3 quartrons de terre et sont succédés les dits 3 cens 3 quartrons aux enfants du dit Louis DUCASTILLON.

A.D. Nord - E1507 - Chasserel de la seigneurie du Pret à Leers de 1646 : Par le trespas de Marcq GOUBEZ est eschu relief de 44 verges de terre pris en 3 cens et demi et sont eschus à Jean LEURIDAN.

Héritages quy doibvent terrage au fief et seigneurie Dupret

Jean DUCASTILLON laigné, fils de feu Allard pour 2 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Leers en la cousture de le Folie par achat des hoirs de feu Jean LECAT dict Mortier.

- à Rolland DUCASTILLON, fils du dit feu Jean.

Ledit Jean DUCASTILLON pour 5 quartiers de terre aussi à labeur faisant un bonnier 4 cens gisant en ladite paroisse de Leers en ladite cousture.

- de ces 5 quartiers, il appartient à Rolland DUCASTILLON, fils du dit feu Jean 14 cens et les autres 6 cens à Adrienne DUCASTILLON, fille de feu Jean, qui fut fils du dit Jean DUCASTILLON.

Icelui Jean DUCASTILLON pour encore 4 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Néchin par lui acquis de Caron HAUVARLET, séant en la cousture de la Pillaterie

- à présent au seigneur Dupretz par achat du dit Jean DUCASTILLON.

Nicolas DELATTRE, fils de feu Jean pour 11 cens demi de terre à labeur gisant en ladite paroisse de Néchin, en ladite cousture de la Pilatrie pris en 14 cens dont les autres 2 cens demi sont tenus en cotterie de ladite seigneurie Dupret

Maitre Jean DELATTRE, escuyer, lieutenant de la gouvernance à Douai pour 10 cens de terre à labeur gisant en ladite paroisse de Leers.

Icelui maître Jean DELATTRE, escuyer pour encore 5 cens de terre à labeur gisant en ladite paroisse de Leers, en la cousture de le Follie.

Jean, Thomas et Marie DUTRIEZ, enfants de feu Joachin pour 7 cens de terre à labeur gisant en la cousture de la Pillatrie, paroisse de Néchin pris en 15 cens dont le surplus portant 8 cens appartient à Allard CARRETTE.

- à maître Antoine MONSTREUIL et François ROTTY par achat l'an 1612.

Allard CARRETTE, fils de feu Jean ci-devant nommé pour 8 cens de terre aussi à labeur gisant en la paroisse de Néchin, en la cousture de la Pillatrie pris en 15 cens dont le surplus portant 7 cens appartient aux personnes contenus en l'article précédent.

- à Jacques CARRETTE, fils du dit Allard et à Jacques CARRETTE, fils de feu Jean qui fut aussi fils du dit Allard ne doivent que deux terrages par sentence du juge du baillage du 2 septembre 1570.

Ce que dessus a été extrait des briefs de la seigneurie Dupret à Leers le mardi 26^{ème} jour d'avril 1569 après pasques.

A.D. Nord - E 1509 - Chasserel de la seigneurie du Pret à Leers et Néchin de 1681 Tenu de 1681 à 1716

Coeuilleoir et recueil du fief et seigneurie Dupret gisant es villages de Leers et Nechin de consistant au gros d'iceluy y comprises diverses parties renteuses cy devant rencorporez le nombre d'onze bonniers quinze cens et quesques verges de terres gisant en plusieurs pièces es dits villages de Leers et Nechin

Jacques TRUFAULT, demeurant à Leers pour 4 cens de terre à labour ci-devant à usage de jardin qu'il a acquis des veuve et hoirs Jean TRENTESAULCH gisant à Leers en la cousture de la Papinerie.

- par le trépas du dit Jacques TRUFAULT advenu au mois de janvier 1694 est échu relict des dits 4 cens et sont succédés à Gilbert.
- modo les dits 4 cens de terre à Jacques PLOUVIER qu'il a acquis de hoirs Jacques TRUFAULT et dont il a été adhérité le 11e de février 1710 ci-après.
- ledit PLOUVIER occupe.

L'église de Toufflers pour 6 cens et demi de terre à labour gisant au dit Leers en la cousture de Lestoquoy, la piedsente passant travers menant du dit Leers à Lannoy.

- a été commis et établi homme vivant et mourant Jean FRUMAULT pour a son trépas être payé relief ce qu'appert par le rapport et dénombrement en date du 19 mai 1677.
- occupeur Antoine QUESNOY.

Gilles DEVERNAY, fils de feu Antoine à cause de Marie BATAILLE, sa femme pour 2 cens de terre à labour gisant au dit Leers en la cousture de Lestoquoy, la piedsente passant parmi menant de l'église du dit Leers vers Lannoy.

- par le trépas de Marie BATAILLE advenu au mois de Janvier.
- André DEFRESNE occupe.

Damoiselle Isabelle VANDERMEULEN, veuve avec enfants de Robert SCORION, demeurant à Tournai pour 12 cens de terre à labour qu'il a acquis de Claudine TRENTESAULCH gisant au dit Leers vers la cousture de Lestoquoy.

- par le trépas de ladite Damoiselle Isabelle VANDERMEULEN advenu au mars 1701 est échu en relief des dits 12 cens et sont échus à ... (blanc).
- la veuve Guillaume DEFRENNES occupe.

Ladite damoiselle Isabelle VANDERMEULEN, veuve avec enfants de Robert SCORION, demeurant à Tournai pour 3 cens et le tiers d'un cent de même terre que ledit Robert SCORION a aussi acqui de ladite Claudine TRENTESAULCH gisant au dit Leers en ladite cousture de Lestoquoy.

- par le trespas de ladite VANDERMEULEN advenu au mars 1701 est échu relief des dit 3 cens et tiers d'un cent ce jour échu.
- ledit Guillaume DEFRENNES occupe et desrente.

Pierre RAMERY, fils et héritier de feu Romain pour 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers en la cousture de Lestoquoy.

- au sieur Louis GRULOOS (GRULOIS) par achat du dit Pierre RAMERY.
- par le trépas du dit sieur Louis GRULOOS advenu le 15 de janvier 1700 est échu relief des dits 3 cens.
- occupeur la veuve Antoine QUESNOY et desrente.

Messieurs les abbé et religieux d'Hasnon pour un bonnier 4 cens gisant au dit Leers en ladite cousture de Lestoquoy. Item pour 6 cens de pret à présent mis en labour gisant comme dessus.

- par le trépas de monsieur Bernard TASSIN, abbé d'Hasnon advenu le ... (blanc).
- Marie NYS, veuve de Robert CARETTE occupe et desrente. A présent Ignace DESPRET.

Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Jean, demeurant à ... (blanc) pour 6 cens de terre à labour gisant au dit Leers en ladite couture de Lestoquoy qu'il a acquis d'Ursule DELEPLANCQUE, sa soeur.

- par le trépas du dit Jean DELEPLANCQUE advenu au mois de mars 1694 est échu demi relief comme ayant été acquis avec Marie BOYART, sa femme et a délaissé Pierre DELEPLANCQUE, son fils par partage entre ses cohéritiers.
- par le trépas du dit Pierre DELEPLANCQUE est échu relief étant advenu au mois de novembre 1697 et sont échus à ses enfants. (Rayé : veuve de Jean DELEPLANCQUE)
- Jacques PLOUVIER, charron occupe 4 cens et André DESFRESNE le reste.

Ledit Jean DELEPLANCQ pour un rejet sur le chemin Delevixte d'aux de 50 verges de long.

La pauvreté de Leers pour 4 cens de terre à labour gisant au dit Leers en ladite couture de Lestoquoy.

- Jacques PLOUVIE, charron occupe.

Jean DEBRABANT, fils de feu Noël, demeurant à Leers pour 5 cens de terre à labour gisant au dit Leers en ladite couture de Lestoquoy qu'il a hérité de Nicolas LECLERCQ, son ... (blanc).

- Par le trépas du dit Jean DEBRABANT advenu au mois de mars 1698 est échu relief des dits 5 cens et sont échus à Pierre et Noël DEBRABANT, ses enfants et aux enfants de Pierre MEURISSE à cause de Péronne DEBRABANT, sa femme, fille du dit Jean DEBRABANT.
- Denis OUDOUART occupe, à présent Antoine DECOURCHELLES.

La dit Jean DEBRABANT, demeurant au dit Leers pour 5 cens de même terre gisant comme dessus qu'il a hérité de Péronne DECOTTIGNIES, sa mère.

- Antoine DECOURCHELLES occupe.

La pauvreté de Roubaix pour 10 cens de terre à labour gisant au dit Leers en la couture de Lestoquoy en deux pièces.

- a été commis et établi homme vivant et mourant Antoine Adrien MOSNIER, fils d'Antoine pour à son trépas être payé relief.
- occupe Jean BECQUART et desrente, depuis Jean François BECQUART.

Pierre DERACHE, de stil charpentier, demeurant au dit Leers pour 2 cens et 40 verges de terre à labour qu'il a acquis de Pierre RYS gisant au dit Leers en ladite couture de Lestoquoy.

- par le trépas du dit Pierre DERACHE advenu au mois de mars 1704 est échu demi relief comme acquis pendant sa conjonction avec Marie LECLERCQ, sa femme, et appartenant à présent par partage les dits 2 cens 10 verges à Péronne DERACHE, fille du dit feu Pierre, femme d'Adrien DUTILLEUL.
- Nicolas DERACHE occupe.

François LEPIPRE, escuyer, seigneur de Bonmarché, bail et mari de Dame Marie Françoise DECABILLEAU, fille et héritière de feu Jean et de Dame Constance DELANNOY, qui fut nièce et donatrice de Dame Catherine DEFATRISSART, veuve de Messire Ungrand (Engrand) HERNANDES, chevalier, seigneur de Bretagne pour 6 cens de terre à labour gisant au dit Leers en la couture de Lestoquoy. Item pour 9 cens de terre à labour gisant au dit Leers en ladite couture de Lestoquoy.

- par le trépas de ladite Dame Marie Françoise CABILLEAU advenu le ... (blanc) de 1680 est reçu relief des dites terres et succédés à ses enfants.
- occupe Philippe BRACQUAVAL, ses enfants.
- modo les dits 9 cens à Philippe BRACQUAVAL qu'il a acquis de dame Marie Françoise LEPIPRE.

Jean DILLIES, greffier du village de Leers, bail et mari de Marie Jeanne DESLYS, sa femme et Pierre DESLYS, son beau-père pour 5 cens de terre à labour gisant au dit Leers en ladite couture de Lestoquoy ci-devant en deux parties que ledit DESLYS a acquis avec Jeanne DUQUESNE, sa femme de Pierre DUQUESNE.

- par le trépas du dit Pierre DESLYS est échu relief de la moitié des dits 5 cens et 6 cens de terre à labour et ladite moitié échue à Marie Jeanne DESLYS, sa fille, femme de Jean DILLIES, bailli de Leers. Ledit trépas advenu au mois de mars 1700.

Ledit Jean DILLIES, greffier de Leers et Pierre DESLYS, son beau-père pour 6 cens de même terre gisant au dit Leers en la motte à Rome ci-devant en deux parties dont des dits 6 cens ledit Pierre DESLYS en a acquis du dit Pierre DUQUESNE 3 cens et ledit Jean DILLIES en a aussi acquis 3 cens surplus de ladite pièce d'Antoine DEFFRENNES.

- par le trépas du dit Jean DILLIES ci-devant greffier, à présent bailly du dit Leers est échu demi relief de 3 cens acquis avec Marie Jeanne DESLYS, sa femme, ledit trépas advenu au mois de juillet 1707.
- par partage à Jean Baptiste, Louis, Jean François, Marie Françoise et Marie Thérèse DELESALLE, enfants de Gilles et de feu Marie Barbe DILLIES qui après décès du dit Jean, son père.
- François Robert MULLIER occupe.

Les enfants de Jean DISMAL, demeurant à Tournai pour 7 cens de terre à labour gisant au dit Leers.

- Etienne CORNU occupe.

Jean LEURIDAN, clercq de la paroisse de Leers et les hoirs Marc GOUBEZ pour 3 cens et demi de terre à labour gisant au dit Leers qu'ils ont acquis de la curation Maximilien CORNILLE dont des dits 3 cens et demi en appartiennent au dit LEURIDAN 2 cens 62 verges et demie et aux dits hoirs Mathieu GOUBEZ 87 verges et demi faisant ensemble les dits 3 cens et demi.

- modo au dit Jean LEURIDAN les dits 87 verges qu'il a acquis des hoirs Marcq GOUBEZ dont il en a été adhérité le 13/11/1682.
- par le trépas du dit Jean LEURIDAN advenu le dernier de l'an 1683 est échu relief des dits 3 cens et demi et sont succédés à Léger, Marie Anne femme à Jacques DESCARNIERES, Élisabeth femme à Jean SAMAIN et Marie Jeanne LEURIDAN, ses enfants.
- par partage échu à ladite Élisabeth LEURIDAN, femme de Jean BATAILLE, paravant du dit SAMAIN.
- par le trépas de ... (Rayé: GOUBE) CORNOLLET, femme de Jean LEURIDAN advenu au mois de janvier 1707 est échu demi relief des dits 2 cens 62 verges comme acquis pendant leur mariage. A ladite Élisabeth par partage.
- Léger LEURIDAN occupe.

Antoine LEBLAN, fils de Jacques, demeurant à Leers pour demi cent de lieu manoir et jardin qu'il a acquis de Jean LEURIDAN et Marc GOUBEZ gisant à Leers.

- modo à Jean Baptiste DERACHE ledit demi cent de lieu manoir et jardin qu'il a acquis des hoirs ... LEBLAN et dont il fut adhérité le 28/12/1709. Il occupe.

Cornil DEVERNAY à cause de Catherine MESSEAN, sa femme et Marguerite CARRETTE par succession de Gillette MESSEAN, sa mère pour un cent de jardin gisant à Leers.

- par le trépas de Marguerite MESSEAN advenu au mois de ... 1704 est échu relief de demi cent, moitié de la partie.
- par le trépas de Marguerite CARETTE advenu en février 1707 est échu relief de demi cent moitié de la partie et échu à ...
- modo ledit demi cent à Jean François LEHEMBRE qu'il a acquis des héritiers de ladite Marguerite CARETTE.
- le tout au dit LEHEMBRE et occupé.

André PLOUVIER, fils de feu Jean, de stil carlier, demeurant à Leers pour un lieu manoir et jardin contenant 4 cens et demi d'héritage gisant à Leers.

- par le trépas du dit André PLOUVIÉ advenu le 6 d'avril 1683 est échu le relief des dits 4 cens et demi de lieu manoir et jardin, et sont iceux succédés à ses enfants tels que Henri, André, Jacques, Anne, Chrétienne et Catherine PLOUVIER, ses enfants.
- au dit Jacques, charron par partage et occupés.

Les héritiers de feu Jean GENNENIER, demeurant à Tournai pour 4 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers.

- modo à Jean DILLIES, greffier du village de Leers qu'il a acquis des dits héritiers GENNENIER.
- par le trépas du dit Jean DILLIES, bailly de Leers advenu au mois de ... 1707 est échu relief.
- à Jean Baptiste, son fils bailly de Leers par partage, occupant sa maison.

Damoiselle Jeanne PETIPAS, veuve de maître Philippe DESION pour 28 cens de terre à labour gisant au dit Leers devant le lieu et place que l'on appelle le Chastillon, par ci-devant en trois pièces qu'icelle a acquis des curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas de François DESION, vivant escuyer, seigneur de Chastillon.

- par le trépas de ladite damoiselle Jeanne PETIPAS, veuve du dit DESION advenu le 11 de juillet 1682 est échu relief des dits 28 cens de terre, rejets et flégard, et a délaissé ses neveux et nièces DESION et par partage sont échus les dits 28 cens à Marie Jeanne DESION, femme (Rayé : d'Étienne) BAUDUIN.
- par le trépas de ladite Marie DESION, femme de ... BAUDUIN advenu au mois de novembre 1710 est échu relief des dits 28 cens de terre à labour et sont succédés à Antoine, Albert, André Joseph, Étienne et Marie Barbe, ses enfants.
- (Rayé : Philippe BARBIEUX) Thomas WAGNIN pour la moitié des 28 cens qu'il occupe, à présent à Jean Baptiste WAGNIN, son fils et la veuve Jacques DESCAMPS pour l'autre moitié des dits 28 cens, à présent à Jacques DESCAMPS, son fils.

Item pour autre rejet et flégard gisant comme dessus commençant au flégard devant et allant au long du chemin jusqu'au fief du Pla...

- à présent les dits deux rejets appartiennent au seigneur du Pret par achat.

Jacques DESCAMPS à cause de Marie DUCASTILLON, sa femme et Marie Jeanne DELESCLUZE, mère et tutrice légitime des enfants qu'elle a retenu de Louis DUCASTILLON pour 5 cens de terre à labour gisant à Leers appartenant aux dits DESCAMPS et DELESCLUZE chacun par moitié.

- par le trépas de ladite Marie DUCASTILLON, veuve de Jacques DESCAMPS advenu au mois de mars 1698 est échu relief de la moitié des dits 5 cens de terre et est ladite moitié succédé à Jean Baptiste DESCAMPS par partage entre ses frères.
- par le trépas du dit Louis DUCASTILLON sont échus les dits 2 cens et demi, moitié de la partie à Jean DUCASTILLON et Marie Madeleine, ses enfants.
- modo à Jacques DESCAMPS les dits 2 cens et demi de terre, moitié des parties par achat qu'il a acquis du dit Jean Baptiste DESCAMPS, son frère.
- ledit Jean DUCASTILLON occupe la moitié, ledit Jacques DESCAMPS occupe sa moitié.

Marie Jeanne DELESCLUZE, mère et tutrice légitime des enfants qu'elle a retenu de Louis DUCASTILLON, demeurant à Leers pour 3 cens 3 quartrons de vieux jardin présentement terre à labour gisant au dit Leers.

- par le trépas de Louis DUCASTILLON sont échus les dits 3 cens 3 quartrons aux dits Jean et Marie Madeleine DUCASTILLON, ses enfants.
- ledit Jean DUCASTILLON occupeur.



Philippe BARBIEUX, demeurant au dit lieu, père et tuteur légitime des enfants qu'il a retenu de Jeanne LEPERS et François DEFFRENNES, fils de feu François à cause de sa femme pour 5 cens 62 verges et demie de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers.

- par le trépas de Jacques DEFRESNES, fils du dit François et de Catherine PLOUCQUET à qui un cent et quelques verges de ladite partie appartiennent est succédé ledit cent à Daniel DESFRENNES, son frère. Au dit Philippe BARBIEUX ledit cent et quelques verges par achat au dit Daniel DESFRENNES.
- modo au dit Philippe BARBIEUX ledit cent et quelques verges par achat du dit Daniel DESFRENNES.
- modo à Thomas WAGNIN 3 quartrons de terre dans ladite partie de 5 cens 62 verges qu'il a acquis de Jacques DECOURCHELLES et Jeanne BARBIEUX, sa femme, fille du dit Philippe BARBIEUX
- par le trépas de Philippe BARBIEUX advenu au mois de décembre 1699 est échu relief du cent et quelques verges.
- modo à Thomas WAGNIN demi cent et une verge dans partie ci-dessus qu'il a acquis de Jossine BARBIEUX, fille de feu Jean Baptiste, icelui fils et héritier de Philippe.
- les dits 3 quartrons et demi cent une verge acquis par Thomas WAGNIN qui font ensemble un cent un quartron une verge appartiennent par partage fait entre ledit WAGNIN, lesdits Jean et Marie Madeleine DUCASTILLON, enfants du dit Louis dont ledit WAGNIN avait épousé ladite Marie Jeanne DELESCLUSE, mère des dits DUCASTILLON.
- modo à Pierre LEZAIRE 62 verges et demi qu'il a acquis de Marie BARBIEUX 12 décembre.
- Michelle PIPPAR, veuve de Philippe BARBIEUX par achat de Noëlle, Philippe, Catherine, Jeanne, Marie et Jossine BARBIEUX, la sixième partie de 4 cens 36 et demi.

Philippe BARBIEUX pour 4 cens 36 verges et demi de manoir.

- dont en appartenait à Pierre LEZAIRE par Catherine BARBIEUX, sa femme ... verges.
- à la veuve Philippe BARBIEUX 3 cens 11 verges.
- ladite veuve occupe.

Jacquemine LEPERS, veuve de Betreumieux DUTHOIT tant en son nom que comme mère et tutrice légitime des enfants qu'elle a retenu du dit DUTHOIT, demeurant à Leers pour 5 cens 62 verges et demie de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers.

- par le trépas de ladite Jacquemine LEPERS, veuve de Betreumieux DUTHOIT advenu en février 1680 est échu relief des dits 5 cens 62 verges et demie et a délaissé à Jean et Dominique DUTHOIT, ses neveux en ligne directe
- par le trépas du dit Jean DUTHOIT est échu de la moitié relief des dits 5 cens 62 verges de manoir jardin est échu au dit Dominique DUTHOIT, son frère.
- par le trépas du dit Dominique DUTHOIT advenu ... 1706 est échu relief des dits 5 cens 62 verges et demie de manoir et jardin sont succédé à Noëlle BARBIEUX et à Jossine BARBIEUX et aux enfants de Jeanne BARBIEUX.
- Jean Philippe BARBIEUX par achat de Jossine BARBIEUX pour un tiers de la partie de 5 cens 62 verges et demie de lieu manoir et jardin.

Catherine RYS, veuve de Valentin LEPLAT, les hoirs Jacques RYS tels que Grégoire RYS et consors, les hoirs Marie RYS tels que Pierre POULAIN et consors, les hoirs Guillaume RYS tels de Jean RYS et autres et les hoirs Simon RYS tels que Nicolas RYS et autres pour 4 cens de lieu manoir, jardin et terre à labour gisant au village de Néchin.

- modo Allard BOURGOIS par achat de 3 quartrons de terre qui étaient la part de Glaude POULAIN, frère du dit Pierre.
- par le trépas de Catherine RYS, veuve de Valentin LEPLAT advenu au mois de novembre 1684 est échu relief pour sa part.
- par le trépas du dit Jean LEPLAT advenu au mois d'avril 1685 est échu relief pour sa part et est succédé la part du dit LEPLAT qui est d'un tiers dans la partie aux dits Jacques RYS et autres nommés dans la partie.
- modo à Jean RYS, fils de feu ... pour un sixième dans la partie qu'il a acquis des héritiers Jean LEPLAT.
- modo au dit Allard BOURGOIS pour encore un autre sixième dans la partie qu'il a acquis des héritiers Jean LEPLAT.

- par le trépas du dit Allard BOURGOIS advenu au mois de mars 1704 est échu demi relief des dits 3 quartrons ci-dessus et du sixième dans la partie comme acquis pendant sa conjonction avec sa femme.
- par le trépas du dit Jean RYS advenu en décembre 1705 des deux sixièmes dans la partie sont échus à ses enfants.

Allard BOURGOIS pour deux tiers savoir trois sixièmes à lui appartenant et l'autre sixième appartenant à Jean RYS et à Jean ROSE faisant ensemble les deux tiers de 4 cens.

- à Pierre François TRONQUOY à cause de Jacqueline BOURGOIS, sa femme, fille héritière du dit Allard.

(Rayé : Anne MASQUELIER) Allard BOURGOIS pour un sixième, Nicolas RYS pour un douzième et Jean ROSE à cause de Catherine RYS, sa femme pour un autre sixième pour le dernier tiers dans la partie de 4 cens.

Allard BOURGOIS pour un sixième par achat de Claude POULAIN et un autre sixième par achat des héritiers Jean LEPLAT faisant ensemble un tiers dans la partie de 4 cens.

Jean RYS pour un sixième à lui par succession et un autre tiers de Jean LEPLAT faisant ensemble un tiers dans la partie de 4 cens.

- par le trespas advenu au mois de décembre 1705 échu relief des deux sixièmes et succédés à ses enfants.

Nicolas CARRETTE, fils et héritier de feu Robert, demeurant à Néchin pour 3 cens et demi de lieu manoir, jardin et héritage gisant au dit Néchin

- par le trépas du dit Nicolas CARETTE advenu au mois de mars 1704 est échu relief de 3 cens et demi et échus à Barbe CARRETTE femme de Gilbert DURIEZ.
- par le trépas de ladite Barbe CARRETTE advenu en février 1707 est échu relief de la partie et succédé à Jacques CARETTE.
- les dits 3 cens et demi de manoir, jardin et héritage à Gilbert DURIEZ que ledit Jacques CARRETTE lui fait donation d'entre-vif dont il fut adhérité le 28 de décembre 1709.
- ledit Gilbert DURIEZ occupe.

Anne MASQUELIER, veuve de Jacques RYS, demeurant à Néchin, fille et héritière de feu Jacques et de Péronne LECLERCQ, sa mère pour 6 cens de terre à labour gisant au dit Néchin en la couture de la Pilotry.

- par le trépas de ladite Anne MASQUELIER advenu au mois d'avril 1691 est échu relief des dits 6 cens et sont succédés à Marie RYS et à Blande RYS, ses enfants chacun par moitié.
- par la trépas de ladite Marie RYS advenu au mois de décembre 1693 est échu demi relief.
- par le trépas de ladite Blande RYS, femme d'Antoine BOURGOIS advenu l'an 168.... est échu demi relief de la moitié des dits 6 cens et succédé Michelle BOURGOIS, sa fille.
- modo les 3 cens moitié de cette partie à Anne RYS, veuve d'Allard BOURGOIS par achat de Marie Jeanne et Marie Antoinette LEMAHIEU, héritières d'Anne RYS, leur mère.
- modo à Antoine BOURGOIS 3 cens moitié de cette partie qu'il a acquis de Michelle BOURGOIS, femme à Jean Baptiste DESTOMBES.
- Allard BOURGOIS occupeur et desrentes.
- ledit Pierre François DUTRONQUOY, occupeur et propriétaire à cause de sa femme.

Ladite Anne MASQUELIER, veuve avec enfants du dit Jacques RYS, demeurant au dit Néchin pour 3 cens et demi de lieu manoir et jardin gisant au dit Néchin.

- par le trépas de ladite Anne MASQUELIER advenu au mois d'avril 1691 est échu demi relief des dits 3 cens et demi de lieu manoir et sont succédés à Allard BOURGOIS à cause d'Anne RYS, sa femme, fille de ladite Anne MASQUELIER.
- au dit DUTRONQUOY à cause de sa femme.

Jacques DESCAMPS à cause de Marie DUCHASTILLON, sa femme, fille et héritière de Jeanne LE MERCHIER, sa mère et Jacques PARFAIT, père et tuteur légitime de ses enfants qu'il a retenu de feu Isabeau MERCHIER (MERCIER) pour 4 cens 5 verges de terre à labour pris en 6 cens et demi dont le surplus portant 2 cens 45 verges est tenu de messieurs les abbé et religieux de Notre-Dame de Loos gisant au dit Néchin.

(Rayé : - par le trépas du dit Jacques DESCAMPS advenu au mois d'octobre 1682 est échu relief de sa part des dits 4 cens 5 verges de terre et a délaissé.)

- par le trépas de ladite Marie DUCASTILLON advenu au mois de mars 1698 est échu relief des dits 4 (barré) 3 cens 5 verges et sont à eux échus.
- modo à Flourent (Florent) PLOUCQUET 3 cens 5 verges qu'il a acquis de hoirs de ladite Marie DUCASTILLON, veuve de Jacques DESCAMPS.
- modo au dit Flourent PLOUCQUET un cent de terre pris dans la partie et le parfait d'icelle qu'il a acquis de la veuve Jean PARFAIT.
- ledit PLOUCQUET occupe.

Pierre DEFFRENNES, fils de feu Jacques, demeurant à Leers pour 4 cens un quartron de terre à labour à lui appartenant par échange fait à l'encontre de ... (blanc) gisant au dit Néchin.

- par le trépas du dit Pierre DEFRESNES advenu au mois d'avril 1685 est échu demi relief des 4 cens un quartron seulement comme ayant été acquis d'avec Victoire DELEDORP, sa femme et sont succédés aux nommés ci-après ayant vendu leur part, qui en un quart Léger PROUVOST et Chrétienne DELEDORP, sa femme, et quant l'autre quart appartient à Pierre DUCASTILLON à cause de sa mère et autres.
- par le trépas de ladite Victoire DELEDORP advenu au mois de décembre 1691 est échu relief de la moitié des dits 4 cens un quartron et est succédé à Pierre DELEDORP, son neveu.
- modo à Flourent (Florent) PLOUCQUET pour 2 cens demi quartron moitié de la partie qu'il a acquis du dit Pierre DELEDORP.
- modo un cent ou environ de cette partie à Pierre DUCHASTILLON qu'il a acquis de Jacques FREMAULT à cause de ... (blanc) DUCHASTILLON, sa femme.
- ledit Pierre CHASTILLON est mort.

Philippe ROTY, demeurant à Tournai pour 4 cens de jardin à présent mis à labour gisant au dit Néchin.

- par le trépas du dit Philippe ROTY advenu le 2 de l'an 1682 est échu relief et a délaissé François et Anne ROTY, ses enfants et par partage de ladite Anne ROTY.
- occupeur Jean DESPREZ et desrentes, depuis Flourent (Florent) PLOUCQUET.

Ledit Philippe ROTY, demeurant à Tournai pour 4 cens un quartron de terre à labour gisant au dit Néchin.

- par le trépas du dit Philippe ROTY relief et succédé à François et Anne ROTY, ses enfants.
- modo à Simone BRUNEZ, veuve de Daniel DECOURCHELLES ladite partie de 4 cens un quartron qu'elle a acquis du dit François ROTY.
- modo à Charles DESCAMPS qu'il a acquis des enfants et héritiers de ladite Simone BRUNEZ.
- modo par ratraict à Marie Simone DESPREZ, nièce en ligne directe de ladite Simone BRUNEZ.
- modo à Pierre DEFRESNE les dits 4 cens un quartron qu'il a acquis de ladite Simone DESPRETZ.
- la veuve Charles DESPRET occupeur.

Philippe DELESCLUSE, demeurant à Néchin pour demi bonnier de terre à labour gisant au dit Néchin qu'il a hérité de Jeanne DELEPLANQUE, sa tante.

- par le trépas du dit Philippe DELESCLUSE advenu au mois de mars 1698 est échu relief et dont est succédé à Philippe, Wallerand, Marie Jeanne, femme de ... (blanc), Catherine, femme de (Rayé : Jean PLOUCQUET), Pierre Philippe FLORIN et Margueritte DELESCLUSE, femme de Jacques SPRIEZ, tous ses enfants.
- à Pierre (Rayé : et Guillaume) DEFRESNE par achat des dits enfants Philippe DELESCLUSE.
- à Jean Baptiste DEFRESNE, fils et héritier du dit Pierre.
- Ferdinand DESPRETZ occupeur et desrente, à présent François SPYNWIN.

Jean CRAUWIN, fils et héritier de feu Robert, censier du Cambies à Hem pour 3 cens 9 verges de terre à labour gisant à Néchin en la couture de le Pilotry.

- par le trépas du dit Jean CRAUWIN advenu le 28 octobre 1682 est échu relief des dits 3 cens 9 verges et a délaissé Marie CRAUWIN, sa fille.
- par le trépas de ladite Marie CRAUWIN, femme d'Henri MARISSAL advenu au mois d'aoust 1691 est échu relief des dits 3 cens et sont succédés à ses enfants.
- la veuve Pierre DUCHASTELET occupeur.

Les héritiers de Jacqueline CARRETTE pour demi cent de terre à labour gisant au dit Néchin en la couture de le Pilotry.

- modo à Jacques CARRETTE, demeurant à Leers par achat de Pierre et Jacques CARETTE, héritiers de ladite Jacqueline CARETTE.
- planté de poupliers.
- à Anne CARETTE, femme de Gaspard DUMORTIER, fille héritière du dit Jacques.

Damoiselle Marie DUCHAMBGE, fille et héritière de feu Sébastien et du sieur Charles DUCHAMBGE, son frère, demeurant à Tournai pour demi bonnier de terre à labour gisant au dit Néchin en la couture de le Pilotry.

- occupeur Jacques CARRETTE et desrente, à présent Jean DECALONNE.

Ladite Damoiselle Marie DUCHAMBGE, fille et héritière de feu Sébastien et du sieur Charles DUCHAMBGE, son frère, demeurant à Tournai pour deux cens et demi de terre à labour gisant au dit Néchin en ladite couture de le Pilotry.

- occupeur ledit CARRETTE et desrente, à présent Jean DECALONNE.

Sensuivent les terres et héritages chargez vers ladite seigneurie Dupret de certain droit de terraige tel que le dixieme de l'advesture

François LEPIPRE, escuyer, seigneur de Bonmarché, bail et mari de Dame Marie Françoise DECABILLEAU, fille et héritière de feu Jean et de Dame Constance DELANNOY qui fut nièce et donatrice de Dame Catherine DE FATRISSART, veuve de Messire Ungrand (Engrand) DE HERNANDES, chevalier, seigneur de Bretagne pour 10 cens de terre à labour gisant au dit Leers en la couture du Seoix.

Jacques DESCAMPS à cause de Marie DUCASTILLON, sa femme et Marie Jeanne DELESCLUSE, mère et tutrice légitime des enfants qu'elle a retenu de Louis DUCASTILLON pour 22 cens de terre à labour gisant au dit Leers, appartenant aux dits Jacques DESCAMPS et Marie Jeanne DELESCLUSE à chacun la moitié.

- modo à Guillaume DEFRESNE 4 cens pris dans la moitié des dits 22 cens qu'il a acquis de ladite Marie DUCASTILLON, veuve de Jacques DESCAMPS.
- par le trépas de ladite Marie DUCASTILLON advenu au mois de mars 1698 est échu relief des 7 cens restant de la moitié des dits 22 cens et sont les dits 7 cens échus à Pierre MARCHANT à cause de Catherine DESCAMPS et à Jeanne DESCAMPS, femme de Pierre BROCCUART.

(Rayé : - aux enfants du dit MARCHANT un cent et demi et à Jeanne DESCAMPS, femme du dit BROCCUART le surplus des dits 7 cens.)

- modo à Jacques DESCAMPS un quart (Rayé : de cent et demi) des dits 7 cens qu'il a acquis du dit Pierre MARCHANT, père et tuteur légitime des enfants qu'il s'est retenu d'avec Catherine DESCAMPS, sa feue femme.

Daniel DECOURCHELLES, laboureur, demeurant à Néchin pour 7 cens de terre à labour pris en 15 cens à l'encontre de Damoiselle Marie DUCHAMBGE gisant à Néchin en la couture de la Pilotry, lesquels héritages il a acquis des hoirs Antoine MONTREUIL.

- par le trépas du dit Daniel DECOURCHELLE advenu au mois de mai 1687 est échu demi relief des dits 7 cens.

- modo à Charles DESPRET qu'il a acquis par échange avec (blanc), héritiers avec autres du dit Daniel DECOURCHELLES et Simone BRUNEZ, sa mère.
- modo à Pierre DEFRESNE les dits 7 cens qu'il a acquis de Jossine DECOURCHELLES.

Damoiselle Marie DUCHAMBGE, fille et héritière de feu Sébastien et du sieur Charles DUCHAMBGE, son frère, demeurant à Tournai pour 11 cens et demi de terre à labour gisant au dit Néchin en la couture de la Pilotrie.

Ladite Damoiselle Marie DUCHAMBGE, fille et héritière de feu Sébastien et du sieur Charles DUCHAMBGE, son frère, demeurant à Tournai pour 8 cens de même terre gisant comme dessus.

Ledit François LEPIPRE, escuyer, seigneur de Bonmarché, bail et mari de Dame Marie Françoise DECABILLEAU, fille et héritière de feu Jean et de Dame Constance DELANNOY, qui fut nièce et donatrice de Dame Catherine DE FATRISSART, veuve de Messire Ungrand (Engrand) DE HERNANDES, chevalier, seigneur de Bretagne pour 5 cens de terre à labour gisant au dit Leers en la couture de Lefolly.

Droits seigneuriaux.

Allard BOURGOIS pour le droit seigneurial de 3 quartrons de terre par lui acquis de Claude POULAIN, frère de Pierre le 07/03/1681 pour la somme de 60 livres parisis.

Sieur Louis GRULOOS, receveur de messieurs des états à Lille pour trois quarts du droit seigneurial de 3 cens de terre à labour qu'il a acquis de Pierre RAMERY pour la somme de 240 livres parisis.

Jean LEURIDAN, cleric de la paroisse de Leers pour le droit seigneurial de 87 verges d'héritage pris en 3 cens et demi qu'il a acquis des hoirs Marcq GOUBEZ pour la somme de 38 livres.

Philippe BARBIEUX pour le droit seigneurial d'un cent et quelques verges pris en 5 cens 62 verges et demie de Daniel DESFRENNES pour la somme de 80 livres parisis.

Léger PROUVOST et Chrétienne DELEDORP, sa femme pour le droit seigneurial du quart de 4 cens un quartron d'héritage qu'ils ont acquis de Jean Baptiste DESFRESNES tant en son nom qu'au nom et comme procureur de Pierre DESFRENNES, soldat aux gardes pour le service de sa majesté, d'Anne, Catherine, Thérèse et Madeleine DESFRENNES, les dits du surnom DESFRENNES, frères et soeurs, enfants de feu Henri, neveux et nièces et héritiers de feu Pierre DESFRENNES, demeurant à Leers, Jean NYS et Victoire DESFRENNES, sa femme, demeurant à Estaimpuis, enfants de feu Pierre, petits-neveux et nièces et héritiers par représentation du dit feu Pierre DESFRENNES, apprécié à 90 livres parisis.

Jean NYS, fils de feu ... (blanc) pour le droit seigneurial d'un sixième dans 4 cens d'héritage qu'il a acquis des héritiers de feu Jean LEPLAT pour la somme de 105 livres 12 sols parisis.

Allard BOURGOIS pour le droit seigneurial d'un autre sixième dans partie ci-devant qu'il a encore acquis des héritiers de Jean LEPLAT pour la somme de 115 livres 4 sols.

Guillaume DEFRESNES pour le droit seigneurial de 4 cens de terre chargés du droit de terrage et 11 cens, moitié de 22 cens qu'il a acquis de la veuve Jacques DESCAMPS pour la somme de 300 livres parisis.

Thomas WAGNIN pour le droit seigneurial de 3 quartrons de terre pris 5 cens 62 verges et demie qu'il a acquis de Jacques DECOURCHELLES et de Jeanne BARBIEUX, sa femme et fille de Philippe BARBIEUX pour la somme de 8 patagons et demi.

Jean DILLIES, greffier du village de Leers pour le droit seigneurial de 4 cens de lieu manoir et jardin qu'il a acquis des héritiers de Jean GOUVERNEUR qu'il a apprécié à la somme de 600 florins.

Philippe BRACQUAVAL, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de 9 cens de terre qu'il a acquis de Damoiselle Marie Françoise LEPIPRE pour la somme de 600 livres parisis.

Simone BRENNET, veuve de Daniel DECOURCHELLES pour le droit seigneurial de 4 cens un quartier de terre qu'il a acquis de François ROTY pour la somme de 400 livres parisis.

Charles DESCAMPS pour le droit seigneurial de 4 cens un quartier de terre qu'il a acquis de Jacques DECOURCHELLES, Charles DESPRET et Jossine DECOURCHELLES, sa femme et Mathurin SPRIEZ et Marie Madeleine DECOURCHELLES, sa femme et iceux DECOURCHELLES enfants et héritiers de Simone BREUNETTE, veuve de Daniel DECOURCHELLES pour la somme de 500 livres.

Flourent (Florent) PLOUCQUET pour le droit seigneurial de 2 cens demi quartier de terre qu'il a acquis de Pierre DELEDORP pour la somme de 240 livres parisis.

Jacques CARRETTE, demeurant à Leers pour le droit seigneurial de demi cent de terre de Jacques et Pierre CARETTE, héritiers de Jacqueline pour la somme de 50 livres parisis.

Charles DESPRET pour le droit seigneurial de 7 cens de terre chargés de terrage qu'il a acquis par eschambgement dans partie d'héritage à lui appartenant d'avec ... (blanc), ayant les dits 7 cens été appréciés à la somme de 600 livres parisis.

Flourent (Florent) PLOUCQUET pour le droit seigneurial de 3 cens 5 verges pris en plus grande partie ci-devant qu'il a acquis des héritiers Marie DUCASTILLON, veuve de Jacques DESCAMPS, apprécié à la somme de 560 livres.

Flourent (Florent) PLOUCQUET pour le droit seigneurial d'un cent de terre pris en plus grande partie ci-devant qu'il a acquis de la veuve Jean PARFAIT.

Jacques DESCAMPS pour le droit seigneurial d'un cent et demi de terrage pris en 7 cens partie de de 22 cens qu'il a acquis de Pierre MARCHANT, père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Catherine DESCAMPS, sa femme pour la somme de 170 livres.

Thomas WAGNIN pour le droit seigneurial de demi cent une verge pris en 5 cens 62 verges qu'il a acquis de Jossine BARBIEUX, fille de feu Jean Baptiste pour la somme de 30 livres.

Pierre DEFRESNE pour le droit seigneurial de 8 cens d'héritage qu'il a acquis des enfants Philippe DELESCLUSE pour la somme de 700 florins.

Pierre DEFRESNE pour le droit seigneurial de 7 cens de terre chargés de terrage qu'il a acquis de Jossine DECOURCHELLES pour la somme de 700 livres parisis.

Ledit Pierre DEFRESNE pour le droit seigneurial de 4 cens un quartier qu'il a acquis de Marie Simone DESPRETZ pour la somme de 450 livres.

Anne RYS, veuve d'Allard BOURGOIS pour le droit seigneurial de la moitié de 6 cens qu'elle a acquis de Marie Jeanne et Marie Antoinette LEMAHIEU pour la somme de 368 livres parisis.

Pierre DUCHASTILLON pour le droit seigneurial d'un cent ou environ pris en 4 cens 6 quartiers qu'il a acquis de Jacques FRUMAUX à cause de ... (blanc) DUCHASTILLON, sa femme pour la somme de 56 livres 10 sols parisis.

Jean François LEHEMBRE pour demi cent pris en 6 cens de jardin qu'il a acquis des héritiers de Marguerite CARRETTE pour la somme de 84 livres.

Jacques DESCAMPS pour le droit seigneurial de 2 cens et demi de terre, moitié de 5 cens pour la somme de 300 livres parisis.

Jean Baptiste DERACHE pour le droit seigneurial d'un lieu manoir jardin contenant demi cent d'héritage qu'il a acquis des hoirs Antoine LEBLAN pour la somme de 373 livres.

Antoine BOURGOIS pour le droit seigneurial de 3 cens de terre, moitié de 6 cens qu'il a acquis de Michel BOURGOIS comme à Jean Baptiste DESTOMBE pour la somme de 210 livres parisis de prix principal.

Jacques PLOUVIER pour le droit seigneurial de 4 cens de terre qu'il a acquis des hoirs Jacques TRUFAUT pour la somme de 400 livres.

Gilbert DURIEZ pour le droit seigneurial de 3 cens et demi de lieu manoir et jardin qu'il a acquis par donation d'entrevif faite à son profit par Jacques CARRETTE, les dits 3 cens et demi appréciés à 350 livres.

Pierre LEZAIRE pour le droit seigneurial de 62 verges et demie qu'il a acquis de Marie BARBIEUX pour la somme de 23 livres 4 sols.

Jean Philippe BARBIEUX pour le droit seigneurial d'un tiers de la partie de 5 cens 62 verges et demie qu'il a acquis de Jossine BARBIEUX.

Michelle PIPPAR, veuve de Philippe BARBIEUX pour le droit seigneurial d'un sixième dans la partie de 4 cens 36 verges et demie qu'elle a acquis de Noël, Philippe, Catherine, Jeanne, Marie et Jossine BARBIEUX.

Reliefs

Par le trespas de Dame Marie Françoise CABILLE (CABILLAU), femme de François LEPIPRE, escuyer, seigneur de Bonmarché est eschu relief de 6 cens de terre à labeur et 9 cens, de 10 cens chargés de droit de terrage et 5 cens chargés de pareil droit de terrage portant 7 livres 12 sols, laquelle dame a délaissé par son dit trespas advenue le ... (blanc) 1680, pour héritiers des dites parties de terre ... (blanc) ses enfants.

Par le trespas de Jacques DESFRENNES, fils de François et de Catherine PLOUCQUET, sa mère est eschu relief d'un cent et quelques verges de terre pris en 5 cens 62 verges et demie de terre portant 3 livres 5 sols 7 deniers parisis, advenu ledit trespas de 1er de février 1681.

Par le trespas de Jacquemine LEPERS, veuve de Betreumieux DUTHOIT advenu en février 1680 est eschu relief à cause de 5 cens 62 verges et demi et de lieu manoir et jardin, portant 16 livres 8 sols parisis, parties qu'a délaissé Jean et Dominique DUTHOIT, ses neveux en ligne directe.

(Rayé : Par le trespas de Philippe ROTY advenu le 2e de l'an 1682 est eschu relief de 4 cens et de 4 cens un quartier portant 3 livres 1 sol 2 deniers et a délaissé pour héritiers ... (blanc)).

Par le trespas d'André PLOUVIER advenue le 6ème d'avril 1683 est eschu relief de 4 cens et demi de lieu manoir et jardin et sont iceux succédés à ses enfants tels qu'Henri, André, Jacques, Anne, Catherine et Chrétienne PLOUVIER, ses enfants.

Par le trespas de Damoiselle Jeanne PETIPAS, veuve du sieur DESSON advenu le 11^{ème} de juillet 1682 est eschu relief de 28 cens de terre à labeur et des rejets et flégards portant à l'advenant de l'année précédente 1681 50 livres 12 sols 8 deniers parisis.

Reçu le 2^{ème} de juillet 1683 du sieur Paul Isidore Ignace DELANNOY payant en l'acquis des héritiers de ladite Demoiselle Jeanne PETIPAS, veuve du sieur DE SION 35 livres 12 sols 8 deniers parisis seulement au lieu des dits 50 livres 12 sols 8 deniers parisis.

Par le trespas de Philippe ROTY advenu le 2e de l'an 1682 est eschu relief de 4 cens et 4 cens un quartron portant 3 livres 12 sols 2 deniers parisis et a délaissé pour héritiers François et Anne ROTY, ses enfants et héritiers.

Par le trespas de Jean LEURIDAN, clercq de Leers advenu le dernier de l'an 1683 est eschu relief de 3 cens et demi de terre et sont iceux succédés à Léger, Marie Anne, femme de Jacques DESCARNIERES, Elisabeth, femme de Jean SAMAIN et Marie Jeanne LEURIDAN, ses enfants portant à raison de la priserie du dit an 1683 5 livres 7 sols 10 deniers.

Par le trespas de Pierre DESFRESNES advenu au mois d'avril 1685 est eschu demi relief seulement de 4 cens un quartron de terre comme ayant été acquis avec Victoire DELEDORP, sa femme et iceux eschus à ... (blanc) portant ledit demi relief 10 sols parisis.

Par le trespas du dit Jean LEPLAT advenu au mois d'avril 1685 est eschu relief du tiers de 4 cens d'héritage étant succédé ledit tiers à Jacques RYS et autres dénommés dans la partie portant une livre 18 sols parisis.

Par le trespas de Catherine RYS, veuve de Valentin LEPLAT advenu au mois de novembre 1684 est eschu relief du tiers de 4 cens étant eschu ledit tiers à Jean LEPLAT, son fils portant une livre 7 sols 9 deniers.

Par le trespas de monsieur TAFFIN, abbé d'Hasnon advenu le ... (blanc est eschu relief d'un bonnier 4 cens et 6 cens de terre à labour portant un sol 4 deniers.

Par le trespas de Daniel DECOURCHELLES advenu au mois de mai 1687 est eschu demi relief de 7 cens de terre comme acquis avec Simone BRUNEZ, sa femme et est la moitié des dits 7 cens succédé à ... (blanc), ses enfants.

Par le trespas de Jean CRAUWIN advenu le 28/10/1682 est eschu relief de 3 cens 9 verges et a délaissé Marie CRAUWIN, sa fille, femme d'Henri MARISSAL, demeurant à Marquain, portant ledit relief 3 patars parisis.

Par le trespas d'Anne MASQUELIER, veuve de Jacques RYS advenu au mois d'avril 1690 est eschu relief de 6 cens de terre à labour et a délaissé Grégoire, Anne, femme d'Allard BOURGOIS, Michelle BOURGOIS, fille d'Antoine et de Blande RYS et Marie RYS, femme de Jean Baptiste MAHIEU, ses enfants.

Par le trespas d'Anne MASQUELIER, veuve avec enfants de Jacques RYS advenu au mois d'avril 1691 est eschu demi relief de 3 cens et demi de lieu manoir et jardin et sont succédés à ses enfants comme à l'autre lez de cette, portant ledit demi relief 5 livres 10 sols 6 deniers parisis.

Par le trespas de Jean DELEPLANCQUE advenu au mois de mars 1694 est eschu demi relief de 6 cens de labour et un rejet et flégard acquis avec Marie BAYART, sa femme et sont eschus à Pierre DELEPLANCQUE, son fils par partage d'entre les héritiers du dit DELEPLANCQUE, le rejet étant resté en partie entre les dits héritiers portant ledit demi relief 9 sols 2 deniers 3 patars.

Par le trespas de Jacques TRUFFAULT advenu au mois de janvier 1684 est eschu relief de 4 cens et a délaissé ... (blanc).

Par les trespas de Marie DUCASTILLON, veuve de Jacques DESCAMPS advenu au mois de mars 1698 est eschu relief de la moitié de 5 cens, de 3 cens 5 verges pris en 4 cens 5 verges et de 7 cens de terrage restant dans la moitié de 22 cens et sont iceux héritages eschus savoir la moitié des 5 cens à Jean Baptiste

DESCAMPS, les 3 cens 5 verges à tous les enfants de la veuve DESCAMPS et les 7 cens de terrage, savoir trois quarts à Pierre BROCCUART à cause de Jeanne DESCAMPS et l'autre quart à Pierre MARCHANT à cause de Catherine DESCAMPS, sa femme, tous enfants de ladite DUCASTILLON, portant ensemble 9 sols 5 deniers.

Par le trespas de Pierre DELEPLANCQUE advenu au mois de novembre 1697 est eschu relief de 6 cens de terre et sont succédés à Jean, Pierre, Catherine, Susanne et Marie Madeleine DELEPLANCQUE, ses enfants portant ledit relief 20 sols 4 deniers.

Par le trespas de Philippe BARBIEUX advenu au mois de décembre 1699 est eschu relief d'un cent et quelques verges pris en 5 cens 62 verges, étant ledit cent succédé à ... (blanc) et porte ledit relief 4 livres 7 sols 4 deniers parisis.

Par le trespas de Jean DEBRABANT advenu au mois de mars 1698 est eschu relief de 5 cens et autres 5 cens de terre à labour étant les dites deux parties succédées à ses enfants tels de Pierre et Noël DEBRABANT et aux enfants Pierre MEURISSE, héritiers de Péronne DEBRABANT, leur mère, fille du dit feu Jean DEBRABANT, ayant ledit relief porté 12 livres 4 deniers.

Par le trespas de Pierre DESLYS advenue le ... (blanc) de mars 1700 est eschu relief de la moitié de 5 cens et 6 cens de labour et est ladite moitié eschue à Marie Jeanne DESLYS, sa fille, femme de Jean DILLIES, bailly de Leers.

Par le trespas de Damoiselle Isabelle VANDERMEULEN, veuve du sieur SCORION est eschu relief de 6 cens et 3 cens et tiers de cent d'héritage et sont eschus à ... (blanc), portant ledit relief à 15 sols 2 deniers.

Par le trespas de Jean DUTHOIT advenu au mois ... (blanc) 1704 est eschu relief de la moitié de 5 cens 62 verges et est succédé à Dominique DUTHOIT, son frère.

Par le trespas de Nicolas CARRETTE advenu au mois de mars 1704 est eschu relief d'un lieu manoir et jardin contenant 3 cens et demi et est succédé à Barbe CARRETTE, sa fille, femme de Gilbert DURIEZ, portant ledit relief 11 livres 11 sols.

Par le trespas de Pierre DERACHE advenu au mars 1704 est eschu demi relief de 2 cens 40 verges de labour et 6 cens de manoir et jardin comme acquis pendant sa conjonction d'avec Marie LECLERCQ, sa femme portant ici 6 livres 4 sols.

Par le trespas de Jean DILLIES, bailly de Leers paravant greffier est eschu demi relief de 3 cens comme acquis pendant sa conjonction avec Marie Jeanne DESLYS, sa femme, portant 2 livres 5 sols.

Par le trespas de Jean RYS advenu en décembre 1705 est eschu relief de deux sixièmes dans la partie ci-devant et son succédés à ses enfants.

Par le trespas de Dominique DUTHOIT advenue au mois de ... (blanc) 1706 est eschu relief de 5 cens 62 verges et demie de lieu manoir et jardin et sont succédés à Noël, Jossine BARBIEUX et aux enfants de Jeanne BARBIEUX, lequel relief porte 21 livres 18 sols 9 deniers parisis.

Par le trespas de damoiselle Marie Jeanne DE SION, vivante femme de ... (blanc) BAUDUIN advenu au mois de novembre 1710 est eschu relief de 28 cens de terre et sont succédés à Antoine Albert, André Joseph, Marie Aldegonde, Thérèse et Marie Barbe, ses enfants portant ledit relief 37 livres 10 sols 8 deniers parisis.

C'est en ligne

A consulter – La période de confinement a été propice à la mise en ligne de plusieurs documents.

Archives Municipales de Lille

Les registres des bourgeois annoncés il y a un an sont finalement en ligne ainsi que d'autres documents :

A.M.Lille : <http://archives.lille.fr/search?preset=212&view=list>

- *Pièces aux titres (1066-1672) : Chartes, privilèges, lettres patentes...*
- *Registres aux titres (1066-1786) : Documents législatifs*
- *Coutumiers (1066-1618) : Différentes versions du livre Roisin*
- *Registres aux cérémonies (1666-1790) : Célébrations, entrées de personnages, bal du mardi gras, événements dans la famille royale, repas...*
- *Registres aux résolutions du Magistrat (1442-1790) : Comme son nom l'indique mais également inscription des nouveaux bourgeois¹*
- *Registres des ordonnances du Magistrat (1381-an III) : Ordonnances de police*
- *Registres aux lettres écrites et reçues (1739-1790) : Comme son nom l'indique*
- *Registres aux lettres écrites : Mêmes documents que ci-dessus*
- *Registres aux bourgeois (1291-1792) : Inscription des nouveaux bourgeois et reliefs*

La plupart de ces registres ont fait l'objet d'une table qui ne se trouve pas sur le site. Il existe par exemple une table manuscrite des bourgeois. En attendant une version informatisée elle est téléchargeable sur mon site : https://lillechatellenie.fr/dons/Table_des_bourgeois_de_Lille.pdf

On retrouve ces bourgeois sur genealo.net mais avec des orthographes très variables qui rendent la recherche complexe. On trouve également le dépouillement de la période 1291-1355 dans une publication signalée sur mon site² et la période 1514-1654 dépouillée par Paul POVOAS sur un site également signalé sur le mien³.

Archives de Roubaix

Quelques documents intéressants mis en ligne par la B.M.Roubaix sur Gallica :

Dictionnaire des figures héraldiques de l'armorial du Nord du chanoine Leuridan :

<https://www.bn-r.fr/ark:/20179/BNR122987>

Description phisique (sic) et historique de la Chatellerie (sic) de Lille :

<https://www.bn-r.fr/ark:/20179/BNR122989>

La Flandre gallicane ou description historique, chronologique et naturelle des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchie par Jacques LEGROUX curé de Marcq en Baroeul :

<https://www.bn-r.fr/ark:/20179/BNR122950>

Généalogie de la famille LEURIDAN :

<https://www.bn-r.fr/ark:/20179/BNR122993>

¹ Et uniquement les nouveaux bourgeois - Cf. Castelo-Lillois n°36 page 117

² A télécharger sur d'autres sites / Châtellenie de Lille

³ Sites conseillés / Châtellenie - Sites généralistes

Livre des biens de M. de la Potennerie : Srie de la Potennerie, Vernez à Carvin, Grandsart à Sainghin en M., Ennequin à Loos 1759-1781:

<https://www.bn-r.fr/ark:/20179/BNR122985>

Mémoires originaux pour servir à l'histoire de la ville et châtelanie de Lille et autres lieux circonvoisins. Extraits de registres des chartes à Lille, chapelles du diocèse de Tournai, magistrat de Lille, abbaye de Marquette, érection d'Haubourdin, Emmerin et Croix en vicomtés et comté, journal de la ville et châtelanie de Lille jusqu'en 1713 :

<https://www.bn-r.fr/ark:/20179/BNR122952>

Recueil d'actes des XIIIe-XVIe siècles - Panégyriques :

<https://www.bn-r.fr/ark:/20179/BNR122951>

Sur mon site

Plusieurs inventaires des documents consultables aux Archives Départementales du Nord sont téléchargeables sur leur site depuis un moment, dont les index des **premiers comparants du notariat de la châtelanie de Lille** ajoutés en début d'année 2020 :

https://archivesdepartementales.lenord.fr/?id=recherche_guidée_plan_detail&open=59569&doc=account%2Fmnesys_ad59%2Fdatas%2Fir%2FEtat_des_fonds%2FFRAD059_etat_fonds_publics%2Exml&page_re_f=59569&unittitle=2%20E%203%20Tabellion%20des%20villes%20et%20ch%C3%A2tellenie%20de%20Lille&unitid=&unitdate=#node59569



D'autres inventaires sont consultables sur place en version manuscrite ou sous forme de publication. Deux tomes en particulier peuvent intéresser les généalogistes et historiens de la région : ce sont les **archives hospitalières de Lille** avant 1790, cotées AH. Les hôpitaux lillois (et quelques autres en dehors) étaient propriétaires de nombreux biens, dans et au-dehors de la châtelanie de Lille, suite à des testaments ou des achats. Ces archives sous-exploitées avaient mérité un inventaire : le premier en 1879 pour le seul hospice Comtesse, le second en 1898 pour les autres établissements. Ils sont maintenant téléchargeables sur mon site¹ ayant bénéficié d'un index des personnes et lieux dans le tome 2 pour l'ensemble et d'une reconnaissance de caractères intégrée.

A noter également une nouvelle édition revue et corrigée des **comptes paroissiaux de Quesnoy sur Deûle** XVI^e-XVII^e siècles².

Certaines **cartes anciennes** du secteur sont téléchargeables également³. Ceci grâce au système Dezoomify qui permet de télécharger des images zoomées complètes sur Gallica et autres sites dans le genre (ne fonctionne pas sur le site des A.D.59 ni des archives de Belgique) sans avoir à recoller des captures d'écran soi-même :

<https://ophir.alwaysdata.net/dezoomify/dezoomify.html>

Il existe un module pour les navigateurs Firefox et Chrome :

<https://github.com/lovasoa/dezoomify-extension/blob/master/README.md#dezoomify-extension>

¹ Télécharger / Sur ce site / Pratique

² A télécharger / Sur ce Site / Ferrain

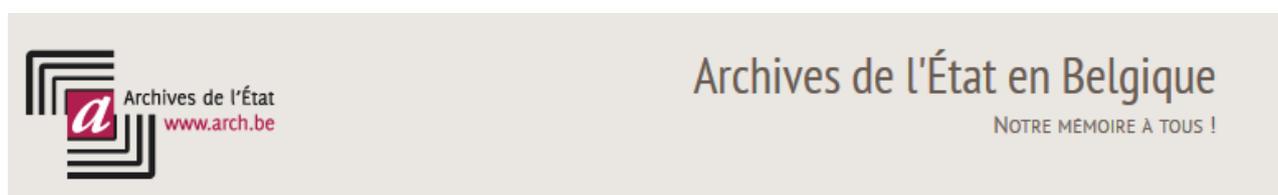
³ Télécharger / Cartes, plans et images

Ypres

Onze volumes des manuscrits Merghelynck, archives d'Ypres ont été mis en ligne :

Ils concernent les bourgeois d'Ypres, leurs mariages et d'autres documents anciens concernant des personnages de part et d'autre de la frontière.

[https://belgica.kbr.be/BELGICA/search.aspx?SC=GALERIE&QUERY=&lg=fr-BE#/Search/\(query:\(CloudTerms:!\),FacetFilter:%7B%7D,ForceSearch:!,Id:'30_OFFSET_0',Index:31,NBResults:41,Page:0,PageRange:3,QueryGuid:c355d675-5d8b-4d97-ab19-565365c7a29c,QueryString:genealogie,ResultSize:100,ScenarioCode:GALERIE,ScenarioDisplayMode:displayvignet,SearchLabel:",SearchQuery:\(CloudTerms:!\),FacetFilter:%7B%7D,ForceSearch:!,Page:0,PageRange:3,QueryGuid:c355d675-5d8b-4d97-ab19-565365c7a29c,QueryString:genealogie,ResultSize:100,ScenarioCode:GALERIE,ScenarioDisplayMode:displayvignet,SearchLabel:",SearchTerms:genealogie,SortField:!,SortOrder:0,TemplateParams:\(Scenario:",Scope:BELGICA,Size:!,Source:",Support:!\),UseSpellChecking:!\),SearchTerms:genealogie,SortField:!,SortOrder:0,TemplateParams:\(Scenario:",Scope:BELGICA,Size:!,Source:",Support:!\),UseSpellChecking:!\)](https://belgica.kbr.be/BELGICA/search.aspx?SC=GALERIE&QUERY=&lg=fr-BE#/Search/(query:(CloudTerms:!),FacetFilter:%7B%7D,ForceSearch:!,Id:'30_OFFSET_0',Index:31,NBResults:41,Page:0,PageRange:3,QueryGuid:c355d675-5d8b-4d97-ab19-565365c7a29c,QueryString:genealogie,ResultSize:100,ScenarioCode:GALERIE,ScenarioDisplayMode:displayvignet,SearchLabel:)



Courtrai

Les archives de l'Etat en Belgique ont également mis en ligne un certain nombre de documents jusque là uniquement accessibles sur les ordinateurs des salles des différents dépôts :

Les Registres aux sentences du Conseil de Flandre (XIV^e-XVIII^e siècles)

Les Registres aux sentences du Grand Conseil de Malines (1475-1794)

Les Archives du Conseil des Troubles (1567-1576)

Les Cahiers de perception des deniers dans les archives de l'Audience (1569-1574)

Les Registres des nouveaux bourgeois (par achat donc) de Courtrai (1413-1796)

Les Registres de la chambre pupillaire de Courtrai (1403-1796)

<https://search.arch.be/fr/>

Je reviendrais sur les documents du Conseil des Troubles (XVI^e siècle) dont j'ai déjà dépouillé une partie concernant la châtelainie de Lille et qui paraîtra dans un prochain numéro de la revue.

On notera en particulier les registres des nouveaux bourgeois de Courtrai et de la chambre pupillaire qui gérait les biens des orphelins. Bien entendu en flamand et un peu complexe à aborder, ils n'en restent pas moins une source extrêmement intéressante pour ceux qui ont des familles dans cette châtelainie, y compris dans le secteur de Mouscron qui en faisait partie. On y retrouve des bourgeois extérieurs (forains) habitant Tourcoing par exemple.

En complément le site des Mormons a mis en ligne les registres annuels des **bourgeois forains de Courtrai** :

<https://www.familysearch.org/search/catalog/118167?availability=Family%20History%20Library>

Autre mise en ligne

Geniwal (Généalogie en Wallonie) a mis en ligne gratuitement les numéros de sa revue de 1999 à 2018 :

<https://geniwal.be/nos-revues-en-ligne-1-a-79/>

D'HALLUIN à Tourcoing dit de Deurwaerder

NOBLESSE OBLIGE – La généalogie de la famille d'Halluin publiée en 1926 par l'abbé Louis D'HALLUIN tente, plus ou moins avec succès, d'établir un lien entre les membres de cette famille. Mais il existait à Tourcoing une branche non étudiée assez surprenante.

C'est en transcrivant un manuscrit de la Bibliothèque Municipale de Lille afin de le publier dans un prochain numéro de cette revue que je suis tombé sur un acte concernant une reconnaissance de noblesse pour des membres d'une famille DHALLUIN dit de Deurwaerder de Tourcoing. Le nom est très courant, le surnom l'est moins. C'est ainsi que m'est revenu en mémoire un autre document consulté dans la série E aux Archives Départementales du Nord.

Registre aux sentences de la Gouvernance de Lille comenceant feb 1507 finant octobre 1509
Cayer 2, f°35 v° - B.M.Lille manuscrit 601

Jean THOMBART (sic - CHOMBART) collecteur de la taille de Tourcoing, les manants et habitants dudit lieu d'une part, Jean, Pierre et Jeannette DE HALLEWIN (D'HALLUIN) dit DE DEREWARDE d'autre part.

Le premier comparant devant lever les aides à la St Jean Baptiste 1506, l'assiette de Tourcoing a été faite en la manière accoutumée dans laquelle ledit Pierre DE DEURWARDERE (sic) fut assis à 40 sols, Jean à 24 et Jeannette à 6 sols ce qu'ils refusent de payer. En conséquence de quoi le collecteur a obtenu exécution, ce qui leur fut notifié par Pierre BRAYE, sergent du Souverain Baillage de Lille le 8 octobre 1506, leur demandant de justifier leur refus.

Les seconds ont fait savoir que, selon la coutume de la châtellenie de Lille, on ne peut tailler les nobles, se disant nobles et descendants de ceux du surnom DE HALLEWIN dit de Deurwaerde de Flandres, toujours tenus et réputés nobles et certains d'eux chevaliers, vicomtes de Harlebeke, portant pour leurs armes trois lions de sable couronnés d'or en un champs d'argent telles que les portait leur grand-père et eux encore présentement. Disent que Nicolas et Olivier DE HALLEWIN dit de Deurwarde furent frères germains, vivant réputés nobles Srs et chevaliers du comté de Flandre. Que dudit Nicolas vint et descendit par légal mariage un fils nommé Ghildof qui fut allié par mariage à la fille de feu messire Grard DE GHISTELLES, et ledit feu Ghildof fut inhumé à Haute Rive sur l'Escaut [Outrijve-Avelgem] où il avait son tombeau armorié d'Halluin dit de Deurwarde, qu'il eut plusieurs autres enfants tous tenus pour nobles et sur leurs corps marbres armoriés de leurs armes. Dudit Olivier, frère dudit Nicolas est descendu par légal mariage Jean DE HALLEWIN dit Deurwaerde qui eut un fils de légal mariage appelé Jean qui fut père des défenseurs portant mêmes armes.

Disent que ledit Pierre taxé à 60 sols demeure sur le fief du Chastel tenu des francs empires de Tenremonde, exempt des tailles et non dépendant de la châtellenie de Lille.

Ledit CHOMBART affirme qu'il n'apparaît pas qu'eux ou leurs prédécesseurs fussent nobles et que s'ils portent des armes, elles ne font pas d'eux des nobles, car le plus de temps (le plus souvent) les armes se prennent par gens non nobles à leur appétit et plaisir. Pour être noble il faut descendre par le côté paternel de quelque anobli par octroi du prince. Or le grand-père des défenseurs s'appelait Jacques DEURWAERDE et eut deux fils. L'un nommé Jean fut foulon de draps et boucher et père des défenseurs, vendant lard au masiel et tuant bête pour les gens toute sa vie comme le fait encore ledit Jean défenseur sans être tenu pour noble. Et même ledit Pierre défenseur était caucheteur (fabriquant de chaussures) avant son mariage et depuis est franc drapier en la cense appartenant aux enfants de son premier mariage sur 10 à 12 bonniers. Etant ou non issu de noble ils se sont mêlés de négoce et style mécanique (ont travaillé de leurs mains) et ne peuvent demeurer nobles. Ledit Jacques a eu un autre fils nommé Roland qui a vécu à Menin comme drapier et tellier (travailleur du lin) et qui y a contribué à la taille comme le font encore ses enfants sans y contredire.

Depuis 30 à 40 ans il est de coutume que ceux qui vivent en la paroisse de Tourcoing, sur et hors des francs fiefs, soient assujettis à la taille, ce qui est période suffisante selon la coutume de la châtellenie de Lille pour être devenu permanent.

Eux répliquent que le fait d'exercer métiers mécaniques par nécessité à cause des frais au service des princes, ne déroge par à la noblesse qui est seulement suspendue le temps de l'exercice et non pour les descendants. De plus ce n'est pas exercice d'œuvres répugnant à l'état de noblesse.

Après avoir entendu les témoins et vu preuves, lettres et titres, ils sont déclarés nobles et non assujettis à la taille.

Le deuxième acte :

A.D.59 - E 2263 / 2

Devant les hommes de fief de la Salle de Lille le 24/12/1523

Jean DUQUESNE procureur de Jean HOVINE fils et hoir de feu Lion, et Jean DE HALLUIN écuyer, fils et hoir de feu Jean DE HALLUIN dit de Deurewarde. Lesdits feu Lion et Jean en leur vivant cousins germains et héritiers de feu Jean HOVINE vivant lieutenant de monsieur le gouverneur de Lille. Audit feu Jean HOVINE appartenait au jour de son trépas un lieu manoir, jardins, eaux et héritages qu'on nomme le Beurepaire sur neuf bonniers six cents à Saint André lez Lille tenus de la pairie des Reux. Par son trépas tant par droit que par les coutumes notoires, le mort saisissant le vif son plus prochain héritier habille à lui succéder, ledit lieu manoir est échu aux dits défunts lors vivants Lion HOVINE et Jean DE HALLUIN ses cousins germains et, par leur trépas, aux dits Jean HOVINE et Jean DE HALLUIN leurs enfants et héritiers ou à l'un d'eux avec autres droits et actions. Mais, alors qu'on n'aurait pas dû empêcher à eux ou leurs défunts père de jouir dudit lieu manoir, néanmoins depuis 28 ans défunts feu Sire Jacques HOVINE, Jacques MULLIER et Jeannon HOVINE qui fut sa femme et après eux Bauduin MULLIER, Antoine DE LE FLYE, Marie MULLIER sa femme et feu Jean MULLIER, hoirs desdits défunts sire Jacques, Jacques MULLIER et sa femme, et aussi depuis le trépas dudit feu Jean, ses veuve et hoirs, ont toujours, sans quelque titre valable, possédé ledit lieu sans avoir rien payé aux dits remontrants. De plus ils ne veulent pas quitter ledit lieu manoir, pour quoi ils se fondent en plainte. Par ailleurs ils y ont coupé du bois et autres choses à leur seul profit ce qu'on estime à 4600 livres parisis.

Plaids devant la Salle du 26/01/1525

Jean DUQUESNE procureur de Jacques DE HALLUIN dit de Deurewarde écuyer, Médard YDE et Marie DE HALLUIN dit de Deurewarde sa femme enfants et hoirs de Roland DE HALLUIN vivant cousin et héritier de feu Jean HOVINE contre Antoine DE LE FLYE, Marie MULLIER sa femme, Demoiselle Agnès CASTELAIN veuve de Jean MULLIER enfants et hoirs de feus Jacques MULLIER et de Jeanne HOVINE, et ladite CASTELAIN pour elle et comme mère et tutrice avec Jean DE VENDEVILLE et autres de Gillet et Pollet (Gilles et Paul) MULLIER enfants dudit feu Jean, Jean MEURISSE, Jean CORNETTE et autres détempteurs et occupants de la maison en question et Mahieu HOCHART pour Bauduin MULLIER disant que depuis 30 ans son maître à joui et possédé ledit lieu manoir et, suivant la coutume, il y a droit de prescription, niant que durant les guerres il a été en minorité et tutelle. Disant que par la coutume une personne est tenue suffisamment âgée à 16 ans. Ils furent renvoyés à quinzaine en ce qui concerne ledit Bauduin et pour les autres ledit DUQUESNE a obtenu défaut.

Le premier acte comporte une erreur. Une première fois le grand-père des demandeurs se nome Jacques, la seconde fois Jean. Il s'avère qu'il sagit bien de Jacques.

Les deux généalogies s'emboîtent parfaitement après quelques recherches :

N. D'HALLUIN dit Deurwaerder

- Nicolas

-- Ghildolf x Jeanne de GHISTELLES fille de Gard

-- Olivier

--- Jacques

---- Jean foulon et boucher à Tourcoing

----- Jean

----- Pierre chasseur puis drapier à Tourcoing, marié deux fois au moins

----- Jeanne

---- Roland drapier et tellier à Menin

---- Jacques à Menin

---- Marie x Jean VANDENBROUCQ xx Médard YDE

Me voici donc parti à la recherche de cette famille de Belleghem, Rollegem, Courtrai, Menin et Tourcoing. Heureusement, comme indiqué dans l'article précédent, les archives de la bourgeoisie de Courtrai sont maintenant accessibles sur Internet parce que les seuls renseignements trouvés sur internet concernant cette famille ne me donnent aucune information sur cette branche :

Roger d'HALLUIN dit Deurwaerder ?

Olivier d'HALLUIN dit Deurwaerder

- Guillemine d'HALLUIN dit Deurwaerder dame de Lichtervelde +14/06/1397 x Guillaume DE NEVELE, Sr dudit lieu, Oosthove, Uutberghe et Wervicq

-- Marie DE NEVELE dame d'Oosthove et Wervicq + ca 1421

Je me disais que Ghildolf était un prénom suffisamment original pour faciliter mes recherches. Il n'en est rien, c'est un prénom assez courant au XV^e siècle en Flandre.

Une autre piste pouvait être un relevé épigraphique des tombes de l'église d'Outrijve¹ lez Avelghem mentionné dans l'un des documents ci-dessus. Malheureusement aucune trace d'un tel relevé.

Retour aux registres de bourgeoisie, au fond Merghelynck et à la garde orphène cités plus haut avec l'aide de Luc PETILLION pour la traduction.

L'une des difficultés est de retrouver la famille en question dont les variantes D'HALLUIN sont déjà nombreuses mais encore ce nom est interchangeable avec le surnom DE DEURWAERDER. L'un cotoyant parfois l'autre... ou pas !

Je n'ai malheureusement pas réussi à démêler les liens de parenté entre les HOVINE et les D'HALLUIN.

N. HOVINE (Famille bien présente à Halluin-Menin)

- N. x Jacques D'HALLUIN dit Deurwaerder ?

-- + **Jean** D'HALLUIN dit Deurwaerder

--- **Jean** écuyer

-- + **Roland** D'HALLUIN dit Deurwaerder

--- **Jacques** écuyer

--- Marie x Médard YDE (On trouve plusieurs Médard YDE à Wervicq)

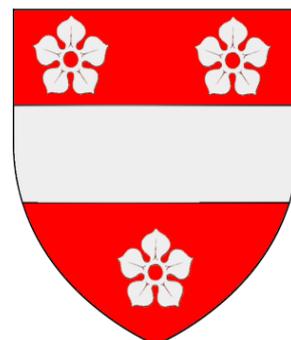
- N.

-- **Lion** HOVINE

--- **Jean** HOVINE

- N.

-- Jean HOVINE lieutenant de la gouvernance de Lille +/1525



Hovine / Hovyne

Sire Jacques HOVINE peut être père de la suivante bien que le titre "sire" concerne surtout des prêtres ?

- Jeanne HOVINE x **Jacques** MULLIER

-- Bauduin MULLIER

-- Marie MULLIER x Antoine DELEFLYE

-- **Jean** MULLIER x Agnès CASTELAIN

--- Gilles MULLIER (Bg de Lille marié, sans enfants en 1515 par achat ?)

--- Paul MULLIER (Bg de Lille sans date ?)

Dans les bourgeois de Lille Reg. 954

f°107v° Jean MULLIER fils de feu Jacques par relief 03/03/1514

f°90v° Jacques MULLIER fils de feu François par relief 26/04/1470

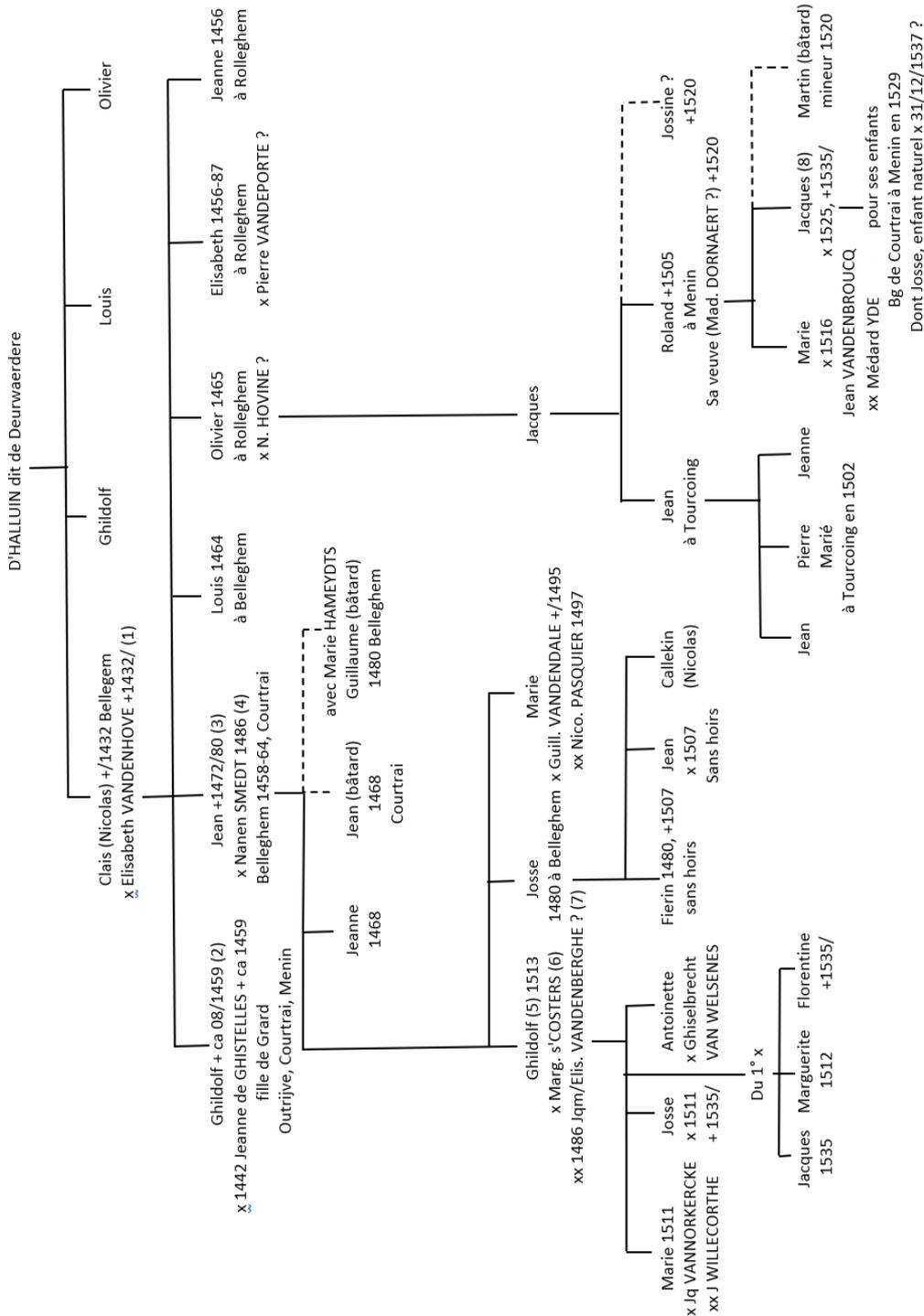
f°29r° François MULLIER fils de feu Thomas par relief 12/03/1427

f°153r° Thomas MULLIER fils de feu Jean par relief 01/09/1397

Les trois protagonistes de la demande de reconnaissance de noblesse ont-ils eut des enfants ? Il y a trop peu de sources à Tourcoing pour cette période pour en être certain. Ceux de Menin semblent avoir une descendance. Ceci dit je n'ai trouvé aucune mention de noblesse dans les documents consultés si ce n'est la mention d'une armure...

¹ Nom qui vient de Haute-Rive (en français donc).

Mes recherches aboutissent à constituer cet arbre généalogique très probable :



- (1) Possède un fief à Lendelede et Hulst
- (2) Inhumé à Outrijve, mort après son épouse dont les funérailles eurent lieu à Courtrai. Cité avec Nicolas DE DEURWAERDERE son neveu et serviteur en 1446.
- (3) Propriétaire des fiefs de Bas-Mosquière à Courtrai et Moorslede à Outrijve
- (4) Probable sœur de Marguerite épouse de Bauduin DEHERRE
- (5) Possède un fief à Lendelede en 1485 (Cf. (1))
- (6) Le couple possède le fief de Gorckem à Courtrai en 1514 !
- (7) Oste VANDENBERGHE est tuteur de Josse fils de Ghildolf
- (8) Il est tuteur en 1521 de Josse fils naturel de Jacques, il gère la succession de Madeleine DORNAERT sa belle-mère avec mention des deux époux de sa sœur Marie comme bénéficiaire du testament.

Voici les actes les plus intéressants concernant cette branche :

Dans la gestion des biens des orphelins de bourgeois (par Petillion) :

Registre 37 de f°73

Gilles et Pierre DOORNAERT, tuteurs de Copkin et Maykin (Jacques et Marie) DE DUERWAERDERE, enfants de Roelant, rapportent le 16 mars 1505 (= 1506 n.s.) les biens après la mort du père :

- une ferme de 4 bonniers 4c

- la moitié d'une ferme de 10c ou environ.

Le 27 mai 1510, rente de 1 livre de gros par an sur ladite ferme de 4 bonniers 4c à Geluwe, tenu de la dame de Dudzele de sa seigneurie ten Namelschen.

Le 10/03/1515 (= 1516 n.s.) Jan VANDEN BROUCKE marié avec Maykin est content de ses biens et donne quittance.

Le 10/09/1520 les tuteurs rapportent les biens de Copkin après la mort de sa mère : 1 bonnier de terre à Menin; 3c de pré, aussi à Menin; un quart d'une maison et héritage sur la marché de Menin.

Le 13/02/1524 (= 1525 n.s.) Copkin marié se dit content de ses biens. Quittance aux tuteurs.

n°40 f°15

Martin VANDEN DAMME et Jan VANDEN DAMME, tuteurs de Maertkin VAN HAELEWIN, enfant de Roelant, chevalier, fils bâtard, rapportent le 21/08/1520 les biens donnés par testament par demoiselle Jossine VAN HALLEWYN, soit la somme de 20 £ de gros, inclus 10 £ 14 sols de gros sous feu Jan HALLEWYN le vieux.

n°37 f°30

Gildolf BRUNEL et Oste VANDEN BERGHE, tuteurs de Jooskin (Josse) VAN HALEWIN, fils de Ghyldoelf, rapportent le 2 avril 1505, après le décès de sa mère, 1/3 de 5 livres sur ter Kouter à Wervik; 1/3 de 2 andriesschilden et demi sur la maison de Gérard de Prettere; 1/3 de 2 livres par an sur la ville de Courtrai sur la vie de Tannekin en Maykin (Antoinette et Marie) VAN HALEWIN; 1/3 de 1 livre par an sur le fief de Gilles Bossier, à Lauwe; 1/3 d'une maison et héritage dans la rue de Tournai; 1/7 de Roeland; 4 livres sous le père etc.

12/03/1511 Joos van Halewyn marié se dit content de ses biens.

[Note : 1/3 pour l'orphelin implique qu'il est seul héritier avec ses deux sœurs citées]

Dans les Actes et contrats de Courtrai.

Consultables en ligne : http://search.arch.be/ead/BE-A0516_109056_107737_DUT

Dépouillement des personnes citées 1438-1518 par Marc Luyckx (n°124 en bas de page) :

<http://fv-mandelleie.familiekunde-vlaanderen.be/publicaties.html>

La plupart en flamand mais quelques uns en français (Traduction ci-dessous confirmée par Luc PETILLION).

1074498 arch4 f°4v° 16/01/1446

Ghilfolf VAN HALUWIN dit de Duerwaerder et Clais (Nicolas) DE DUERWAERDRE son serviteur et neveu, tiennent quittent Gilles MAERINC, Hendrick SPOORMAN et Josse VANDERVLOET leurs précédentes cautions

1074499 arch5 f°177v° 03/04/1451

Jean VAN HALUWIN dit de Duerwaerder aquitte Roland VANROESSELAERE fils de Georges en la cause d'une lettre des Lombards dans laquelle Dieric VANDERLUERE est chargé et aussi d'une autre lettre à l'encontre de Gildolf VAN HALUWIN dit DEURWAERDER

1076001 arch7 f°126v° 01/03/1456

Ghilolf VAN HAELEWIN dit de Duerwaerder et ses frères Jean, Louis et Olivier et ses soeurs Elisabeth et Jeanne, tous hoirs de Jeanne VANDENHOVE vendent à Gérard QUEYNTEBALE fils d'Artus une maison hors la Porte de Tournai

1076001 arch7 f°14v° 16/03/1458

Olivier VANHALUWIN dit de Duerwaerdere fils de Clais (Nicolas) de Rollegem reconnaît une dette envers Pierre VANDENBROUCKE, Jean KINT fils de Jean et Wautier VANDENBROUCKE fils de Pierre. Cautions Louis VANHALUWIN dit de Duerwaerdere, Jean HAMEYDE fils d'Abel et Willem OLVOET fils de Gérard

1076001 arch7 f°261v° 17/07/1458

Jean VAN HALUWIN dit de Duerwaerdere déclare être fils de Clais (Nicolas) et Isabelle VANDENHOVE, ledit Clais VAN HALUWIN avait trois frères : Gildolf, Louis et Olivier

1076001 arch7 f°275v° 04/09/1458

Jean et Olivier VAN HALUIN dit Duerwaerdere frères et Jean VAN HALUIN, fils dudit Jean, est redevable envers Jacques VANNIEUWENHUUS

1076001 arch7 f°243v° en 1458

Entre Jean VAN HALUIN, dit Duerwaerder, fils de Jean, d'un côté, et Nanne SMEDS de l'autre côté. Lui déclare d'avoir tous ses vêtements, habits, armes et armure sa tête et corps appartenants, la somme de XXV £ de gros et elle déclare d'avoir tous ses vêtements, habits et bijoux sur sa tête et corps, sa chambre meublée et la somme de XXV de gros. Ils partagent leurs biens (sans détails).

1076001 arch7 f°59r° 04/08/1459

Ghildold DE HALEWIN dit de Duerwaerdere ancien et faible homme et présentement en tel état parce qu'il est devenu veuf et qu'il a perdu sa femme, dont depuis naguère, l'on a fait en cette ville (de Courtrai) obsèques et service en l'église paroissiale que, (tout) bonnement, il ne peut laisser vague (vide) son manoir, venir endedans mardi qui est jour où il est convoqué qui est bien bref jour, demande ajournement à quinzaine.

1076002 arch8 f°3r° 18/01/1461

Louis VAN HALUWIN dit Duerwaerdere fils de Clais (Nicolas) de Belleghem reconnaît une dette envers Georges GHEERBODE de Lille. Cautions Jean VAN HALUWIN dit Duerwaerdere fils de Clais, Willem OLVOET fils de Gérard

1076002 arch8 f°132r° 02/03/1462

Roland VANROESELARE fils de Georges de Dottignies reconnaît une dette envers Gaspard DE CONINGLAND fils de Latin, et Louis VANWAES fils de maître Jacques. Cautions Jean VAN HALUWIN dit Duerwaerde fils de Clais (Nicolas) de Belleghem et Jean VAN HALUWIN dit Duerwaerde, bâtard, fils de Jean, de Courtrai

1076002 arch8 f°289r° 13/08/1464

Louis VAN HALUWIN dit Duerwaerder fils de Clais (Nicolas) reconnaît une dette envers Jeanne MATHON. Cautions ses frères Jean et Olivier VAN HALUWIN et Willem OLVOET fils de Gérard de Belleghem

1076002 arch8 f°344r° 14/11/1464

Roland VANROESELARE fils de Georges de Dottignies reconnaît une dette envers Obrecht DEBOETERE. Cautions Jean VAN HALUWIN dit de Duerwaerder, Louis VAN HALUIN dit de Duerwaerder de Belleghem et Olivier DE DUERWAERDER de Rollegem

1076002 arch8 f°362r° 31/12/1464

Jean VAN HALUWIN dit de Duerwaerdre fils de Clais (Nicolas) reconnaît une dette envers Hendrick GOMMER de Lille et Baudechon et Catherine GOMMER. Cautions ses frères Louis et Olivier VAN HALUWIN dit de Duerwaerdre enfants de Clais

1076003 arch9 f°133v° 19/10/1465

Jean VAN HALUIN dit de Duerwaerder reconnaît une dette envers Marguerite SMETS veuve de Bauduin DEHERRE et Pierre DEHERRE fils de Bauduin de Courtrai. Caution ses frères Louis et Olivier VAN HALUIN dit de Duerwaerder

1076003 arch10 f°223r° 03/10/1469

Antoine DE COSTERE chevalier, Sr de Deerlijck reconnaît une dette au profit de Jean VAN HAELWINNE dit Duerwaerdere fils de Clais (Nicolas) la vie durant de son fils bâtard Willem VAN HAELWINNE et de Marion HAMEYDTS fille d'Abel, mère dudit Willem

1076004 arch11 f°114r° 11/12/1472

Jean VAN HALEWIN dit de Duerwaerdere et Marguerite SMEDT veuve de Bauduin DEHERRE vendent à Martin DE WAGHENARE fils de Martin de Courtrai les 5 parts d'une maison sur le marché entre Cornille VANREVEAULX et Jean FIERINS

1076005 arch14 f°15v° 03/03/1480

Marie HAMEYTS de Bellegem veuve de Jean VAN HALEWIN dit Duerwaerdere reconnaît une dette envers Oste VANDENBERGHE fils de Jean de Courtrai. Caution Guillaume VAN HALEWIN dit Duerwaerdere fils de Jean de Bellegem

1076005 arch13 f°236v° 15/05/1480

Josse CAUWELIER fils de Casin de Rollegem reconnaît une dette envers Josse VAN HALEWIN dit Duerwaerder fils de Jean de Belleghem, et (son) fils Fierkin VAN HALEWIN

1074439 arch17 f°114v° 11/12/1486

Roger ANDRIES fils de Charles d'Emelgem reconnaît une dette envers Nannen SMEITS veuve de Jean VAN HALEWIN dit Duerwaerdere de Courtrai la vie durant de Willem VANDENDALE fils de Roger et Antoinette VANDENDALE fille dudit Willem.

Est aussi redevable la vie durant de Gildolf VAN HALEWIN dit Duerwaerdere son (de Nannen SMEITS) fils et Jossine VANDENBERGHE fille d'Ampleunis

1074440 arch 20 f°61r° 11/01/1495

Demoiselle VAN WELCENES veuve de Jean GOSSEL reconnaît une dette envers Ghildolf VAN HALEWIN dit Duerwaerdere la vie durant de Josse et Antoinette VAN HALEWYN ses enfants

1074440 arch20 f°166v° 14/08/1497

Gilles TERRYN fils de Laurent de Zwevegem reconnaît une dette envers Ghildolf VAN HALEWIN dit Duerwaerdere, et Marie et Antoinette VAN HALEWIN ses enfants

1074440 arch20 f°178r° et v° 12/10/1497

Marie VAN HALEWIN dit Duerwaerders reconnaît une dette envers Ghildolf VAN HALEWIN dit Duerwaerders et Daniel VANDENDALE comme tuteurs de Jean, Jacques, Antoinette, Marguerite et Jacquemine VANDENDALE ses enfants qu'elle eut de Willem VANDENDALE son mari, caution sur deux maisons, une dans la rue de la Lys... Puis mention de Collard PASQUIER époux de Marie VAN HALEWIN dit Duerwaerdere

1074440 arch20 f°219v° 30/04/1498

Ghildolf VAN HALEWIN dit Duerwaerdere vend à lui-même (comme tuteur ?) une maison en la rue de Tournai

1074440 arch21 f°64v° 09/12/1499

Jacques Sr de la Vichte reconnaît une dette envers Ghildolf VAN HALEWIN dit Duerwaerdere la vie durant de ses enfants Josse et Antoinette VAN HALEWIN, caution sa maison dans la rue de la Lys nommée De Locre

Fond Merghelynck

Jean dit de Duerwaerder assigne pour décharger sa conscience de 48£ de gros, une rente de 6£ de gros par an sur son fief de Bas-Mosquere à la vie de Jacquemine DE GHISTELLE, fille de messire Grard, épouse d'Oudart DE BOMBER en 1462.

Jean dit de Duerwaerder vend à maître Gilles PATTYN [époux de Jossine D'HALLUIN bâtarde de Wauthier ?] le fief de Neder-Morschere à Courtrai 1467

Jean dit de Duerwaerder vend à Rasse VANDENBOSCHE bourgeois d'Audenarde le fief de Morselede à Outrijve 1467

Jean bâtard achète à Jean DE HALLUIN dit de Duerwaerder son père, une rente chargée au profit de Jeanne DE HALLUIN fille dudit Jean à Lendeledede et Hulst 1468

Ghildolf dit de Duerwaerder : dénombrement de rentes seigneuriales le 05/04/1457

Ghildolf dit de Duerwaerder relève un fief à Lendeledede par la mort de son père Jean en 1485

Ghildolf dit de Duerwaerder achète une rente seigneuriale à Wareghem à Josse DE LE BERGHE en 1496

Ghildolf dit de Duerwaerder fils de Jean : dénombrement de rentes seigneuriales le 21/07/1501

Ghildolf dit de Duerwaerder vend une rente à Ghyselbrecht DE WELCOMME à Wareghem en 1513-1514

Ghildolf dit de Duerwaerder époux de Marguerite S'COSTEN : dénombrement de Gorckem à Courtrai le 09/05/1514

La veuve de Gildolf DE DEURWAERDER (sans D'HALLUIN) remariée à Ghislain DELANOOTE 1544

ENIGME : Ascendance

Martin LEROUX

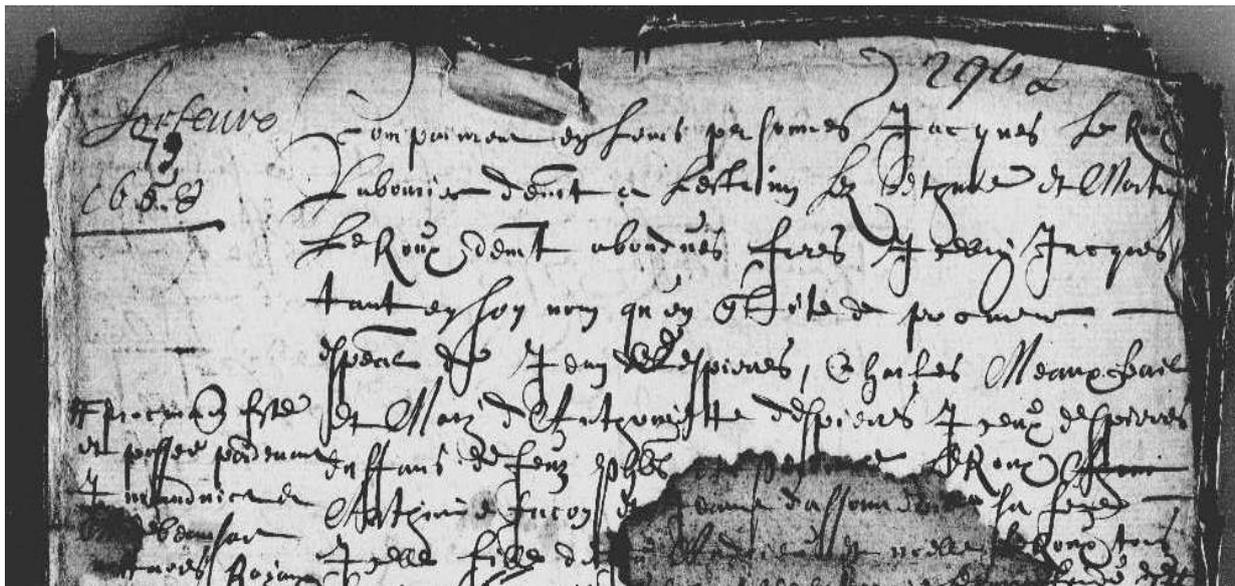
fils de Martin

par Régis Nolf

PREUVES – En généalogie les indices sont insuffisants, il faut des preuves irréfragables, ce qui manquait à l'ascendance de ce personnage.

De nombreuses généalogies indiquent que Martin LEROUX (époux de Péronne DESMARESCAUX et demeurant à Bondudes de 1645 jusqu'à sa mort en 1679) est fils de Martin. Cependant, ces généalogies n'ont jamais apporté la preuve de cette filiation.

La seule information certaine disponible est un acte du tabellion (A.D.59 - 2 E 3 / 4241 acte 296 du 16/08/1658) dans lequel Martin LEROUX (époux de Péronne DESMARESCAUX) comparait avec son frère Jacques LEROUX pour le partage des biens de leur sœur Catherine... mais, malheureusement, le prénom de leur père n'est pas cité dans l'acte.



Dans le meilleur des cas ces généalogies font référence à un indice, qui est la table incomplète des baptêmes de La Gorgue (A.D.59 - 2 J 350) qui cite le baptême d'un Martin LEROUX fils de Martin, avec une date de naissance compatible avec le Martin LEROUX époux de Péronne DESMARESCAUX.

Page 102

- ° 1607 F°37 Le Roux Jean fs Martin
- ° 1608 F°47 Le Roux Jean fs Mathieu
- ° 1609 F°59 Le Roux Antoine fs Pierre
- ° 1610 F°66 Le Roux Martin fs Martin

Page 104

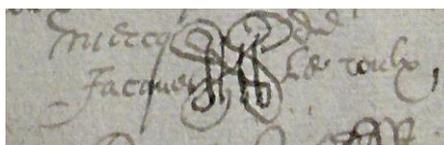
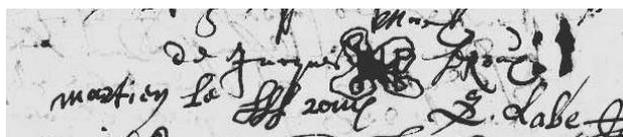
- ° 1613 F°73 Le Roux Christian fs Christian et Marie LECLERCQ

La table est succincte, il y a plusieurs familles LEROUX à La Gorgue, et cet indice est loin d'être une preuve.

En toute logique, cette branche de ma généalogie se termine depuis des années à Martin LEROUX époux de Péronne DESMARESCAUX. Cependant, grâce à la mise en ligne des dépouillements du notariat de Saint Omer relevé par Yves Lemaire¹, j'ai trouvé la référence de trois actes potentiellement intéressants et, avec l'aide amicale d'Antoine Barbry, de Joël Brismalin et de Philippe Derieux qui ont photographié ces actes, une preuve irréfutable de filiation :

1 - Comme dans le 2 E 3 / 4241 acte 296, l'un des actes de St Omer cite un Jacques LEROUX qui habite à Lestrem

2 - La marque de Jacques LEROUX de 2 E 3 / 4241 acte 296 est identique à la marque de Jacques LEROUX dans deux des actes de Saint Omer



3 - Un de ces deux actes de Saint Omer, avec la marque de Jacques LEROUX, précise que Jacques LEROUX est fils de feu Martin

C.Q.F.D.

Acte 1 - Notariat de Saint Omer 4 E 5 / 220 du 22/05/1637

Comparut Anthoine LEROUX laboureur dmt en la paroisse de La Gorgue, moyennant la somme de 100 florins d'Arthois qu'il confesse avoir reçu de Jacques LEROUX bailly de Le Fosse à Lestrem, ledit Jacques LEROUX exécuteur testamentaire de déffuncts Andrieu DUPOND et F(ranc)hoise DELEPLACHE qui ont donné 100 florins au profit de la pauvreté de Lestrem, à charge d'un obit annuel... rente au profit de ladite pauvreté... le 22 may 1637

Signature du débiteur Anthoine LEROUX

Acte 2 - Notariat de Saint Omer 4 E 5 / 307 du 07/08/1654

Du 7 jour daoust 1654 pour terminer tous différent et prochés entre Jacq LEROUX et ses cohéritiers, allencontre de Pier LE PLU laboureur dmt en la paroisse de La Gorghue Lalleue, pour les rendaiges du lieu manoir et terres quy furent à déffunct Anth et Jan LEROUX frères au dit Jacq dont ledit LEPLU en at fait 4 despouilles en polra faire encore celle de cette presente annee pourqyoy il y at cause sur saisye dablays (blé fauché) les parties se sont approchees et accordee a lamiable come sensuult : Premièrement tous despens a cause de ladite saisine se payront chacun par moitié et quant aux rendaiges des 5 despouilles y compris la presente annee ledit LEPLU sera quitte moyennant la somme de 12 £ de gros de 6 florins Artois chacune £ de gros par moderation a luy faicte en consideration tant des refections qu'il at fait, fait faire et esriger sur le lieu manoir ou ledit LEPLU est résident comme aussi des notables pertes par luy souffertes et supportees durant les guerres et lequel a promis payer ladite somme de 12 £ de gros francq denier et avecq luy Nicolas LE PLUS jeune homme à marier dmt en la paroisse de La Venthie, frère au dit Pierre (...)

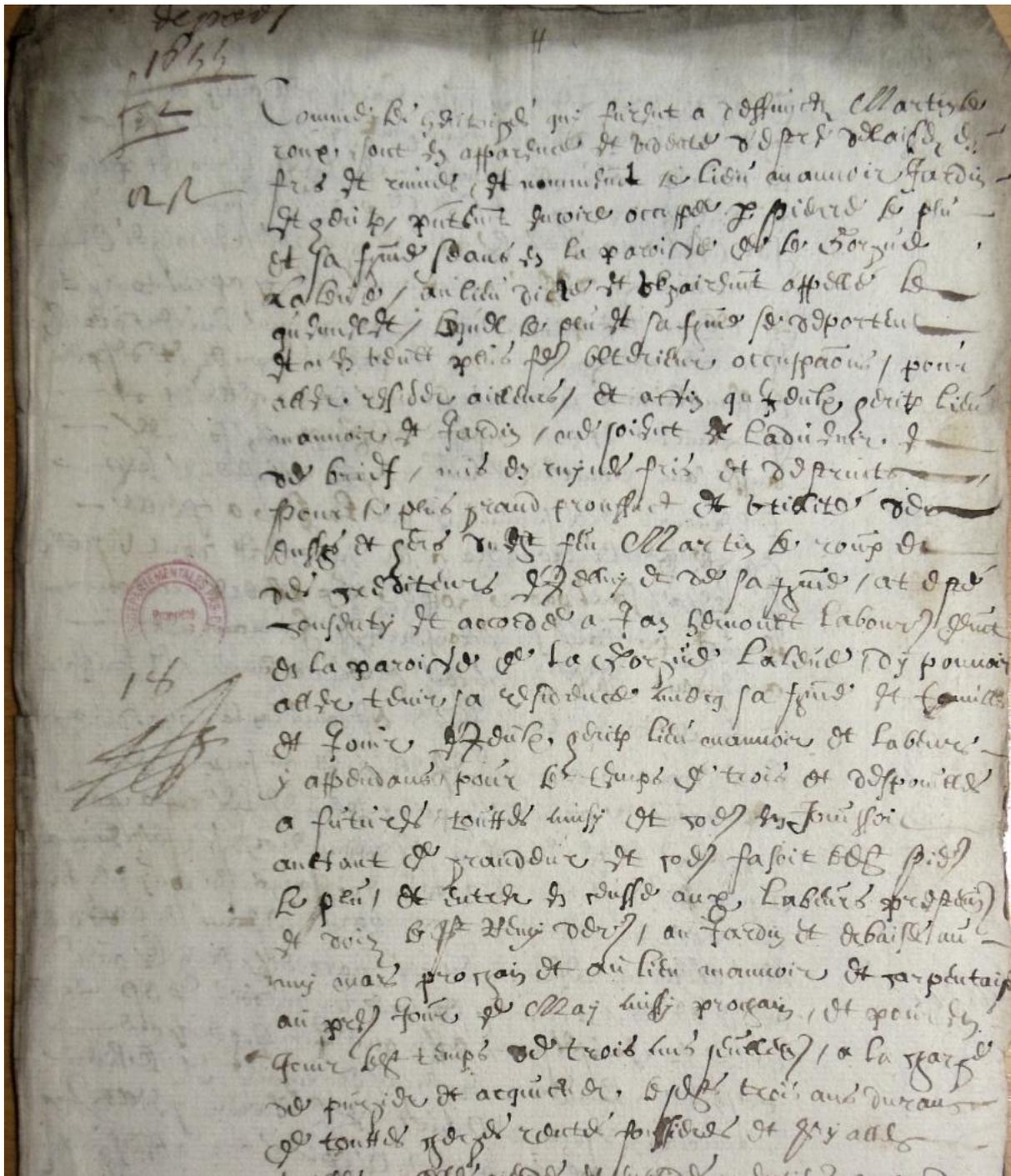
Marque de Jacques LEROUX

Acte 3 - Notariat de Saint Omer 4 E 5 / 316 du 12/03/1655 (page 1)

Comme les héritages que furent à deffunct Martin LEROUX sont en apparence et videuté (ce qui est à voir) d'être délaissés en fris (friche) et ruine, et nommement le lieu manoir, jardin et heritage presentement encore occupée par Pierre LE PLU et sa femme, seans en la paroisse de Le Gorgue Laleue, au lieu dict et vulgairement appelé « le Quemelet », lequel LE PLU et sa femme se déportent et n'en veult plus faire ulterieur occupation pour aller resider ailleurs, et avis que iceulx heritage lieu manoir et jardin ne soient a ladvenir de brief mis en ruine fris (friche) et destruits pour le plus grand prouffit et utilite des enffans et heritiers dudit feu Martin LEROUX et des crediteurs dicelluy et de sa femme / at este consenty et accordé à Jan HERNOULT laboureur dmt en la paroisse de La Gorgue Laleue, d'y pouvoir aller tenir sa résidence avecq sa femme (...) 20 florins carolus monnaie d Artois (...) a quoy pour consentir et accorder Jacq LEROUX fils et heritier du dit feu Martin est comparu. Ainsy fait et passé au bourg de Laventie le 12 de mars 1655

Marque de Jacques LEROUX

¹ https://fr.geneawiki.com/index.php/Fonds_Yves_Lemaire



Acte 4 - Notariat A.D.59 - 2 E 3 / 4241 acte 296 du 16/08/1658

Comparurent en leur personnes Jacques LEROUX laboureur dmt à Lestrem lez Bethune et Martin LEROUX dmt à Bondues frères icelluy Jacques tant en son nom qu'en qualite de procureur espécial de Jean DESPIERRE, Charles MEAUX bail et mari d'Antoinette DESPIERRE iceux DESPIERRE enfants de feuz Philippe et Péronne LEROUX Antoine FACON et Jeanne DASSONNEVILLE sa femme icelle DASSONNEVILLE fille de feu André et de Noëlle LEROUX tous frères, neveux et niepces et héritiers de Catherine LE ROUX (...) testament de Catherine LEROUX vefve d Allard LERICHE

Biens : une lettre de rente du 15 octobre 1642 au profit de ladite feue Catherine LE ROUX, 15 florins par an au rachat de 300 florins, lettre de rente du 8 juin 1650 au profit de ladite feue Catherine LE ROUX, 26 florins par an au rachat de ... florins, un instrument du 1er aout 1649 au profit de ladite feue Catherine LE ROUX pour 1000 Livres dont reste du 88 Livres.

Signature de Martin LEROUX
Marque de Jacques LEROUX